

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA MONOGRAPHIE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Bureau de consultation des arts et métiers
Auteur(s)	Bureau de consultation des arts et métiers
Titre	Archives du Bureau de consultation des arts et métiers
Nombre de volumes	10
Cote	CNAM-ARCH 10/394, 10/395, 10/396, 10/479, 10/480, 10/481, 10/485, 10/544
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?10_394_10_544
LISTE DES VOLUMES	
	Minutes des procès-verbaux du Bureau de Consultation [19 novembre 1791-29 prairial an 4e (17 juin 1796)]
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	Notes pour servir à la rédaction des procès-verbaux du Bureau de Consultation [avril 1792-juin 1796]
	Plumitif des procès-verbaux du Bureau de Consultation des Arts et Métiers [29 vendémiaire an 2 (20 octobre 1793)-25 messidor an 4 (13 juillet 1796)]
	Procès verbaux du Bureau de consultation des arts & métiers pendant les années 1793 & 179 l'an 2e & 3e de la République Française [23 janvier 1793-2 ventôse an 2e (20 février 1794)]
	Suite des procès verbaux du Bureau de Consultation des Arts et Métiers. depuis le 4 germinal inclusivement an 2e de la République Française. une & indivisible [4 germinal an 2 (24 mars 1794)-14 floréal an 3 (3 mai 1795)]
	Registre des rapports faits au bureau de Consultation concernant les Artistes. 25 janvier 1792-12 septembre 1792
	Rapports du Bureau de consultation [17 novembre 1792-17 juillet 1793]
	Rapport pour le ministre sur l'examen des inventions présentées par les artistes
	Avis motivés du Bureau de Consultation pour les arts et métiers [25 janvier 1792-4 vendémiaire an III (25 septembre 1794)]
	Registre général des artistes. 1791-1795

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Auteur(s) volume	Bureau de consultation des arts et métiers
Titre	Archives du Bureau de consultation des arts et métiers
Volume	Notes pour servir à la rédaction des procès-verbaux du Bureau de Consultation [avril 1792-juin 1796]
Adresse	[s.l.] : [s.n.], [1792-1796]
Collation	8 cahiers (190 f.) ; 37,2 cm
Nombre de vues	378
Cote	CNAM-ARCH 10/394

Sujet(s)	Bureau de consultation des arts et métiers
Thématique(s)	Histoire du Cnam Trésors & unica
Typologie	Manuscrit
Note	Pour faciliter la lecture, les accents ont été restitués et les abréviations développées.
Langue	Français
La langue de reconnaissance de l'OCR	Francais
Date de mise en ligne	14/04/2023
Date de génération du PDF	08/11/2024
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?10_394

Note de présentation du Bureau de consultation des arts et métiers

Le Bureau de consultation des arts et métiers est une institution née de deux lois votées par la Constituante les 12^{er} septembre et 16^{er} octobre 1791. Il a pour mission de rendre des expertises permettant au pouvoir exécutif d'attribuer aux «arts utiles» des «dons, gratifications et encouragements», pris sur une enveloppe annuelle dédiée, fixée à 300 000 livres.

Le législateur a prévu trois usages possibles pour les fonds: premièrement, des récompenses à des artistes ayant fait des découvertes ou des inventions, à condition que celles-ci n'aient jamais valu à leurs auteurs ni argent de l'État, ni brevet d'invention; deuxièmement, des secours aux artistes talentueux tombés dans l'indigence; troisièmement, le financement de publications relative aux arts utiles ou de maquettes et machines destinées à expérimenter de nouvelles techniques.

Le Bureau de consultation est composé de trente membres bénévoles, qui forment donc une instance collégiale d'expertise. En vertu de la loi, quinze sont pris dans l'Académie des sciences, et les quinze autres sont pris dans «différentes autres sociétés savantes» au choix du ministre de l'Intérieur, qui, à la veille de l'installation de la nouvelle institution, arrête la répartition suivante: la Faculté de médecine obtient deux membres; l'Académie royale de chirurgie, un; la Société royale d'agriculture, un; la Société royale de médecine, un; la Société d'histoire naturelle, un; la Société philomathique, un; la Société des Annales de chimie, un; la Société des inventions et découvertes, quatre; la Société du point central des arts et métiers, deux; la Société des artistes réunis, un. Pour assister les experts, le législateur a attribué au Bureau de consultation une petite administration de commis rémunérés, dont le coût de fonctionnement doit être couvert par un prélèvement de 5 % sur les sommes versées aux artistes.

Au cours de sa brève existence, le Bureau de consultation consacre l'écrasante majorité de son temps à examiner des demandes de récompense. Celles-ci lui sont soumises par le pouvoir exécutif, auprès duquel les artistes sont tenus de déposer leur dossier de candidature. Lors de leurs séances de travail, les experts font essentiellement deux choses. D'une part, ils attribuent chaque nouvelle demande à une commission composée de quelques-uns d'entre eux, à charge pour cette commission d'examiner la découverte ou l'invention revendiquée – au besoin en procédant à des expériences – et de rendre sur elle un rapport dans une séance ultérieure. D'autre part, ils entendent les rapports sur des dossiers distribués lors de séances antérieures et délibèrent sur l'avis à rendre au pouvoir exécutif: il s'agit de se prononcer pour ou contre l'attribution d'une récompense, mais aussi, en cas d'attribution, d'en arrêter le montant, en s'appuyant sur la grille prévue par le législateur – cette grille, qui distingue des niveaux de mérite, tout en accordant un bonus aux artistes âgés de plus de 60 ans, permet d'attribuer une somme comprise entre 2 000 et 10 000 livres.

Le Bureau de consultation traverse de nombreuses difficultés en très peu d'années: manque durable de locaux satisfaisants; conflits avec quelques ministres de l'Intérieur; fort absentéisme aux séances de travail; poursuites contre certains des siens sous la Terreur; problèmes de renouvellement des membres; dépréciation de la valeur de la livre; incertitudes sur la pérennité même de l'institution. De fait, lors de la création du Conservatoire des arts et métiers, le 19^{er} vendémiaire an^{III} [10^{er} octobre 1794], la Convention annonce la prochaine réorganisation du Bureau de consultation. Mais, le 9^{er} prairial an^{IV} [28^{er} mai 1796], elle décrète le transfert pur et simple de sa mission d'expertise à l'Institut, sans que cette mission soit désormais associée à un dispositif d'attribution de récompenses aux artistes. C'est donc la mort, à brève échéance, du Bureau de consultation: son collège d'experts tiendra encore quelques séances jusqu'au milieu de l'année 1796, et sa petite administration travaillera, au moins jusqu'en 1797, à dresser un inventaire des archives en vue de leur transfert.

Au moment de disparaître, le Bureau de consultation revendique 389 rapports rendus et 279 artistes récompensés, mais explique avoir 150 dossiers en souffrance.

Reynald Abad
Sorbonne Université, Faculté des Lettres

Bibliographie:

- «Procès-verbaux du Bureau de consultation des arts et métiers», éd. Ch[arles] Ballot, *Bulletin d'histoire économique de la Révolution*, 1913, p. 15-160.

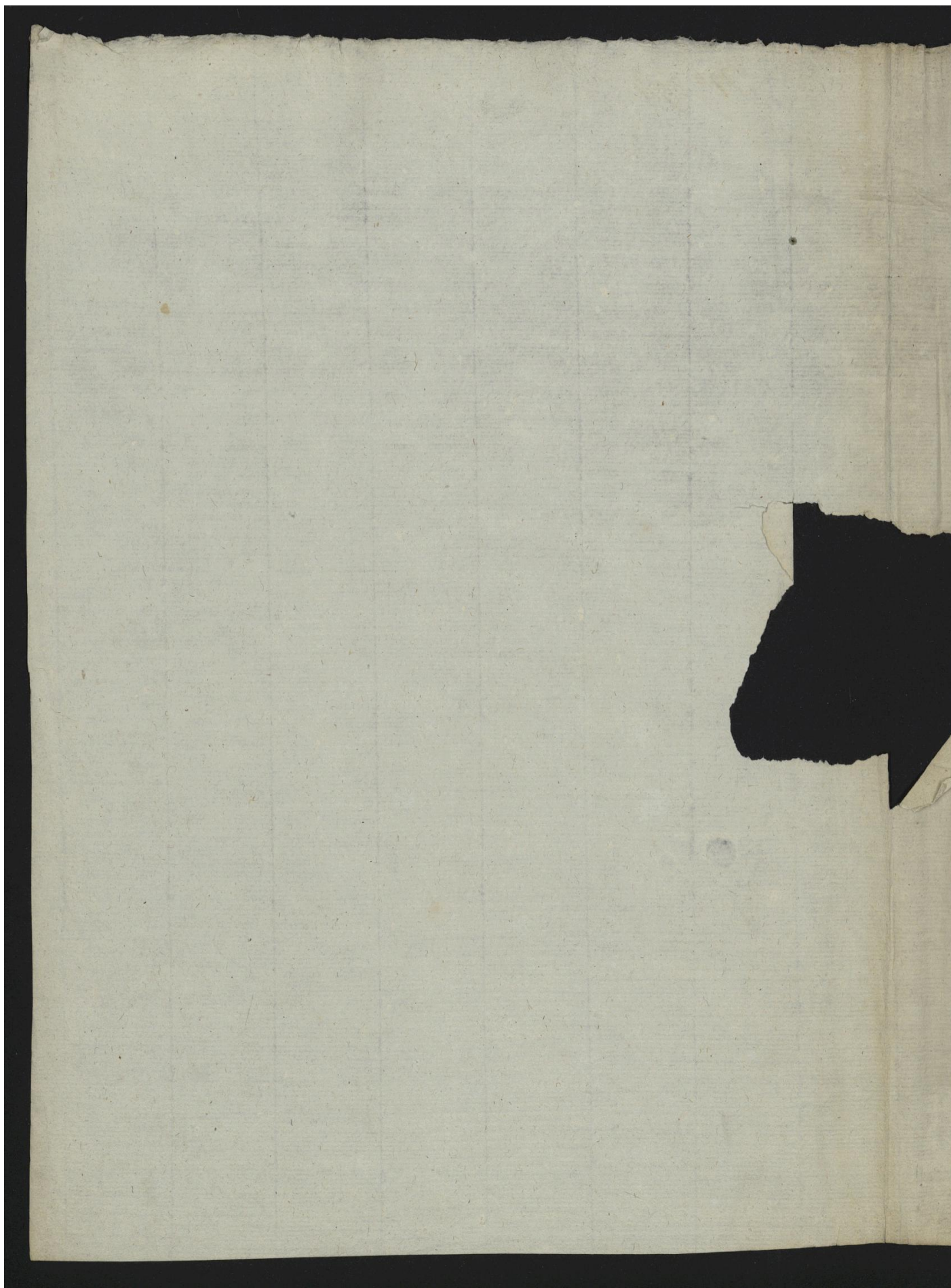
- Dominique de Place, «?Le Bureau de Consultation pour les Arts, Paris, 1791-1796?», *History and Technology*, 1988, vol.?5, p.?139-178.

- Patrice Bret, «?Lavoisier et le Bureau de consultation des arts et métiers?», dans *Œuvres de Lavoisier. Correspondance*, vol.?VII, 1792-1794, annexe?VI, p.?551-562.

110 N° 394

1





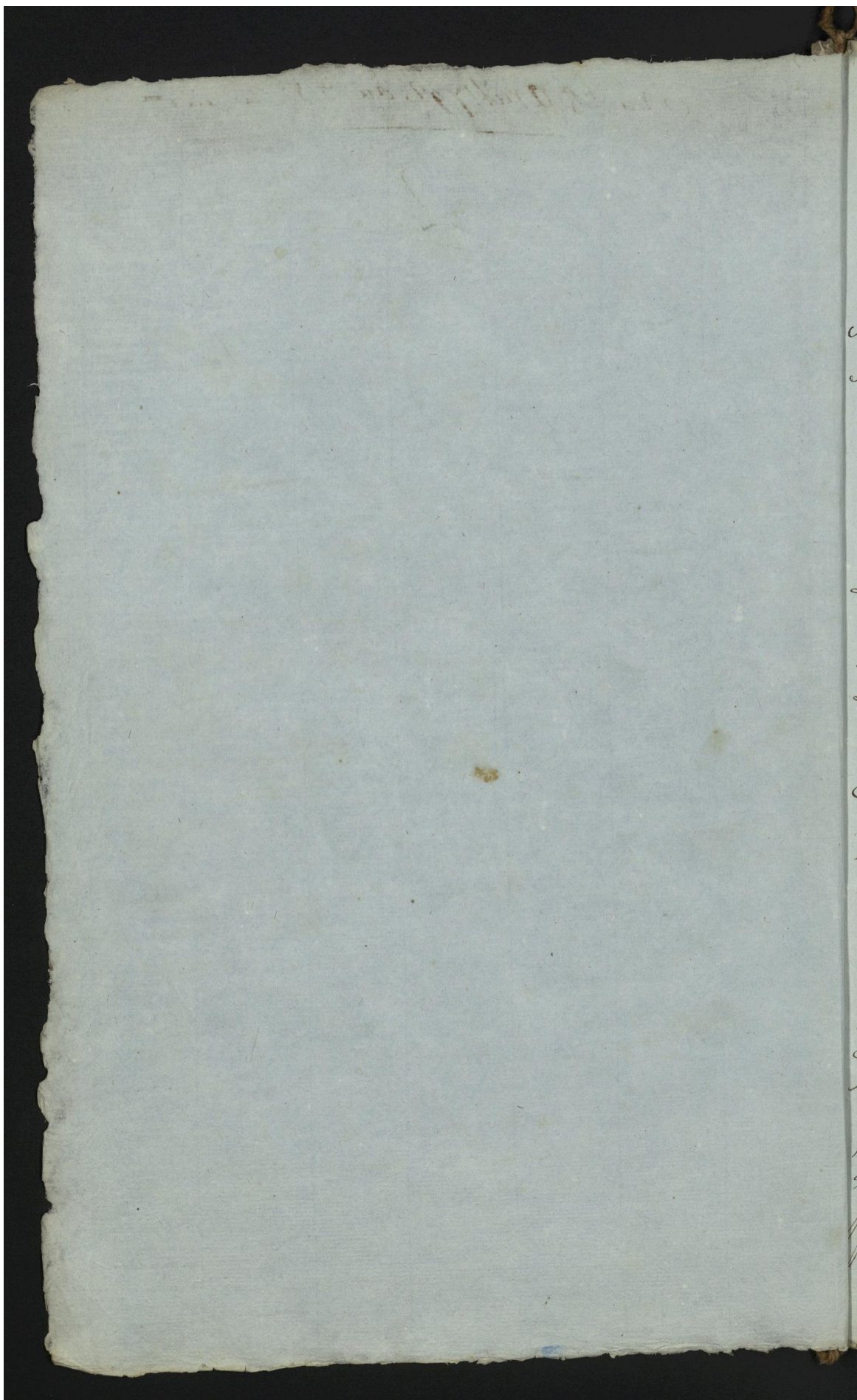
110 394

Du 28 Avril 1792 au 3^e jour suiv

2.

Notes pour servir à la Révision
des Procès-Verbaux

MUSÉE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES



Séance Du 25. Avril 1912.

3

Présidence de M. Loubet.

Artistes
M. Lazonby
M. Du Noire.



Commissaires
M. N. Vandermonde. Haffenkratz.
M. M. Laroisier. Parmentier.

Lecture Du Procès Verbal de la séance précédente. on fait lecture d'une Lettre de M. Péroine qui demande qu'il on fasse au plus tôt le rapport de son affaire. — Lettre de M. Peltet, mécanicien qui invite les membres du Bureau à se ^{prendre} réunir dimanche prochain à 10 heures dans son Cabinet. — Lecture de la Lettre du Ministre au sujet du local.

on fait le rapport de l'affaire de M. Faynard. La Conclusion. La poudre anti-hémorragique ne produit pas l'effet que l'auteur promet. Le Bureau décide que M. Faynard ne peut être admis aux récompenses nationales.

on fait le rapport de l'affaire de M. Laugier, médecin. Conclusion. son lithomastique ne mérite aucune attention. ses autres ouvrages ne sont pas susceptibles des récompenses Nationales, attendu que la science et l'industrie ne sont pas du ressort du Bureau.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Deshayes Des Vallons, 1^{er} Cabestan. 2^e Affaire marin. 3^e Levier. 4^e autre levier. l'auteur a fait des expériences à Cherbourg. Conclusion. M. Des Vallons doit être placé dans la 1^{re} classe. il mérite le médium de cette classe. Le Bureau adopte la Conclusion du Rapport et charge d'adresser son président d'adresser au Comité de Marine le rapport en entier avec l'avis du Bureau, pour passer par le Ministre de l'Intérieur.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Babu, concernant les rangs de Ramer dans les Parcs aux Vieux. Conclusion. faire de nouvelles expériences qui ne coûteront pas plus de 150 ou 200. et que l'on pourrait tenter sur la scène. un membre observe que ces expériences ne seraient pas concluantes pour la Mort. un autre Membre pense que les Ramer ordinaires sont plus simples et doivent avoir l'avantage sur celles de M. Babu. Les Commissaires préfèrent les expériences comparatives sur la scène.

pour économiser la dépense, les résultats devant être suffisants pour prononcer
sur le mérite de cet Auteur. on observe que M. Babu est âgé, il
s'est ruiné pour faire savoir les efforts qu'il a faits, il ferait à désirer qu'on
puît lui donner de quoi s'en retourner chez lui. on demande que le Bureau
répondre qu'il ne peut pas s'occuper de cet objet, que lorsque l'expérience d'un
grand auteur a été faite. Le Bureau est d'avis que M. Babu mériterait
800^{fr} s'il s'étoit adressé au Bureau de Consultation dans la forme ordinaire,
mais qu'il aurait dû dire qu'il l'indemnité eût été portée à 800^{fr} en considéra-
tion des efforts et des travaux de M. Babu. Son charge le rapporteur
de présenter une nouvelle rédaction de la Conclusion.

on lit la rédaction de la Conclusion du Rapport concernant M.
de Jussieu. & les Commissaires demandent le Maximum et la
recommandation du Ministre à l'Assemblée Nationale. on discute chaque
découverte en particulier. L'expérience n'a pas suffisamment démontré la
détruction de la Cuscuta dans la Lurane. Le chauffage pour préserver les
Blends dans la Carie est connu depuis longtemps. La manière de repousser
les Chairées dans les Boies. Le Moyen de Conserver le Bled est
commun et ressemble à ceux connus. Celui de Conserver la farine n'est pas connu
du Bureau. Le préservatif de la Caduque des Arbres n'est pas un motif suffisant
de récompense. La perfection de la Charrue mériterait l'attention du Bureau s'il n'y
avait de ce perfectionnement étoit exposé dans le rapport. on met aux voix
si M. de Jussieu aura le Maximum, c'est à dire, six mille livres et
la Mention honorable ce qui est adopté par le Bureau sans rédaction.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Fouquet. Conclusion. Les Commissaires
se connaissent point les machines de M. Fouquet. il y a grand nombre d'artifices qui
attestent les découvertes de M. Fouquet, et une approbation de l'Académie de Rouen.
partage entre les Commissaires pour savoir si l'on accordera ou si l'on n'accordera pas
une récompense. on propose l'ajournement à la prochaine séance. on demande
si M. Fouquet mérite une récompense. Les membres demandent un rapport motivé
et circonstancié. D'autres demandent d'ajourner de nouveaux Commissaires, on
fait la motion de décider que toute sollicitation sera lue aux artistes au procès
des membres du Bureau. on adjoint M. Vandermonde aux Commissaires de M.
Fouquet.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Le Masson, qui a découvert un
procédé pour faire de la porcelaine. Conclusion. Les pièces produites par M.
Le Masson ne sont pas suffisantes pour motiver le rapport des Commissaires.
Cependant on fait d'avis de lui donner un peu d'argent. on observe que l'ordonnance
une reprise au Comité de l'Assemblée Nationale. on ne lui donne pas de récompense.
on substitue à M. Dumas à M. Demarest dans les rapports avec
d'autres est Commissaire.

La séance est levée à neuf heures un quart.

4

Séance Du 2e Mai 1792.
Présidence de M. Louis.

Artistes	Commissionnaires
Mémo.	Mémo.
Le Brun	Coulomb et Boffut
Mouyeo	Mestre Jaffarato
De Lorme	Barthollet pourcateur et silvestre
Clark	Deperieres m. de Vandermonde de Noy
De Cuvier	Jaffarato demanday et Vandermonde
Noubaud.	Coulomb Silvestre.

N. de B. au jour ouvat à 3h. 1/2. mercredi prochain

- 1.° Lect. du proc.
- 2.° Demande d'une somme de 71 et 40 p. m. pelletier
- 3.° Lect. des concl. no m. Babu fco
- 4.° avis des commiss. (écrit au Comité de marine que p. juges définitivement il faudroit de caper sur mer) Dptes
- 5.° m. Derosel (seigneur) x ^{ég. de 63 ans} grand nombre de certificats attestant ses trav. f
- 6.° m. les papiers ne suffisent p. constater la découverte. Ser. fuquies mais est artiste a été utile
- 7.° avis des commiss. (lecture d'un rapport de la 2. classe = 5000^{ra} ans manufact. de Nouen.
- 8.° — da D. aus idem. l'académie de se. de Nouen. (discut. !)
- 9.° Lettre de m. de Loursiers
10. m. Barthollet de Kéologues. (nouvel. cap. demandée
11. m. le Blanc demand. que les commiss. de m. Barth. examinent les machines de m. Barth. avant de l'écouter
12. m. le Masson (le prés. du Comité de commerce demande son avis)
13. avis du D. aus (le prés. écrit au Comité de marine que le B. aus ne peut donner aucun avis au Comité de commerce et que le Masson ait des terres p. faire ses poteries, et porcelaines, et cela est à la portée de son état. il faut que le Comité s'assure qu'il n'y a pas de terres, venant des endroits d'où il n'y a pas m. le Masson)
14. motifs des concl. des commiss. nommés à m. Durand.
15. p. aujour à m. Jaffarato les adresses de artistes récompensés.
16. m. Durand a-t-il été récompensé et si admissible aux récompenses (avis à la prés. de la commission)
17. m. Durand dit qu'il y a une découverte réelle dans l'assiette que m. Durand donne à sa machine supérieure
18. (m. Lettre au Comité de marine m. L. Masson) (la commission a été faite pas m. Durand)
19. m. avis du B. aus maximum de la 1. classe (6000) p. et est le seigneur
- 20.° Rapport sur m. Jouvot.
- 21.° Demande a M. Duvette le rapport sur m. Durand



- 21^e avis de Louisa 380^e (il est alloué) max. de la 3^e classe.
 22 accordé à 72^e les expès. sur la lre proposition par le Noble.
 23 (Donné à un duc et un expès. de la 3^e classe)
 24^e rapport sur un. le rapport (il est alloué) 6000^e
 25^e avis des Comités (max. de la 1^{re} classe) 6000^e et la mention honorable
 26^e à du B. au (max. de la 1^{re} classe) 6000^e et la mention honorable
 27^e concl. du rapport sur un. de l'écriture.
 28^e avis du B. au (max. de la 1^{re} classe) 6000^e et la mention honorable
 29^e envoies à M. Hallé ma nouvelle adresse.
 30^e est d'avis de retrancher le moyen d'empêcher le vin de Touraine
 31^e ordre du jour obtenu p^r M. Nauin à la 1^{re} séance.

Séance Du 9. Mai 1792.
 Présidence de M. Louis.

Artistes

Commissionaires

M. M.

M. M.

Charles Coquer

Lierre Fremin

Etienne Hoffmann

Jean Claude Trouillot

Jean L'auzet

- M. Vandermonde et Boffet et de ferrière

Jean Pierre Campmar

Lout, de Loure.

Charvin

Willmann

Nichel Spring

M. M. Paulet desireroit

avoir pour Commissionaires

M. M. Vandermonde, Le d'roi

et de ferrière

M. M. de ferrière a les pièces de M. Paulet et de M. de ferrière

- 1^o "Chapitre" dans l'art de m. le Plessier
- 2^o m. Marin rapport sur m. fauvel (statues de fer et beaucoup plus simples)
- 3^o avis de l'ouvrier (marché de la 1^{re} et = 6000)
- 4^o avis du B^{au} (marché de la 1^{re} et la mention honorable)
- 5^o m. Marin (suivie de l'écrit de Moulins) p^r Droguet le tout
- 6^o p. w. l'ouvrier à m. Gassier. les papiers de m. Migneron et les 2 rapports de m. -
Authier.
- 7 avis des Commis. sur m. Marin. (répondre à l'aff. que si tout B^{au} avait à récupérer
un m. Marin il lui accorderait la médaille de la 1^{re} et de la 2^e
faute à l'ouvrier de faire un travail de force)
- avis du B^{au} au 1^{er} classe (médaille de la 1^{re} classe) sans éducation)
- 8^o approuvé et traduit. samedi prochain. écrits une circ. à tous les m. m. de B^{au} Jean
- 9^o rapp. sur m. de Narbonne.
- 10 avis des Commis. (copie de la du rapport) adopte
- 11 idem.
- 12 rapport sur m. Lardé
- 13 avis des Commis. 2000⁰⁰ minier. de la 1^{re} et.
- 14 avis du B^{au} joint à mercredi prochain
- 15 ordre du jour demandé et obtenu p^r m. Pichet (p^r m. m. prochain)
- 16 m. m. Gassier a demandé des fonds p^r faire des exp. p^r propositions par m. Migneron. j' propose d'écrire
à la verrerie de fer p^r faire quelques exp.
- 17 avis du B^{au} au 1^{er} classe. écrivra une lettre au Directeur de la verrerie de fer p^r lui demander
la permission de faire quelques exp. et si y a quelques p^r la B^{au}

Scène extraordinaire du 2 Mai 1792.
Créance de M. Louis.

Lecture du Procès Verbal de la séance précédente. Sur la motion d'un membre qui se plaignait de ce que s'il on ne venait lui demander pour être rapporteur dans une affaire, le Bureau décide que la liste des membres sera toujours communiquée aux Artistes, mais qu'il sera défendu au secrétaire greffier d'indiquer à ces Artistes ceux des Membres qu'il croiroit les plus propres à répondre aux vœux de ceux qui le consulteroient sur cet objet.

on fait le rapport de l'affaire de M. Leguin, auteur de différentes Machines de physique, Astronomie, Géographie, &c. au nombre de quatre. Conclusion. Si M. Leguin se fût adressé directement au Bureau la somme qui lui auroit été accordée à cet artiste eût été mais le Bureau en d'avis de recommander M. Leguin aux Comités de Marine, conformément à la Conclusion des Commissaires, pour lui obtenir de l'Assemblée Nationale tout ce qu'il peut mériter.

On fait le Rapport de l'Affaire de M. Le Gros
Mécanicien, auteur de différentes Machines: 1.^{re} une pièce d'horlogerie.
2.^{re} un bras et une main Artificielle. il paraît très difficile et peut-être
impossible de porter plus loin la perfection dans ce genre. 3.^{re} les Bandages.
Cet Artiste a déjà obtenu l'Approbation du Comité de Salubrité. 4.^{re} du
Moyen d'empêcher la Contrefaçon des Patentes. Conclusion.
Le Maximum de la 1.^{re} Classe des Récompenses Nationales. Le
Bureau adopte la Conclusion, sauf rédaction, en insistant sur les
avantages de la main Artificielle et sur ce que M. Le Gros a tout
abandonné pour porter ses vœux sur des objets d'une grande utilité, et
sur ce qu'il on peut attendre encore de l'activité et de l'effort d'invention
de cet Artiste.

On fait le Rapport de l'Affaire de M. L'homond,
auteur d'une Machine à carder et à filer tout ensemble. Conclusion.
Le Maximum de la première Classe des Récompenses Nationales.
Le Bureau adopte la Conclusion et est d'avis que M. L'homond
mérite le Maximum, sauf rédaction.

Un membre observe que M. Faynard se plaint de ce que la Copie
du Rapport de son Affaire ne lui parait encore être communiquée.
On objecte qu'il est impossible de ne pas aux Artistes la Communication
des Rapports, le Bureau ayant déjà prononcé sur cet Artiste. On
décide que les procès verbaux seront consultés pour connaître ce qui a
été arrêté. en attendant que M. Louie, l'un des Commissaires, ait
renvoyé la rédaction de la Conclusion du Rapport de l'Affaire de M. Faynard, M. Halle sera
chargé de voir si la faute de M. Louie lui permet ou non de tenir de
suspense cette rédaction et dans le cas où elle ne le lui permettrait
pas, M. Halle en sera seul chargé et en fera lecture mercredi
prochain au Bureau, afin que le Secrétaire Gruffier puisse ensuite en
donner Copie à M. Faynard.

On fait le Rapport de l'Affaire de M.^{lle} Porro. Les
Commissaires ne concluent rien sur cet objet. mais on observe que
M.^{lle} Porro est très âgée et qu'il y a urgence, et qu'en attendant
qu'il on ait pu statuer sur ce qui doit être accordé, il serait bon de demander
pour M.^{lle} Porro une gratification qui, sans préjudicier aux droits de cette
demoiselle, lui procurerait provisoirement le secours dont elle a besoin
et qu'il on ne peut pas sans injustice leur refuser. Le Bureau est

6

Vain quel on doit accorder à M.^{re} Fovro une Gratification de 300^{fr} pour la complétion de ce qui peut lui appartenir. Mais que l'on aura obtenu de l'Assemblée Nationale une loi positive pour la Carrière prescrite.

on fait Lecture d'un Projet d'Adresse ou Pétition à l'Assemblée Nationale pour lui demander de donner ses décisions sur différents points de la loi du 12.7.1791. pour interpréter les Articles obscurs et compléter ceux qui paroissent laisser quelque chose à désirer. La décision renvoyée à Mercredi prochain.

Jeune levée à dix heures. / M. Richer.

Séance du 16.^o May

M^{re} Gaulty Deuillant Bassac. Deuillant
 M. Gaulty - Le Roy et Bassac.
 M. Deuillant. M^{re} Mureau et Gaulty
 M. Berthoum - Le Roy et Borda, ad. Trouville.

Les Commissions des poids et mesures de l'Académie des sciences descriptives ont vu avec douleur du Ministère (l'opinion de M. de Borda) de la Jourd'hui 12.^o)

N.^o renvoyé à M. Bassac. les notes de l'artillerie de mercredi passé avec une petite table de calcul.

- 1.^o Lect. du proc. verbal
- 2.^o Lect. d'un descript. de la mach. de M. Thompson par M. Bassac.
- 3.^o renvoyé à M. Bassac. la notice sur M. Thompson. avec le papier de M. Gaulty.
- 3.^o Rapport sur M. J. Bapt. Castelly.
- 4.^o avis des Comiss.
 5.^o avis du B.^{re} } idem. renvoyé
- 6.^o Rapport sur M. Gaulty
- 7.^o avis des Comiss. = 4000^{fr} minimum
- 8.^o avis du B.^{re} = minimum (5000^{fr})
- 9.^o avis des Comiss. } idem. renvoyé
10. avis du B.^{re} } idem. renvoyé
11. avis du B.^{re} } idem. renvoyé
12. Rapport sur M. de Borda (monnaie)
13. avis des Comiss. = 300^{fr} maximum de la 3.^o classe.
14. avis du B.^{re} (idem)
15. Rapport sur M. Gaulty (le B.^{re} ne peut p.^r s'en occuper en la absence de pièces)
16. Rapport sur M. Deuillant Vera (stopper foulees)
17. avis des Comiss. (minimum de la 1.^o et 2.^o)
18. avis du B.^{re} (minimum de la 2.^o et 3.^o)
19. avis des Comiss. (minimum de la 2.^o et 3.^o)
20. Rapport sur M. de Vert.
21. avis des Comiss. = 2000^{fr} minimum de la 2.^o classe.
22. avis du B.^{re}
23. Rapport sur M. Deuillant
24. avis des Comiss. } minimum de la 2.^o classe (2000^{fr})
25. avis du B.^{re}

MUSEE
 NATIONAL
 DES TECHNIQUES
 • ARCHIVES

- 26.^e Considérant que M. Mauvais. (conditionné aduqité) ^{à envoyer au Ministre du Commerce}
 n.^e ordi ou pour p.^e de Gaulty
 n.^e m. Miches p.^e mercredi proch.
 n.^e lettre de M. Merget. (m. Merget cerra la d. plus par commiff.)
 n.^e une table p.^e le B.^e au.
 27.^e ~~une~~ demande infas.^e de m. Coquet.
 n.^e m. Charpentier p.^e mercredi proch.
 n.^e m. Beauval et Charpentier p.^e mercredi proch.
 28.^e Max. du gratif. (5000) il est taxé. (adopté par le B.^e au.)

Séance du 23. Mai 1792.
 Présidence de M. de Necker.

Artistes Commisaires
 de Necker. de Necker.

Fauvel (François) m. de Noy et Luitte
 Lyon. le Noy et de Thonville (m. par d'ass. nat.)
 Gorbet. Perrin et Digne (m. par d'ass. nat.)

- n.^e Considérant que m. de Noy
 + n.^e renvoyé à M. Gorbet la lettre de M. de Narbonne.
 + n.^e m. à Eproué (m. Desmarest) à la papeterie de m. Didot.
 1.^e Lect. du proc. verbal
 2.^e lettre du Direct. Despey
 3.^e Extraît du proc. verbal qui constate l'apparition du B.^e au. à la barre.
 4.^e Rapport par m. pelletier.
 (M. de Thonville ont été remis à M. Berthollet, il faut lui écrire
 5 avis des commiss. et du B.^e au. (par de la 2.^e classe et le vice-président de la même à -
 raison de son âge).
 6.^e Rapp. par M. Beauval (Dispositif)
 7.^e avis des commiss.
 8.^e avis du B.^e au. (2.^e classe) mention. 3000.
 + n.^e (Lettre à m. Perrin p.^e le commerce)
 + m. Perrin, Luitte de Thonville (m. de Narbonne) (commiss. de M. de Borelly)
 + m. de Thonville est rapporteur de M. Borelly. (il faut écrire à M. Journe) camarade de
 M. de Thonville (m. de Thonville et Borelly)
 9.^e Rapport par m. Miches.
 10 avis des commiss. (m. de Thonville) et de 2000 et la mention honorable?
 11 avis du B.^e au. (m. de Thonville) (il faut Duboucq au lieu de Duboucq)

- 12.^e Nomination du président (M. de Borda) par une grande majorité. 7
13. ^{M.} ~~cerimon~~ au sujet de la mort de M. Lavoisier.
14. Regrets Corrigés, dans le proc. verb. de la mort de M. Lavoisier.
15. Considérant sur M. Bachelier.
16. Décidé que l'on appelle les rapports par ordre de dates.
17. Lect. d'une lettre de M. Vera. (La lettre est adressée à M. Hassenpater, l'un des ~~directeurs~~ ^{membres} de la commission.)
18. ^{M.} (M. Bachelier p.^r la quatrième)
18. Affaire de M. Savoty ^{à propos de la}
19. Avis du B.^{ureau} ^{à propos de la} ^{question} de la p.^r M. Savoty attendu qu'il s'agit pour lui au lieu de corps admissibles.
20. Rapport sur M. Lavoisier. (en 2 parts. l'une sur les registres hydrostat. l'autre sur les usages de certains acides.)
21. Avis des commiss. (M. de la 2.^e cl. = 3000)
22. Avis du B.^{ureau} (M. de la 2.^e cl. colonnisation des décoment. chirurgicaux) ^{sur la réduction}
- 1.^o Considérant sur M. de Gros
- 2.^o M. de Hottet
- 3.^o M. Beauvel
- 4.^o M. Richer
- 5.^o M. Bachelier
- 6.^o M. Savoty



Séance du 30. Mai 1792. L'An 4. de la Liberté.

Présidence de M. Borda.

Artistes.

M. M.

Martin Jac.

Le Brun.

Ogdon.

Clareton.

Latini.

Carpentier.

Lacroix.

Varenne.

DuBois.

Commissaire.

M. de

On fait lecture du Procès Verbal de la séance précédente. Un membre observe au Bureau que M. Vera s'est plaint dans une société de ne quel on avait

favorisé M. Anthoine, et qu'un membre avoit été nommé comme ayant
reçu un habit de ce dernier Artiste. M. Pelletier, après la réitération
a demandé qu'il fut assigné au Procès Verbal, que l'habit a été remis
au Bureau, et qu'il y restera déposé, mais qu'en frais qui n'avoient pas
été comptés montent à 35^l. seroient remboursés, m. Pelletier ne
voulant pas le perdre. Le Bureau adopte la motion de M. Pelletier.

On fait lecture d'une lettre du Ministre concernant la M.
de la Couronne, et à cette occasion le Ministre demande que le Bureau
veille prendre en considération les modicités de la somme qui reste à
distribuer. un membre observe que les Artistes à récompenser peuvent
être divisés en deux classes, ceux qui ont prouvé un grand
travail d'une utilité générale, et ceux qui n'ont que des travaux
d'une utilité particulière. un autre membre dit que le Ministre se
plaint hautement et même indiscrettement du Bureau, qu'il désapprouve
toutes ses opérations et qu'il dit publiquement que son premier soin sera
d'empêcher l'Assemblée Nationale de la destruction de ce Bureau. ce
même membre demande que le Bureau observe au Ministre qu'elles
affaires présentées au Bureau par le passé ont été le Bureau d'une
position où il ne se trouvera jamais et qu'en conséquence l'on prenne
tout en considération la lettre l'avis du Ministre, afin de défendre l'existence
du Bureau, comme la plus précieuse propriété de l'Artiste. un
autre membre dit que les fonds destinés aux récompenses soit qu'ils
soient suffisants ou non, ne ne doivent pas être considérés comme
un obstacle aux délibérations du Bureau, qu'ils fonde ou non par
suffisant cela ne regarde pas le Bureau, mais l'Assemblée nationale,
qu'il a été décerné des médailles pour l'exercice de 1792. et qu'en outre il y a eu
100 mille livres pour 1791. un membre pense que l'ordre du tableau
et que si l'on examinait le mérite général des rapports cela pourroit être sujet
à quelques inconveniences et occasionner beaucoup de propos insultants pour le
Bureau. enfin plusieurs membres demandent l'ordre du jour, ce qui est décidé par
le Bureau. on agit ensuite la question des cent mille livres pour la trimestre
de 1792. et cette somme sera distribuée aux artistes soit que le Ministre
approuve ou désapprouve les opérations et qu'elle seroit de la même nature à faire
soit au sein de l'Assemblée Nationale, soit auprès du Ministre, plusieurs
membres sont d'avis que la loi est incomplète et que les démarches à faire
regardent particulièrement les Artistes; l'autre pense que le Bureau doit présenter
les Artistes par cet Article. un membre propose de nommer des Commissaires
pour rédiger un mémoire pour demander à l'Assemblée nationale de prendre
en considération ce qui regarde les Artistes, afin de déterminer la marche du
Bureau, de présenter ce mémoire à un Comité, soit celui de l'instruction
publique, soit celui de Commerce, ou celui de finance, pour se concerter

Séance du 6 Juin 1792 l'an 4.^e de la liberté
Présidence de M. De Borda

Artistes
M. M.

Commissaires
M. M.

Larosse { renvoy. à ses anciens commiss. m. de services

Tatin { parent. libéré

Clareton { vanderu. & Trouw. de Roy.

Martin & Boc { Berthollet Desmouret & services

Carpentier { Dumas & de Trouville

De Varennes {

Offlon { Larosier & m. de services

Le Brun { rapport. vanderu. de Roy.

Dubos { m. de Roy de Trouville

Bastide { vanderu. & rapport

N.^e renvoyé au ser. d'ac. de chirurgie la lettre à m. Roux

1.^e Lect. du Proc. Verbal

2.^e Lect. d'un mémo. par m. Larosier (écrit que m. Larosier verront de ce sujet la haine
Larosier p. l'avis de son l'avis)

3.^e Le mémo. d'avis de la demande du vintisme à l'académie p. son local.

4.^e proposition de préférer la salle des pairs

5.^e décidé que provisoirement on s'assemblera à l'académie.

N.^e l'avis aux membres absents les en instruire.

6.^e demande de fav.^r de m. Coater d'un provisoire

7.^e touchant considérant sur m. Charpentier (adapte)

8.^e l'appart sur m. Lardis (pour m. haff)

9.^e avis des com. (2000) minimum de 200 cl.)

10.^e avis de B.^{au} (idem)

11.^e lettre de m. Lardis à m. Condorcet sur m. Lucotte

12.^e petit rapport provisoire concernant m. Condorcet

{ Discuss. et observat. sur ce sujet }
Lett. faites à m. Lardis.

1.^e m. Lardis dit qu'il a été conduit chez m. de Roy. par m.

2.^e Lardis dit qu'il a été conduit chez m. de Roy. par m.

3.^e m. Lardis dit qu'il a été conduit chez m. de Roy. par m.

4.^e m. Lardis dit qu'il a été conduit chez m. de Roy. par m.

5.^e m. Lardis dit qu'il a été conduit chez m. de Roy. par m.

Suite de l'interrogat. 9
5. jure & jure (M. Hardy)
J'est adressé au jure de Paris
M. avois l'explication de la machine
6. M. Lucotte a refusé de faire le
rap. de M. Hardy à l'époque où
M. Hardy a été arrêté avec
M. le Royer.

7. Décidé que M. Lucotte tenait la parole
donnera quelques éclairciss. sur
le rap. de M. Hardy
8. M. Lucotte n'a pu se souvenir q.
d'avoir mené M. Hardy chez M. le Royer
9. M. Lucotte n'a avoué écrit la minute
d'obligation.
10. M. Lucotte dit qu'il ignore s'il existe
un Doc qui assure les réc. enst.
ou s'il peut l'informer un.
11. Donnez copie à M. Lucotte copie
de la lettre de M. Hardy à M.
Contoul.
12. Décidé que seule quest. est ajournée
à mercredi proch. D'après M. Lucotte
sera absent, et qu'il enverra sa
justif. par écrit

Suite de

12. Lect. d'un petit rapport prov. sur
M. Coüster. Les adqts.
13. M. Grosbert (situation favorable
de cet artiste.) (on parle à l'ordre du
jour)

H. a

France Du 19^e Juin 1792. l'ant. & la liberte.
Présidence de M. De Borda.

Artistes

See No.

Prun

Reamy—

Reoul

Врагъ

Caudet

2. Bacheley

Should
Died

Rhous —

Bibul

Commissaire

See No.

On fait lecture du procès verbal de la séance précédente. M. Lavoisier dit qu'il a écrit à M. Lafont-ladebat au sujet des fonds et qu'il lui a communiqué de confiance la Mémoire à ce sujet. on fait lecture de la lettre du Ministre au sujet du local pour la séance du Bureau de Consultation; il assigne pour cet objet la salle de l'Académie des sciences. un membre observe qu'il seroit bon de faire des ~~re~~ représentations au Ministre sur le local, la salle de l'Académie n'étant point commode, quand ce ne seroit qu'à cause du défaut de place pour les papiers du Bureau. on fait lecture de la lettre du Ministre qui annonce que deux artistes ont rempli les formalités, un membre demande qu'un artiste qui s'adressant à l'Assemblée nationale se soit renvoyé au Bureau, pour s'appliquer à remplir les formalités et qu'il ne soient pas préférés à ceux qui auroient suivi la marche ordinaire. on fait différentes réflexions à ce sujet et un membre fait observer combien étoient dangereux les rendons des ~~Artistes~~ ^{Artistes}, et cite à ce sujet M. Davin qui a touché 6000 francs la participation du Bureau, ~~et~~ que M. Le Masson a touché 300. on remarque que cette marche sera suivie par les Artistes quel l'exemple de M. Davin autorise, et qu'les fonds disparaîtront sans que le Bureau en soit instruit. on examine ~~par la~~ ^{par la} marche que l'on doit employer pour parer à ces inconvénients, et l'on décide en conséquence que si les Comités demandent au Bureau un avis sur un simple ~~avis~~ ^{déroulement} de somme, il sera donné; mais que si l'il s'agit de faire une

homme, on exigera des Artistes qu'ils remplissent les formalités d'usage.
on consulte le Bureau au sujet de la lettre à écrire aux Comités de cette
occasion, M. Leprés prend la question aux voix. Le Bureau décide
que la lettre sera écrite. un membre fait lecture d'une lettre de M.
De Narbonne, ingénieur, dans lequel le Bureau a été consulté par le
Comité d'Agriculture et de Commerce. Cet Artiste a été présenté
au Bureau le 29. février. il y a 22. Artistes encore à venir. un
membre demande que M. De Narbonne soit renvoyé à l'ordre du Cadastre.
un autre membre demande au contraire que M. De Narbonne en a rempli
les formalités que dans huit jours, il ne passe qu'après ceux qui se seront
présentés avant cette époque. Les Artistes remplissent les formalités. Enfin le
Bureau ordonne d'avis que les Artistes prendront date du jour où ils auront
rempli les formalités, et M. de la place de rédiger cet Artiste. on
propose de donner l'extrait de cet arrêté dans la lettre aux Comités. on
passe ensuite à l'ordre du jour qui est l'affaire de M. Lucotte. un membre
propose de prier M. Lucotte de vouloir bien se retirer pour lui-même
liberté au Bureau de prononcer sur l'objet qui concerne ce membre.
M. Lucotte invoque la loi en sa faveur et dit que l'on n'a point le droit de
lui interdire d'être présent à l'assemblée. il offre en même temps d'écouter avec
attention tout ce qui pourroit être agité dans le sein du Bureau. Enfin
il demande la parole et après quelque débat, elle lui est concédée. M.
Lucotte fait lecture de son Mémoire et de quelques pièces à l'appui.
M. Lucotte se retire. Un membre prend la parole et conclut que M.
Lucotte ne peut être soupçonné d'avoir voulu partager la réputation qu'aurait eue
le Bureau pour son ^{apologie} œuvre susceptible. La fortune de M. Lucotte le
met au-dessus d'une pareille œuvre et il a toujours passé pour un fort
honnête homme. Deux membres pensent que M. Lucotte a rédigé l'écrit
passé entre M. Le Vay et M. Lardé, et disent que s'ils étoient jurés
ils prononceroient d'après leur Conscience que cet écrit existe, mais comme
il n'en existe aucune trace, il est difficile de juger M. Lucotte d'après de
simples probabilités. un autre membre parle sur cette affaire et entre autres
fait lecture de l'engagement fait triple entre le S. Le Vay, le S. Lardé
pour le S. Lardé fils et une caution. un membre affirme que M.
Lardé est venu le trouver et s'est plaint de ce que M. Lucotte étoit contre
lui, ce qui prouve que M. Lucotte n'avoit aucun intérêt dans le marché
fait avec le S. Le Vay. on continue la lecture des pièces et entre autres
d'un jugement sur la demande du S. Le Vay d'une somme de 600^{fr}. La
seconde renvoi est affaire devant les juges compétents. Mais cette pièce
semble porter en conclusion que M. Lardé a été vexé par M. Le Vay, et
qu'il y a eu un marché scandaleux, auquel M. Lucotte a donné les mains.

que sa démission a été au moins très imprudente, que la sentence rendue
de l'Ég. Marc indique assez pourquoi M. Lucotte a été défavorable depuis
à moment à M. Lardé, l'ég. du caractère connu de M. Lucotte et
résulte qu'il n'a pas eu l'intention de partager les profits de M.
Le Voyer, mais que sa conduite a été inconséquente et hasardeuse, et
que pour avoir compromis le Bureau il étoit bon de faire des excuses
à toutes les pièces qui pourroient disculper M. Lucotte, et un autre
Membre parle sur cette affaire et rétablit la suite dans l'ordre du débat.
plusieurs Membres par leur discours ont pour ou contre M. Lucotte.
on observe que M. Lucotte paroit avoir commis dans le marché entre M.
Le Voyer et M. Lardé, on récite une partie de l'inculpation faite à M.
Lucotte. on représente au Bureau la manière dont M. Lucotte a répondu
aux assertions de M. Lardé, en commençant à tergiverser sur comment il
s'est mal défendu; on l'on propose de renvoyer au Ministre la question
de la conduite de M. Lucotte, et de lui demander son remplacement s'il
y a lieu. un membre propose de demander à M. Lucotte sa démission.
mais s'il la refuse, que les membres du Bureau se donneront parole de rendre
nulle la présence de M. Lucotte qui ne seroit plus employé, ni comme
rapporteur, ni en toute autre qualité, que les pièces qui lui ont été confiées
seront retirées de son main, que le secrétaire Greffier sera autorisé à les
redemander. on observe que si l'indignité M. Lucotte au Ministre, de
faudra le faire par écrit, qu'alors on sera nécessaire de donner des motifs
précis, que cela donneroit peut être prise à M. Lucotte sur le Bureau,
que la suite de cette affaire pourroit être un tour précieux ce qui porteroit un
grand préjudice aux Artistes. un autre membre dit qu'il y a deux choses
très différentes, l'une prouvée le défaut de délicatesse. l'autre non prouvée
la concussion. en conséquence on demande le renvoi au Ministre. le président
consulte le Bureau pour savoir si l'on ira aux voix. Le Bureau décide qu'il
l'on ira aux voix. on pose ainsi la question. M. Lucotte a-t-il tenu une conduite
qui mérité l'improbation du Bureau, et a-t-il perdu la confiance de l'Assemblée?
on décide à l'unanimité que M. Lucotte a perdu la confiance de l'Assemblée.
plusieurs membres en très grand nombre ont des regrets de cette délibération,
d'autres craignent qu'elle ne compromette le Bureau. d'autres demandent
que cette délibération soit insérée au procès verbal. plusieurs s'y opposent.
on propose d'adopter la motion de M. Bourru en conséquence la rédaction
telle que ce membre la donnera, dans le procès verbal. on lit la conclusion de
tous ces débats qu'elle est rédigée par un membre. Le Bureau l'adopte. un membre
demande à parler en faveur de M. Grebbon. on réclame l'ordre du jour.
on demande 1500. pour M. Merges, pour de capricieuses. on demande
pour les expériences de M. Migneron. M. le président lève la séance
à neuf heures et demie, après avoir nommé des Commissaires aux
Artistes qui ont rempli les formalités. f.

11
Séance du 20. juin 1792. Saut.

Présidence De M. De Borda.

Artistes Commisaires
M. & M. M. & M.

Séance du 13. juin.

M. Le Brun — m. de la place et silvestre

Du 20.

Etienne Le Moir — Le Roy juvelin

Jaurico — Le Roy de Thonville

Gerrin — deservier happusats

Fortin — Coulomb de Roy

Cotte — haller parlement et m. silvestre et Desandray

Boytias — Desandray happusats

Schell et Eschirgik — Vanderui happusats

Le Roux — Le Roy silvestre

Lettre sur m. de d'orue (ancien commisaires) Bathollet silvestre

1. m. val.
 2. Lect. de disp. lettre
 3. 2. discussion de m. haller (acceptes) m. de la place et juvelin silvestre (silvestre, à m. de la place.)
 4. Lettre au sujet de m. Thacklon (moyen simple de m. de la place) p. toutes sortes de choses.
 5. Avis du D. au (il parle à l'ordre du jour) m. de la place.
 6. 2. Lect. de m. de la place. verbo enquis. de m. de la place.
 7. Rapport sur m. de la place.
 8. Avis des commiss. (m. de la place. 1. cl.)
 9. Avis du D. au (1. 2. classe) (m. de la place. 2. cl.)
 10. Rapport sur m. de la place. de la place. de la place.
 11. Avis des commiss. (m. de la place. 2. cl.) (m. de la place. de la place.)
 12. — de la place.
 13. M. de la place. si m. de la place est porté au 4. avril dans le grand registre.)
- demander en fav. de m. de la place.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES

- 14 avis du B.^{au} (accordé 300^t)
- 15 par tout le vote il n'y a pas lieu à délibérer.
- 16 demande en fav.^r de m. Diet
- 17 avis du B.^{au} (300 + 200 pour son avis) 4
- 18 demandes en fav.^r de M. de Narbonne
- 19 avis du B.^{au} (ajourné)
- 20^e Déclaration de M. Vira qui prétend que m. Bassac a surpris la Religion du B.^{au}
- 21 avis du B.^{au} on ne nommera point de nous^t commiss.^r p.^r exam. les élections de m. de Vras.
- 22^e M. envoie à m. Bassac les mémoires de m. Schell & Boylles
- 23^e m. duette veut savoir l'avis des autres commiss.^r de m. Georgel faire le rapport de cet artiste.
- 24 avis du B.^{au} de Trouville (don des com. des
- 25^e l'avis au milieu p.^r le remplacement de m. de Vras.
- 26^e rapportes ~~un~~ m.^r de m. feron :

Séance du 27. Juin 1792. l'après. de la libération.
Présidence de M. De Borda.

Artistes. Commissaires.

M. de M.

M. de M.

Boucaut — liberté parlementaire

Dupont — la loi de m. de Vras & de Vras

Dellet — de m. de Vras

Grégoire de Trouville jeune

1^o Lect. du proc. verb.

2^o m. de Vras donne quelques résumés des propos de m. de Vras

3^o ~~demande en fav.^r de m. de Vras~~ de m. de Vras ne sera p.^r mention de cette demande.

4^o Déclaration de m. de Vras (Discussion)

5^o m. de Vras est adjoint aux commiss.^r de m. de Vras

6^o avis du B.^{au} l'avis de m. de Vras il n'y a pas lieu à révision.

7^o m. Bassac propose de réunir aux comités au sujet de deux artistes qui ont été

8^o avis du B.^{au} au sujet de m. de Vras (Comité de m. de Vras) (m. de Vras) (m. de Vras)

9^o avis du B.^{au} au sujet de m. de Vras (idem)

10^o m. de Vras demande connaissance des pièces de

11^o avis du B.^{au} au 1^o de m. de Vras la dénomination de m. de Vras

- 12.^e M^{rs}. Les Commiss. de m. La Noue sont autorisés
à dépenser 36^{rs} et ce qui sera nécessaire p^r l'exp. du
carton incombustible
13. Député du p^t. Central aduise
14. Lett. faite d'un arrêté du p^t. Central et de la commune
des arts et d'une adresse de ces 2 sociétés. Contre m^r
Lucotte?
- 15.^e Rapport sur m. Lucotte
- 16.^e m. de Blau se résume p^r. Commiss. de m. Languis
et avis du D^{ns}. m. de Blau sur la Commis. les pièces sont
renvies à m. Jussieu
- 18.^e Rapport sur m. Languis
- 19.^e Rapport sur m. Georges
- 20.^e avis de la Commis. (médium. delat. m^r. J.)
- 21.^e avis du B^{re} (discuss.) médium. delat. m^r. J. classe.
- 22.^e Les papiers de m. Georges sont entre les mains de m. Lucotte
- 23.^e avis de m. Lucotte. ~~pour les pièces relatives à m. Lucotte avec l'arrêté~~
Toutes les pièces relatives à m. Lucotte avec l'arrêté
du mol. verb. du 6. 13. 27 avec une lettre de moy.
- 24.^e m. Clareton (300^{rs})
- 25.^e sur la repr. de m. Lucotte de rendre les pièces de m. Georges.
- 26.^e avis du B^{re} le repr. de m. Lucotte sera couronné au proc. verb.

Agenda p^r le jour 12

- 1.^{er} m. Talbot.
- 2.^{er} avis à m. Robert sur
du Croissant G^{de} et du Croissant
- 3.^{er} avis à m. Schuppener
- 4.^{er} envoies des pièces à m.
Gaffuget
- 5.^{er} envoies à m. Jussieu le
modèle de l'écrit de m. de
Courcier.
- 6.^{er} lettre du minist. à m. Tabarin.
- 7.^{er} envoies à m. Darad le chef
d'élég. f.
- 8.^{er} m. Georges

Séance Du D. J. 1792.
Présidence de M. De Borda.

Artistes Commissaires

M. de M.	M. de M.
Maclaud	Vandermonde
Le Rebours	Le Roy. Rochon.
Boulard	Berthollet. Pelletier
Crachet	Parmentier. Sylvestre. Halle!
Banig	Les mêmes.
Dubucq	Les mêmes.



Après la Lecture du Procès Verbal de la séance précédente, Lecture de la
Lettre du Ministre qui annonce au Bureau la Nomination faite par le Roi
de M. De fault à la place vacante par le décès de M. Louis D.
Discussion au sujet des fonds de la Distribution du Bureau. on propose
de nommer des Commissaires pour suivre cette affaire. M. M. Lavoisier
et Desjardins sont nommés à cet effet.

Rapport concernant M. Hanzy. Conclusion, une Gratification de 300^{fr}
adoptée à l'unanimité.

on fait de nouvelles observations au sujet de fonds. M. Desjardins
se retire sur l'affaire de M. Darburey, propose de remettre les pièces,
attendu la plainte de M. Parisse contre M. Desjardins. Le Bureau
reçoit la plainte et la démission et mention au Procès verbal est ordonné.
on lit une assignation de M. Lurothe qui est le Président du Bureau
des affaires de Paix de la section de la Petite augmentation de la place
de la Victoire. on discute feto et objet. Le Bureau décide qu'il écrira
au Ministre pour qu'il prononce sur la marche à tenir et charge M. De
Jardins de consulter M. Julien sur ce que la loi exige en pareille
circonstance.

Lecture de la lettre du Ministre au sujet du vol qui a été fait à
M. Pélou. Le Ministre en dispose à accorder à M. Pélou une
Gratification sur les fonds de frais de Bureau. on décide qu'il sera
écrit une lettre au Ministre pour le déterminer à accorder la Gratification
demandée par M. Pélou et lui demander en même temps un local pour
le secrétariat du Bureau.

on fait le rapport de l'affaire de M. Darburey. Conclusion, une
Gratification de 300^{fr}. Le Bureau décide qu'il n'y a pas matière à
Gratification et que le secrétaire Greffier sera chargé d'en donner avis
à M. Darburey, en y joignant l'art. 4. de la loi.

On fait le Rapport de l'affaire de M. Sauter. Auteur
d'un nouveau Coup pater. Conclusion, une Gratification de 300^{fr}.
ajourné pour être remis à d'autres objets pressant par M. Sauter.

On fait la lecture d'une lettre de M. Langier qui demande
qu'on lui rende les papiers relatifs à ses différentes inventions qu'une
fois par jugées jusqu'ici.

on appelle l'affaire de M. Contarieux. après quelques

discussions on adjoint M. de Crouville aux autres Commissaires.

on appelle l'affaire de M. Brognard. Le Bureau charge
le secrétaire d'envoyer à cet Artiste pour lui demander de donner
les pièces qu'il a à produire pour juger de ses découvertes.

On fait le rapport de l'affaire de M. Féron, Horloger. Conclusion.
Le Medium de la 1^{re} Classe. Discussion. Le Bureau est d'avis
d'ajourner le Medium de la 1^{re} Classe.

M. Meusnier fait part au Bureau de son prochain départ de
Paris pour se rendre à l'armée du midi.

Rapport sur l'affaire de M. Du Croux, qui a perfectionné la
manière de purifier le sucre. Conclusion. Le
Maximum de la 1^{re} Classe. La Conclusion est adoptée, sans rédaction.

La séance est levée à dix heures moins un quart.

Séance Du 11. Juillet 1792. L'après-midi. Présidence
de M. de Borda.

Artistes
M. de Borda

Commisaires
M. de Borda

de Chambreaux Liberté Lavoisier

Bobillio Le Roy Dumas

Serrin Lesclapart pelletier

Mogier vaudremont Guiraud

Nabiet Gaspard pelletier Duhamel



1. un Gaspard, adjoint Commissaire p. M. Borda (un Gaspard à l'épave)
2. M. Lavoisier dit qu'il paraît certain que les fonds sont faits p. l'année 1792. et qu'il en aura
qu'à présent en Bergeron adjoint que les fonds de 1792 seront éprouvés
3. M. de Vauvenargues (serait-il placé à la première date; la Déclaration au est présentée au rapport
fait sur cet article)
4. avis du B. au (la loi) ou fera une demande d'un secours provisoire en sa faveur.
5. Rapport provisoire sur un Macleoud (importateurs de la Navette volante au moyen de laquelle
ou fait la boussole le double d'ouvrage)
6. avis des Comm. (oumes Conclusions à l'article 6. de la loi la somme de 1500^{fr} pour faire 5 diffères
Bau (différents)
7. M. de Borda est adjoint aux Comm. de M. Macleoud
avis du B. au (la B. au est d'avis de donner pour la somme de 1500^{fr} au nommeur des Commisaires)
pour surveiller la décharge, conféssant que le ministre a adopté l'avis du B. au
Comm. M. de Borda, Gaspard, et vaudremont)
8. Rapport sur la décharge (renvoyé par le ministre de la guerre)
9. avis des Comm. } ou il ne peut rien prouver qu'après de expériences faites en présence de l'assemblée
10. avis du B. au } ou d'après des procès verbaux qui constatent des expériences faites)
11. Rapport sur la décharge
12. Le secret, conféssant à M. Lavoisier horloger à Brest qu'il demande des copies authentiques
des différents rapports qu'il a adressés au B. au et qu'il ne peut signer que par la
main.

- Velle J. M. Perrier
- 12^e Discussions sur le remplacement de la section en un document inséré dans la presse administrative hebdomadaire.
- 13^e N^o L'avis à M. de la porte conformément à la note de M. J. M. Perrier.
- 14^e N^o Un extrait du procès verbal l'article sur les frais d'experts p. n. l. Rolle (envoyer cette note à M. J. M. Perrier).
- 15^e avis du D^{re} au attendu pour mercredi prochain pour venir au ministère au sujet du remplacement de M. Housier.
- 16^e Aff^{aire} Housier sur un projet. Demande d'un service provisoire de Boos^t ou faveur de M. Fyot.
- 17 avis du D^{re} au (demande provisoire satisfait de Boos^t et cette gratif. sera à compenser par le D^{re} au.)
- 18^e Discuss. sur un Lucotte (il s'agit pas membre du bureau des arts et lettres en rapport que l'on peut le destituer).
- 19^e L'affaire de M. Lucotte est renvoyée par le tribunal de paix ch. de Conciliation aux tribunaux ordinaires.
- 20^e Avis du D^{re} au au sujet de la destitution de M. Lucotte.
- 21^e Lett. de plén. lettre de M. Haugies (on passe à l'ordre du jour)
- 22 Lett. de l'avis motivé sur un Fyot.
- 23 affaire de M. Dutroux
- 24 avis du D^{re} au (l'affaire passera dimanche prochain)
- 25 on vient à plusieurs artistes adressés par les comités
- (le ministre publie ces services publics sous le nom de M. J. M. Perrier p. lui raconter ce qui se fait passé au sujet des déclarations faites contre la nomination de M. Lucotte. remettre au président et au vice-président les pièces contenues en Lucotte pour qu'il en fasse un rapport au ministre. N^o 1^{er} Espace en l'article concernant la défect de Schastel.)

14

Lecture du procès verbal de la séance précédente. M. Desjardins
s'élève à ce que la dénomination faite contre lui par la société du point
central n'a pas été appuyée de preuves suffisantes pour qu'il pût être
saisi pour l'accusation et être en mesure à ce sujet de répondre
à des allégations vagues, indéterminées, et d'un autre côté, sous
indifférent aux imputations qui lui ont été faites. Plusieurs membres pensent
que le silence des adversaires de M. Desjardins prouve suffisamment qu'ils
n'ont rien de mieux à fournir et qu'en conséquence la dénomination tombe
de fait, comme n'étant pas soutenue.

Un membre croit devoir se résumer sur l'affaire de M. Bartholomé,
attendu les injures qu'il a essuyées de la part de cet Artiste. Le Bureau pense
qu'il y aurait un grand inconvénient à admettre de pareilles démissions,
qui se font fournir aux Artistes des moyens de se procurer pour commissaires
toute une série d'hommes favorables, et de rendre ceux qui ne le
seraient pas agréables. On observe que M. Bartholomé agit sur à son tour
sur une manière à considérer M. Bannafra, puisqu'il partage avec tout le
personnel instruit le mauvais procédé de M. Bartholomé.

Un membre représente que M. De Varenne a fait des dépenses auxquelles
il a été induit par le prononcé du Bureau qui lui avait accordé une somme, mais
dont il a été privé par l'arrêté qui a été pris au sujet de cet Artiste qui n'avait
pas rempli les formalités prescrites par la loi, et demande en conséquence qu'en
égard de la portion de cet Artiste, le Bureau ayant à sa disposition des fonds
qu'il mettrait à portée de constater l'humanité et la justice en lui accordant
un secours provisoire. Un autre membre observe que M. De Varenne a suivi
une marche qui ne s'écarte point de la loi, quoiqu'elle ne soit pas conforme
à celle prescrite au Bureau. On fait lecture de la lettre du Ministre au sujet
de M. De Varenne. On observe que la loi n'est point contraire à cet Artiste,
qu'il ne demande point une récompense, mais une somme pour faire des expériences,
offrir de l'attache de droit qu'il peut avoir à cette récompense. M. Deshayes et
Vallou et M. Leguier pourroient bien être dans la même cas que M. De
Varenne, mais qu'il y aurait cependant cette différence que M. Deshayes et
Vallou ont réellement présenté un objet à récompenser, celui que M. De Varenne
n'a encore rien fait qui pût faire statuer sur le mérite de ses découvertes.
On demande à retirer l'Arrêté du Bureau au sujet de M. De Varenne.
On fait lecture de l'Article XI. de la loi. Le Bureau décide que M. De
Varenne prendra son rang d'aujourd'hui de la date de sa présentation au Bureau.
On fait le rapport de l'affaire de M. Bourcier. Le Bureau décide la
conclusion des commissaires et en conséquence d'accorder à cet Artiste
le Médium de la 1^{re} Classe, c'est à dire, l'ingénieur l'écrit. il est
octogonaire.

M. Le Président annonce au Bureau que l'Académie des Sciences a nommé M. Pelletier pour succéder à M. Berthollet dans la place que ce membre occupoit au Bureau.

on fait lecture de la Conclusion relative à M. Justin de Sarrasin. Le Bureau adopte cette rédaction, et conformément à l'Article VI. de la Loi lui accorde la somme qui lui a été précédemment accordée.

on fait le rapport de l'affaire de M. Laugier, concernant les biens hydrauliques ou de sapin. Le Bureau décide qu'il n'y a pas lieu à récompense, mais bien à une gratification de trois cents livres.

Le Bureau est d'avis d'accorder à M. Faure, un faiseur provisionnel de 300 et 200 à raison de son âge, le tout à imputer sur la récompense qui pourra lui être accordée, s'il y a lieu.

Un membre expose que M. De Grave est un fondeur qui a travaillé à la statue de Nodding et à celle de Louis XV. qu'il est malheureux, que le Gouvernement lui doit, qu'il a été étourdi de passer en numéraire, et qu'il demande au Bureau s'il peut être susceptible de récompense ou de gratification.

on en sollicite de décider qu'il remplira les formalités prescrites et que le Bureau jugera s'il y a lieu à gratification.

on sollicite aussi une gratification en faveur de M. D'Offemont, auteur d'un Corps balnéaire.

on expose que M. Morget n'a pas pu obtenir de faire son expérience à la Manufacture de Bouclaine, mais qu'un particulier a bien voulu s'y prêter. Le Bureau charge son président d'écrire à ce particulier.

on demande que le Bureau statue sur le remplacement de M. Lucotte. ajourné.

Les Commissaires de M. Archaubaut demandent une décharge d'un pour frais d'expérience.

Séance levée à neuf heures.

M. Brognard a rempli les formalités. M. Pelletier en a pris le Secrétaire - Gruffier.

Séance Du 25 Juillet 1792 Samedi¹⁵
Présidence de M. de Borda.

Président
M. de Borda

Jacques Coque M. de Borda, de Trouville, secrétaire, de Roy
Jean Louis Fabre L. Hallé et de Borda
George Garnett de Trouville et de Roy et Ferris (les deux gues
en devant)
Blanc Hallé et Trouville
M. de Borda de Trouville, de Borda.

(M. de Borda) doit être envoyé à M. de Borda.

1. Lettre de M. de Borda, qui demande d'être entendue à l'assemblée
2. Avis du B. au sein.
3. Lettre du ministre au sujet de M. de Borda.
4. Avis du B. au sein (proposés au ministre que le B. ne peut déroger à son règlement)
5. Lettre du proc. verb.
6. M. de Borda sur M. de Borda.
7. M. de Borda demande à M. de Borda de faire des copies. Relatif au projet de M. de Borda.
8. Affirmation de M. de Borda aux commiss. de M. de Borda.
9. Incid. sur M. de Borda. (faire surveiller le B. au que les 3000^{fr} sont accordés)
10. Avis du B. au sein au ministre à ce sujet. (la somme de 3000^{fr} est accordée)
11. Disposition de M. de Borda de la commune de arts relative à M. de Borda.
12. Avis du B. au sein
13. Rapport sur M. de Borda (Borda de Borda)
14. Avis des commiss. } 300^{fr} + 200^{fr}
15. Avis du B. au sein
16. Rapport sur M. de Borda.
17. Réponse de M. de Borda à la commune de arts
18. Avis des commiss. (maxim. de la somme de 4000^{fr}) (discuss.)
19. Avis du B. au sein (adoptés sans rédaction) (cette affaire ne passera p. au 1. de Borda.)
20. Demande d'un avis sur M. de Borda.
21. Rapport sur M. de Borda (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
22. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
23. Demande de M. de Borda au sujet de l'absence de M. de Borda et de M. de Borda.
24. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
25. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
26. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
27. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
28. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
29. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
30. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
31. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
32. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
33. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
34. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
35. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
36. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
37. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
38. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
39. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
40. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
41. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
42. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
43. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
44. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
45. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
46. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
47. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
48. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
49. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
50. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
51. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
52. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
53. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
54. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
55. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
56. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
57. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
58. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
59. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
60. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
61. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
62. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
63. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
64. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
65. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
66. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
67. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
68. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
69. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
70. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
71. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
72. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
73. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
74. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
75. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
76. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
77. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
78. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
79. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
80. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
81. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
82. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
83. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
84. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
85. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
86. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
87. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
88. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
89. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
90. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
91. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
92. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
93. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
94. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
95. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
96. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
97. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
98. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
99. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)
100. Avis du B. au sein (M. de Borda et de Trouville adjoint à ses commiss.)

MUSÉE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVÉ •

Séance du 1.^{er} Août 1792
Présidence de M. de Borda

Lecture du Procès Verbal de la séance précédente. Un membre observe que M. d'Abbé Bossut, Commissaire de M. Paulet, n'a pas eu connaissance du Rapport, et qu'il n'est point signé. on répond que si M. d'Abbé Bossut s'est trouvé à la dernière séance, il auroit pu le signer. on demande que le Procès Verbal soit conservé et que les pièces soient produites pour prendre l'avis de la Commission. Le Bureau décide que le Rapport sera regardé comme Communiqué, et qu'il sera continué à la séance prochaine, sans égard pour l'arrêt pris par le Bureau dans sa dernière séance, au sujet de M. Paulet.

Lecture de la lettre du Ministre au sujet de M. Millin de Grandmaison, nommé par la Société d'histoire naturelle à la place vacante par la retraite de M. Pelletier, nommé par l'Académie des sciences à la place de M. Mousnier.

M. Saugier demande à être entendu. Le Bureau décide qu'il sera entendu. Il fait lecture d'un mémoire, par lequel il réclame contre la ^{Décision} du Bureau. Un membre demande que le mémoire de M. Saugier soit déposé sur le Bureau. le mémoire est déposé. on demande que les Artistes inspecteurs soient entendus, en égard à toutes les réclamations formées.

on fait le rapport de l'Affaire de M. Gerardin, graveur, qui a déjà obtenu une ^{Encouragement} et s'en est servi pour perfectionner sa règle et demande une récompense proportionnée au mérite de sa découverte. Le Bureau décide que M. Gerardin prendra son tour à son rang.

on fait lecture d'une Lettre de M. Le Matton qui demande que les expériences relatives au papier de l'Insulation de M. Broguier soient faites concurremment avec celles qu'elle propose pour faire connaître le papier de son invention.

on fait lecture d'une lettre de M. Lardé au sujet du Procès verbal intenté M. Lucotte. sur la demande de cet Artiste, le Bureau en averti de passer à l'ordre du jour motivé sur ce que les Artistes doivent donner communication des pièces verbales.

on reprend l'affaire de M. Grobert dont la continuation avoit été ajournée à la présente séance. Conclusion. Le Minimum de la 1.^{re} Classe. Un membre combat cette Conclusion, et propose le Minimum de la 2.^{de} Classe, attendu que les moyens de Construction proposés par l'Artiste ne méritent pas la préférence de

16

ses ceux communs qui valent beaucoup mieux et que les Constructeurs emploieront
toujours comme plus sûrs et plus solides, et que celui de M. Grobert n'en demande
la preuve de cette assertion, et le Membre l'offre pour la prochaine séance.
Les Commissaires défendent leur opinion. Un membre s'affirme que l'idée de
M. Grobert n'est pas neuve qu'elle est connue et employée, notamment dans
le pont de Rouen. On convient que le pont de M. Grobert est infiniment
au-dessous de ses talents. un des Commissaires ne dissimule pas que ce projet
ont été déjà proposés par d'autres. On met au vote si les conclusions doivent être
adoptées. Le Bureau décide que M. Grobert mérite le Minimum de la 1^{re} Classe
sans réduction, Le Bureau n'entend rien préjuger sur l'utilité des ponts flottans, mais
elle sur parfaitement les inconvénients, et qui ne peuvent jamais remplacer les ponts
en pierre.

On fait le Rapport de l'affaire de M. Du Bon, auteur d'un Rythmomètre,
qui demande une gratification provisoire. Conclusion. 300 et le Minimum
de la même Classe, à raison de l'âge, c'est-à-dire, 500, à imputer sur la
récompense qui pourra être accordée, s'il y a lieu.

On fait le Rapport de l'affaire de M. Langer. Les Commissaires
n'ont vu aucun modèle de son objet présenté par cet Artiste et ne se voient
pas en droit de porter un jugement sur son mérite. Cependant il existe des
Certificats avantageux de M. Langer, il en rendra compte. Conclusion.
Le Minimum de la 2^e Classe. Le Bureau adopte les conclusions.

On accorde la priorité pour la première séance au Rapport concernant M.
Jouanneau.
On lit le Considérant relatif à M. Grobert. Le Bureau en adopte la
réduction.

La séance est levée à Neuf heures un quart.



AVIS MOTIVÉ CONCERNANT M. Langer Horloger
à Brest, du 1^{er} Août 1792. L'an 4^e de la Liberté.
Le Bureau de Consultation, après avoir entendu le Rapport des
Commissaires sur les travaux de M. Langer, Horloger à Brest
Considérant que cet Artiste, entre plusieurs inventions utiles, qui pour lesquelles il
demandait à participer aux récompenses nationales, a produit des pièces qui
Certificats qui constatent l'utilité de plusieurs de ses inventions; considérant
qu'il a inventé une pompe propre à être employée à bord des vaisseaux,
qu'il a inventé perfectionné un affût de Canon qui, d'après l'expérience faite à
Cherbourg, par ^{en présence de} divers officiers de Marine, du Gêne et du Corps royal de l'Artillerie a été
leur a paru mériter la préférence à plusieurs égards sur les anciens affûts; et
que le Coup-pâte de son invention, a également paru aux membres du Comité de la
Marine à Brest qui en ont fait l'expérience, mériter d'être substitué aux Coup-pâtes
ordinaires qu'ils ont arrêté unanimement de voir être proscrire. Considérant en fin que
tous ces faits sont contenus dans trois rapports dont l'authenticité est jugée
suffisante pour attester d'avis conformément à la loi du 12. 7. 1791. que
M. Langer mérite le Minimum des récompenses nationales, c'est-à-dire, 2000.

Séance du 8 août 1792. L'après-midi. De la liberté
Présidence de M. De Borda.

Lecture du procès verbal de la séance précédente. M. Le Président remet au Bureau l'avis de M. Roulet et dit que M. l'Abbé Bossut après en avoir pris connaissance, ainsi que de l'ouvrage de cet Artiste, a approuvé la conclusion des Commissaires et a signé le Rapport.
Un des membres présente une demande au Bureau qu'il veuille bien nommer des Commissaires pour examiner les deux ouvrages de M. x x x qui a travaillé sur la tactique graphique. Le Bureau décide que l'on ne s'occupera de cet objet que lorsque l'Artiste aura rempli les formalités d'usage et qu'en attendant il pourra consulter les membres du Bureau, si bon lui semble.

M. Pelletier prévient que le Bureau que M. Masson a rempli les formalités prescrites par la loi.

on propose au Bureau de s'assembler le mardi au lieu de la fête de Notre-Dame, de l'Assemblée d'été que l'on ne changeraient à l'ordre accoutumé.

un membre rend compte au Bureau que M. Didot a bien voulu se prêter aux expériences demandées par le Bureau, et demande que M. Le Président veuille bien l'autoriser à lui écrire une lettre de remerciement. à qui on s'adresse.

on observe qu'il y a une Rapport à faire, qu'il y a un nombre plusieurs ne font pas susceptible de récompense et qui il serait bon de leur accorder, ne fût-ce que pour reconnaître la situation du Bureau et pour la consolation des artistes qui attendent leur jugement.

on lit le Considérant relatif à M. Roulet. M. le Bureau l'adopte sans modification.

on fait le Rapport de l'Affaire de M. Jouannin, horloger, qui a perfectionné les montres à trois parties. Conclusion. Le Médium de la 2^e Classe. Cl. de 1^{re} Div. Deux mille Cinq cents livres. cet Artiste est étranger. Le Bureau adopte les Conclusions.

M. Le Président observe que M. Delong conserve dans ses archives un des habits de la fabrication de M. A. Luthmann. on propose de donner ces habits aux pauvres, plutôt qu'au laïc de donner par les vices. Le Bureau décide qu'il y a des habits de donner aux pauvres.

on fait le Rapport de l'Affaire de M. Laugier, qui demande que la récompense Gratification qui lui a été accordée soit débattue comme provisoire, cet Artiste se proposant de perfectionner sa bague de vapeur. on observe au Bureau qu'il n'est pas possible de revenir sur un Arrêté qui a été émis lorsque il a été donné à l'Artiste et que comme M. Laugier, il a déjà touché. on propose d'admettre qu'il n'y a pas lieu à délibérer et de passer à l'ordre du jour. Le Bureau décide qu'il n'y a lieu à délibérer sur la demande Laugier.

on fait le Rapport de l'Affaire de M. Jaudon de Gendres, horloger, qui a obtenu l'approbation de l'Académie des sciences. cet Artiste a 73 ans. Conclusions une Gratification de 500 et le minimum de Gratification. Le Bureau adopte les Conclusions des Commissaires.

on demande la priorité à la prochaine séance pour le Rapport de M. Sarazin. Ce qui est
accordé.

P. D. P. L'Alfred de M. Courvaux Meisner, qui a imaginé un

On fait le Rapport de l'Affaire de M^r. Courvaux, Mécanicien, qui a imaginé un moyen de Douner de plus les Vases à l'aide d'une machine. Conclusion. Le Maximum de la 1^{re} Classe est le minimum de cette même Classe, Les Artistes de la 1^{re} et de la 2^e Classe.

Ordonnance relative à M. Pautet. le Considérant adopté :

On fait le Rapport d'affaires de M^r. Chopart, ^{Charles} ~~Charles~~ Meccisien, qui a perfectionné plusieurs sortes d'écriture. La suite de ce Rapport est ajournée à la prochaine séance.

La femme est née à neuf heures et demie.

- 1°. M^{lle} Maillon.
- 2°. à M. Didot le jeune.
- 3°. M. Jouanain.
- 4°. M. Jaudon le Gendre.
- 5°. M. Courvaux.
- 6°. M. Pauter.

Le 15. d'août 1792. L'Ann. de la Liberté
Résidence de M. de Borda.

M. Denys de Dervaux. (papier remis à m. Desjardins.)

- [illegible]

2^a papier de R. affio serica.

N. a. La petition à l'assemblée (m. Durand)

N^a 1^e L'le petition à l'appareillee (m. Durand)

g.^o on a délivré pt lesq^{ls} de
rapport de M. Barthélemy sans avoir les proc. verb.^{ls}



séance du 22. Aout 1792. l'après. midi.
Présidence de M. de Borda.

M. Assier Secrétaire.

Lecture du Procès Verbal de la séance précédente.
On fait lecture du Ministère de l'Intérieur au sujet des instructions de
M. Assier Secrétaire.

Un des Commissaires observe que le troisième Commissaire nommé
à M.

On fait lecture d'une lettre de M. Laugier, médecin. on propose au
Bureau d'écrire à M. Laugier et que le président lui en marque que
lecture faite de son écriture, le Bureau a persisté dans ses précédentes
arrêts et que M. Laugier pourra en prendre connaissance chez le
Secrétaire - Greffier.

Un membre observe que plusieurs membres sont absents pour cause
légitime, et qu'il seroit bon que le secrétaire Greffier fut chargé
d'écrire une Circulaire pour inviter les membres du Bureau à se
trouver assiduellement aux séances, ou à donner leur démission.
adopté.

on reprend le Rapport de l'Affaire de M. Chopart, Carrossier
Mécanicien. On fait différentes objections au sujet de la découverte de M.
Chopart. On observe que plusieurs de nos plus employés par cet Artiste
sont connus depuis très longtemps. Conclusion des Commissaires. Le
Maximum de la 1^{re} classe et le minimum de la même classe, à raison de
son âge et au plus que sexagénaire. Le Bureau en l'avis d'abord à cet
Artiste le minimum de la 1^{re} classe et le Minimum de cette même classe,
à raison de son âge.

On fait le rapport de l'affaire de M. Pierre de Crie, fabricant d'étoffe.
M. Rivet a obtenu une récompense pour avoir perfectionné les machines à tricoter.
Conclusion. Trois cents livres, comme gratification. adopté.

on nomme M. De Baudouville adjoint comme Commissaire à M. de
Serrin pour le Rapport de M.

On demande la priorité à la prochaine séance pour le Rapport de
M. Coûtéaux.

On demande une Gratification pour M. Carpentier, peintre.
Cet affaire n'en paraît pas au Bureau.

5000th

On fait le Rapport de l'affaire de M. Roubaud, auteur
d'un moyen d'employer un maître de son invention. Il lui est fait
simpler d'un très grand force. Conclusion. Le Minimum de la
1^{re} Classe, est l'Artiste à 76 ans. Avis du Bureau. Le
Maximum de la 1^{re} Classe est le Minimum de la même Classe
à raison de son âge.

La séance est levée à huit heures et demie. J.

Séance du 29^e Août, présidence de M. Hallé
L'Ap. 4. de la Liberté, le 1^{er} de l'Égalité. J.

Le titre de la présidence de M. De Noda étant expiré,
M. Hallé Vice-président passe à la présidence.
on fait lecture d'une lettre de M. Duhamel, de l'Académie
des sciences et membre du Bureau de consultation.
M. Duhamel ayant souvent la goutte prie le Bureau
de recevoir sa démission. On décide que ce membre doit
donner sa démission à l'Académie des sciences.

On fait lecture du Procès Verbal de la séance précédente,
on ouvre un sacquet de M. La Roche, il n'a point
rempli la formalité.

Députation de la société des Arts qui demandent
la publicité de la séance du Bureau de consultation.

La publicité a des inconvénients : 1^o de rendre public les secrets 2^o
d'aller aux voix. 3^o de Compléminer au lieu de former.

Moyens y remédier. 1^o Se retirer pour délibérer. 2^o Les Commissaires
ne Communiquent point le secret. 3^o faire des exceptions des Dons
Royaumes.

En référé au Ministère. 1^o Publicité de la discussion. 2^o Les opinions
recueillies, on se retirera pour aller aux voix. 3^o Le jugement rendu public.

Remarque on rapporte au Ministère de la délibération du Bureau.
on ne doute pas qu'il ne s'empresse de la faire connaître au public.

on remet à l'avenir la nomination d'un Vice-président.

Lecture d'une lettre de M. Gatin qui invite les membres à se trouver aux
Expositions qu'il se propose de faire dimanche prochain au jardin de la Malpétrière.

Lecture d'une lettre du Ministère de l'Intérieur au sujet de M. De Nardes.

Lettre de M. Claude Lajot, de Châlons, de Châlons pour faire de
papier. Le Ministère le recommande. Enire que la formalité ne soit pas
remplie.

indique une Communication d'un Extraire du Procès verbal de l'Assemblée nationale
par lequel un membre donne lecture d'un acte d'abandon d'une quise
proposé d'être un Citoyen, en faveur de deux soldats Citoyens de deux
soldats étrangers, qui se rangent pour nous de ceux qui ont combattu pour
la liberté.

Commissaires nommés M. Laignier

M. Roussin.

Lettre de Mr. Bassinfrat qui demande un ajournement pour l'affaire
de M. Morys. on demande que cette affaire ne soit pas réglée. Le
Vrai fait glisse en tierce ^{le motif de} Morys parait être pare.
Le Bureau provisoirement accordé 300^{fr} sans réduction.

On fait une motion d'ordre. on propose de faire imprimer l'Objet et les
Commissaires pour cet objet. Le Bureau adopte cette motion.

Rapport de M. Brognard sur M. Masson, sur le papier
et la manière de l'écriture de celui qui en écrit. Différence entre les procédés
de M. Masson et ceux de M. Brognard. Expérience à l'encre
on fait une motion d'ordre. on propose de faire imprimer l'Objet et les
Commissaires pour cet objet. Le Bureau adopte cette motion.

Exécute de M. Brognard, en 24. Bureau. L'œuvre sortie de la Colonne.
Le travail a été continué jusqu'à ce que la suite n'aye plus donné de
Contenus. Le papier est écrit. L'œuvre est écrite avec la Colonne et l'écrit de
manière à ce qu'il y en ait. M. Masson se retire pour M. Brognard.

2. 6. 1. de protasse sur 2. de papier.

M. Masson employe l'aide Nitrolique.

L'aide Nitrolique est écrit de l'encre.

Conclusion. 2000^{fr} à M. Masson.

2000^{fr} à M. Brognard.

On propose

M. Lajon de Chormie pour 10^{fr} ou 5^{fr} la semaine le rend
propre à être employé. M. Brognard a employé la fortune
à suivre les expériences. M. Masson ne mérite pas moins d'être
récompensé. C'est donc son pécule qu'elle a fait de l'écrit de l'encre.
La Conclusion mise aux voix. Le même est pour M.
Brognard et pour M. Masson.

MUSÉE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES •

On fait le Rapport de l'affaire de M. Merges. on
lui accorde provisoirement 300⁰ à imputer sur la somme
à accorder.

on fait l'Élection d'un vice-président.

On Consulte Bureau pour savoir si le Ballottage peut avoir lieu
pour le deux membres qui ont le plus de voix.

Il faudrait l'absolue pour l'Élection des Officiers à
l'avenir. La majorité relative suffira.

D'après cette décision M. L. A. Bonnet est nommé Vice-président.

M. Desbry de Vallons. Envoyé par le Comité de
la Marine. Le Rapport a été fait par M. Forfait.
il a rempli les formalités prescrites, aura-t-il son tour,
d'après l'Époque ou à partir du mois d'Août, on invite les
Commissaires à se tenir prêts, afin de ne pas faire perdre tout
aux Artistes. M. De Varenne a parlé au sujet de son tour, on
pourrait bien par en faire autant pour M. Desbry de
Vallons. M. De Varenne a pris son tour du 29. février.

M. Desbry de Vallons doit-il avoir son rang du
21. Mars, adopté.

Rapport sur M. Garnett. 1^{er} de forme le Tabac. 2^{de} de
forme le Coton. 3^{de}

Cinq enfants à l'aide de Commission peuvent faire autant de
travail que 30. filatures. M. M. Milne fournit le moyen
de filer grande 1^{re} mille liv. de Coton par an. Conclusion.
M. Garnett demande 30,000⁰. Les Commissaires demandent cette
somme et regrettent de ne pouvoir lui l'accorder. il va maintenant
particulier pour préparer la laine. on demande si le rapporteur a
vu cette proposition, en 1847. M. Garnett a fait la dernière proposition.
on a fait depuis de nouvelles expériences depuis. Depuis 1847, pour M.
Cotton M. Garnett a fait des perfectionnements on fait l'étoffe
celui qui renvoie à la liquidation ceux qui ont fait de travail avec le
Gouvernement. Le Bureau en a fait à l'abri. un membre des
le Bureau de Consultation n'est pas institué seulement pour
prononcer sur le mérite de invention, mais encore pour
proposer des ce qui peut appartenir aux Artistes. Le
Bureau décide que ces Artistes doit s'adresser à la liquidation.
on met aux voix la Conclusion des Commissaires renvoyés
au Ministre. Encouragement. Est-il certain que M.

20

Garnett a fourni la ^{liste} liste telle qu'elle est présentée au Bureau et que
personne n'en est l'auteur avant lui. et qu'en conséquence
il n'y a pas de récompense qui lui est promise. Comme M. Poirier
pour qu'il mette à portée de vérifier le fait.

Il y a un marché, renvoyé à la liquidation.

Si l'on parle de maître, il faut un rapport ultérieur. ajourné à
la prochaine séance si M. Garnett mérite les 30,000. renvoyé à la
liquidation. Si M. Garnett demande simplement la décharge du
Bureau, le Bureau ne peut pas outrepasser la loi. on demande
l'ajournement. adopté.

Séance levée à 9 heures.

Séance du 12. 7. 1792
Présidence de M. Galle

Orateur ^{Commissaires} ^{Crépus} ^{voiles des voiles, femme}
Bugeat ^{présenté deux machines propres à}
Desarmes ^{despense, et de réparation}
Moret ^{Le Roy et de Trouville}
Futel ^{Vandermaude Duval}
De la Roche ^{Silvestre et de la place de Trouville}
^{Vandermaude et de la place}

1. Acte du proc. verbal
2. Rapport provincial sur m. Desbassay
3. Avis des Commiss. (3000)
4. — du D. (idem)
5. Acte du conseil sur m. Desb. des vallons (c'est l'ancien prononcé)
6. Avis du B. (voies 5000)
7. Demanderai-t-on au ministre des suppléments
8. Avis du B. (idem)
9. M. Desarmes a déjà reçu une récompense
10. Rapport sur m. Desarmes d'officiers.
11. Avis des Commiss. (2000 + 2000 à raison d'âge)
12. — du B. (idem)
13. Walker (p. les Bretelles)
14. (autres voix au desoy aspijé de m. Desb.)
15. prononcé du B. sur m. Desarmes.
16. adopté.
17. Le président écrit au ministre au sujet de m. Desarmes (décision du B. au sujet de m. Galle)
18. M. Carpentier (idem)

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

17. ~~rapport~~ rapport sur le. Oglore
18. avis de B.^{ie} (proposé à modifier prob.)
19. Rapport sur le. de Noie
20. Avis des Commiss.^{es} (6000) maxime de la 1.^{re} cl.
21. — du B.^{ie} idem et la mention honorable.

Séance du 19. Septembre. 1792
Présidence de M. Balle.

Lecture du Procès Verbal de la séance précédente.

M. M. Brule et Compagnie auxquels ont succédé M. M. Brusse et Bailler, demandeurs en nullité, par forme d'avanç. remboursable en cinq ans, pour former l'établissement d'une manufacture de laines, qu'ils disent supérieure à celle connue jusqu'à ce jour.

On propose de continuer les Rapports commencés au Bureau de consultation au sujet de l'Artiste qui ont fait de découvertes ou de travaux utiles à l'amélioration de l'agriculture, et de renvoyer au département ^{ou au Conseil général de la Commune,} les formules au secret qui en ont été soumise postérieurement à l'existence et à la publication de ce décret, l'Assemblée Nationale ayant affecté une somme de 400,000 pour l'agriculture seulement.

Plusieurs Artistes s'opposant de ce qu'ils ont vu du Bureau à leur sujet ne produisant aucun effet et que la décision qui doit leur mettre à portée d'obtenir la récompense dont ils ont été jugés susceptibles n'est dans le portefeuille du Ministre qui ne fait point de Rapport de ces affaires au Conseil National exécutif provisoire, un membre demande en conséquence que le Président soit chargé d'insérer au Ministre pour qu'il insère et avertisse le promoteur du Conseil exécutif provisoire. D'autres membres font savoir qu'on doit faire valoir la Loi aux yeux du Ministre et que le Bureau ne fait point de supplication. Plusieurs pensent qu'il vaudrait mieux demander une explication précise sur le Retard qu'éprouvent les Artistes. Le Bureau charge son Président, M. Vandermode et M. l'abbé de Noie M. Roland à ce sujet.

Un membre consulte le Bureau pour savoir si M. Monthu et suscitateur des 2 participations aux Récompenses nationales. Le Bureau décide que l'exécution de cette affaire, à quelque proposition qu'elle soit portée, n'est point de son ressort, mais que la proposition du moyen, tel que procédé, instrument, outillage, regardant spécialement son institution, et que la importation de ce genre doivent être récompensés.

Rapport sur l'affaire de M. M. Platt et Wood, Mécaniciens anglais établis à Louisville pour la filature du Coton. Ces Artistes ne font pas leur première, ils ont été précédés par M. Millar. Le Gouvernement américain a dépensé 180, mille livres pour cet objet. Conclusion. Ces Artistes ne font pas du tout Carde participer aux récompenses. ils pourroient mériter d'en

2
primier, mais ce n'est pas au Bureau à le décider. Le Bureau adopte l'avis
des Commissaires.

Rapport sur M. Bonnechère, sculpteur. Conclusion: renvoyer au
Ministre de l'Intérieur, pour qu'il fasse donner 100. mille livres de traitement par la
Dépense de la 2^e classe, au sujet de la sculpture, peinture et gravure, s'il y a
lieu. Le Bureau adopte la Conclusion.

M. de Crosville demande qu'on prie M. Carpentier lui faire rendre
afin de faire un supplément de Rapport sur et Artiste et le faire traiter de la même
manière que M. Bonnechère.

On dit que M. Carpentier est absent, on répond qu'il serait d'aujourd'hui
à Paris.

Rapport sur M. Yve Loque. Conclusion. Le Minimum de la
1000^e. la 2^e Classe, c'est à dire, deux mille Livres. adopté.

On demande au sujet de M. Charvin qu'on envoie à la personne chargée de
gérer pour qu'il envoie donner communication aux autres Commissaires, notamment
à M. de Crosville.

Le Bureau nomme M. de Crosville à la place de M. de Meunier
pour le Rapport sur M. de la Courrière, au sujet de son acoustique.

Rapport sur M. Berthoud, horloger, auteur de montre marine
propre à observer la longitude par terre ou courant la Doute sur Mer
dans un vaisseau. L'Académie des Sciences a déjà donné son approbation à ces
montres, les expériences ont confirmé les succès de ces montres de M.
Berthoud. Conclusion. Le Maximum de la 1^{re} Classe est la
Mention honorable. Adopté.

Rapport sur M. Bastide, auteur de plusieurs perfectionnements
dans le Mécanisme de la Bas. Conclusion. Le médium de la 1^{re}
Classe. Cet Artiste est âgé de soixante Ans. Les fabricants
rendent justice à ses talents, à l'utilité de ses travaux, et aux services
qu'il a rendus aux Manufactures de Bas. M. Bastide est un homme
il a l'intelligence nécessaire pour l'exécution des idées des autres, mais il n'a
point de forces. L'Assemblée du Bureau en décide à M. Bastide le
Minimum de la 2^e Classe et le même Minimum d'entretien de son âge.

Les observations sur M. Garnett ajournées à la prochaine séance.
on donne communication d'une lettre au sujet de M. Desf. Far,
qui est le premier de partir. renvoyé à la prochaine séance. Provisoire
accordé à M. Desf. Far.

Séance levée à huit heures. J.

Session du 27^{bre} 1792. l'aut.^{re} de la République
Présidence de M. Salle

Lecture du Procès Verbal de la séance précédente, Le président rend compte de sa démarche, ainsi que de celle de ses Confrères, au sujet des Artistes qui ont éprouvé l'arrêt de la distribution de récompenses dont ils ont été jugés dignes. Le Ministre pense que les défenses de la loi sont seules cause des inégalités que l'on remarque dans la récompense, mais il insiste sur l'ordre des dates qu'il croit n'avoir pu être exactement suivies. Le Ministre a demandé un projet de loi, d'organisation du Bureau et de gradation des récompenses, enfin il a dit qu'il le présenterait au Bureau, et le président pense qu'il serait peut-être bon d'attendre sa lettre.

Un membre observe que l'institution du Bureau en donnant des avis, que M. Roland a déjà donné sa démission à la Convention, que sous 15 jours il doit la donner au Ministère, enfin qu'il serait bon d'aller en avant et de ne pas s'occuper que de l'intérêt des Artistes.

On réclame et on passe à l'ordre du jour.

Un membre demande que l'on s'occupe de l'intérêt des Artistes, avant de passer à l'ordre du jour.

Un membre demande que des Commissaires soient nommés pour demander l'exécution de la loi auprès de la Convention Nationale et qu'il y ait même extraordinaire pour la rédaction. La séance est indiquée à samedi et le secrétaire écrit à tous les Membres.

M. Millin absent par ordre du Gouvernement, et chargé d'une mission auprès des dignitaires, écrit au Président pour se disculper au sujet de son absence forcée. On propose d'appeler M. Barye son suppléant. On observe qu'un grand nombre de membres du Ministère porte un petit nombre de membres, et on demande le remplacement. ajourné à samedi.

Lecture d'une lettre de M. Laugier, au sujet de la peste qui la fait cesser à Marseille en 17^{bre}, renvoyé aux Commissaires.

On fait le Rapport de l'Affaire de M. Lantier Oglo, Evénement qui propose de donner les moyens de fabriquer de l'huile qui ne répand ni odeur ni fumée, et qui provient d'une matière qui n'est point employée et cette matière est le résidu de Raisin. M. Oglo se propose de faire une distillation de marc de Raisin, d'en séparer le Raisin pressé, et de ce résidu en extraire l'huile, qui n'a ni odeur ni fumée. Le Bureau est d'avis d'ordonner à M. Oglo une somme de deux mille livres pour l'achat de la matière et pour les frais de la distillation, et de lui faire suivre les expériences et constatations la nature, la qualité et les avantages commerciaux de cette huile, et de la fin que d'après leur rapport le Bureau puisse statuer sur la récompense qui lui sera due.

On fait le Rapport de l'Affaire de M. Le Noble, auteur d'un
 en vue de l'amélioration de la Cire. Conclusion. Le Maximum de la 2.^e Classe,
 C'est à dire, 2500.^e L'artiste a déjà obtenu de M. De Calonne une somme
 de 5000.^e et s'en est servi pour faire des expériences en grand à Marseille. Cette expérience
 pour le résultat demandant encore une somme de 5000.^e et de même de même. un membre
 demande si les Commissaires ont suivi les procédés de M. Le Noble pour rendre le suif
 plus pur, plus cassant et plus propre à être incorporé avec la Cire. S'il ne juge pas plutôt
 l'intention qu'il a eu de le rendre tout à fait en Bortholles.
 semblerait induire de la vraisemblance que lui présente l'analogie chimique. un des
 Commissaires conviendrait qu'il ne peut pas prononcer sur l'union de la cire avec le suif.
 un autre membre demande qu'il ne se regarde pas cette affaire comme terminée, mais que
 le Bureau ne prononce que sur ce qui est parvenu à sa Connaissance, et qu'il ne
 donne une récompense que provisoirement en attendant le résultat des expériences
 nouvelles, d'après lesquelles on pourra prononcer définitivement. quelques membres ne
 sont pas d'avis d'être provisoire et pensent qu'il suffit d'accorder une somme de deux mille livres.
 Le Bureau est d'avis d'accorder définitivement la somme de deux mille cinq cents livres.

Rapport de l'Affaire de M. Raverdy. Conclusion. Le Maximum
 des gratifications. C'est à dire, Trois Cents livres. adopté par le Bureau.

Rapport de l'Affaire de M. Dillie. il est auteur de quatre Antiques qui présentent
 des idées qui sont à lui. il a perfectionné les machines à filer le coton et le lin.
 Conclusion. Le Maximum de la 1.^{re} Classe, C'est à dire, 5000.^e Cette affaire est ajournée.

pour passer à son tour entre la présence. *M. de la Harpe*
 La séance est levée à huit heures. *M. de la Harpe*

Assemblée
 Séance Extraordinaire du 19. 7. Bre 1792. Au
 nom de la République.
 Présidence du Citoyen Halle.

- 1.^o Lect. du Discours. N. 1.^o l'Etat de la loi qui ordonne les récompenses et celle qui organise le B.^o
- N. 2.^o Discours des poètes, savants, qui ont fourni des membres
- 2.^o Avis du B.^o 1.^o rédaction. 2.^o de la loi, 3.^o état à venir au minimum 4.^o encre aux abreu.
- 3.^o Avis aux abreu.

Seance Du 3 Dec 1792 l'an 1^{er} de
la République Française

Op. Lect. de Days proe. vult.

2^e ^{admission d'une} ~~Députat.~~ de la pointe de riv. et de cour (Lett. d'admission)
discours.

N.^o remis à M. Borda ~~sur~~ celui envoie les formalités à remplir
p. toutes les vicar.

3.^e assignation de R. Lavoite.

1. Instruction de la numbre 1.^{re} choisie un avoué. nommer deux commiss. Art. d'usage chez
Prouville p.^{re} défendre les 2. au 3.^o les comités, proposent de payer la paise
4. lettre au médiet. de l'inter. p.^{re} l'instruction de tout ce qui s'est passé au sujet
de la lucette

3. avis du D.^{au} adopté.

6.° Let. d'une lettre du minist. au sujet du proch. pay. des récomp.

7. envoi de meub. de D^{es} artis.

Artistes
non. Fourme, Mécaniciens.

Richard, chimiste & Co

de foye à Lyon.

De Joye à Lyon.

N^o 2. *Précédents fait remettre au D^{re} Lallin, le huit et la Bourgeois qui sont procureur,
des exp. faits au frais du B^{an} (22^e)*

9. x. ~~Le~~ avis du B. ^{au} on nommera une commiss. p^r / beaucoup de Defectuosité de la Loi, sur la demande du vicin. Les Commiss. seront ~~nommés~~ réunis, a approuver leur travail d'avis mutuel, ~~et~~ si cela leur est possible.

Commis. M^r. Boffat, infervieur, & la Grange, Jeanette, Fils Desaudray.

2. Le B^{re} continuera d'envoyer des avis particuliers au ministre.

(Car on au ministre p^r lui faire part de la Délib. (deux obj) le B.^{au} sur l'inv. t.
Le ministre l'honneur de l'Améliorat. de la Loi. il faut rappeler qu'on qu'on l'ont tenu

du milieu / beaucoup de l'annulation. de la loi. il faut l'appeler que que, longtemps,
le 3^{me} avait approuvé le 2^{me} de la loi. 2^{me} de la loi. ayant comparé la loi 2^{me}

partie de la lettre du minist. avec le text relatif. Le point d'align. de boutons
de l'organe des av. motifs, au minist.

1070 *Contes, ou le Dictionnaire de l'agriculture de l'année 1791, contenant des*

Ministère des Colonies
Le 10 Mars 1890.

Monsieur le Gouverneur Général des Indes et de la Chine.
M. de Serres est autorisé à rédiger les conclusions du rapport de M. Ogilby.

12 Rapport sur m. Dubouche, Antichis

Rapport sur m. 240
N. envoyé à M. Halley le 10 décembre sur m. 696 et sur sa suite. 2. pag. 1

2.º La minuta va la letra au ministro.

P. n. Dubeneu (see Hancock's.)

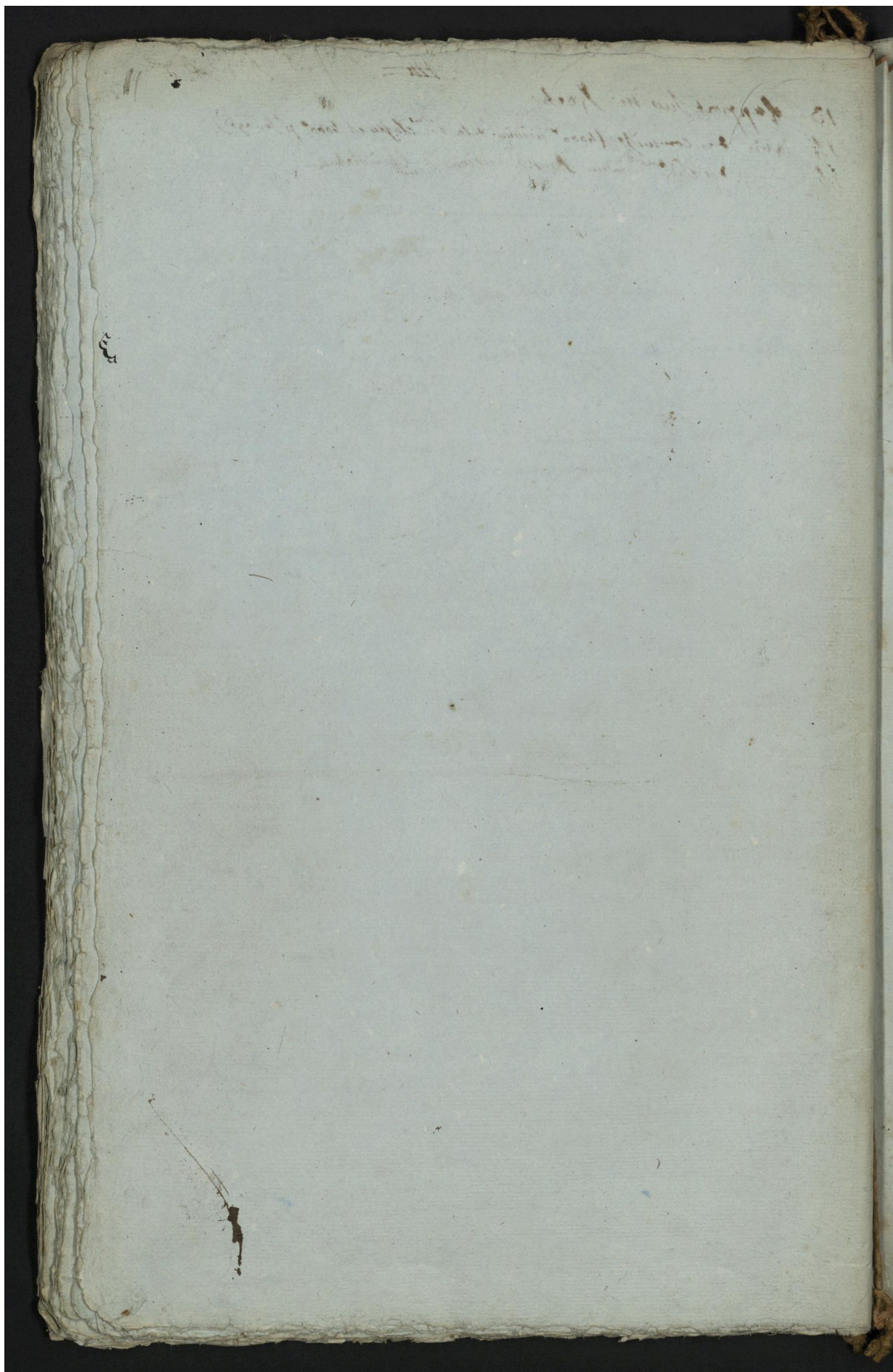
avis du ^{au} ~~de~~ ^{de} des Commiss. 1000^{fr}

du 3. ~~ajourné à nouveau prochain~~ ajourné à la proch. p. le 10^u d'octobre et pour
avoir le 10^u d'oct.

~~III~~ / D D 23
13 Rapport sur m. Koch.

14 avis des commiss. (4000^e min. de la 1^{re} classe et 4000^e p^{re}page)

15 — du D^{re} sur l'avis des commiss. de l'industrie.



10

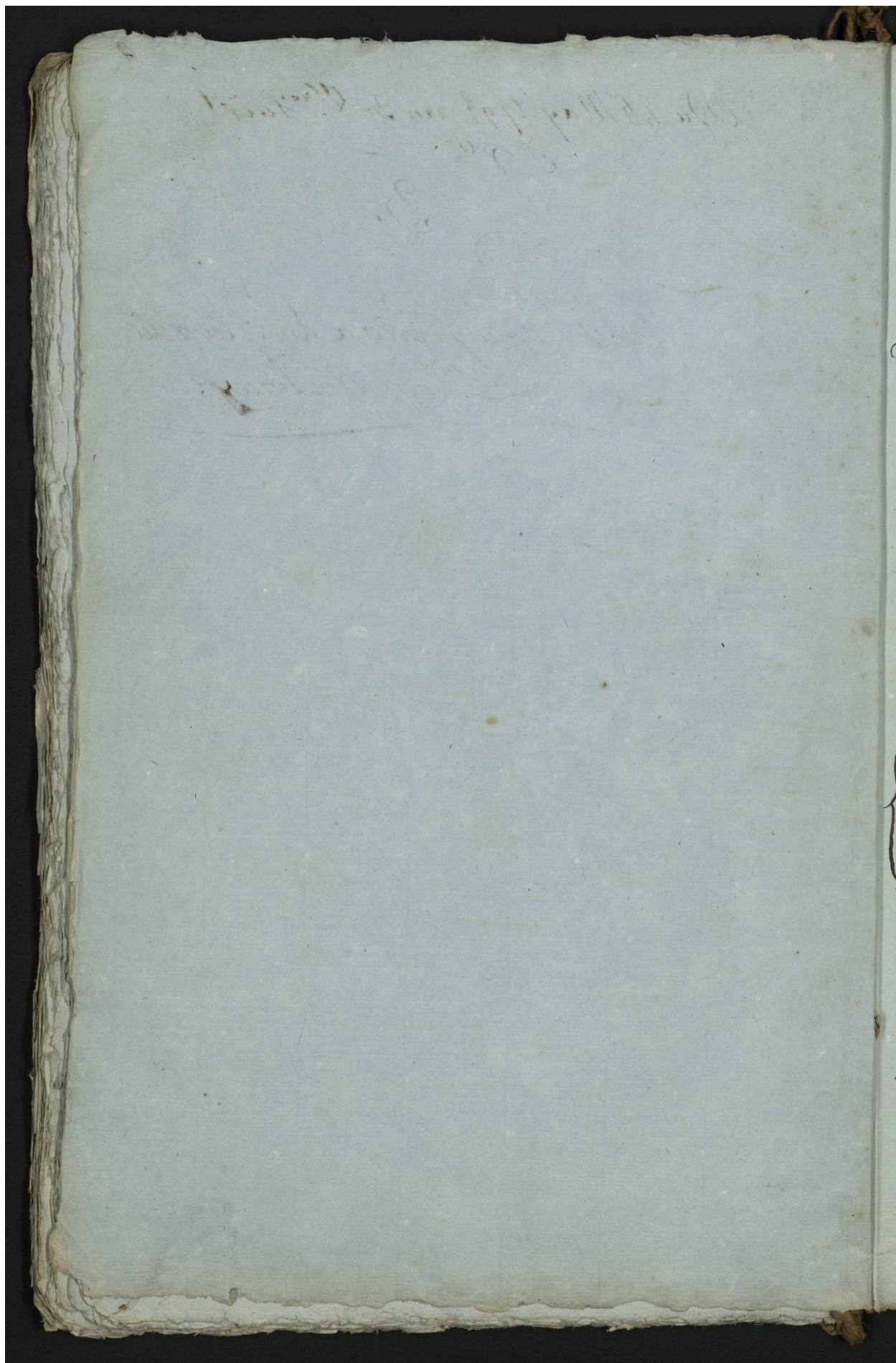
334 Du 25 May 1792 au 3^e Juin
no

24

3.

Notet pour servir à la Rédaction
Des Droits des baup.

MUSÉE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES



Séance Du 25. Avril 1792.

Présidence de M. Lavoisier.

Artistes

Commissaires

M. Lavoisier
M. Laplace

M. Necker, Vandermonde et Laffont
honoris et participant

- 1.° Lect. du p. v.
- 2.° 3 lettres
- 3.° M. Lavoisier = 0
- 4.° M. Laplace = 0
- 5.° M. Deshayes, Dervallou
- 6.° avis des commissaires = ~~un~~ médium de la 1.° classe, si m. Desh. le fit précéder au D. au
- 7.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 8.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 9.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 10.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 11.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 12.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 13.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 14.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 15.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 16.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)
- 17.° avis du D. adopté. (envoyé au Comité Copie du rapport et une lettre du Comité D.)



26

est admissible aux récompenses, ce qui en décide à la grande pluralité du Vain.
Enfin le Bureau décide que M. Durand mérite le Maximum de la 1^{re} Classe
des récompenses nationales en dépassant le minimum de cette même classe, comme ayant
cet artiste ayant soixante ans passés.

on fait le rapport de l'affaire de M. Joubert, auteur de poëtes économiques
qui épargnent la consommation du bois de neuf dixièmes. Conclusion. Le
Maximum de la 3^e Classe et le minimum de cette même classe, l'auteur ayant
soixante ans passés.

M. Silvestre demande soixante ou soixante deux livres, ce qui lui est accordé.
pour les expériences relatives à la Cre.

on fait le rapport de l'affaire de M. Jeanégat. Conclusion. Le
Maximum de la 1^{re} Classe et la Mention honorable. Le Bureau adopte
la Conclusion.

on fait lecture du Considérant relatif à M. de Jussieu. Le Bureau
adopte la rédaction.

on demande la priorité pour le Rapport de M. Naim à la prochaine
séance, ce qui est adopté.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Avis motivé du Bureau de Consultation concernant
M. Fouquier, fabricant d'acier.

Le Bureau de Consultation, après avoir entendu le Rapport
des Commissaires, tendant à accorder à M. Fouquier
le Medium de la 1^{re} Classe des récompenses nationales
à raison des services importants qu'il a rendus aux Manufactures
de Rouen, les pouds avoir perfectionné des étoffes propres à être
substituées aux Corps bleus, et le Minimum de cette même
classe. Le Bureau, vu les différentes pièces de mémoires de l'appui
de la demande de cet artiste, entre autres le rapport de l'Académie
de Rouen, la Copie de la Lettre de M. M. Les Syndics de la
Chambre du Commerce de Normandie, le Certificat de M.
l'Assesseur de la Ville de Rouen, et enfin le Certificat du
Corps administratif de ce département, en l'avis que
M. Fouquier mérite le Medium de la 1^{re} Classe des
récompenses nationales, c'est à dire, cinq mille livres,
et le Minimum de cette même classe, c'est à dire,
quatre mille livres, cet artiste étant sexagénaire.

Séance Pub. Meri 1792.
Présidence de M. Lottin.

Artistes Me No.	Commissionaires Me No.
Charles Coquer	Dumas. D. Crouville.
Pierre Fremin	Bartholles, Pelletier, Le Blanc.
Pierre Doffemont	Louie, Halle, Rouven.
Jean Claude Crouville	Deferrière Bartholles, L'assompteur, Pelletier.
Jean Laules +	Vandermont. Dumas. Deferrière.
Jean Pierre Campinas	Luothe. De Crouville. Dumas.
Lout, De Coulouze,	Bartholles. Pelletier. Schapparat.
Charrin	Le Blanc. L'assompteur. Pelletier. Bartholles.
Hillmann	De Crouville. L'assompteur. Schapparat.
Meigel Baumig	Pompe. Coulomb.

+ 92^{me} m. Soles desireroit
avoir pour Commissionaires
M^{rs} Vandermont, Le Roy
et Deferrière.

Dyot. Vandermont. Le Roy.
Bartholles. L'assompteur.
adrien Delarche. L'assompteur. Deferrière. Vandermont.
Louis Migneron. L'assompteur.

En l'absence de M. Louis F. M. De Borda, fait les fonctions de Président.
Lecture du Procès Verbal de la séance précédente. Le Bureau
à l'occasion de la rédaction de l'art. de M. concernant M. de Masson,
parait lui luer à sa
pense qu'aucune rédaction ne puisse passer pour l'avis du Bureau, qu'à près que
la rédaction en aura été lue au Bureau et adoptée par lui.

on fait le Rapport de l'affaire de M. ~~Fremin~~, auteur d'une
opuscule fort simple qui se démontre en moins de deux Minutes. Le
Maximum de la 1^{re} classe et la Mention honorifique.

on fait le rapport de l'affaire de M. ~~Vandermont~~. 1^{er} M^{rs} de
Deferrière le Roy. 2nd M^{rs} de Masson. Conclusion. Le
Médium de la 1^{re} Classe, fait Bureau avoir l'opinion que le mérite de

27

Extrait de M. Navin. Cet artiste travaille dans la main d'œuvre.
un membre pense que la perfection dans la genre mérite d'être récompensée.
on répond que le mérite de la découverte de M. Navin est principalement
dans l'art de faire servir un Canon soit qu'il soit descendu ou
non, de sorte que dans l'un ou l'autre de ces cas on peut s'en servir
également contre l'ennemi. On relit la Conclusion du Rapport.
Un membre propose de bien distinguer les motifs de la récompense dans
l'Art du Nouveau, de manière que l'Assemblée Nationale sache clairement
sur quoi porte la récompense. Le Bureau range M. Navin dans la
1^{re} Classe et adopte la Conclusion du Rapport, c'est à dire,
accorde le Médaille ou 5000, sans réclamation.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES •

un membre observe que M. Coquet est un âgé et fort
peu vaillant. Le Bureau décide en conséquence qu'il y ait séance intradiv.
pour la semaine prochaine.

On fait le Rapport de l'Affaire de M. De Paraine,
ingénieur. Cet artiste propose des machines à feu qui ne consomment
par côté plus de 4000^e et éteignent 18000 pieds d'eau par
heure, il propose aussi d'appliquer la machine à feu à
enfoncer des pilotes. Conclusion. lui accorder 5000^e pour
construire une Machine d'une grandeur suffisante pour juger du
Mérite de la Découverte de M. De Paraine. Adopté
par le Bureau.

On fait le rapport de l'affaire de M. Lardé,
Mécanicien. Conclusion. le Minimum de la seconde Classe.
on propose de renvoyer la décision après la Collection de l'Assemblée
Nationale sur la gradation des récompenses Nationales.
finissant trop tôt. On met aux voix si l'on adoptera la Conclusion.
Le Bureau ajourne la décision à la séance de Mercredi.

on demande l'ordre du jour à la prochaine séance pour M.
Riche et pour M. Leclerc. ce qui est accordé.

on fait le rapport de l'affaire de M. Moryat. il s'agit
de faire des expériences sur les Cristaux de sa Composition.
Le Bureau décide que le président s'occupe au Directeur de la Porcelaine
de faire pour l'engagement à permettre ces expériences, sans à payer
les frais que cela pourrait occasionner.
Cire aux membres absents, pour le inviter à la séance
de samedi. Séance levée à neuf heures trois quart.

Séance extraordinaire du 26 Mai 1792. Présidence de M. Lavoisier.

(Discussion préliminaire au sujet de la tenue de la journée des
marchés; lui envoie la liste et le détail des objets, les articles récapitulés.)

- 1^o Lect. du Proc. Verbal.
- 2^o Défense de désigner personnes p^{re} Commissaires.
- 3^o Rapport sur m. Lavoisier (envoi p^{re} au B.^{re} p. l'ass. nat.) sans rédact.
Différentes machines p^{re} l'Etat.
Globe de la Celeste du verre. les planètes sont placées, calculées.
Moyen de reconnaître dans les liels les étoiles qui l'ont caché.
Ligne de hoch.
Ligne de machine graphique p^{re} avoir les longitudes.
4^o Avis des Commiss. (le Comité des p^{re} de demandes p^{re} m. Lavoisier une recomp.)
Discussion
- 5^o Avis des B.^{re} sans rédact.
- 6^o Rapport sur m. de Gros, horloger.
(adresse de m. de Lavoisier Rue Platrière allée de la rue au 1^{er} dans l'allée
entre M. de Lavoisier et de Lavoisier du côté de la rue Jussieu près la 1^{re} J. N. N. N.)
- 7^o Avis des Commiss. (m. de Lavoisier de la 1^{re} classe) (5000^{fr}) 1.
- 8^o Avis du B.^{re} (sans) sans rédact.
- 9^o Rapport sur m. Lavoisier. (machine à l'air, machine à filer)
- 10^o Avis des Commiss. (m. de Lavoisier de la 1^{re} classe)
- 11^o Avis du B.^{re} (sans) sans rédaction du Commissaire
- 12^o Décision au sujet de M. Lavoisier { ou donnera communication sur la fin de la fin. proch.
m. Lavoisier, étant malade, et le Comité devant être réuni. }
- 13^o Rapport sur m. Lavoisier. (moyen de conservation du charbon la Tourbe en charbon).
- 14^o Point de Lavoisier. B.^{re} Commissaires.
- 15^o Avis du B.^{re} (provisionnel. une gratification de 5000^{fr})
- 16^o Rapport sur plusieurs objets qui intéressent le B.^{re} (intervenir 2 classes, entre la 2^e et la 3^e)
- 17^o Rédaction sur de la Louche. sur m. Lavoisier.
- 18^o M. Lavoisier à M. Lavoisier p^{re} lui dire que mercredi on fera le rapport sur m. Lavoisier
- 19^o Avis à m. Lavoisier qu'il apporte p^{re} mercredi, mercredi prochain.

Séance du 16. Mai 1792.

28

Mr. Garoty de Nuth. Demarant. basenfrats. Desaudrai
Mr. Janin. Le Roy. basenfrats.
La Courciere. Monsieur. Guiraud.
Bathoud. Le Roy. Borda. De Crousille.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES

Lecture du procès verbal de la séance précédente. on lit le considérant relatif à l'affaire
de M. Lhomond. Le Bureau adopte cette nouvelle rédaction.
on fait le Rapport de l'affaire de M. Jean Baptiste Castelli, qui propose une plante propre à faire du papier
Conclusion des Commissaires et décide que M. Castelli n'est point admissible à participer aux
Récompenses Nationales.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Grenet, qui propose un nouveau moyen de faire de la
Coloforte avec du son, de l'ysire, du parabenin, de. Conclusion. Le Médium de la 2.
Classe. Le Bureau est d'avis que cette Artiste mérite le médium de la 2.
Classe.

on lit la nouvelle rédaction du considérant relatif à M. Faynard. Le Bureau adopte
cette rédaction à l'unanimité.

on fait le rapport de l'affaire de M. Le Brun, auteur d'un nouveau
Moulin. Conclusion. Le Maximum de la 3.
Bureau adopte cette Conclusion.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Haug. Conclusion. L'affaire de M.
Haug ne mérite pas l'attention du Bureau.

on met en question si les rapports seront communiqués aux auteurs, ou si on
ne leur communiquera que le considérant du rapport. on renouvelle à ce sujet toutes
les anciennes objections. on propose de passer à l'ordre du jour sur le fond et d'ajourner la
question à une autre séance. Le Bureau décide de passer l'ordre du jour.

on fait le rapport de l'affaire de M. Vera, qui a perfectionné la feutrication
du Drap. Conclusion. M. Vera foule les Draps. M. Anthoine les
feutre. M. Vera a déjà obtenu une médaille d'or et l'approbation de la société d'Agric-
ulture, et une somme de mille livres. Les Commissaires proposent le Maximum de
la 2.
Classe. Le Bureau adopte la Conclusion, sans rédaction.

on fait le rapport de l'affaire de M. Le Vert, qui a perfectionné l'art
de la teinture. Conclusion. le Minimum de la 2.
Conclusion. Le Bureau adopte la

Rapport de l'affaire de M. Baehelien, inventeur d'une machine pour faire
Cire. Conclusion. Cet artiste est Sexagénaire. Le Bureau décide le Minimum de
la 2.
Classe, sans rédaction.

On lit une lettre de M. Mergot, qui demande une somme de 450^{fr} pour
faire des expériences relatives à l'objet duquel le Bureau a à prononcer.
Messrs aux Commissaires.

on demande une table pour le Bureau en deux Côtés.

on demande du Noté sur la pétition à présenter à l'Assemblée Nationale.

on demande un local pour le Bureau.

on lit le considérant relatif à M. e. Vatin. Le Bureau adopte cette nouvelle
rédaction.

on propose au Bureau d'accorder un sursis provisoire à M. Coqueret.
Cet artiste ayant déjà plusieurs approbations de Certificats de Corps d'Artiste.
Le Bureau accorde le maximum ou le minimum, comme Jeune homme, de la 3^e Classe.

on demande la priorité pour le rapport de M. Beaussal, en pour celui de M.
Le Comte.

on demande La séance en levée à neuf heures un quart.

Séance Du 22^e Mai 1792
Présidence de M.

Artistes.
M. M.

Commissaires.
M. M.

Jaure (François) Le Roy. Luott.

Gyck. — Le Roy. De Lrouville.

Grobess. — Sier. Dumas.

Lecture du procès verbal de la séance précédente prise d'acte.
M. Desjardins remet l'extrait du procès verbal de l'Assemblée Nationale
qui constate que le Bureau de Consultation a été admis à la
Barre; le membre demande qu'il en soit fait mention au procès
verbal. on fait

on fait lecture de la lettre du Directeur de la Manufacture de Sers,
au sujet de la demande du Bureau pour faire les expériences
relatives à l'affaire de M. Mergot.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Pellatier Ingénieur
Machiniste. Conclusion. Le Minimum de la 1^{re} Classe. M. Pellatier

29
en forgeurs. M. Javel a établie à St. Etienne en Forez une machine
en activité, tandis qu'il n'existe point de machine établie par M.
Pilletier, il en est en question si l'on doit ou l'on ne doit pas récompenser
les machines qui ne sont pas en activité. on observe que la plupart des machines
récompensées par le Bureau n'étaient point en activité. Le Bureau en décide
que M. Pilletier mérite le Maximum de la 2^e Classe, et le Minimum
à raison de l'âge.

On fait le Rapport de l'Affaire de M. Deaulval. Seront
de cet Artiste en outre que 50. supras la modicité du prix en la
portée de personnes les moins riches. Un membre demande qu'on lui
Rapporte de Machines on fasse principalement le rapprochement et la
comparaison des entre les diverses machines qui ont le même objet et la même
but d'utilité, afin de voir en quel machine pour plus ou moins parfaite.
Le Bureau en décide à la pluralité de voix que M. Deaulval mérite le Maximum
de la 2^e Classe, c'est à dire, Trois mille livres.

On fait le Rapport de l'Affaire de M. Richer. Conclusion.
Le Maximum de la 2^e Classe et la mention honorable. Le Bureau adopte la
Conclusion.

on fait la nomination d'un Président, M. Louis étant mort. M. du Borda
est élu à la presque grande majorité et M. Halle pour Vice-président. on demandera
au Ministre de l'intérieur de remplacer M. Louis qui emporte les regrets du Bureau, -
ce qui sera consigné au procès verbal.

on lit le Considérant relatif à M. Bachelier, il est adopté par le Bureau. -
un membre observe que les fonds à distribuer peuvent être employés entre particuliers,
qu'ainsi la justice exigera que ceux des artistes qui se font présenter la dernière ne puissent
pas les premiers. ce qui est adopté par le Bureau. on met aux voix quel l'ordre de l'assemblée
sera suivi en quel rapporte appelés il sera fait mention au procès verbal des motifs
allégués par les Commissaires pour différer le rapport. ~~l'ordre de l'assemblée~~ ce qui est
adopté par le Bureau.

on fait lecture du Mémoire de M. Vera qui réclame contre la décision
du Bureau. M. Vera a réclamé devant deux sociétés, un membre demande la permission
de lire le rapport de M. Anthoine en l'honneur de M. Vera en présence de deux
sociétés, ce qui est accordé, on demande l'ajournement de la décision. un autre membre
demande de nouvelles comparaisons, on en inspire chez M. Troussier, et les deux
rapports sont remis sous les yeux du Bureau avant d'être communiqués aux
deux assemblées. ce qui est adopté.

on lit le Considérant relatif à M. Gavoty. on demande que M. Gavoty renvoie au
Bureau par le Comité le passe qu'après ceux qui avaient rempli les formalités avant lui.

Le Bureau, confirme sa décision ^{précédente}, mais avec mention au procès verbal que la question ^{concernant les artistes} qui pourraient être pris la même voie, la question est ajournée aux artistes, à moins qu'ils ne se présentent, en forme précédente.

on lit le Considérant relatif à M. Leguin. Le Bureau en adopte la rédaction.

on lit le Considérant relatif à M. Le Gras. Le Bureau en adopte la rédaction.

on fait le rapport de l'Affaire de M. Louis, Jean, Richard le Comte, auteur 1^{er} d'un moyen pour se débarrasser de l'eau, à l'aide d'un globe qui rend l'homme qui le porte insubmersible. sa Conclusion p. et d'objets. Deuxième au Maximum de la 2^e Classe, 2^e un moyen, à l'aide d'un tuyau de plume, d'arrêter le sang des artères. Les tentatives avec succès ont réussi sur les animaux, mais ne paraissent pas pouvoir suffire aux chirurgiens et remplacer la ligature, mais ce moyen est ingénieux, 3^e un moyen d'arrêter l'aspiration de l'air, en dernier objet est de grande importance. Conclusion. Le maximum de la 2^e Classe, pour l'adoption en insistant sur le mérite particulier de chaque objet. M. Le Gras en nomme pour signer le rapport à la place de M. Louis.

La séance est levée à neuf heures et demie, J. e

Séance du 30. Mai 1792. L'Am. de la Liberté.

Présidence de M. Borda.

Artistes M^{rs} Commissaires M^{rs}

Martin Boc.

Le Brun.

Cotton.

Charot.

Catin.

Carpentier.

Paroisse.

Paronne.

Du Port.

- 1.° Lect. Rappr. Verb.
- 2.° Disc. sur les Vers Habit. fait de la pollution.
- 3.° un. jettées de jour l'habit sur le N. et demande qu'on lui rembourse 3h. (accordé)
- 4.° Lect. de la lettre du Minist. sur l'ordre des rapports
- 5.° Opinion de M. Halle (il pense qu'il faut faire un triage des princip. articles et les faire pass. les premiers.)
- 6.° Combattre par un. de service.
- 7.° Applique de M. Halle
N.° ajoutés M. Daugies au nombre des artistes à rapporter et le mettre à sa place (15 fév.°)
- 8.° Opinion de M. Desandray (il demande que l'on maintienne l'ordre des dates) il y avait un
tr. grand nombre d'artistes qui venaient depuis 20, 25 et 30 ans.
- 9.° Demande les rapports de M. Balthazard et Vera.
- 10.° on passe à l'ordre du jour (après l'ordre des dates sera maintenue)
- 11.° de N.° et il 100 mille ou 200 mille lire à la disposition. (Discussion)
- 12.° avis du 3.° on fera un mémoire sur le sujet p.° le président à l'off. nat.
- 13.° Courmiff. demandeur (M. Halle, Desandray, Lavoisier)
- 14.° Rapport sur M. Claude de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 15.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 16.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 17.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 18.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 19.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 20.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 21.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 22.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 23.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 24.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 25.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 26.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 27.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.
- 28.° p.° de M. de St. Orme. (le ministre sera mis d'accord au Direct. du Depart.



Séance du 6 Juin 1792. L'après-midi.
Présidence de M. de Borda.

Artistes
M. M.

Commissionnaires
M. M.

Barois	{	M. Roy. Desfaudrai. ancien Commissaire. renvoyé. Desfaudrai. Colomb.
Tatin	{	Parmentier. Sylvestre.
Claretton	{	M. Roy. De Trouville.
Martin de Boc	{	Barthollet. Desmarest. Desferrière.
Carpentier	{	Dumas. De Trouville.
De Varennes	{	renvoyé aux anciens Commissaires.
Glou	{	Desferrière. Desferrière.
Le Brun	{	Hassenfratz. Le Roy.
Dubos	{	Le Roy. De Trouville.
Pastide	{	Jandroux. Hassenfratz.

On fait lecture du procès-verbal de la séance précédente, on lit le Mémoire dont le Bureau avoit chargé M. M. Barois et Desfaudrai au sujet de savoir quel l'Assemblée Nationale a mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur pour être distribués aux Artistes. Le Bureau approuve ce Mémoire et décide qu'il sera communiqué au Comité des finances, &c. &c. M. Le Président annonce au Bureau que M. Le Ministre de l'Intérieur a demandé à l'Académie de sciences si elle trouveroit bon que le Bureau de Consultation tînt ses séances dans la salle où elle s'assemble. Plusieurs membres sont d'avis d'installer le Bureau dans la salle des pairs qui a servi jusqu'ici aux séances du point central, de la société des arts et autres sociétés d'artistes, en d'en faire la demande au Ministre de l'Intérieur. Un membre observe que ces deux emplacements ne peuvent pas être proposés que l'Assemblée du Bureau, ainsi qu'il a été dit, ou le Bureau finisse d'assemblée et puisse se réunir. Les avis sont partagés. Quelqu'un demande à faire son rapport.

Le Ministre de l'Intérieur, doit à celui de la liste civile. Le Bureau décide
que provisoirement il tiendra ses séances dans la salle de l'Académie des sciences. 31

Un membre propose que le Bureau a été institué pour une année seulement, & que le fonds
pour la distribution lui est fourni au bout de l'année, c'est à dire, 300 000. et
que le Bureau ne peut pas aller au delà de ses pouvoirs.

Un membre demande que le secrétaire Gressier soit autorisé par le Bureau à écrire dans
un livre à sa disposition les procès-verbaux de la délibération du Bureau au sujet de la liste civile.
Le Bureau adopte cette proposition.

On demande des secours provisoires pour M. Coutureau et M. Dion, Artistes
indigents qui ont beaucoup travaillé et sont dépouillés de leur fortune. on charge le rapporteur de
rediger leur demande par écrit et de la signer.

On lit le Considérant concernant M. Charpentier. Le Bureau l'approuve
et en adopte la rédaction.

on passe à l'ordre du jour et on appelle l'affaire de M. Lardé, il s'élève
une discussion entre les Commissaires; M. Lucotte ayant fait un rapport sur M. M.
Coulomb et Bannier, et en ayant fait un autre. M. Chancel fait son rapport.
Conclusion. Le Minimum de la 2^e Classe, c'est à dire, Deux mille livres. Le
Bureau adopte cette conclusion.

on remet sur le Bureau une Lettre de M. Lardé dont copie jointe a été
adressée à l'officier membre. On demande que lecture en soit faite, par cette lettre
un membre se trouve accusé d'avoir de s'être permis une démarche qui pourrait compromettre
le Bureau dont la délicatesse parait attaquée d'une manière assez forte. Comme
M. Lucotte se trouve inculpé. Le Bureau, après avoir entendu les différentes opinions
des membres, ajourne cette affaire, jusqu'à ce que M. Lardé ait été interrogé. M. De
Thouville dépose sur le Bureau le procès-verbal que M. Lardé lui a remis, et le paraphrase.
Ensuite il le remet au secrétaire Gressier. Le Bureau décide que M. M. Lucotte et
Lardé seront entendus séparément et ensuite comparativement. Les deux parties sont
entendues contra dictoirement. on propose l'ajournement à la prochaine séance en que M.
Lucotte soit prié de se pointer à cette séance; que M. Le secrétaire Gressier donne
copie de la Lettre de M. Lardé à M. Lucotte pour que celui-ci puisse répondre sur tous
les points et envoie sa réponse par écrit au Bureau, qu'ensuite M. Lucotte se présentera
sur les 8 heures pour lui communiquer les réflexions du Bureau.

on lit le Considérant relatif à M. Coutureau. Conclusion. une Gratification
de 300. Le Bureau adopte la Conclusion.

sur la demande de M. Dumas qui demandait que M. Gressier envoie le
procès-verbal pour l'année et qu'il soit convenable de s'en tenir à l'ordre du
tableau en se faisant. on passe à l'ordre du jour.

Un membre propose au Bureau au sein de l'Académie des sciences.

La séance est levée à 10 heures moins un quart.

Séance du 13. Juin 1792. l'après. Delaliberte.
Présidence de M. De Borda.

Artistes
M. M.

Commissionaires
M. M.

M. Drouin hali' haffap
— Remy — hali' haffap
— Navet — Le Roy et haffap
— Bruguon — hali' parmentier
— Couder — jeuneur de Thonville
— Bacheley — Dufanel et Demouant
— Arnould — Coulomb Boppe
— Dodun — Berthollet pelletier
— Khirouan — de Thon. Boppe
— Bibrel — Berthollet haffap. Lavoisier

- 1.° proc. verb.
- 2.° Lecture du minute. au sujet d'un local.
- 3.° Discus. sur ces local
- 4.° Discus. sur les artistes renvoyés par les comités.
- 5.° Avis du B. au sujet de la place de l'Académie de l'Art. (les arts. n'ayant point reçu de la formation)
- 6.° Lecture de la délibération du B. haffap, au sujet de la place de l'Académie de l'Art.
- 7.° Le B. fait demand. à un haffap, le mémoire sur le Constitutionnel
- 8.° à l'annulation de la discussion sur les lieux qui servent les artistes renvoyés par les comités.
- 9.° Décision du B. au sujet de la place de l'Académie de l'Art. (redaction de la place) renvoyé cette redaction dans le haffap des comités.
- 10.° Discussion p. l'avis de la commission pour être présentée à la lect. de la place de l'Académie de l'Art. qui a été renvoyé par le B. au sujet de la place de l'Académie de l'Art.
- 11.° Lecture par un haffap de la délibération de l'Académie de l'Art. qui a été renvoyé par le B. au sujet de la place de l'Académie de l'Art.
- 12.° Lecture à M. Bacheley au sujet de la formation, à renvoyer p. toutes les commissions.
- 13.° Discussion sur la lecture.
- 14.° Lecture a-t-elle marqué à la délibération qu'on ait un membre du B. de l'Académie de l'Art.
- 15.° affirmation.
- 16.° L'Académie de l'Art. sera-t-elle insérée au procès verbal
- 17.° Le B. adopte à ce sujet la redaction d'un haffap.

Séance du 20. Juin 1792. l'ans. De la Liberté.
Présidence de M. De Borda.

Artistes
Mec M.
Séance du 13.

Commissaires
Mec M.

Brun
Du 20.
Le Moio
Jaurico
Gerrin
Fortin
Coste
Boytia
Schuell et Eschigiki
Le Roux.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES •

Lecture du procès verbal de la séance précédente. On fait lecture de la
Lettre à l'envoyé aux Princes de la République de l'Assemblée Nationale au sujet de
laus) qui doivent former dorénavant les Artistes qui se seront adressés à
l'Assemblée Nationale avant de s'adresser au Bureau de Consultation. Le
Bureau décide qu'il en fera la première occasion où les Comités renverront des
Artistes au Bureau pour leur dire que la loi ne permet pas des écarts de
la manière qu'elle proposait. on lit une lettre de M. Laugier, médecin, qui
demande qu'on y adjoigne plusieurs Commissaires de M. Halle, qui demande
à son tour qu'il soit mis bien au plus tôt sa démission pour les objets dont il a été
chargé relativement à M. Laugier. Le Bureau reçoit la démission de M.
Halle et on nomme à sa place M. Junelin et M. Le Blanc. on lit une
Lettre de M. Maclean, fabricant de Manchester. un membre dit qu'il a vu un
Artiste très expérimenté ^{9^e} et qu'il étoit fort intéressant de décider M. Maclean
voyant une femme de deux cents ans, à différer son retour en Angleterre,
ou à laisser ses modèles ou ses plans, ou même un modèle de ses métiers
pour fabriquer le piqué et autres étoffes petites étoffes qui nous viennent d'Angleterre.
on lit la Lettre de M. Dumas, qui est l'Artiste dont l'opinion est si avantageuse
à M. Maclean. on propose de consulter à M. Maclean de s'adresser aux

Corps Administratif pour suivre la marche d'usage. après plusieurs observations on réclame l'ordre du jour, & qui est adopté. sur la demande d'un membre on fait de nouveaux lectures des procès verbaux de la séance précédente, attendu que M. Lucotte n'était point présent. & qu'il est nécessaire qu'on lui donne communication de l'art de l'artiste qui le concerne. M. Lucotte réclame contre la décision du Bureau. on passe à l'ordre du jour, en laissant toute fois la liberté à M. Lucotte la liberté de revenir lorsque M. Perier sera présent.

on fait le rapport de l'affaire de M. Tremel, auteur de Disserd. Machine pour élever les fardeaux, telles que grues, vis, &c. &c. on observe que M. Lalat est le concurrent de M. Tremel, mais qu'il n'est que plagiaire, & que ce n'est que depuis six ans qu'il s'en occupe. un autre membre dit que les grues de M. Tremel sont connues depuis longtemps, que les modèles s'en trouvent partout dans les journaux et autres auteurs qui ont traité de la charpenterie. M. Tremel joint d'une pension de 300^{fr} sur laquelle il prouve une retenue de cinquante livres. Le Roi lui a accordé en indemnité d'un privilège que l'on doit lui accorder, et qu'il n'a pas obtenue. un membre pense que M. Tremel ayant déjà été obtenu une pension, ne mérite plus de récompense que pour les découvertes qu'il a faites depuis. Plusieurs membres font à l'avis que le maximum de la 1^{re} classe proposé par les commissaires est beaucoup trop considérable. un membre pense que M. Tremel mérite le minimum de la 1^{re} classe. un autre propose le maximum de la 2^e classe est le droit très suffisant. un autre membre fait l'apologie de M. Tremel et fait tout s'en tendre. un membre est d'avis que le minimum de la 2^e classe serait plus que suffisant. Le Bureau décide que M. Tremel mérite le maximum de la 2^e classe, et le minimum, attendu qu'est Artiste & plus de 60. ans.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Labarin. Conclusion. Le minimum de la 2^e classe. et artiste est français. Le Bureau adopte la conclusion.

on fait l'écoupe de la demande de M. Grobert au sujet d'un secours provisoire de 300^{fr} à imputer sur la récompense qui lui sera accordée, s'il y a lieu. on fait lecture d'une lettre de M. Grobert. il demande que l'on fixe le quantum de la gratification récompense qui lui sera accordée, sans à se toucher que par ordre de date. Le Bureau adopte la proposition du secours provisoire de 300^{fr} à imputer de. et sur la 2^e proposition transformée dans la lettre, le Bureau décide qu'il n'y a lieu à débiter.

Le Bureau accorde également un petit secours provisoire à M. Dier qui a travaillé dix sept ans.

33
on fait lecture d'une lettre de M. De Narbonne, Ingenieur. on
obtient que le Bureau a pris un Arrêté qui est contraire à la demande de M.
Justin De Narbonne. après quelques discussions le Bureau fait relire l'Arrêté.
On demande l'ajournement pour l'affaire de M. De Narbonne. cela seulement
sans conséquence pour ceux qui sont d'avis même Car. l'ajournement sera
adopté à l'unanimité.

on fait lecture d'une réclamation de M. Véra. M. Hassinfraty inculpe
par cette réclamation demande que le Bureau lui donne acte de l'inculpation à lui
faite par M. Véra, qu'il soit nommé deux bureaux Commissaires pour examiner
cette affaire, afin que le Bureau puisse juger si la religion a été surprise.
Le Bureau décide que l'on passera à l'ordre du jour, attendu que l'affaire de M.
Véra a été vue et revue et qu'il ne sera pas nommé de nouveaux Commissaires
à M. Véra.

M. Hassinfraty remet au Bureau la réclamation de M. Véra et
demande qu'elle soit signée et paraphée par M. le Président.

On demande que M. Lucotte soit tenu de remettre les papiers de M.
Georges dans l'affaire en à l'ordre du jour pour la 1^{re} séance, et que M.
le Président lui envoie à sujet de M. Lucotte. Le Bureau décide que
cette proposition sera adoptée.

On lève la séance à 10. heures Moins d'un quart.

Séance du 27. Juin 1792. L'Aut. de la Liberté.
Présidence de M. De Borda

Artistes Commissaires
Me Me Me Me.
Boncens
Du Louvriol
Dellie
Grinaut

Lecture du procès verbal de la séance précédente. un
membre demande la parole pour instruire le Bureau de quelque fait
relatif aux fondes sur lesquels il a à prononcer. il résulterait

De cet exposé qu'il y a 50 mille écus en plus à la disposition
du Bureau, le 6. premier mois de 1792. étant échus et
restant 70. mille livres sur les 200 mille livres de 1791.
Les fonds étant faits mois par mois pour la somme de
25. mille livres. on ajourne et arrête à la séance prochaine
on fait part au Bureau de l'incident arrivé à M. Pélou
qui a été voté. M. Delessart lui a promis une Gratification
en supplément de ses appointements. Le Bureau autorise son
président et le vice président à proposer verbalement au Ministre
d'accélérer la gratification promise à M. Pélou.

on fait lecture d'une lettre de M. Crevel et d'observations
qui étoient jointes adressées à M. Le président. M.
Crevel représente que la récompense qui lui a été accordée d'année
en le dédommage par ses dépenses qu'il a faites. un membre
appuie la réclamation de M. Crevel. un autre membre
observe que les grands Maîtres Artistes sont connus par tout
en Angleterre, en Hollande, en Flandre, &c. et que d'ailleurs
la description s'en trouve par tout dans Mathurin Joussé
et ailleurs. Un troisième membre pense que le Bureau n'a
rien à proposer pour dédommager M. Crevel des pertes
qu'il a faites, que ses services ont été suffisamment
récompensés par le Bureau et demande quel on passe à
l'ordre du jour. on fait lecture de la loi. il résulte de cette
lecture que M. Crevel ne peut perdre la pension qui lui a été
accordée. Le Bureau décide qu'il n'y a pas lieu à réviser
l'affaire de M. Crevel.

Un membre propose au Bureau de ^{l'écrire} demander au Comité
de Commerce au sujet de M. Bibert. Le Bureau adopte
cette proposition d'autorisation.

Le Bureau adopte également la conclusion des
Commissaires au sujet de M. Pradier.

on fait lecture d'une lettre du Ministre au sujet d'une
dénomination qui lui a été faite par la société de point central
contre M. Desjardins. Ce membre demande quel on ne
discute pas le fond, mais que M. le Ministre de l'intérieur
soit invité à donner communication des pièces à l'appui de
la dénomination, afin de pouvoir y répondre et qu'en conséquence

34

Le Ministre sera prié de faire passer au Bureau les pièces signées par les dénonciateurs. Un membre pense que le Bureau ne doit s'occuper que de ce qui concerne l'intérieur du Bureau. un ^{autre} membre demande que toutes les dénonciations faites au Bureau soient faites d'urgence et qu'il soit nommé des Commissaires à M. De Ferrieres, mais que ces Commissaires ne soient nommés qu'après les pièces auront été communiquées à M. De Ferrieres et que M. De Ferrieres aura déposé sur le Bureau ses réponses par écrit. Est-ce t-on au Ministre pour avoir communication des pièces adoptées. Donnera-t-on copie à M. De Ferrieres de la lettre du Ministre et de la note y jointe? adoptée à l'unanimité et le Secrétaire Greffier y est autorisé.

Le Bureau décide qu'il sera accordé trente six livres à M. M. Le Roy, et Sylvestre pour les frais d'expérience relatifs à la découverte de M. Le Roux.

On annonce une députation de la Commune de Nantes de celle du point central. Les députés introduits l'orateur de la députation fait lecture de la dénonciation contre M. Lucotte et d'une adresse à ce sujet au Bureau de Consultation. Les pièces sont remises sur le Bureau.

M. Le Blanc demande que le Bureau veuille bien nommer un Commissaire à sa place et remet en conséquence les pièces de M. Laugier, après avoir fait lecture de la lettre que cet Artiste lui a écrite. après quelques discussions M. Le Blanc se désiste de la demande qu'il avait faite.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Laugier. cet artiste demande qu'il ne soit point question des objets compris dans le rapport de M. Desfautrai.

on fait le rapport de l'affaire de M. Georges Ferrurier, qui a perfectionné l'Art de faire des ferrures de sûreté. Conclusion? Le Médium de la 1^{re} Classe. plusieurs membres demandant le Maximum. on observe que M. Hoch a fait des ferrures d'une perfection supérieure à celle de M. Georges et qu'il seroit bon de graduer les récompenses. Le Bureau est d'avis d'accorder le Maximum de la 1^{re} Classe.

on passe à la délibération concernant l'arrêté de la

Société du point Central. on observe que M. Lucotte
présent à la discussion va être engagé dans une discussion
très fautive pour lui et que le Bureau pourroit l'insister à donner
sa démission. M. Lucotte répond que le Bureau n'a pas le
droit de s'établir juge que cette affaire doit être portée
devant un tribunal, et que les registres du Bureau qui
l'inculpent sans preuves doivent être produits au justice
réglée.

après quelques discussions, le Bureau passe à la lecture
de l'acte de la Société du point Central, par lequel il
conste que M. Le Royer a été rayé de cette Société pour
avoir fait un marché torsionnaire avec le P. Lardé et que
M. Lucotte n'a jamais été de cette Société. Cet arrêté propose
en outre de demander au Ministre de l'Intérieur la place
de M. Lucotte et offre, si le Bureau répugne à se mêler
de l'affaire de ce membre, les artistes se chargeront de le
dénoncer à l'Assemblée Nationale, &c.

on propose d'écrire au Ministre en lui envoyant l'extra
des Procès Verbaux des dernières séances. on demande acte
du refus de M. Lucotte de donner sa démission et mention
de ce refus au procès verbal.

on demande aussi de joindre à cette Lettre toutes les
pièces tant à charge qu'à décharge, et particulièrement
celles fournies par M. Lucotte. La proposition mise aux
voix le Bureau l'adopte à l'unanimité.

on fait lecture des conclusions des Commissaires
qui demandent une secours provisoire de 300^e pour M.
Clareton. Ce secours ~~est~~ par suffrage est adopté.

un membre rend compte au Bureau du refus constant qu'a
fait M. Lucotte de rendre les pièces de M. Georges et de les
communiquer aux autres Commissaires. Les Lettres originales
de M. Lucotte à ce sujet sont lues et on demande qu'elles
soient déposées en paraphes.

On demande que le Bureau demande retire à M. Lucotte
les pièces des artistes dont il est chargé. M. Lucotte
fait un refus formel de rendre les pièces. on demande
que ce refus soit consigné au Procès verbal. M.
Lucotte insiste, et le Bureau décide qu'il sera fait mention

De ce refus au Procès Verbal.

La séance est levée à Neuf heures un quart.

35
Avis motivé du Bureau de Consultation, concernant
M^r. Clareton. 27. Juin 1792. l'an 4^e. R.
Le Bureau de Consultation, après avoir entendu le Rapport de
ses Commissaires tendant à accorder à M^r. Clareton un secours provisoire
de trois Cents livres; considérant que cet Artiste, qui se livre dans les
circonstances les plus fâcheuses et les plus critiques, a déjà obtenu un
grand nombre d'approbations en faveur de la Méthode qui lui est particulière
et que s'il n'obtient ce secours provisoire il sera obligé d'abandonner
son Code de Chant pour les Commissaires pour lui des traits
avantageux, est d'avis que, conformément à la loi du 12.7. 1791.
M^r. Clareton en donne le Car d'obtenir provisoirement d'être gratifié
ou secours de la somme de trois Cents livres, à imputer sur la récompense
qui pourra lui être accordée. /

Séance Du 4. Juillet 1792.

Présidence de M^r. De Borda.

Artistes et Commissaires.

M^r. Me... Me... Me...

Meacloudé... Macloude et Hoffmann

Le Rebours... de Roy et Rochou

Boulard... Berthollet et Gallet

Craze... parmentier, Silvestre et Gallet

Lamig... Laucke, qu'auz May (en m^r Boulard et Hoffmann)

Dubourc... M^r. Dumas et Hoffmann (parvenue, qu'il avait d'après)

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

- 1.^e Lett. d'une lettre au sujet de Mr. Defaut.
- 2.^e Lett. du proc. verb.
- 3.^e Disc. sur les fonds. Du D. au (le Decr. du 22^e May portant)
il n
- 4.^e Demande d'un secours provisoire p^r M. Hainz
- 5.^e Rapport sur M. Hainz (no Coulomb.)
- 6.^e Avis du B.^{au} 300^e p^r M. Hainz.
- 7.^e Pièces de ses paradoxes remises à M. de Sory. un despoisier l'étant recueilli.
en faire note dans le proc. verbal - multitudes d'après d'autres relayers le par. Giffroy &c.
- 8.^e assignation au B.^{au} (Discussion)
- 9.^e M.^{re} Communication à M. Hoff. le rapport sur M. Gorget.
- 10.^e Un petit nombre propos de renvoyer l'assignat. au ministère de l'intérieur
- 11.^e Le B.^{au} envoie ces lettres au ministère au sujet de M. Nielou; la Procès verbal
est fera mention ainsi que du hogue. à accorder au B.^{au} le gaffer et les jettés.
- 12.^e — Rapport sur M. Dubucq.
- 13.^e — avis des Comiss. (300^e) Discussion
- 14.^e — ~~Demande~~ Lettres des redonne certificats de M. Dupuy de Lôme
- 15.^e — avis du B.^{au} il n'y a pas lieu à gratification
- 16.^e M. Happepat, de l'Acad. des Sciences de l'école p^r pair d'expérience.
^{rest obtenu}
- 17.^e — Lettre à M. Dubucq (c'est le ministère)
- M.^{re} marque sur le Tableau le rapport qui sont faits et fait
le Tableau jusqu'au 11^e juillet.
- 17.^e Rapport sur M. Fauvel
- 18.^e — avis des Comiss. (~~M. Haimz~~) (300^e)
- 19.^e — avis du B.^{au} ajourné. sur le Roy n'ayant pas le leur.
- 20.^e M. Halle demande un adjoint p^r le rapport de M. Pointereaux (sur de Throuville)
^{et adjoint}
- 21.^e Rappelles à M. Broquiat qu'il doit envoyer des pièces, sur le seret de Blanche
les papiers insignifiants.
- 22.^e Discussion sur M. Pointereaux
- 22.^e Rapport sur M. Ferow.
- 23.^e — avis des Com. (ministère de la 1.^{re} classe) (Discussion)
- 24.^e — du B.^{au} (idem)
- 25.^e Rapport sur M. Datrioue.
- 26.^e — avis des Com. (6000^e) Discussion capotieuse proposée par M. Dereth p^r l'av. si le
Théor. de M. de laun peut servir jusqu'à 110. comme l'indiquent m.
- 27.^e — du B.^{au} (idem) Des Jours. autre exp. savoir si la température la plus haute
(suffisant) se peut la plus pour redonner de la chaleur.

- Aquida* 36
1. Lettre au M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 2. Lettre à M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 3. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 4. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 5. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 6. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 7. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 8. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 9. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 10. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 11. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris
 12. Lettre de M^{re}. de l'Épisc^{op}. de Paris

Séance du 11. Juillet 1792. Sans Deliberation
Présidence de M. De Borda.

Artillerie
Mec. N.
Archambault
Bobillio
Gerrin
Morquet
Rabier

Commissaires
Mec. N.



Lecture du procès verbal de la séance précédente, un membre demande un ajournement pour le rapport de l'officier d'élite présenté par M. Boulard qui ne s'agit pas relative à la chimie.

un membre observe que le fonds de 91. ne s'est pas épuisé, qu'il y a un reliquat lequel peut être ajouté aux fonds de 1792, et que les frais de Bureau montent à 1000 francs pour cette année sur les fonds de 92.

on met en question si M. De Narbonne doit conserver son rang ou si il ne peut être placé sur le tableau qu'à l'époque où il a fourni les pièces requises par la loi. on dit le d'officier arrêté du Bureau à ce sujet. on propose de lui donner un sursis provisoire.

on fait le rapport de l'affaire de M. John Marlow, auteur de l'officier d'élite pour fabriquer les Mousquetaires. cet article est

sur le point de retourner en Angleterre. il se propose d'Communiquer
plusieurs moyens de l'Art inconnu en France et qui donne aux
Manufactures anglaises une si grande avantage sur les manufactures
de France. Conclusion. accordé à M. Macleau 1500^{fr} pour
construire ses machines et mettre les Bureaux à portée de juger le
mérite des procédés de M. Macleau et de lui accorder la récompense
qui lui sera due. On lit l'article VI. de la loi. Le Bureau décide que
cette somme sera accordée à M. Macleau pour la surveillance des
Commisaires ^{qui seront} d'ut effet, suppose que le Ministre adopte les
Conclusions du Bureau. M. M. Vandermonde, Demarete et Bassompierre
sont nommés pour cet objet.

on fait le rapport de l'affaire de M. Le Blanc, auteur de plusieurs
découvertes relatives à l'artillerie. il en question aussi de quelques
découvertes de M. Paroisse. Conclusion. Les Commisaires font d'avis
que les expériences ne sont pas suffisantes pour que le Bureau puisse
prononcer sur le mérite de ces diverses inventions. Le Bureau adopte
la Conclusion des Commisaires et attend le jugement de personnes
experts dans cette diverse partie.

on fait le rapport de l'affaire de M. Paüfer, présentée le 22.
février, dans la forme légale. M. Paüfer, Horloger à Brest ou
auteur de différentes découvertes.

on propose de demander le remplacement de M. Meunier, ajourné.

on fait le rapport de l'affaire de M. Fiore. Conclusion. un
secours provisoire de 300^{fr} attendu l'âge de l'Artiste, quoiqu'il soit d'une
date postérieure à plusieurs autres Artistes. Le Bureau décide
qu'il sera accordé une Gratification de 300^{fr} sauf radiation, les trois
cents livres à imputer sur la récompense à accorder s'il y a lieu.

on fait lecture de diverses lettres de M. Langier, Médecin, au sujet de
ses découvertes, et de diverses réclamations qui y étaient jointes. Le
Bureau, après quelque discussion, passe à l'ordre du jour.

on lit la rédaction de la Conclusion concernant M. Fiore elle est
adoptée. ainsi la Gratification sera de 300^{fr} et le minimum, conformément
à l'article 4, à cause de l'âge, et l'Artiste étant plus que sexagénaire.

Le Bureau décide que l'avis du Bureau concernant M. Du Cane
sera envoyé au Ministre.

La séance est levée à 9 heures ~~et demie~~.

37

Lee H.

See No.

(Mouyues) moyen de blanchir les papiers
imprimés, et écrits, et d'en former de
nouveaux, propres à la fabrication.

Libretto et pellettes

a. Paradieu (meuble commode grand
cuvant)

Mr. Jacot in Berthollet et silvestre.
X moyen de blanchir &c

1^{re} proc. Verbal
2^{de} au Defeur. Remarque que sur le présent. écrit au min^{re}. p.^{re} lui demander
et si l'Etat civil n'a pas un min^{re}.

2.^a no se pue. ver
las piezas que contra han, anfitos q' it y auro con susistat.

les prieres que nous
n. ne faisons a vous 36th 2. p. pais. de B. au
v. de la Parthe (2)

3.° un baptem. les deux autres communs & en Parthénium (Dis-lus ces objets)

3. me rassure. Le cadavre d'un
4. avis du B. ^{me} (Rapport à l'ordre du jour)
t. 2. M. de l'assemblée

1^{er} avis du D. au (M)page à l'ordre du jour
t. 22. M. Des Varennes (dic.)

5^e m. Deuxième partie en fa^m. D. M. P. S. [illegible]
N^a Prise à m. peltata gr^s les faveurs li. latentes au minuit et ~~parvenant~~

N.^a Ciria à M. prelato p.^r em favor de ...
... 8% na p.^a com cump.^t den.^o P.H.K. (em choro da dita sociedade)

N. ^{us} Linné (le minist.) à la fois d'hist. nat. p. l'un des

6.° air du S. (24 m. de vent)
B. air du S. (24 m. de vent)

7.° Rapport par M^r & M^{lle} de la ...
... par M^{lle} de la ... M^{lle} de la ... il faut venir à son sujet.

[illegible]

8 avr. des commiss. (5000th univ. de lat. d'après) 11-12

19 — dub. — idem. Acad. des sciences p^{re} remplacée p^{re} M. de Meunier.

10^e - petites nouvelles par le Cacao. de la semaine
à l'abonnement des m. de Valenciennes.

11. ² rapport supplémentaire sur in. de Varennes.

12. avis des Comm. } — adopter les conclusions
13. — du B. au } —

13. — du 10. 2
14. Rapport sur m. d'aujour
à l'Comm. 300^e

14. ~~app~~ ^{Comm} 300^a
15. ~~app~~ ^{Comm} 300^a max. Data 3rd class.
16. ~~app~~ ^{Comm} 300^a max. Data 3rd class.

16. ² ~~un~~ ³ ~~un~~ ⁴ ~~un~~ ⁵ ~~un~~ ⁶ ~~un~~ ⁷ ~~un~~ ⁸ ~~un~~ ⁹ ~~un~~ ¹⁰ ~~un~~ ¹¹ ~~un~~ ¹² ~~un~~ ¹³ ~~un~~ ¹⁴ ~~un~~ ¹⁵ ~~un~~ ¹⁶ ~~un~~ ¹⁷ ~~un~~ ¹⁸ ~~un~~ ¹⁹ ~~un~~ ²⁰ ~~un~~ ²¹ ~~un~~ ²² ~~un~~ ²³ ~~un~~ ²⁴ ~~un~~ ²⁵ ~~un~~ ²⁶ ~~un~~ ²⁷ ~~un~~ ²⁸ ~~un~~ ²⁹ ~~un~~ ³⁰ ~~un~~ ³¹ ~~un~~ ³² ~~un~~ ³³ ~~un~~ ³⁴ ~~un~~ ³⁵ ~~un~~ ³⁶ ~~un~~ ³⁷ ~~un~~ ³⁸ ~~un~~ ³⁹ ~~un~~ ⁴⁰ ~~un~~ ⁴¹ ~~un~~ ⁴² ~~un~~ ⁴³ ~~un~~ ⁴⁴ ~~un~~ ⁴⁵ ~~un~~ ⁴⁶ ~~un~~ ⁴⁷ ~~un~~ ⁴⁸ ~~un~~ ⁴⁹ ~~un~~ ⁵⁰ ~~un~~ ⁵¹ ~~un~~ ⁵² ~~un~~ ⁵³ ~~un~~ ⁵⁴ ~~un~~ ⁵⁵ ~~un~~ ⁵⁶ ~~un~~ ⁵⁷ ~~un~~ ⁵⁸ ~~un~~ ⁵⁹ ~~un~~ ⁶⁰ ~~un~~ ⁶¹ ~~un~~ ⁶² ~~un~~ ⁶³ ~~un~~ ⁶⁴ ~~un~~ ⁶⁵ ~~un~~ ⁶⁶ ~~un~~ ⁶⁷ ~~un~~ ⁶⁸ ~~un~~ ⁶⁹ ~~un~~ ⁷⁰ ~~un~~ ⁷¹ ~~un~~ ⁷² ~~un~~ ⁷³ ~~un~~ ⁷⁴ ~~un~~ ⁷⁵ ~~un~~ ⁷⁶ ~~un~~ ⁷⁷ ~~un~~ ⁷⁸ ~~un~~ ⁷⁹ ~~un~~ ⁸⁰ ~~un~~ ⁸¹ ~~un~~ ⁸² ~~un~~ ⁸³ ~~un~~ ⁸⁴ ~~un~~ ⁸⁵ ~~un~~ ⁸⁶ ~~un~~ ⁸⁷ ~~un~~ ⁸⁸ ~~un~~ ⁸⁹ ~~un~~ ⁹⁰ ~~un~~ ⁹¹ ~~un~~ ⁹² ~~un~~ ⁹³ ~~un~~ ⁹⁴ ~~un~~ ⁹⁵ ~~un~~ ⁹⁶ ~~un~~ ⁹⁷ ~~un~~ ⁹⁸ ~~un~~ ⁹⁹ ~~un~~ ¹⁰⁰ ~~un~~ ¹⁰¹ ~~un~~ ¹⁰² ~~un~~ ¹⁰³ ~~un~~ ¹⁰⁴ ~~un~~ ¹⁰⁵ ~~un~~ ¹⁰⁶ ~~un~~ ¹⁰⁷ ~~un~~ ¹⁰⁸ ~~un~~ ¹⁰⁹ ~~un~~ ¹¹⁰ ~~un~~ ¹¹¹ ~~un~~ ¹¹² ~~un~~ ¹¹³ ~~un~~ ¹¹⁴ ~~un~~ ¹¹⁵ ~~un~~ ¹¹⁶ ~~un~~ ¹¹⁷ ~~un~~ ¹¹⁸ ~~un~~ ¹¹⁹ ~~un~~ ¹²⁰ ~~un~~ ¹²¹ ~~un~~ ¹²² ~~un~~ ¹²³ ~~un~~ ¹²⁴ ~~un~~ ¹²⁵ ~~un~~ ¹²⁶ ~~un~~ ¹²⁷ ~~un~~ ¹²⁸ ~~un~~ ¹²⁹ ~~un~~ ¹³⁰ ~~un~~ ¹³¹ ~~un~~ ¹³² ~~un~~ ¹³³ ~~un~~ ¹³⁴ ~~un~~ ¹³⁵ ~~un~~ ¹³⁶ ~~un~~ ¹³⁷ ~~un~~ ¹³⁸ ~~un~~ ¹³⁹ ~~un~~ ¹⁴⁰ ~~un~~ ¹⁴¹ ~~un~~ ¹⁴² ~~un~~ ¹⁴³ ~~un~~ ¹⁴⁴ ~~un~~ ¹⁴⁵ ~~un~~ ¹⁴⁶ ~~un~~ ¹⁴⁷ ~~un~~ ¹⁴⁸ ~~un~~ ¹⁴⁹ ~~un~~ ¹⁵⁰ ~~un~~ ¹⁵¹ ~~un~~ ¹⁵² ~~un~~ ¹⁵³ ~~un~~ ¹⁵⁴ ~~un~~ ¹⁵⁵ ~~un~~ ¹⁵⁶ ~~un~~ ¹⁵⁷ ~~un~~ ¹⁵⁸ ~~un~~ ¹⁵⁹ ~~un~~ ¹⁶⁰ ~~un~~ ¹⁶¹ ~~un~~ ¹⁶² ~~un~~ ¹⁶³ ~~un~~ ¹⁶⁴ ~~un~~ ¹⁶⁵ ~~un~~ ¹⁶⁶ ~~un~~ ¹⁶⁷ ~~un~~ ¹⁶⁸ ~~un~~ ¹⁶⁹ ~~un~~ ¹⁷⁰ ~~un~~ ¹⁷¹ ~~un~~ ¹⁷² ~~un~~ ¹⁷³ ~~un~~ ¹⁷⁴ ~~un~~ ¹⁷⁵ ~~un~~ ¹⁷⁶ ~~un~~ ¹⁷⁷ ~~un~~ ¹⁷⁸ ~~un~~ ¹⁷⁹ ~~un~~ ¹⁸⁰ ~~un~~ ¹⁸¹ ~~un~~ ¹⁸² ~~un~~ ¹⁸³ ~~un~~ ¹⁸⁴ ~~un~~ ¹⁸⁵ ~~un~~ ¹⁸⁶ ~~un~~ ¹⁸⁷ ~~un~~ ¹⁸⁸ ~~un~~ ¹⁸⁹ ~~un~~ ¹⁹⁰ ~~un~~ ¹⁹¹ ~~un~~ ¹⁹² ~~un~~ ¹⁹³ ~~un~~ ¹⁹⁴ ~~un~~ ¹⁹⁵ ~~un~~ ¹⁹⁶ ~~un~~ ¹⁹⁷ ~~un~~ ¹⁹⁸ ~~un~~ ¹⁹⁹ ~~un~~ ²⁰⁰ ~~un~~ ²⁰¹ ~~un~~ ²⁰² ~~un~~ ²⁰³ ~~un~~ ²⁰⁴ ~~un~~ ²⁰⁵ ~~un~~ ²⁰⁶ ~~un~~ ²⁰⁷ ~~un~~ ²⁰⁸ ~~un~~ ²⁰⁹ ~~un~~ ²¹⁰ ~~un~~ ²¹¹ ~~un~~ ²¹² ~~un~~ ²¹³ ~~un~~ ²¹⁴ ~~un~~ ²¹⁵ ~~un~~ ²¹⁶ ~~un~~ ²¹⁷ ~~un~~ ²¹⁸ ~~un~~ ²¹⁹ ~~un~~ ²²⁰ ~~un~~ ²²¹ ~~un~~ ²²² ~~un~~ ²²³ ~~un~~ ²²⁴ ~~un~~ ²²⁵ ~~un~~ ²²⁶ ~~un~~ ²²⁷ ~~un~~ ²²⁸ ~~un~~ ²²⁹ ~~un~~ ²³⁰ ~~un~~ ²³¹ ~~un~~ ²³² ~~un~~ ²³³ ~~un~~ ²³⁴ ~~un~~ ²³⁵ ~~un~~ ²³⁶ ~~un~~ ²³⁷ ~~un~~ ²³⁸ ~~un~~ ²³⁹ ~~un~~ ²⁴⁰ ~~un~~ ²⁴¹ ~~un~~ ²⁴² ~~un~~ ²⁴³ ~~un~~ ²⁴⁴ ~~un~~ ²⁴⁵ ~~un~~ ²⁴⁶ ~~un~~ ²⁴⁷ ~~un~~ ²⁴⁸ ~~un~~ ²⁴⁹ ~~un~~ ²⁵⁰ ~~un~~ ²⁵¹ ~~un~~ ²⁵² ~~un~~ ²⁵³ ~~un~~ ²⁵⁴ ~~un~~ ²⁵⁵ ~~un~~ ²⁵⁶ ~~un~~ ²⁵⁷ ~~un~~ ²⁵⁸ ~~un~~ ²⁵⁹ ~~un~~ ²⁶⁰ ~~un~~ ²⁶¹ ~~un~~ ²⁶² ~~un~~ ²⁶³ ~~un~~ ²⁶

Y. m. Daisot n'est point en règle (Cher m. Coustlin)

X no paper not printed in England

17. rapport provincial sur m. fous
18. avis du B. au sur un prov. de 800 + 200 à cause de son age à imputer de
19. m. Jellé parle de l'avis d'un m. de Graves fondeur qui a été employé à fonder la statue de la place de Louis X. de Paris et lettres de Boud?
20. avis du B. au sur de Graves et dans le cas de se présenter au B. au ou recepitance les formidables.
21. des Comptes de M. l'officier tout autorisés à la demande de se faire un proviseur.
22. m. de la porte ayant adressé au sur et au direct de la manuf. de porcelaine, à la reprise notamment un particulier qui de donner toute la facilité possible que m. le présid. eût
23. m. de Throuville rend compte de l'affaire de M. Lucotte
24. M. l'envoyé à M. Duchemin la liste des m. Talen. un huissier et hards mis hors de cour, de plus, compensés
24. m. de services rappelle au B. au la dernière décision du B. au au sujet de m. Lucotte
25. Remarque par m. J. de B. p. m. Archaubault (th au) m. l'économique

Séance du 25. Juillet 1792.
Présidence de M. de Borda.

Artistes
M. de.

Commissaires
M. de.

Jacques Lague
Jean Louis Fabre
George Girard
Blanc
J. far

On fait lecture d'une lettre de M. Le Roux, physicien, qui demande à être entendu et à répéter ses expériences à son frais au sujet des Cartons incombustibles. Cet Artiste est introduit.

On fait lecture d'une lettre du Ministre au sujet de M. Grobert, auteur d'un pour flotant. Cet Artiste a déjà une récompense provisoire de 300^{fr}. On écrit au Ministre que le Bureau ne peut s'occuper de la loi en que M. de Grobert ne peut passer qu'à son rang.

que M. Sautet s'applique encore à de nouvelles découvertes qui
nécessitent des dépenses et qu'il en justifie de dédommager de celles
qu'il a déjà faites en s'avisant d'adopter la rédaction conclue
des Commissaires, sauf rédaction, qui sera présentée mercredi
prochain.

On fait le rapport de l'Affaire de M. Bacheluy, auteur
d'une collation précédente de sources, ou en s'avisant qu'il objecte
un regard par le Bureau et que M. Bacheluy doit s'adresser au
Gouvernement.

On observe que quelques membres négligent de se trouver aux séances
du Bureau et qu'il serait bon qu'ils fussent invités à être plus exacts
ou à donner leur démission.

Un des Commissaires nommé à M. Grobbon, demande que
M. De Grouville soit nommé Commissaire adjoint, M. Perce
n'ayant pu s'occuper de cet objet. M. De Grouville est nommé
Commissaire, ainsi que M. Coulomb.

On fait le rapport de l'Affaire de M. Grobbon. La Suite est
ajournée à la prochaine séance.

On fait lecture d'une lettre de la Société de la Commune de
Arto. Le Bureau décide que le Bureau l'on ne doit pas donner
communication des procès verbaux et que ce qui est en que de discipline
intérieure ne doit pas être rendu public. L'ordre du jour est invoqué.
d'autres demandant qu'il soit dit qu'il n'y ait rien de délibéré.
ces deux propositions ne sont point adoptées, et il en décide qu'il
n'en sera point fait mention au procès verbal.

La séance est levée à Neuf heures. P.

Séance du 1^{er} Août 1792
Présidence de M. de Borda

- 1^o Lect. du m. p.
- 2^o Disc. sur l'affaire de M. praellet (m. l'abbé Doffut se plaint qu'on ne lui a point
communiqué les pièces relatives à cet article)
- 3^o Avis du B. sur les propositions communiquées à m. l'abbé Doffut, et l'affaire sera reprise
à la 1^{re} séance prochaine)
- 4^o Nomination de m. Chellu
- 5^o m. Demarec adjoint aux commiss. de M. Bacheluy
- 6^o M. l'abbé Doffut à m. Doffut les pièces, et le rapport de m. praellet.
- 7^o m. l'abbé Doffut demandant à être admis
- 8^o m. l'abbé Doffut demandant à être admis
- 9^o m. l'abbé Doffut demandant à être admis

- 10. Reclamation en fav. de M. Gerard.
- 11. avis du B. au M. Gerard pour son tour à Comptes du jour d'auvy de ses memoires.
- 12. Lettre de M. Les Rappos (elle demande que les procedes soient comparez à ceux de M. Broquais)
(Doyen) quand le minist. aura envoyez les pieces.)
- 13. Lettre de M. Lardé
- 14. en grace à l'ordre du jour
- 15. Rapport sur M. Robert
- 16. M. porteur des papiers à lachetés.
- 17. M. envoie à M. Millin un rapport de M. de Boufflers.
- 18. avis des com. (4000^e min. de la 2. el.)
- 19. avis du B. au M. (idem)
- 20. Demande d'un grat. pour de 200^e en faveur de M. Dubor. (ce il est le 2. auvy)
- 21. Rapport sur M. Dubor. (idem)
- 22. accordé.
- 23. Rapport sur M. Saulev. (pour p. 1. le vaill. / effus de la 2. / l'ordre p. 1. / l'ordre p. 1.)
- 24. avis des com. (2000^e min. de la 2. el.)
- 25. avis du B. au M. (idem)
- 26. Rapport sur M. Jouanvis (ajourné ^{au lendemain} de la 1. seance)
- 27. Considerant sur M. Robert

1. Envoyer à M. l'abbé d'Espe
les pieces, et la M. p. 1.
2. Commencer par faire copier le
rapport de M. p. 1.
3. envoyer à M. Millin
un rapport de M. de Boufflers
et la liste des membres.

Seance d

J. v. p.

Artiste,	Commissionnaire
M. Zacharie (Orfèvre)	Le Roy et Dullier
M. Abraham Sauter	Le Roy et de Trouville
M. J. M. Nègre	Colomb et Rochow
M. Claude de Grasse, poëte,	Laborie et Silvestre

Séance du 8 août 1792. l'an 4^e de la Liberté
Présidence de M. de Borda.

Artiste	Commissionnaire
M. Charles Goussault de Mouchaux	de Servières et de Trouville
M. Gerardin	les anciens commissionnaires M. Goussault et Rochow

- 1^o Lect. du proc. verbal
- 2^o Demande p. la Tachygraphie (et demande des commissionnaires)
- 2^o forte pinto (Sauter et Dullier, et on l'entend mieux)
- 3^o Mlle Le Rossou a envoyé ses papiers accompagnés de formalités.
- 4^o avis des membres absents par l'assentiment (Lejeune, Aude de Hurepoix)
- 4^o expéditions faites à l'heure sur le papier (écrits à M. Didot p. le Remercement des facilités qu'il a données aux commissionnaires)
- 5^o Lect. des considérations sur M. Paulet (avec un peu plus de détail)
- 6^o avis des commiss. } maximum de la 1^{re} et plus le minimum à raison de son âge
- 7^o — du B. au — (idem)
- 8^o Rapport sur un jeu de horloges.
- 9^o avis des commiss. (minimum de la 2^e classe) et le minimum à raison de son âge.
- 10^o — du B. au — (idem)
- 11 habit pinto (donné à un poëte)
- 12 rapport sur les réclamations de M. d'Angis.
- 13 avis des commiss.
- 14 — du B. au (il n'y a lieu à délibérer sur les réclamations.
- 15 M. ajoute au procès verbal du 20^o juin le secours provisoire accordé à M. Didot. la horlogerie mécanique de 77 ans.
- 15 demande d'un secours prov. en fav. de M. Sauter, le jeune, âgé de 77 ans.
- 16^o avis du B. au accordé 300^{fr} + 200.
- 17 l'assentiment de M. Sarrasin ajourné à mercredi prochain.
- 17^o M. Allen et M. Pradier
- 18 Rapport sur un Tournevent (perfectionnement de machines d'Optique)
- 19^o avis des commiss. (minimum de la 1^{re} classe plus le minimum = 9000^{fr})
- 20^o — du B. au — (idem)
- 21 considérations sur M. Paulet (adoption)

22 M. Chappuis Rapport sur le Chapeau
23 avis des Commissaires.
24 avis du B.^{au}

40

Séance du 15. Jour 1792. Sans. Egalité. Présidence de M. de Borda

M. Deshayes Desvallées.

Lecture du Procès Verbal de la séance précédente. on remet au B.^{au} un paquet adressé au B.^{au} par M. Le Masson de Valognes. on fait lecture d'une lettre du Comité de la Marine, concernant M. Deshayes Desvallées. renvoyé aux Commissaires.

On fait lecture d'une lettre de M. Langier Médecin. Un membre demande que l'on n'ait aucun égard à la réclamation de M. Langier, attendu que cette affaire a été déjà jugée, et qu'il seroit superflu de nommer de nouveaux Commissaires.

on fait le Rapport de l'affaire de M. Barthelme de Perolles.

Sur 25th Nbre 20. Soufre 20 onces. Charbon 3th 4 onces. Les Commissaires estiment que la poudre de cet Artiste est de la d'une très bonne qualité, que sa machine mérite une attention particulière, que sa machine pourroit être employée avec encouragement, aide et secours. Un membre demande que dans le Procès Verbal il soit fait mention des procès Verbaux qui doivent être annexés au Rapport et dont on ne doit donner que copie à M. Barthelme. Un membre demande que l'on fasse mention dans les Conclusions du Rapport, d'un loi concernant la fabrication de poudre en salpêtre. on relit les Conclusions. Elles sont mises au vote. Le Bureau adopte les Conclusions.

Un membre observe que la séance de section s'étant terminée à six heures et que la chose publique exige que le Bureau ne prolonge pas sa séance.

La séance est levée à huit heures et demie.

on décide que le secrétaire ne pourra pas délivrer l'avis du Bureau aux sujets de M. Barthelme, qu'il y aura que les procès Verbaux aient été déposés.

on fait l'ouverture d'un paquet adressé par le Bureau par M. Le Masson. Le paquet est remis aux Commissaires.

*Séance du 22. Aout 1793. L'auth. de la liberté.
Présidence de M. de Borda*

M. Officio Sericatus - M. de Roy et Chavonnes

- 1.° Proc. verb.
- 2.° M. Officio Sericatus (~~Les~~ circons à un. afflué publicat.)
- 3.° 2 p^{rs} & commiss. sous-its suffisants? (oui)
- 4.° nouvelle lettre de M. Languis.
- 5.° avis du B.^{au} { en. le p^{re}sent. } Circons à M. Languis que ses 2 lettres ont été lues, au D.^{au} lequel il veut
{ le transport. ch. la p^{re}sent. } et pourra rendre commiss. de l'ad. des. du B.^{au} au p^{re}sent
{ de p^{re}sent. } (solus de l'ad. des. p^{re}sent. de l'ad. des. du p^{re}sent. verbal.)
- 6.° ~~les~~ p^{re}sent. p^{re}sent. circons au p^{re}sent. m^{re} qui s'abstient pour les circons à être plus, après.
- 7.° Rapport sur M. Chopard (fin du rapport et conclusions) (d'urgence)
- 8.° ~~envoyé~~ à M. Desferrière (Rapport sur M. Desferrière)
- 9.° M. Chardin (circons à p^{re}sent. ag^{re} p^{re}sent. leur demandeur s^{re} veulent qu'ils
- 10.° Des commiss. (m^{re} de la 1.^{re} et. + le m^{re} de la 2.^{re})
- 11.° Des commiss. (m^{re} de la 1.^{re} et. + le m^{re} de la 2.^{re})
- 12.° Rapport sur M. Delcroix.
- 13.° Avis des commiss. } m^{re} de la 1.^{re} et. + le m^{re} de la 2.^{re} = 200^{fr}
- 14.° et du B.^{au} }
- 15.° M. Vandermuerse adjoint à M. Desferrière p^{re}sent. M. Fluit
- 16.° M. Desferrière à M. Chardin la p^{re}sent. des, sous, des ag^{re} qui sont à l'appareil.
- 17.° Rapport sur M. Norbaid
- 18.° M. Chardin p^{re}sent. à lire aux ag^{re} (p^{re}sent. M. Desferrière) envoyé cette m^{re} aux commiss. de M. Desferrière
- 19.° Avis des commiss. } M^{re} de la 2.^{re} et. + le m^{re} de la 3.^{re}
- 20.° du B.^{au} }

Séance du 29^{er} Aout (présidence de M. de Borda)

- 1.° Lett. du p^{re}sent. verb.
- 2.° Lett. de M. de Borda (un 3^{es} imp^{re}mes) il n'a pas recu le format.
- 3.° Débat. de la p^{re}sent. de, m^{re} de, (publicité de, Hautes.)
- 4.° Rapport du D^{re} de la p^{re}sent. (il est de, Hautes) est importante, il la soumettra aux ag^{re} de la B.^{au}
- 5.° Discussion ouverte à ce sujet.
- 6.° M. Desferrière
- 7.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 8.° la Discussion sera-t-elle publique
- 9.° avis du B.^{au} } affirmative
- 10.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 11.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 12.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 13.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 14.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 15.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 16.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 17.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 18.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 19.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus
- 20.° M. Desferrière à M. Millier la note de M. Latus

11. Lett. de plusieurs Lettres... m. Tatin et m. de Narbonne, v. Canales oglou
12 m. de Narbonne
13 m. Canales oglou (ou passe à l'ordre du jour, la demande) contracte avec l'église du B.^{aus}
M. Le Moutier envoie au ministre. celui fera part de cette délibération par delat. n^o 8566
à ce sujet. Vous ajoutez qu'il la chose est importante
14. m. pajot des charmes (enire au minist. qd il n'est pas en règle)
15. M. Gache (commissaire, m. Vandermonde et de Trouville et m. Desmarais)
- M. m. pelletier adjoint pour m. de Noble. (enire)
M. M. Desjardins adjoint pour m. Tatin.
16 lettre de M. Troaffin répondre qd il passe à tout
17 rapport sur m. Larrazus.
M. Demand. sa read. - v. p. m. Gallé (v. samedi.)
18. avis des Commiss. (rap. de lat. n^o 8566)
on B. ou (idem) sans rédaction.
19. M. Le B.^{aus} a décidé que m. Duhamel donnerait la démission à l'acad. de bi. la
Démiss. de Commiss. au B. au de Courant. (m. m. Duf. a déjà eu qd la démiss. au B. aus)
M. M. de Trouville s'est chargé d'enlever à m. Larrazus tous les papiers qui appartiennent
à cet artiste.
20. Rapport sur m. Guittenet
~~M. conclusions~~
avis des Com. (manusc. de lat. n^o 8566)
du B. aus (idem)

Présidence de M. Galt.

Commissaire O.

See M.

la lettre d'envoi n'a p^t été signée.

- 18 Deposition for Mr. Garnett.

19 avis des Commiss. (N. m. Jarek demande 5000^{fr})
20 — du B. (ajourné) 42

Session du 12. J. ^{tr}
M. de M. Galle
Articles — Commissaires

Desarmon —

Monthu —

Guatit —

Whorthe —

M. archambaud âgé de 77. ans demande une pension provisoire de 500^{fr} de 200^{fr} à raison de son âge, à imputer sur la récompense qui lui sera accordée pour la suite de son instruction, qui consiste dans de nouvelles et nouvelles Economiques. Le Bureau adopte l'avis du rapporteur.

un membre observe que l'Assemblée nationale a affecté le somme de 400 mille livres pour les encouragements de l'agriculture.

on propose de renvoyer le Considérant relatif à M. Deshayes de Vallou, par lequel le Bureau aurait accordé 5000^{fr} à un Artiste s'il s'agit d'une Direction au Bureau, au lieu d'être adressé au Comité de la Marine.

on observe que la plupart des machines présentées au Bureau de Consultation ne sont point accompagnées de modèle et qu'on ne peut pas comparer les découvertes du moment que l'objet de comparaison ne peut être par produit.

M. De Croville pense qu'il ne doit pas de récompense à ceux qui ne veulent pas communiquer leurs secrets.

Le Bureau adopte l'avis du Bureau qui accorde 5000^{fr} à M. Deshayes de Vallou.

on renvoie à la prochaine séance l'examen du Décret en nature relatif aux 400 mille livres accordés par l'Assemblée nationale à l'agriculture.

On propose de donner de adjoints aux membres du Bureau absent, pour les remplacer lors de leur fonction publique les appellent ailleurs, ou de demander un nombre suffisant de membres pour que le Bureau puisse fonctionner valablement.

L'Académie étant en vacances, plusieurs membres qui sont absents seront plus exacts. mais on peut écrire aux membres absents et leur demander une réponse positive pour leur donner un successeur si leur fonction s'oppose à ce qu'ils remplissent leurs fonctions au Bureau.

Cette Question ajournée à la prochaine séance.

M. De Lorme Citoyen de Rennes et M. De Lorme de Citoyen de Rouen ne sont qu'une seule et même personne.

M. Dietz, son rapport renvoyé à la prochaine séance.

M. Doffenont, traitant de Corps, Rapport à son sujet.

Conclusions. 4000. il a travaillé pendant près de 40. ans. ses ouvrages sont antérieurs à ceux qui ont produit de nouvelles vices. Le Bureau adopte les Conclusions des Commissaires, savoir deux mille livres à deux mille livres d'aisance pour l'âge. C'est à dire, le Minimum de la 2^e Classe.

M. De Lorme ayant été déjà récompensé le Bureau décide qu'il n'y a plus lieu à récompense.

M. Barvisse pour les Retraitements, renvoyé par le Rapport de M. Coulomb au Ministre de la Guerre.

M. Carpentier, comme peintre, ne peut participer aux récompenses, par arrêté du Bureau. on demande l'ordre du jour au sujet de M. Carpentier. on rappelle à cette occasion la Délibération du Bureau relativement à M. Guichard, un. Bonne chose, M.

Le Bureau décide que le Président ira au ministre à ce sujet.

M. Ogloo demande 6000^e pour faire son établissement. il se propose d'établir un fabrique de suite à brûler qui ne repasse point d'eau et qui provient d'une machine à vapeur. Cette suite est employée dans la Mosquée de Sévaste. on propose de renvoyer cette affaire à l'exécution d'indemnité concernant l'agriculture. L'affaire est ajournée à la prochaine séance.

Rapport Concernant M. Le Noir. il étoit garçon chez M. Boradelle. M. De Boradelle lui a donné le moyen dont il se sert. M. Le Noir a perfectionné ce moyen. il est parvenu à surpasser les Anglois dans la pratique. L'Académie et le Roi l'ont employé de préférence à d'autres artistes. il a rempli le vœu de tous les artistes qui ont eu recours à lui. Conclusion, le Maximum des récompenses nationales, C'est à dire, six mille livres, on propose la médaille honorable.

M. De Crousille demande quel on ne fasse jamais de comparaison d'Artiste à Artiste.

Le Bureau Considérant le mérite de l'Artiste qui a lutté avec avantage avec un cercle d'un pied contre un Cercle d'un pied, C'est à dire, contre le Chef d'œuvre de l'Anglais, croit devoir lui accorder

la mention honorable. L'exécution appartient à l'artiste et l'invention
appartient à M. De Borda.
Le Bureau adopte l'avis des Commissaires, c'est à dire, des bases
à la Mention honorable.

La séance est levée à Sept heures et demie, f.

Conte C.
Cureau

Séance du 19. Septembre 1792. L'au. de la
Liberté et de l'égalité.
Présidence de M. Ballé

- 1.^o Lect.
- 2.^o appel des rapports
- 3.^o lect. de 2 lettres d'une de M. Coste, haute de minuscules au sujet d'un M. de Brault
Bakos choupaguis.
- 4.^o Commiss. M. Vandermonde, Le Roy, Berthoud, et Gaspard.
- 5.^o M. Rouze, le a. j. e. a. i. u.
- 6.^o Lect. du décret en fav. de l'agriculture
- 7.^o avis du B. au (des artistes qui le sont présentés, antérieurement au décret doivent être rapportés,
au B. et partiellement aux 100,000. mais à l'avenir ces sortes de demandes, sous
l'auspice du Conseil d. des Départemens.
- 8.^o avis du B. au au sujet du retard des récompenses. (M. Ballé, Vandermonde et
peut-être venant le ministère à ce sujet.
- 9.^o M. Berthoud est dans le cas de se présenter au B.
10. Rapport sur M. John Flint dit Gill et Wood.
11. avis des commiss. Ce. m. n'étant p. le 1.^{er} importateur en minuscules p. de récompense
12. — du B. au idem
13. Rapport sur M. Bouché (Sculpteur,
14. avis des commiss. art de grès agréables (rien)
15. — du B. au idem. sont à se pourvoir par devant le ministère de l'Intérieur pour
avoir part aux récompenses des artistes agréables.
16. M. Lenoir à M. Mathis.
parcilles conclusions sont faites pour M. Carpentier.
17. Rapport sur M. F. Yves Loquet.
11.^o faire faire une copie en 2 feuilles du Tableau des rapports à faire.
18. avis des commiss. 2000.
du B. au idem.
19. Rapport sur M. Berthoud.
M. Demandes à M. de Roy les pièces de M. Yves Loquet.
- 19.^o avis des commiss. (même de la 1.^{re} class. et mention honorable)
20. — du B. au idem.

- 24 Rapport sur m. Bastons
 22 avis des commiss. (médium de lat. 1^{re} classe 5000⁰) (l'exagisme)
 23 ~~de B.~~ minimum de lat. 1^{re} classe = 4000⁰ + 4000⁰
 24 m. Garnier (ajourné)
 25 m. des. foy / Ratif. prov. de 500⁰

Séance du 26. 7. 1792. L'aus. & la République
 Présidence de M. Hallé

- 1^o Lect. du p. v.
 2^o m. Hallé rend compte de son entrevue avec le minist. d. Intérieur
 1^o de suppression des relays a été générale, sans acceptation de personnes, c'est le
 conseil exécutif prov. qui l'a décidée. 2^o l'ordre de, d'aller à p. l'Assemblée
 par le minist. d. Intérieur. Le ord. n'a été que pour le rapport qu'on
 fera. Le ord. d'aujourd'hui est d'attendre, ~~l'Assemblée~~ d'autres membres demandent que
 l'on nomme des commissaires pour lever les obstacles aux récomps.
 M. Lenoir à m. Charvillat pour qu'il ait à produire d'autres lettres
 3^o ~~de B.~~ avis du B. au B.
 1^o Le secret. griff. écrit aux memb. ab. p. les invites à se trouver à la séance
 Extraord. de samedi pr.
 2^o m. Desfontaines est nommé p. l'Assemblée un compte rendu.
 4^o Lettre de m. Brilleu. le gouverneur. l'a chargé d'aller aj. avec les députés sur les
 ou ajourné à lundi l'Assemblée des suppléants. remplacement à faire des membres absents.
 5^o Lettre de m. Sauvage.
 6^o avis du B. au B. de m. Sauv. est renvoyé à la commiss. à m. Berthollet.
 7^o Rapport sur m. Canales ou l'on
 8^o avis du B. au B. (2000⁰ à l'Assemblée d'aujourd'hui p. faire de copies qui seront surveillées par
 de commiss. et dont ils rendront compte au B. au B.)
 M. Lenoir à m. d'Orv. p. lui dire qu'il n'a rien occupé.
 M. Lenoir à m. Desfontaines 1^o Les nombres et le nom des artistes qui ont
 obtenu des rapports favorables 2^o l'époque depuis laquelle ils l'ont
 obtenue. 3^o à quelle distance du rapport les artistes obtiennent ordinairement
 leur argent 4^o quelle somme totale revient à ces 15 artistes 5^o la loi
 qui établit les récomps. et le B. au B. on peut transcrire la loi
 qui établit le B. au B. suppose qu'elle ne se trouve p. à la suite du rapport
 de m. de Boufflers.
 9^o Rapport sur m. Le Noble
 M. Desfontaines substitué à m. Desfontaines p. le rapport de m. Desfontaines
 10 avis des commiss. (2500 médium de lat. 2^o classe)
 11 ~~de B.~~ (idem) le rapport est définitif.

11^o 1^{er}. Borde substitué à M. Coulomb p^r. M. Fortin.

2^o M. Jamelin substitué au même p^r. M. Nicolas, arroulé

3^o M. Borde substitué au même p^r. M. Jean Gaudin.

4^o M. Terminier substitué au même p^r. M. Nicolas, Nidde

11^o Choroy à M. Jamelin le papier de M. Nicolas, Arroulé

11^o faire copies p^r. M. Jallette le rapport sur M. Broquiant et M^{lle} Mafou.

12^o Rapport sur M. Naverdy (départ. de la Seine)

13 avis de commission (3000)

14 — du B^{or} — (idem)

15^o Rapport sur M. Delle

16 avis de commission (3000) médiane de la p^r. et.)

17 — du B^{or} —

Séance Extraordinaire du 29. Septembre 1792. L'Assemblée de la République. Présidence du Citoyen Halle.

Le président fait part au Bureau des motifs qui empêchent M. de Fourcroy de se trouver à la séance extraordinaire. La séance le privera peut-être de faire partie de la députation à l'Assemblée la Convention nationale pour porter les réclamations des Artistes qui se plaignent des obstacles qui s'opposent à l'exécution de la loi qui les concerne et dont ils ont recueilli par le fruit.

On fait lecture du projet d'adresse rédigé par M. Fourcroy. Un membre observe que cette rédaction ne remplit point son objet et pourrait manquer son but par cela seul que la convention nationale n'est point par elle-même constituée de l'existence du Bureau, de sa composition, de la manière dont il remplit ses fonctions, &c. une autre remarque par rapport à la composition du Bureau qu'il n'existe point par dans le monde une seule pièce savante dont le choix sera mieux été fait d'une manière aussi saine et aussi favorable pour préserver la mauvaise choix. On fait une seconde lecture du projet du Citoyen Fourcroy. On propose de présenter la demande du Bureau, et de ne la mettre à exécution que sur le refus du Ministre. un autre croit que le Bureau ne doit pas agir séparément, qu'il n'est pas consommable qu'il y mette de la sagesse, et qu'il en est de la dignité de défendre le droit des Artistes. un autre croit que la question sera terminée demain par la séance en que le Conseil entend si l'on va tout à l'indifférence en signant les avis du Bureau. on propose de charger le Président

l'écrire à M. Cousin pour l'engager à faire part au Ministre de la
Détermination du Bureau, la première fois qu'il verra M. Roland, en
quel cas M. Roland se refuse au vote du Bureau, ce sera alors qu'il sera
bon de présenter la pétition en qu'à tout événement elle doit être rédigée d'au-
tance ou il convient de la présenter, un membre en d'avis quel on doit s'attendre
tout à ce qu'il y ait de la menace ou à voir du Bureau, mais qu'en l'événement
ne remplisse par l'attente des Artistes et du Bureau, ce sera le moment de
lui faire connaître le plan de Conduite qui aura été arrêté. On observe qu'il y a
conseil presque tous les jours en qu'il ne sera pas fait le dimanche pourroit
l'être le lundi. Un autre parlant de l'intérêt des Artistes, estime que ce intérêt
exige quel on ne butte pas le Ministre et que toute démarche officielle auprès d'un
doit être préférée à une démarche officielle, surtout la première pour avoir attituder
au but quel on se propose et la seconde étant capable d'en éloigner. Enfin on pense
que M. Cousin doit agir de son côté avant de s'adresser à la Convention, mais la
pétition sera retournée pour être entièrement d'autre forme convenable par le Bureau et
sans telle qu'on doit la présenter.

Arrête quel l'adresse deve ou ne sove pas elle sera rédigée, que l'on attendra
l'événement de la démarche auprès du Ministre, en qu'elle est infructueuse, le
Bureau instruire le Ministre du résultat de cette délibération. En ce cas
qu'une à toutes les membres absent pour qu'ils se trouvent à la séance de Mercredi.
La séance n'est pas assez nombreuse pour s'occuper de l'article des remises au Bureau.

Séance du 3 8bre 1792.

Séance 1^{re} de la République française.

Lecture d'une lettre du Ministre.

Lecture des Procès Verbaux des deux séances précédentes.

Lecture d'une reconnaissance de la part de la société des Artistes.

M. Leprieux demande trois Louis pour la capotisation relative à M. de Noble
et présente les Capotillons qui font le produit de ce capotisation.

on fait lecture d'une assignation de M. Lucotte qui demande radiation d'un
le procès verbal du Bureau de Consultation de l'article où le f^r Lucotte est
déclaré avoir manqué à la délibération.

on conviend quel le frais de défense soient supportés par les autres membres. on
nomme M. M. Desjardins et de Trouville de charger un avocat de répondre à M.
Lucotte. Un membre demande que M. Le président adresse officiellement à M.
Le Ministre toute la pièce relative à M. Lucotte, et que le Ministre soit pourvu
de toute la procédure qui a été la suite de la conduite du Bureau à l'égard de ce
membre.

on fait une seconde lecture de la lettre du Ministre au sujet du retard dans
le paiement des récompenses.

Lettre du f^r Jourdain au f^r Jourdain, qui a rempli les formalités et autres au
sujet du f^r Jourdain, éprouvé d'effroi.

45

Un membre rend compte d'une conversation avec M. Cousin au sujet du retard de l'examen.
M. Cousin est chargé d'une mission relativement aux substitutions.

Un membre propose de passer outre, sans égard pour l'avis du Ministère en se conformant à la loi ou de suspendre ses avis en s'écartant de la loi.

Le Bureau a-t-il le droit d'écarter de la loi en vertu de l'invitation du Ministère, ou doit-il s'en tenir de l'intérêt des Artistes en poursuivant le paiement des récompenses?

M. De Borda propose de nommer une Commission pour proposer à la Convention nationale par la voie du Ministère une nouvelle rédaction de la loi. On attendait de suivre le Rapport.

Tous les membres pour Commissaires élus, un membre demande en conséquence que les propositions soient préparées et que le Bureau rédige après avoir prononcé.

On nommera une Commission pour s'occuper de la proposition du Ministère de l'infirmité de la loi, à la charge pour eux de faire leur Rapport sous huitaine.

Commissaires: M. M. Lagrange, Laplace, Bonnet, Desfossés, Juvénat, Sylvestre, Desfossés.

On demande que l'on s'occupe d'autant que le Bureau a existé, tel qu'il existe, on s'occupe de la définitivité de la loi, on réclame l'ordre du jour, on y passe.

Question. Continuera-t-on les rapports, oui. Suspendra-t-on les avis motivés? on observe que M. Coguett avait de faire que quelque autre soit dans le même cas, que tout retard leur serait préjudiciable, on refuse pour l'observation de la loi.

Un membre prie le président de servir au Ministère que le Bureau va s'occuper de la réforme de la loi, qu'il y a longtemps qu'il en a fait la définitivité, mais que la loi étant la règle de la marche du Bureau, il lui serait impossible sans s'écarter de son devoir d'écarter de laquelle lui lui prescrit en définitive de son Rapport sans donner de avis en conséquence de la loi qui existe, parce que cette loi n'a pas été abrogée et que la Convention a ordonné l'exécution de toutes les lois qui n'ont pas été abrogées.

on met aux voix si le Bureau se voit lié par la loi et si il doit continuer de travailler comme par le passé jusqu'à ce que la loi ait été abrogée?

à l'unanimité le Bureau reconnaît qu'il est lié par la loi et qu'il ne peut pas s'en écarter.

un membre demande qu'il soit envoyé copie de la délibération du Bureau, attendu que comparaison faite de la proposition avec le texte de la loi, il s'est trouvé lié par cette loi, mais que quant à l'exécution de cette loi le Bureau s'en rapporte au Ministère.

on revient à l'affaire de M. Lucotte. Le Bureau s'en charge M. De Borda s'occupe de l'affaire de M. Lucotte. Le Bureau s'en charge M. De Borda s'occupe de l'affaire de M. Lucotte. Le Bureau s'en charge M. De Borda s'occupe de l'affaire de M. Lucotte.

Dans la séance du Cultivateur du mois de X. br. 9. on trouve un mémoire qui prouve que le procès de M. Canatoglou est déjà répondu. Le Bureau s'en rapporte à M. Desfossés pour le considérer et le confirmer son avis précédent.

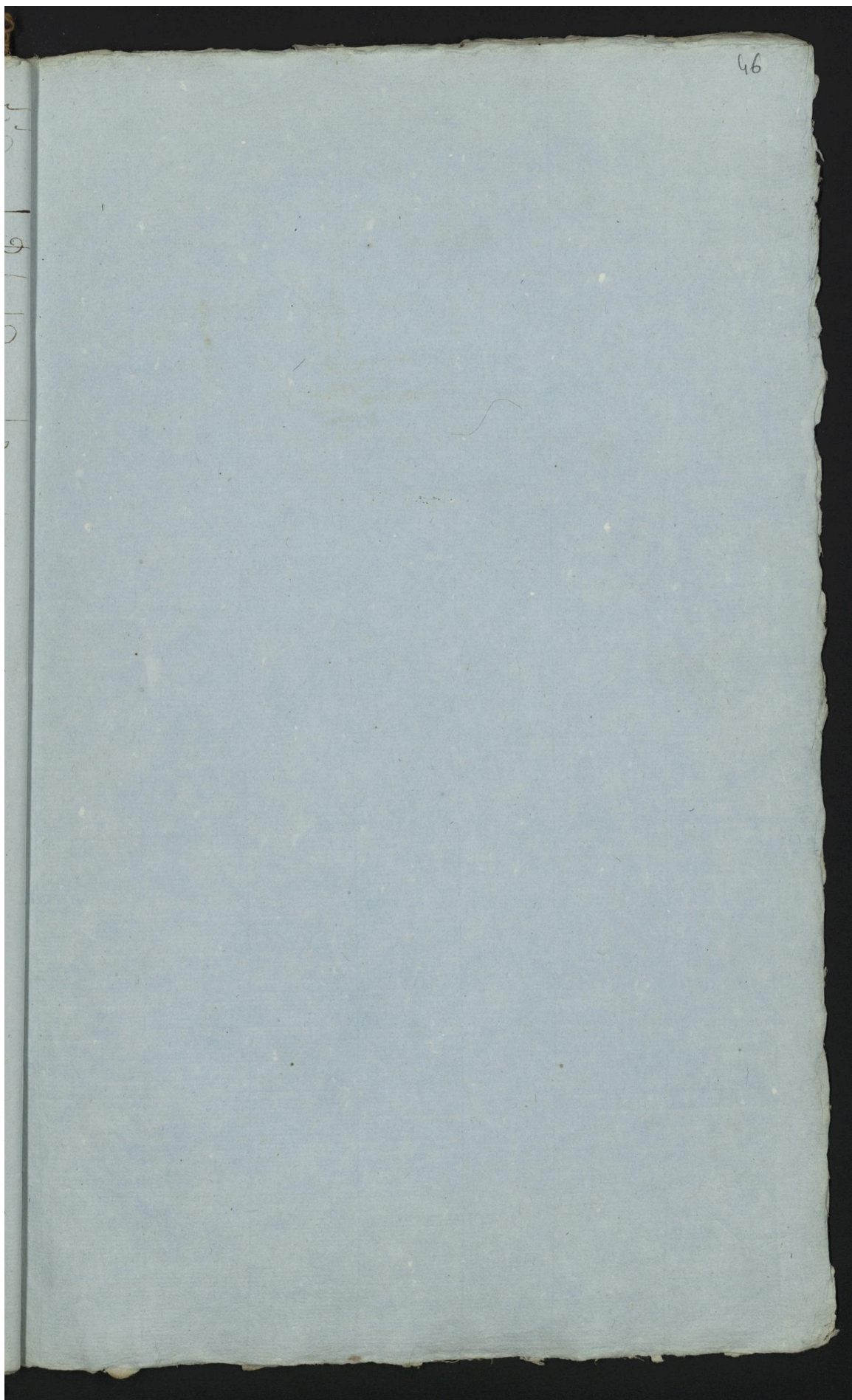
ordonnance l'ordre du Rapport en faveur de M. Coguett.

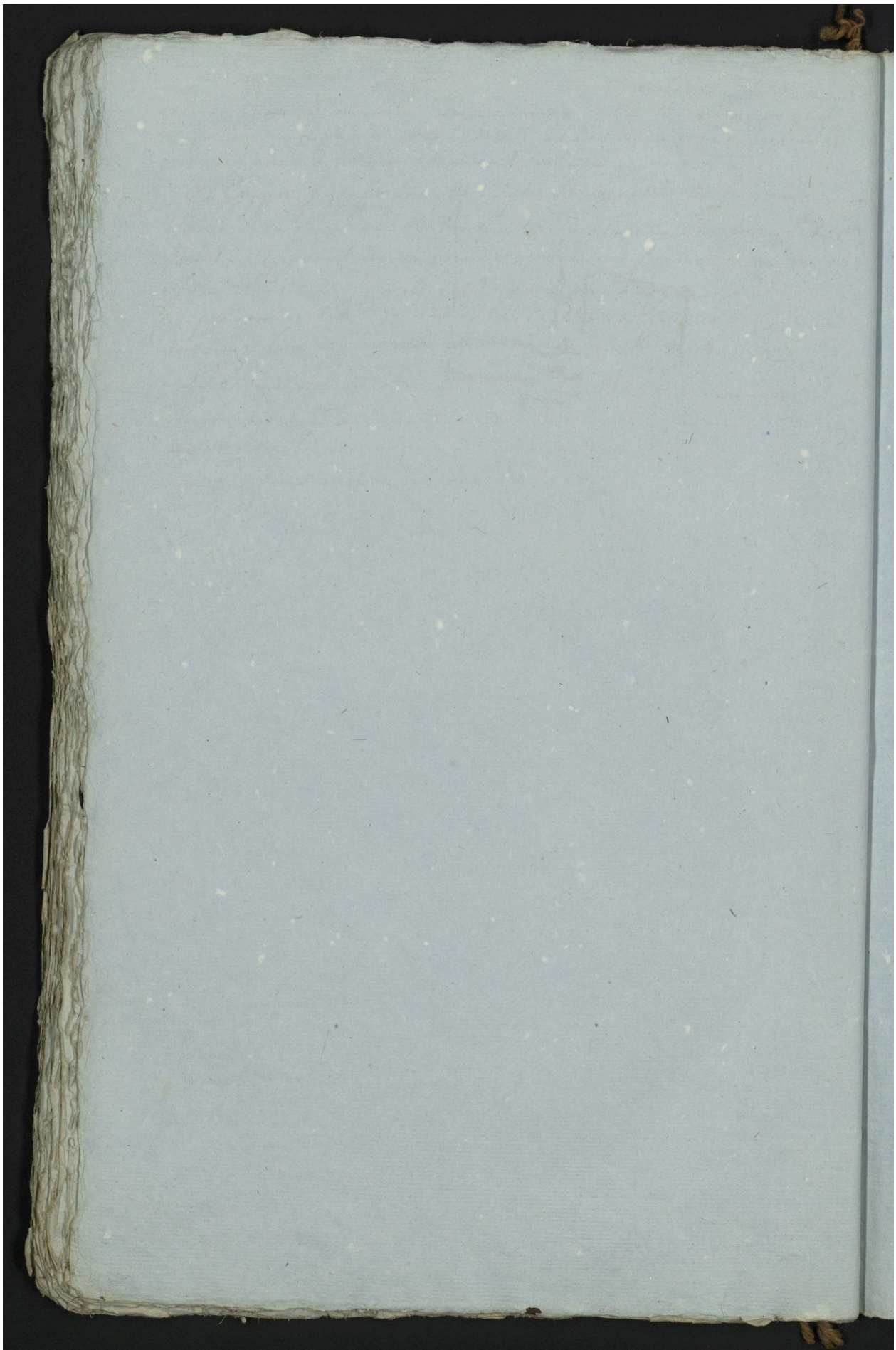
Rapport sur l'affaire de M. Du Buisson. Conclusion. Le Minimum de la 2^e Classe, c'est à dire, deux mille livres. M. Du Buisson, contelier, triomphe avec une supériorité extraordinaire. La décision renvoyée à la séance prochaine, après la lecture du Considérant de la loi du modèle.

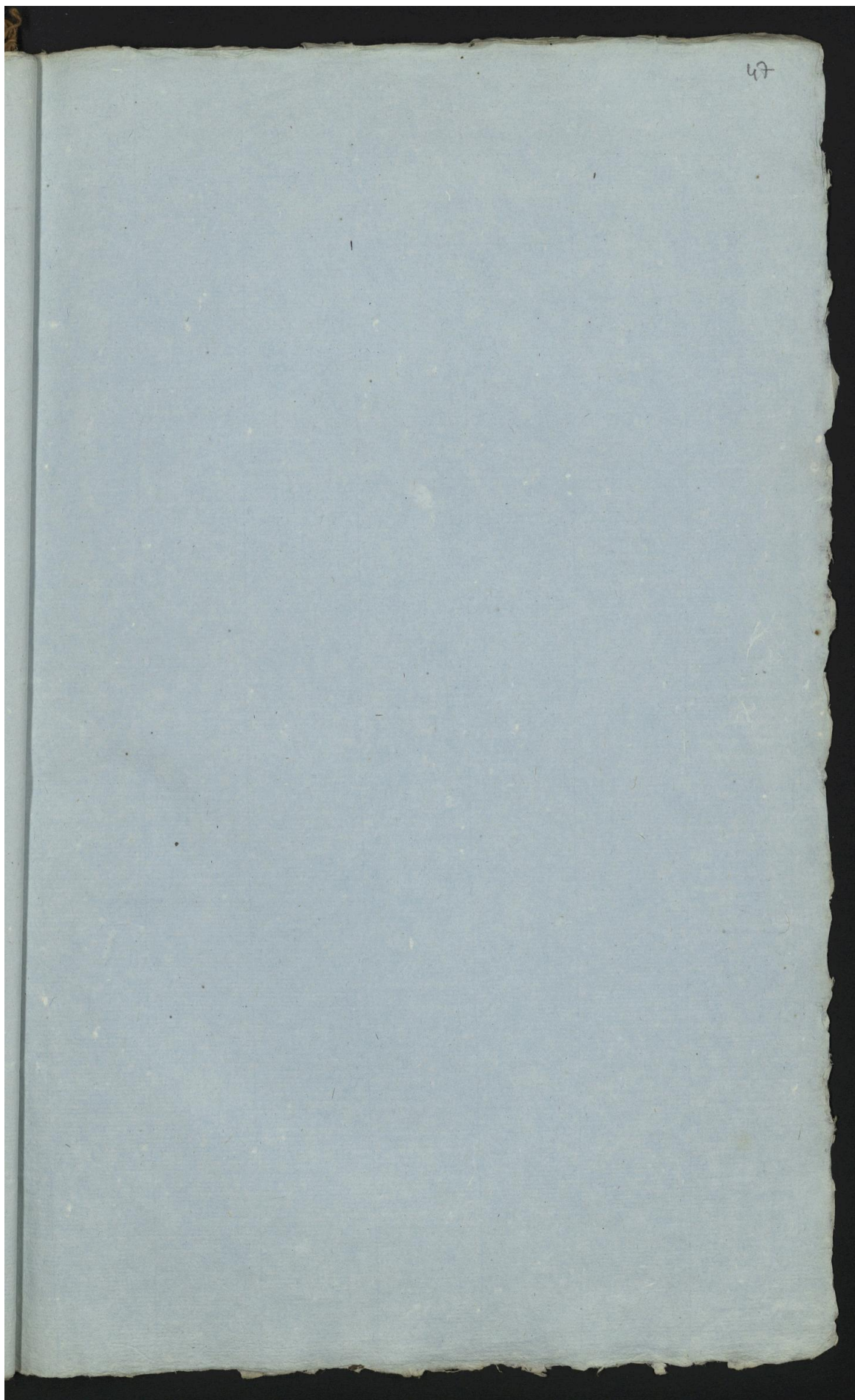
Rapport sur l'affaire de M. Caguet Hoch, auteur de serrure de sûreté. on observe que M. Hoch ne fait pas lui-même ses serrures, mais fait les Caguet sont faites en porcelaine, en sorte que les ouvriers qui sont affidés terminent les serrures, qui d'ailleurs, sont d'un grand prix et ne sont pas aussi parfaites que celles de M. Caguet. Cette de neuf francs sont aussi sûres avec un cadastre entre les mains de M. Hoch.

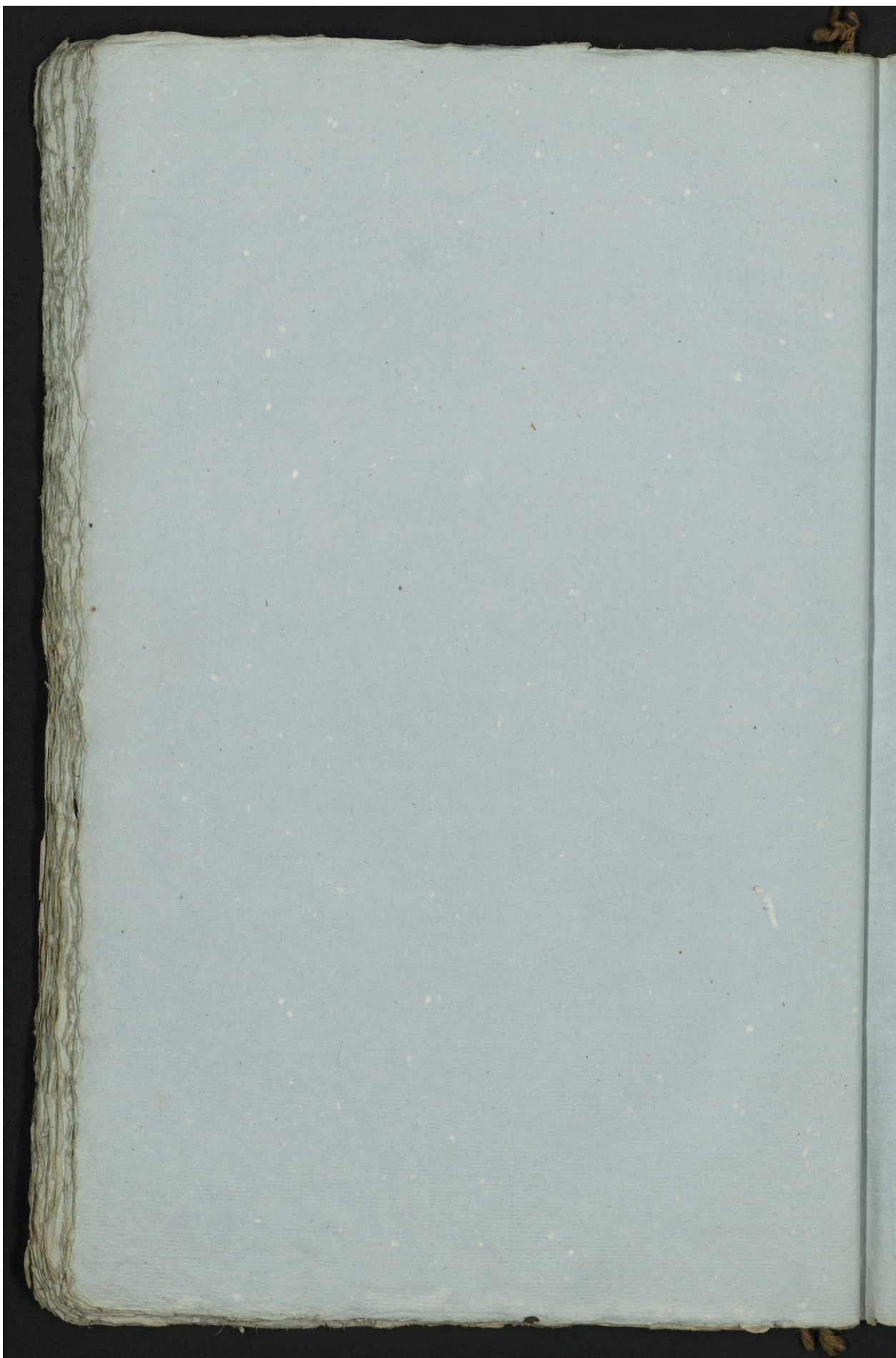
Le Bureau est d'avis d'attribuer à M. Hoch le minimum et le Minimum de la 3^e Classe c'est à dire, 4000, et le minimum de la 4^e Classe, à cause de l'âge, de tout sauf rédaction.

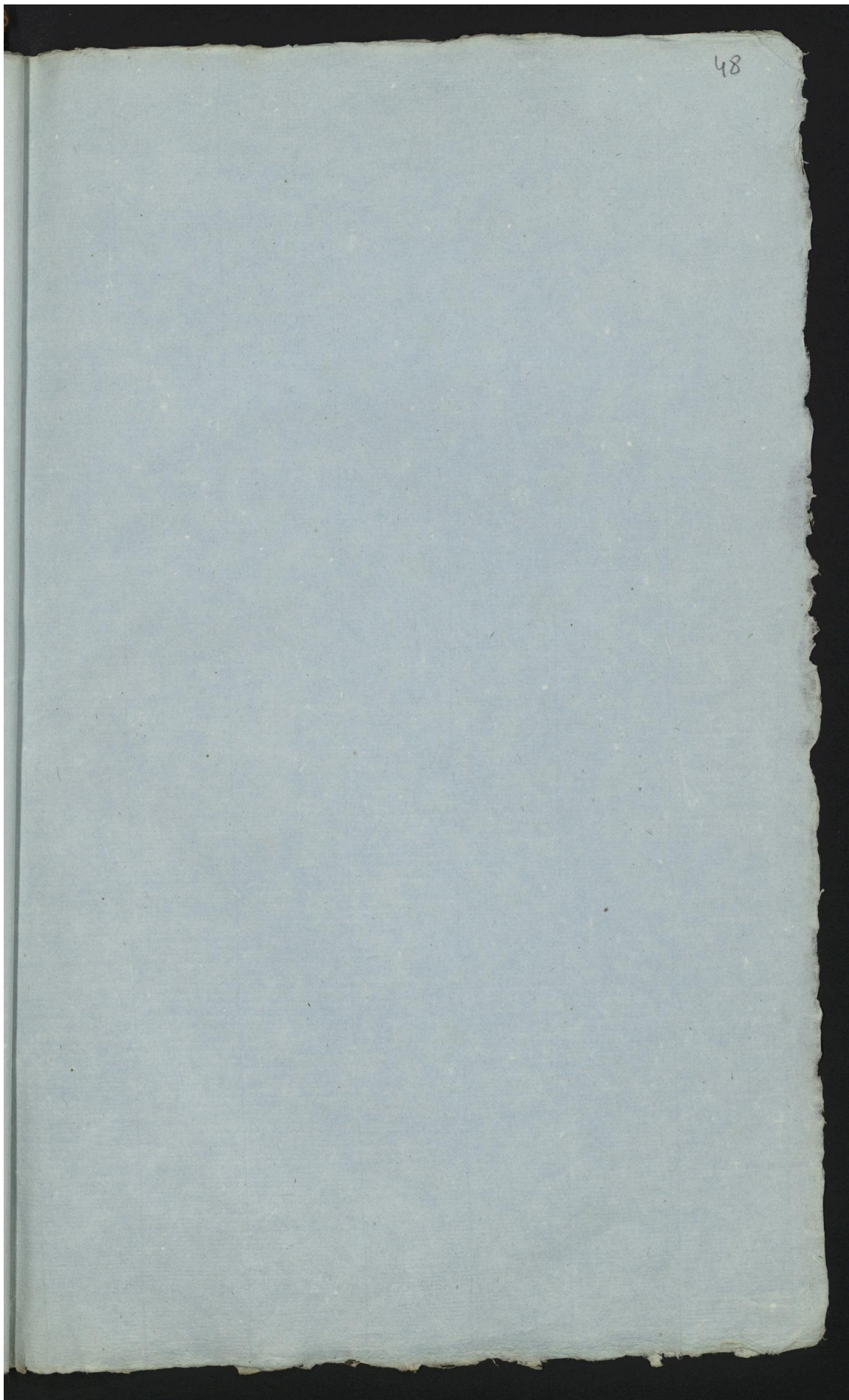
La séance est levée à huit heures, /.

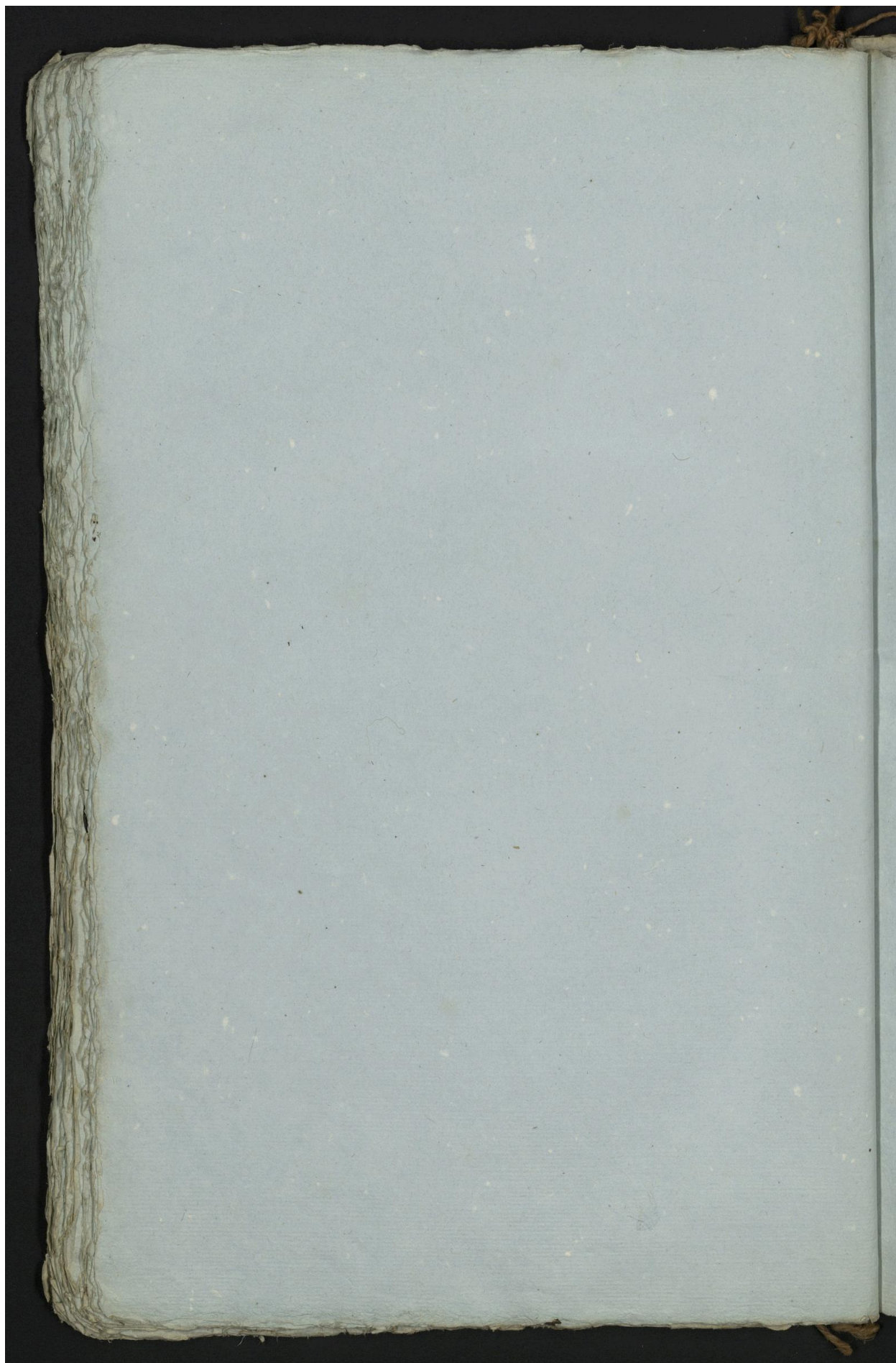


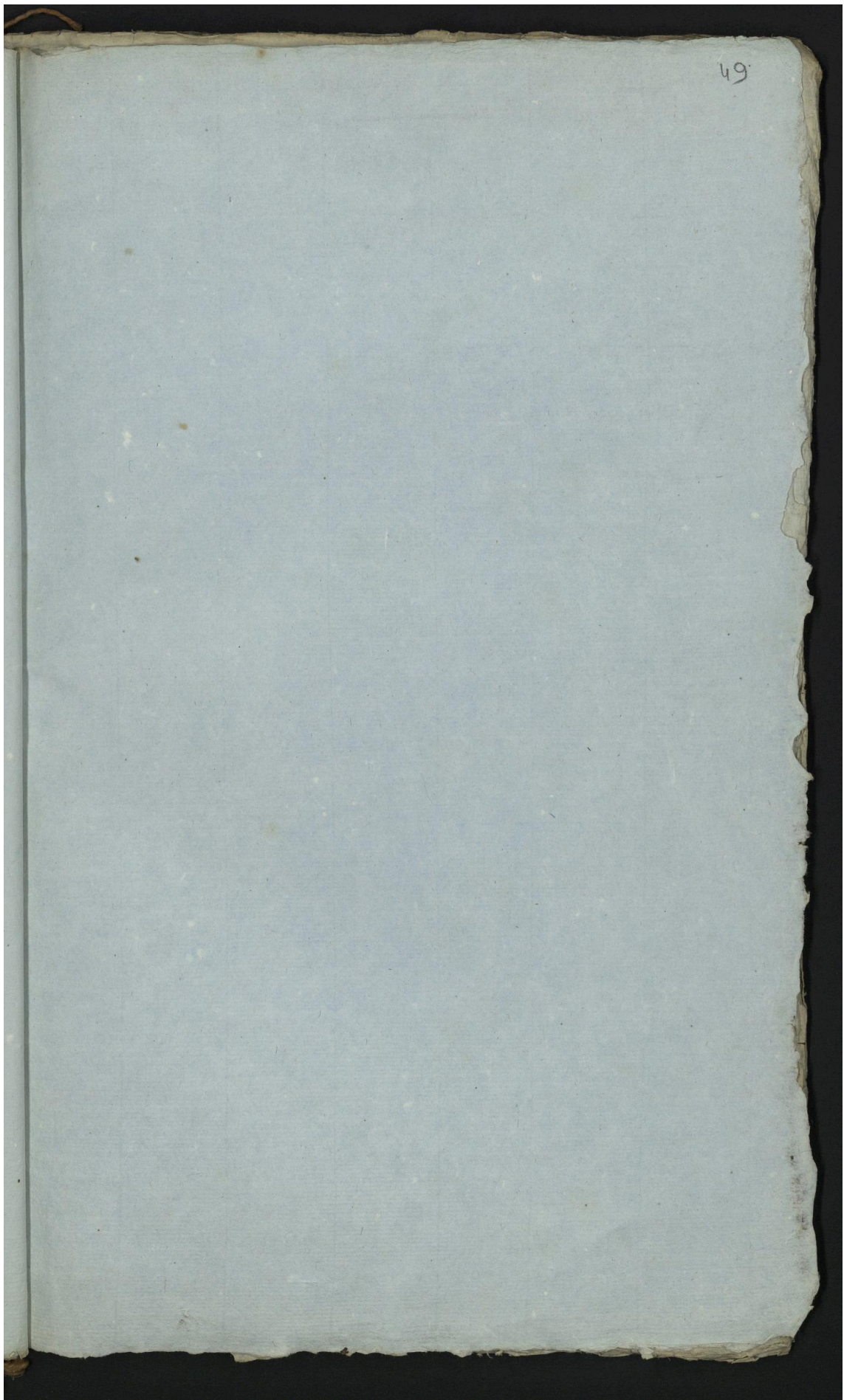


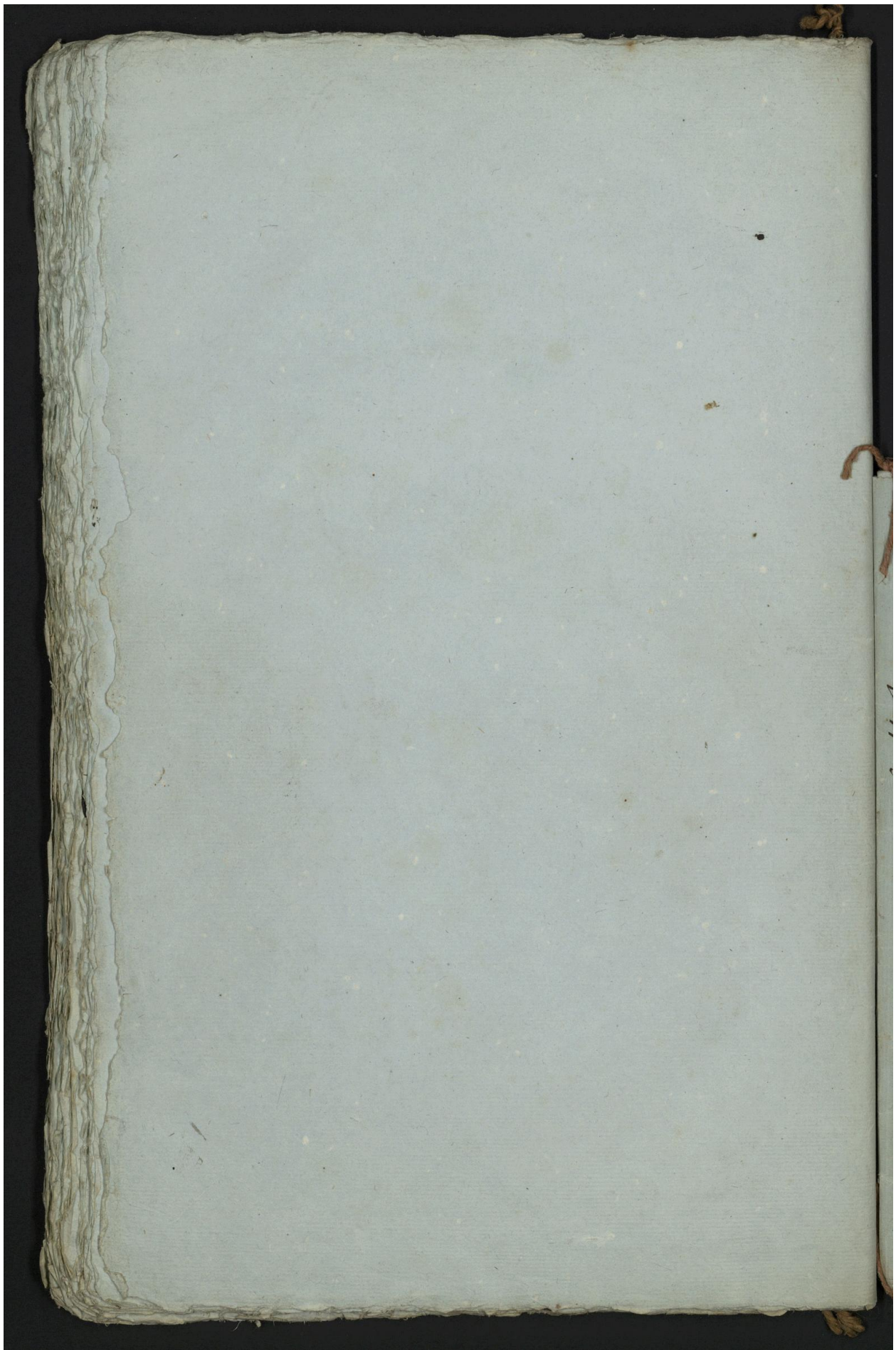












En 14 Bureau au Lan
Mylurage

10 394

NUMÉRO 50
NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

Notes pour servir à la rédaction
des procès Verbaux
C. cat.

Séance 2. de la République. notes pour servir à la rédaction des procès Verbaux du Bureau de Consultation des Arts et Métiers.

121
Brisson
Debatton
Boulton
Lagrange
Commissionaires
80
20
8:1 1600
8
200

Un membre propose d'attendre que le Cit. Debatton ait répondu aux questions du Bureau, et
que cette affaire soit ajournée de nouveau, à la prochaine séance. L'ajournement est approuvé.
Le C. Boulton fait demande la parole pour éclaircir cette question; il y a
une différence entre les artistes qui font des machines d'art ou des machines et les
Artistes qui font des instruments d'art, du volume et le papier. plusieurs membres parlent
succesivement sur cette question. Les uns distinguent entre les sciences appliquées aux Arts
et les sciences pures. D'autres pensent que les sciences sont les principes et les arts les conséquences, c'est
à dire l'application des principes.

pour ce qui regarde le C. Dims le Comité des finances ayant paru peu favorable, le Bureau charge ses Commissaires de continuer leur ^{au Cit. Dims} office auprès de ce Comité. mais d'après les observations de plusieurs membres un des Commissaires propose de lui donner un extrait ^{de l'art. Dims} de l'Index Verbal au Concus en ce terme. Le Bureau sur la question de savoir si les Artistes par l'ancien gouvernement ^{nos récompenses} doivent être ^{participent aux} récompensés ^{national} de la loi, le Bureau décide que cet art. étant positif, la copie de cet Article sera envoyée au Comité des finances avec invitation de l'en faire l'application au C. Dims.

Les Commissaires du C. Curquin font un Rapport sur les travaux de cet Artiste, qui s'est appliqué à perfectionner l'Art de la notation. M. le Cit. Vaucausille ^{en présençant} demande si les pièces ont été envoyées par le Comité d'instruction publique au Bureau. Le C. Jervieux répond qu'il n'a point connaissance que ces pièces aient été envoyées. il s'agit d'un moyen pour régler la copie.

Le Bureau reprend l'Affaire du Cit. Curquin. Le Bureau décide que les pièces du Cit. Curquin seront envoyées au Comité de l'Instruction publique avec la Copie du Rapport des Commissaires. Le secrétaire fait lecture de la rédaction de l'Article de l'Index Verbal qui doit être envoyé au Comité des finances, concernant le C. Dims. Le Bureau adopte la rédaction.

Le C. Dehorthe demande et obtient la parole. il expose ses idées sur les travaux de ces différents savants qui se sont occupés des principes de la Musique théorique. Le Bureau demande au Cit. Dehorthe qu'il réponde franchement et nettement aux questions qui lui ont été faites dans la dernière séance. savoir, comment arrive-t-on à la nouvelle corde. 2.° quelle proportion il lui donne 3.° quelle place elle occupe dans la gamme. 4.° enfin comment il parvient à se passer du tempérament. Le C. Dehorthe répond qu'il lui est impossible de s'expliquer plus nettement, attendu qu'il ne le peut qu'au moyen de son instrument.

51

Séance Du 19. Brumaire; l'An 2. de la Républ. fr. une seule.
Présidence du Cit. Lavoisier.

Lecture du Procès-Verbal de la dernière séance: la
redaction en est adoptée.

Rapport sur l'Instrument du Cit. Bachelier, appelé
par lui *Ichonostrophe*, parce qu'il renverse les objets. Cet
instrument est une *décomposition* d'objet de l'Art de la Gravure.
Le Bureau est d'avis de remettre la Conclusion d'adhésion de ce
Rapport à la 1. ^{re} séance; après ^{qu'on aura} mis à son jour
l'Instrument en question.

Le Cit. Servien rend compte des démarches qu'ont eues
les Commissaires dont été chargés relativement aux fonds qu'il doit
être réindégués, et propose la rédaction d'un projet d'arrêté à ce sujet.
Suite d'inspection publique, il s'agit d'un déficit
de 180,000. sans lequel il n'y a plus moyen de rien donner aux
Artistes, attendu que les fonds sont au point de manquer absolu-
ment. Le Bureau charge les Commissaires de continuer en presser
leurs démarches et de lui en rendre compte à la prochaine séance.

Rapport du Cit. Rivot, tel qu'il a été lu dans la
séance précédente. Lecture du *Considérant* du *Rapport* Bureau pour
lequel il a, au vote au Cit. Rivot, le Maximum de la 1. ^{re} Classe, C. à
6000. Le Cit. Rivot demande et obtient la parole pour donner
quelques éclaircissements relativement aux différences de somme qu'il a reçues
du Gouvernement. Le Bureau prononce en ce sens. Le Minimum
de la 1. ^{re} Classe, c'est à dire 4000. sans rédaction du *Considérant*.
dont lecture sera faite à la prochaine séance.

Rapport provisoire sur le Cit. Baridon, Cultivateur qui a
inventé un nouveau moyen de transporter les abûlles, et qui s'est occupé
d'un grand nombre d'expériences relatives à cette branche d'économie
rurale qui a pour objet de perfectionner le miel et les autres produits
des abûlles. Les Commissaires demandent pour cet Artiste le Maximum
des Gratifications et une avance. Le Bureau accorde 1000^{fr.} à titre
d'indemnité et d'avance pour continuer ses expériences. Considérant
adopté.
Séance levée à 7 heures et demie. (an iij style.)

Séance du 14. Brumaire L'An 2. de la
républ. Française une et indivisible.

- 1^{re} Lect. et adopt. du pr. v.
- 2^{re} Les Commiss. chargés de pourvoir la réintégration des fonds
Exécuteurs Comptes &c (loi du 6. fev. qui ordonne la réintégration.)
- 3^{re} Discussion sur l'Instrument du Cit. Buchetier. Le Bureau en
d'Act. d'ordonn. 2500^{fr.} minimum de la 2^e classe, indépendamment de ce qui est
relatif à l'âge.
- 4^{re} Rapport sur le Métier de Baridon Cit. Michel Serre, du départ.
du Gard. Le Bureau prononce en ces termes. 4000^{fr.} Minimum
de la 2^e classe.
- 5^{re} Lecture du Considérant relatif au Cit. Rivey. adopté.
Séance levée à sept heures.

Séance du 29. Brumaire

Lecture du Procès Verbal de la dernière séance. Le Considérant
sur l'Ichonostrophe est adopté, ainsi que la rédaction du Procès Verbal.
Lettre du Comité de salut Public au sujet du Cit. Pavoine. renvoyé aux
Commissaires. Le Cit. Pavoine demande d'obtenir la somme pour que ses
expériences qui doivent être faites chez le Cit. Serier soient publiques et
qu'il les fasse lui-même.

Plus de 1000000 de francs

Le Cit. Du Ministre, il envoie le Tableau imprimé des récompenses que le Bureau a décernées.

Le Cit. Silvestre rend compte des démarches qu'il a faites au sujet de la réintégration de 180,000. ^{Il y a la note rédigée par le C. Silvestre.} Envoi de listes de plusieurs Artistes. N. J. n'a jamais pu suivre la nomination des Commissaires.

Le Cit. qui a obtenu un provisoire de 300. dans la dernière séance remercie le Bureau.

On propose de passer à la nomination d'un secrétaire. Le Bureau renvoie cette affaire à plusieurs d'un autre moment.

Le Président rend compte d'un fait. Il a rencontré au bas de l'escalier d'un enfant qui lui a dit qu'il y n'y avait pas d'assemblée aujourd'hui. Plusieurs membres auront sans doute été détournés de se rendre à la séance.

Un Membre expose la théorie des moyennes employée par le Citoyen O. Renette pour économiser les combustibles, et à l'appui de ses preuves orales qu'il apporte, il joint la lecture d'un Certificat qui a été donné au Cit. Renette par ^{Frederic de Castillon professeur de} Mathématique à Berlin en 1789.

Le Cit. Halle est nommé secrétaire à l'unanimité.

Le Cit. Silvestre est nommé Vice-secrétaire.

Un Membre examine les difficultés que le Cit. Barvis a éprouvées dans la suite de ses expériences et propose d'adopter un mode d'expérience tel qu'il ne puisse plus y avoir de doute sur les résultats de ces expériences faites d'une manière qui soit absolument indépendante de la Manipulation. Les Commissaires feront un Rapport tendant à fixer invariablement le mode qui doit être adopté. Un autre Membre prend la défense du Cit. Barvis, et sollicite une expérience définitive et demande que le Bureau soit le plutôt possible en état de prononcer. Le Bureau arrête que les Commissaires

feront un Rapport à ce sujet à la prochaine séance
sur le Cit. Grimal le C. Le Roy en adjoint aux CC. Ferreras
et Nouvilles pour la Machine

Lecture d'une lettre du Ministre au sujet du Cit. Prudon. 22
Il paroît évident par cette Lettre que le Ministre entend faire
exister cette Machine sur les fonds appartenant au Bureau et
destinée aux Riompnes. un membre combat cet emploi de fonds
comme préjudiciable aux Artistes. Le Bureau charge ses Commissaires
de faire auprès du Ministre toutes les démarches nécessaires pour que les
fonds soient pris destinés aux Artistes soient épargnés. Le Cit.
Vandermonde donne un avis à ce sujet. Le Bureau l'adopte. Voyez
la rédaction de cet Avis faite par le Cit. Vandermonde lui-même. Cet Avis
doit être inséré au procès verbal et extraits en sera donné aux Commissaires.
Rapport sur le Cit. Oranthe. La décision du Bureau
ajournée à la prochaine séance
séance levée à 8. tr. 1/2. ancien style.

Séance du 4. frimaire

- 1.° Lett. du Cit. V.
- 2.° Disc. Chénier relatif à l'Article Prudon
- 3.° Lettre du Cit. Noëbois
- 4.° Lettre de félicité de salut public. Un Membre expose au Bureau
qu'il existe une seconde Lettre du Comité de salut public. on
conviend que chaque membre apportera à la prochaine séance une
liste des personnes dont on croira digne d'être désigné au
Comité de salut public. un autre Membre demande que
si l'on jette les yeux sur un individu cet individu soit
consulté avant d'être mis sur la liste. en deux propositions

53
sont adoptées et le surplus est ajourné à la prochaine séance.

Rapport sur le L. Grateloup, opticien, qui a perfectionné les lunettes achromatiques en collant les objectifs. Le Bureau en a vu d'autre à cet Artiste le Maximum de la 1^{re} Classe, c'est à dire 6000 et la mention honorable, on fait lecture du Considérant, il est adopté.

Un des Commissaires du S^t. Darcour prend compte des démarches faites pour parvenir à des expériences décisives au sujet de la préparation du charbon proposé par cet Artiste. Le même membre rappelle la proposition du S^t. Battenfratz de faire ces expériences avec l'eau. Le Bureau, après avoir examiné ces deux propositions, en a vu d'autre de faire les expériences suivant les deux Méthodes, en traitant le fer, et en examinant l'évaporation de l'eau, en charge les Commissaires de suivre toutes les étapes des opérations, de faire la comparaison des résultats, d'employer des parties égales dans les deux expériences, &c. Enfin d'obtenir un ordre du Ministre pour que le Martinet du S^t. Darcour soit employé à ces expériences.

Nous en rapport sur le L. Orreque. Le Bureau en a vu d'autre le Medium de la 1^{re} Classe, c'est à dire Cinq Mille livres. Voyez le Considérant qui a été lu et adopté.

Un membre observe que le S^t. Chemin se donne pour rédacteur du journal du Bureau de Consultation et qu'il commet des infidélités infiniment préjudiciables au Bureau dont il compromet la réputation. Un autre Membre propose au Bureau de prendre de nommer un Rédacteur ad hoc, &c.
Séance levée à 8 h. 1/2. (ancien style).

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

Séance du 9. Frimaire, l'An 2.^e de la
République française, une et indivisible.

Résidence du Cit. Lavoisier.

Le Vice-Président occupe le fauteuil en l'absence du Cit. Lavoisier.
Lecture du Procès Verbal de la dernière séance; la
lecture rédaction en est adoptée.

Lecture d'une lettre du Cit. Lavoisier qui témoigne ses
regrets de ce qu'il ne peut plus vaquer aux travaux du Bureau.
Cet état est dû à une pour cause de comptabilité et prie le Bureau
de nommer un Président et un Vice-Président avant
l'époque qui est très prochaine où ses fonctions de
Président ~~doivent~~ cesser. On propose de nommer deux
Commissaires pour suivre l'affaire du Cit. Lavoisier. Le
Bureau ne statue rien ~~sur~~ sur cet objet.
Lettre du Comité de salut public au sujet d'un Canon
en Cuivre du Cit. Berthollet. Commissaires: les CC.
Borda et

autre lettre du même Comité ^{par} au sujet de l'établissement
d'un jury pour juger des Invention relatives à l'Artillerie.
Un Membre propose d'écrire une Circulaire à tous les
Citoyens composant le Bureau, à l'effet de les
inviter à assister à la prochaine séance pour concourir
à la nomination d'un Membre pour composer le jury.

54

Cette proposition est adoptée. Il sera écrit ensuite au Comité de
salut public pour qu'il en fasse la réimpression de sa lettre.
Lettre du même Comité au sujet du Cit. Baton; renvoie
au jury qui doit être nommé.

Lettre du Ministre de - au sujet du Cit. Baradelle,
qui demande à être employé dans une fonderie de canons.
Le Ministre demande au Bureau son opinion sur le
Mérite de cet Artiste.

Lettre du Ministre de l'Intérieur au sujet du Cit. de Croix;
Du Cit. Guyot, du Cit. Buet; Du Cit. Percheron; du Cit.
Aubry;

Commis. pr. De Croix; Le Roy et Vandermonde;
Guyot; Duménil et Le Roy.
Buet; Le Roy et de Crouville.
Percheron; Serureau et de Crouville.
Aubry; Parmentier et Le Roy.

On fait une seconde lecture de la lettre du Comité de salut
public au sujet des Individus appelés à remplir des
Emplois dans les différentes parties du Gouvernement.
Le Bureau ajourne sa décision à la prochaine séance et
charge le secrétaire greffier de faire mention de cet objet de
dans la Circulaire à écrire aux Membres, en les invitant
à venir délibérer sur les deux Lettres.

Séance levée à sept heures et un quart.

Séance du 13. frimaire, l'an 2^e de la Rep. fr. une indiv.
Présidence du Cit. Lavoisier.

Lecture du Procès-Verbal de la dernière séance:
il est adopté.

Lecture d'une lettre du Ministre au sujet du Cit. Genier;
Comm. Le Roy. et Borda.

Lettre du Cit. ~~Genier~~ ^{Commissaire} ~~du Cit. Genier~~ ^{du Comité d'adjud. public} ~~du Cit. Genier~~ ^{on doit se priver}
Expériences du Cit. Lavoisier et du Cit. Berthollet.

Lecture d'une lettre du Cit. Chemin, il remet 10. Exemplaires
de son N. ^{écrite de} en se justifiant sur les inculpations qui lui ont été
faites.

Rapport sur le Cit. Janvier, horloger. Le Bureau
ajourne le rapport à la prochaine séance.

Rapport sur le Cit. Renaud, auteur d'un procédé sur
le lavage des Cendres de la Monnaie. Le Rapport a été commu-
niqué au C. Fourcroy, comm. mais le C. Berthollet 3^e Comm.
n'en a pas eu communication. Le Bureau décide que le Rapport
sera entendu, quoiqu'il ne soit pas signé des trois Commisaires.

Lecture du certificat donné par le Directeur de la Monnaie au Cit.
Renaud. Les Comm. trouvent le lavage des Cendres par le
Mercure plus avantageux que par le procédé du Cit. Renaud. Le
Cit. demande et obtient la parole pour combattre le Rapport
des Commisaires en ce que le Rapport est défavorable pour sa
Méthode. Le Mécène de la 2^e classe s'élève à 2500
sans rédaction du Considérent.

Nouveau Rapport sur le C. Deshayes Desvallons 2 55
Lecture d'un décret au sujet Desvallons auquel la Convention
accorde provisoirement 6000^{fr}. Un membre trouve que la marche
du C. Desvallons n'est pas franche, et qu'elle est indigne d'un
vrai Républicain, qu'il y a abus dans la récompense provisoire que
la Convention lui a accordée. un autre Membre fait l'histoire
de tout ce qui s'est passé relativement à la récompense qu'il a déjà
obtenue du Bureau de Consultation. Ce membre demande que le
Rapport Bureau fasse faire un nouveau Rapport pour statuer
ensuite ce qu'il croira convenable.

N. B.^{es} Le Bureau passe à l'examen des demandes faites pour
le Comité de Salut public. La 1^{re} a pour objet de nommer
un fit. propre à juger des Machines de Guerre. Le Bureau
nomme au scrutin le C. Jumelin. Extrait du Procès verbal sera
envoyé sous le Champ au Comité de Salut public.

La 2^e a pour objet d'indiquer les Citoyens qui ont les qualités
requises pour remplir convenablement les places et emplois qui
exigent tout à la fois du Republicanisme et de la science, et
auxquels on ne peut appeler que des hommes d'un Citisme reconnu.
Un Membre pense qu'il y a dans la Circulaire du Comité de Salut
public deux choses à considérer l'objet politique et l'objet scientifique.
l'objet politique exige des personnes dont le Citisme soit connu.
l'objet scientifique exige que les personnes soient suffisamment
instruites. Le Bureau doit en conséquence faire une liste qui comprendra
tous les membres le Bureau n'ayant par le ~~droit~~ droit de juger ses
membres. on met aux voix si l'on se conformera dans la forme du
Bureau. l'affirmative a lieu. on propose ensuite

Séance du 19. frimaire, l'An 2^e. de la République
Francoise, une et indivisible.

Présidence du Citoyen Lavoisier.

Lecture du Procès verbal de la dernière séance: le
Bureau en adopte la rédaction.

Lecture d'une lettre d'Hasenfratz, Commissaire Du
Comité de salut public pour surveiller la fabrication
extraordinaire d'Armes, qui ^{écrit} ~~adresse~~ au Vice-Président qu'il
a reçu sa lettre au sujet de la nomination de Jumelin au jury
des Armes.

Sur l'observation de ~~des~~ ^{des} ~~services~~ le Bureau arrête que les
procès des Artistes qui se trouvent de la Compétence du Jury des
Armes seront adressés à ce Jury.

Le C. Borda est invité par le Bureau à remplir les
fonctions de Président jusqu'à ce que le tour de la présidence ^{du C. Lavoisier} ~~soit échu~~.
L'affaire du C. Lavoisier ^{est épuisée} ~~est épuisée~~ est renvoyée à la séance du 26. frimaire.

Les Commissaires du Cit. Desmarest font leur Rapport
sur l'Artiste, qui a perfectionné l'Art de la papeterie en
France, en y introduisant les Méthodes usitées en Hollande.
Le Maximum de la 1^{re} Classe, c'est à dire, 6000. et le
Minimum, c'est à dire, 4000. à raison de l'âge, et la
Mention honorable. Le Comité a été ~~et a~~ ^{et a} adopté. f.

Le Bureau passe à l'examen de la demande du Comité de salut public relativement aux Citoyens qui peuvent être employés avec fruit au service de la République dans les différentes branches du Gouvernement. Chacun des Membres donne une note particulière de ce qu'il a fait, c'est à dire, de ses travaux, en y joignant son nom, prénoms et demeure et âge. Le Président observe que l'on a fait des notes pour les absens. un Membre demande que dans la lettre que l'on écrira au Comité de salut public, il y ait deux articles très distincts. 1.^o les notes fournies par les individus présens. 2.^o les notes fournies par le Bureau pour les C.C. absens, ces notes ~~seront~~ seront simples, de quatre ou cinq lignes au plus.

Séance levée à 7 heures un quart (ancien style.).

Séance du 24. frimaire. l'an 2.^e de la Républ.
françoise, une et indivisible.
Présidence du Cit. Lavoisier.

Lecture du Procès-Verbal de la séance précédente: rédaction adoptée.

Le Président observe que les fonds en retard ne sont point réintégrés et que les payemens ne se font point. l'un des Commissaires chargés de suivre et de rendre compte des démarches qui ont été faites à cet égard ce sujet, un de ces Commissaires propose d'écrire une lettre au Président du Comité d'Instruction publique comme un moyen d'accélérer le payement des Artistes.

Demande d'un secours provisoire pour le Cit. Liat. accordé.
300^{fr} 57

91. est dépensé, une partie de 92. a été employé, le reste est
accrédité et 93. est employé à la réserve de laquelle s'accorde par
à la nouvelle loi. Lavoisier, 419. mille livres dont 300 mille livres
pour 91. et 119. mille livres pour 92. on demande un état général
de la dépense et de la recette depuis l'établissement du Bureau
jusqu'au 1^{er} Janvier 1794. ancien style. il parait quant à
présent que le Bureau a disposé de toutes les fonds qui lui ont été accordés
jusqu'à ^{ce jour} présent, à la réserve de 180. mille livres à réintégrer.

Lecture du certificat accordé par le Bureau au Cit. Bardon
sur sa demande. La rédaction en est adoptée. Extrait du Procès
Verbal de la présente séance sera délivré au Cit. Bardon.

Séance tenue à huit heures, ancien style.

Séance du 29. frimaire, 11^{me} An 2^e de la
République, une et indivisible.
Présidence du Cit. Lavoisier.

Lecture du Procès Verbal. rédaction adoptée.

Lecture de deux vœux envoyés au Bureau de Consultation par
le Comité de Commerce. Le premier du Cit. Gilbert pour la filature
du coton. Le 2^e du Cit. Vassot pour rendre le cuir imperméable.
Le Bureau nomme pour Commissaire.

Les Commis. du Cit. Lavoisier annoncent que le rapport n'est
pas encore en état d'être fait.

Le Cit. Bardon demande et obtient la parole pour prévenir le Bureau qu'il a été payé sur le Certificat qu'il lui a été délivré d'une dernière séance. Le Bureau arrête qu'il lui en sera délivré copie, attendu que l'original est resté entre les autres pièces entre les mains du Trésorier.

Rapport sur Manuel Cardinet, auteur d'un nouveau Cabinet.
Le minimum des Récompenses de la 1^{re} Classe, c'est à d, 1500^{fr}. à condition que le modèle dont le Bureau a fait les frais sera déposé au Secrétariat ou dans le Cabinet des Machines.

Rapport sur le Cit. Cardon. Le Bureau lui accorde une indemnité de 500^{fr}. en considération de ses travaux et des dépenses qu'il lui ont occasionnées.

Rapport sur le Cit. Deshayes Desvallours. un membre demande que Copie de ce Rapport soit envoyée à chacun des quatre Comités qui ont la connaissance des Demandes de ce Citoyen et du Rapport desquels a été rendu le décret, en fin que note soit prise au Secrétariat au sujet de ce Citoyen.

La nomination d'un Président et d'un Vice-Président est renvoyée à la 1^{re} séance du mois Républicain.

Séance levée à huit heures dix minutes.

Molard au ci devant Hôtel de Toulouse

- 1^o Lect. et adopt. du proc. V.
- 2^o Lett. de M^{rs}. cuosi de pièces de 2 attestés
- 3^o Envoi par le Comité de salut public d'un imprimé ayant pour titre: Rapport sur la Manufacture extraordinaire d'armes établie à Paris, fait à la Convention Nationale au nom du Comité de salut public, par L. Carnot, l'un de ses Membres; 13. Brumaire.
- 4^o Le Cit. Serviere prend compte des démarches qu'il a faites

58

pour la réintégration des 180,000^{fr} il reste à la trésorerie 20,000^{fr} qui sont disponibles. Chaque mois il touchera 2500^{fr}. ainsi les récompenses des Artistes pourront être payées. Les fonds à réintégrer se montent à 175,000; au lieu de 180,000.

Le même membre observe que le Cit. Gröbert s'en fait payer 10,000^{fr} pour construction d'affûts d'artillerie dans le Salvador en vertu d'un décret du 4. Juin et que cette somme a été prise sur les fonds destinés aux Artistes, et que le Cit. Gröbert avait déjà été récompensé pour cet objet par le Bureau qui lui avait en outre décerné d'autres récompenses. Ce membre demande que le Bureau ne s'occupe plus des découvertes relatives à la guerre.

Par égard pour le C. Cousin plusieurs membres sont d'avis de lui conserver la Présidence. Le Bureau adopte cette proposition, mais pour plus grande régularité chaque Membre lui donne de nouveau sa voix pour la présidence.

Le Bureau passe à la Nomination d'un Vice-Président. Le Cit. Laplace obtient la majorité des suffrages et prend en cette qualité le fauteuil.

Les Commissaires Du Cit. Sarsine font un Rapport provisoire sur les Expériences dont ils ont été chargés et auxquelles ont assisté sept Commissaires du point Central des Arts, suivant le procès verbal qui constate les faits, le tout en présence des Commissaires nommés par le Comité de salut public. Le Cit. Membre Cit. Desaudray observe qu'il est de la plus grande importance que le Bureau donne toute son attention à la manière dont sera rédigé le considérant relatif au Cit. Sarsine, attendu la

Diversité d'opinion sur la manière dont ce expérience ont été
faites en sues leurs résultats. Le Considérant, après plusieurs lectures
qui est d'assez longue discussion, est définitivement révisé et adopté
par le Bureau, qui décide en outre que le considérant en copie du
Rapport seront envoyés au Comité de salut public, certifié par
les Commissaires et le Président. Les Minutes resteront au Secrétariat.

Le Cit. Millin fait hommage d'un exemplaire de l'ouvrage
dont il est l'auteur et qui a pour titre: Annuaire du Républicain,
ou Légende Physico-Economique.

Le Bureau décide qu'il sera écrit une lettre de remerciement au Cit. Millin
et que mention sera faite au Procès Verbal du Don qu'il fait de
cet ouvrage.

Rapport sur le Cit. Jaurès, horloger. 500 et 200.
Cause de l'âge, comme Gratification, et 500. Comme indemnité.
Le Considérant sera lu à la prochaine séance.

Séance levée à huit heures dix minutes. J.

N.° Rue de la Michodière n.° 7. Le Cit. Laplace, Président.
Envoyé à midi signer la lettre du Bureau au Cit. Millin.

N.° Le Cit. Desandray demande Copie du Rapport sur le Cit. Bardon,
la plus tôt possible.

Séance du 9.° Nivose

L'adresse du Cit. Cloelès est, chez des Boulangers n.° 5.

Lecture du Procès-Verbal de la dernière séance. Le
Bureau en adopte la rédaction.

Lettre du Ministre de l'Intérieur, au sujet du Cit. Langorons.

qui se propose d'indiquer un procédé propre à faire du papier
avec des matières qui ne coûtent rien, et à en diminuer le prix, attendu que cette matière est
~~Le trouve par tout.~~ Après une courte discussion le Bureau
nomme pour Sec Commissaire les CC. Filastre et
Lellier.

Lettre du ~~fit. Maurice~~ au Ministre de l'Intérieur
 au sujet du ~~fit. Maurice~~. Commissaire Borda et Lavoisier
 Chaboul. pour la Machine à lancer les vaisseaux.

Reclamation du Cit. Mathis, Commissaire.

Vandermonde et Luchet.

Vandermonde et Sumner.
Rauin Le ~~Comité~~ demande à faire voir la concordance entre
le rapport des anciennes mesures et des Nouvelles.

Le Bureau accede a sa proposition

Lecture du Considérant du 1^{er} Janvier, horloger.

Le Bureau en adopte la rédaction.

Lecture du Considérant Suole & Cardon. adopté.

Rapport Suole Cit. Berisson. Le Bureau ayant
égard aux dépenses occasionnées par le Modèle du Cit. Berisson
lui accorde une indemnité de 600.

Un membre observe que dans l'ancien par Decade ne s'occupe
par la tenue de preparer des Rapports. La motion est ajournée.

Le Cit. Goyz demande la parole. il represente qu'il y
a 3. mois qu'il s'en presente au Bureau.
L'avis pris a 8. heures Decimales. /

Seance levée à 8. heure Deuxième J. f.

Séance du 14. Nivôse

- 1.^o Lett. et adopt. du pr. V.
- 2.^o Lett. ~~du~~ et mémoires du Cit. Dangeaux (renvoyés à ses commiss.)
- 3.^o Lett. p.^o Le commiss. des Arts. (Le Cit. pelletier membre de cette Commission se charge de cette lettre.)
- 4.^o Le Cit. Médiax demande et obtient la parole. il expose qu'on ne paye point les récompenses nationales. X et Silvestre
- 5.^o Le B.^{au} Nomme les C. Serviere, et Desaudray pour demander au ministre une explication sur ce retard. X.
(N.^o Luvoye au Cit. Sarrmentin d'adresse de Bardou.)
- X. Le B.^{au} les autorise à se transporter aux B.^{aux} de la Trésorerie chez le ministre et au Comité d'instruct. publ. à l'effet de poursuivre le payement des récompenses.
- 6.^o Le Cit. pelletier demande que l'on substitue au commiss. au Cit. Millin p.^o faire le rapport sur le mémoires qui font les Cristaux.
- 7.^o Un membre observe que plusieurs membres employés p.^o les Legs. ne peuvent s'occuper de faire des rapports. il propose de leur demander les pièces de remettre à d'autres commiss. les pièces dont ils sont chargés.
- N.^o — envoie la boîte du Cit. Maurice au Cit. Coulomb. avec la liste des signatures.
- N.^o — Demande à Trouville s'il a les papiers du C. H. Trouant.
- N.^o (voir motifs du Cit. Gardinet, demande pour cet article)

Rapport sur le Cit. Langeron, auteur d'un procédé
 qu'il croit propre à fabriquer du papier.
 Lecture d'une lettre du Cit. Langeron, qui demande qu'on
 lui nomme un 3.^e Commissaire pris parmi les fabricateurs
 de papier.

Un Membre propose de nommer quatre Commissaires pour
 décider s'il y a lieu à des expériences aux frais de
 l'enseignement. Cette proposition est combattue, attendu
 que la ^{dans le Rapport du Cit. Langeron} matière est déjà indiquée dans un Mémoire imprimé.
 On observe que la matière peut avoir du prix dans son premier
 état, et qu'a priori avoir subi une préparation, si la matière,
 quel qu'elle soit, peut être employée à faire
 du papier, cette découverte peut avoir son mérite.

Le Bureau adopte la Conclusion des Commissaires,
 tendant à envoyer au Ministre Copie du Rapport et l'Extrait
 des Procès Verbaux de la dernière et de la présente séance.
 M. L. C. Grélong écrit au Cit. Barthollet de
 présenter le Rapport du Cit. Guillemin.

Appoint de M. Boie ou Archévia, propre à faire de
 la pâte.

Séance levée à huit heures et demie.
 Décimales &c.

Séance du 19. Mars, l'an 4. &c.

Présidence du Cit. Cousin.

Lecture du Procès Verbal. rédaction adoptée.

Lettre du Ministre de l'Intérieur au sujet du Cit. Roland.
il s'agit d'un sel propre à substituer ~~de~~ aux Nitriers de la
faire du salpêtre.

Pétition de Jacques Choin, ayant pour objet la distillation de
la Courbe ou charbon de terre. renvoyée aux amiables Commissaires.

Lettre de Mathis. un membre demande l'ordre du jour,
attendu que la loi s'oppose à sa demande; un artiste ne pouvant
pas demander une récompense plus forte que celle à laquelle il a droit de
prétendre en vertu de cette loi. renvoyée aux Commissaires du C. Mathis.

Lettre du Comité de la Commission des poids et Mesures, qui demande qu'on
lui indique les personnes propres à examiner les vices de cette Commission et
capable d'exécution de ce qui est relatif aux nouveaux poids et mesures
nouvelles. il sera émis un Circulaire aux membres du Bureau.

Les Commissaires rendent compte de l'état des choses relativement
aux payements des récompenses. ils s'engagent de nouveau à faire toutes
les démarches nécessaires pour la réintégration des fonds arriérés.

Rapport ~~de~~ sur le pain de potiron du Cit. Lecchini. on demande
ce que contient la lettre du Ministre, la fin que de lui faire une réponse catégorique.
Le Rapport définitif est ajourné après une nouvelle lecture de la lettre du Ministre.

Rapport sur le Cit. Maurice. Les Commissaires
concluent à un sucre. un membre demande la parole contre le sucre, mais
contre le mode, attendu que le Ministre de la marine ^{non} s'est adressé au Ministre
de l'Intérieur ^{l'Intérieur} et que le Ministre de l'Intérieur s'est adressé au Bureau. on
demande la lecture de la loi. Lecture faite de Bureau, ainsi qu'il se
poursuive des Certificats des Corps administratifs, aux termes de la
loi.

Lettre des Cit. Commissaires aux subsistances au Cit. Potos, Cordonnier. Communiquée par le Cit. Potos au Présid. du Bureau par le Présid. du Bureau. il s'agit de rendre les Cûres imperméables à l'eau. Les Commissaires des subsistances demandent à l'Ordre du Bureau de Consultation. — Le Bureau décide après une assez longue discussion que le Rapport du Cit. Potos sera envoyé à la Commission de subsistances au Cit. Ordre du Bureau.

Rapport sur l'Ordre Serin, sellier, auteur de seller et attacher. Lecture d'un certificat de l'Ordre d'Alençon en faveur de l'Ordre de Cit. Serin, l'Ordre. Certificat daté de 1785. Le Bureau en décide d'accorder au Cit. Serin 2000^{fr}. qui aura le bénéfice de l'âge formant une somme de 4000^{fr}. Lecture du considérant ajourné à la prochaine séance.

Rapport sur le Cit. Ferrand, auteur d'une découverte propre à remplacer le chanvre. Le Bureau en décide de lui accorder une gratification de 300^{fr}. et une indemnité de 200^{fr}. considérant à la prochaine séance.

Séance levée à huit heures dix minutes. J. e. e.

Séance du 24. Nivose, l'an 2^e. de la Républ. L^e.
Présidence du Cit. Cousin. P. P.

Lecture du Procès-Verbal. rédaction adoptée.

Le Cit. Svediaur représente au Bureau que le Cit. O. Renacke est malade. le dernier certificat de Résidence qu'il a obtenu ne se trouve ne plus rien valoir. à l'époque où le passeport de ce Citoyen a été expédié, le certificat étoit encore bon. Le Bureau, après avoir entendu toutes les raisons qui ont été alléguées par différents Membres, pour quel on accorde au

Cit. O. Renette, paralytique, un Certificat d'assistance
de celui accordé au C. Bardon, chargé le C. Serviere de le
rediger dans la même forme franche tenante.

Les Commiss. Du Cst. exposent au Bureau
qu'au moyen du Procès Verbal qui a été fait sur la grain
préparée avec la Potiron, l'objet de la lettre du Ministre
est rempli.

Les Commiss. chargés de suivre la réintégration des
fonds rendent compte de leurs démarches. il résulte de
leur rapport que les fonds à la disposition du Bureau
se montent à la somme de .

Les mêmes Commissaires proposent d'attribuer une prime
aux travaux des Artistes qui s'occupent de la perfection
des poids et mesures et de leur établissement. Un membre
observe que le Gouvernement a déjà pourvu à cet objet.
après une assez longue discussion, le Bureau considérant que
cet objet est de la plus haute importance, fait faire une
nouvelle lecture de la lettre de la Commission des poids et
mesures. Un membre dit que T. Richer se propose d'établir
une Manufacture en grand; qu'il serait utile de favoriser ses
vues, ou du moins d'encourager les Artistes qui réuniraient ^{grande} célérité
perfection et bas prix et de demander pour cet effet l'assistance du
Comité d'Instruction publique.

Lecture des objets sur lesquels doit porter principalement
le Certificat à délivrer au C. Renette.

Le C. Silvestre lit le Rapport sur le C. Guillot.

Rapport prov. sur le Cit. Guillot. Des secours prov. de 300^{fr} 62
(accordé)

M. Leroy a fait courir p^r lui approuver ~~après~~ que le B^{ureau}
la nouvelle p^rint.

Lecture pas services de l'arrêté du B^{ureau} communiqué
publ. relativement à l'encouragem^{ent} de la construction de nouvelles p^roies et
mesures.

Lecture du sous-décret sur le Cit. Ferrand, adopté.

Le Cit. Michel Ferrand ayant obtenu une récompense
pour un métier à bas de son invention et cette Machine
étant actuellement sous le scellé, attendu qu'elle appartient
à la République, le C. Servier dépose sur le Bureau
la Clef de ce métier, et le Bureau décide que cette
clef restera au Greffe du Bureau entre les mains
du Cit. Duélong.

Seance levée à huit heures décimales.

Séance du 29. Nivôse

1.^{re} Lect. chadot. du proc. Verb.

2.^{re} (adresse Rue de l'Égalité n.^o 88)

M. Lacroix p^r le Cit. Halle le Rapport sur les questions de M^{onsieur} Decius.

Projet d'invitation aux Artistes pour s'occuper de ce qui a

Rapport aux Artistes relative aux Poids et Mesures.

M. Lacroix, après de Grenelle f. 1. g. n.^o 333.)

un Membre observe que lors même qu'il de l'Artiste
n'aurait pas concouru avant une époque déterminée
de devaient être admis à partager la récompense
destinée pour cet objet.

Les Matières se trouvent à la Commission de
poids et Mesures.

on propose d'autoriser le Cit. Bertré à toucher les
fonds destinés aux Expériences, attendu que le Cit. Lavoisier
trésorier ne peut pas toucher par lui-même.

Le Bureau arrête que le Considérant relatif aux poids
et mesures sera affiché, après avoir reçu la sanction
du Comité de Salut public, sur la Commission de poids
et mesures.

Lecture d'une lettre de la Commission de Subsistance au
sujet de la fabrication de l'acier. on fera passer une avis
imprimé à ce sujet.

Le C. Dima Hyphnanopoli, Demande et obtient la parole.
il expose que le C. Fourcroy a exposé à la Convention
qu'il étoit tenu que le Ministère mit plus un veto sur les
Décisions du Bureau de Consultation. Le Bureau charge
les Commissaires de suivre cet objet auprès du Comité des
Finances comme il l'ont déjà suivi auprès du Comité d'Instruction
publique.

Rapport sur la fête équestre du Cit. Watet.
avis du Bureau. 200^{rs} de Gratification.
séance levée à huit heures dix minutes.

Jeune du 4^e pluviose

63

- 1^{re} Lect. et adopt. du proc. Verb.
- 2^{re} Envoi par le ~~comité~~ Min. de l'int. des pièces du lit. Traumont machines applicables aux moulins à eau. (ouloub et Trouville).
- 3^{re} Lettre du Jour. de Salut pub. qui demande que lors soumission tel charb. mép. de paraisse, à l'épreuve de ^{l'évaporation} ~~la combustion~~ de l'eau. ~~sur le~~
~~la combustion~~ Discuss. à ce sujet. Décidé que cette exp. ~~soit faite~~
en présence des ~~commiss.~~ ^{commiss.} (la lettre est renvoyée au lit. Trouville)
- 4^{re} ~~Envoi~~ Envoi par le comité d'instruct. pub. des pièces du lit. Goupillon
(machines p.^{re} le dessèchement des Marais (jumeaux et parmentiers))
- 5^{re} Rapport sur le lit. Salgard.
- 6^{re} Avis du B.^{au} Le Maximum des Gratifications, c.à d.,
Croix Centre l'ordre.

N.^{re} J'apprends par l'adit n.^o 2.

N.^{re} envoie à l'adit quelcon le Rapport sur la Cit. Massow

Le C.^{en} Goupillon présente au Bureau une machine de son invention pour le transport des fardeaux avec peu de force. Le Bureau examine cet objet, mais l'affaire est renvoyée à une autre séance.

Séance levée à 7 heures et demie. Deuxième.

Le Bureau ^{reçoit} ~~donne~~ ^{quelques} ~~quelques~~ ^{Arts et les Sciences} ayant son même but ^{qui ont l'utilité} ~~public~~ ^{public}, ceux qui se présentent avec une découverte utile ^{doivent être} ~~doivent être~~ ^{admis} ~~admis~~ ^{à participer} ~~aux~~ ^{aux} ~~Recompenses nationales~~ ^{Recompenses nationales}, sans autre ^{en raison de} ~~raison~~ ^{distinction} ~~distinction~~ ^{que celle de l'utilité de ces découvertes}.

Le Bureau rédige le Considérant par lequel il reconnoît que les Sciences et les arts sont ^{admis} ~~admis~~ ^{à participer} ~~aux~~ ^{aux} ~~Recompenses nationales~~ ^{Recompenses nationales}.
Le Citoyen Desandray demande et obtient la priorité pour un Rapport la prochaine séance.
Séance levée à neuf heures et demie, ancien style.

Séance du 9^e pluviôse

- 1.^e Lect. du pr. V. et adopt.
- 2.^e Lect. de la lettre du Cit. prébourg
- 3.^e Discuss. à ce sujet
- 4.^e Le B.^{re} passe à l'ordre du jour sur la 1.^{re} demande, et arrête qu'il sera donné au Cit. un témoignage honorable sur la R.^e
- 5.^e Lecture d'une lettre du Cit. Dima Steptanopoli. il demande que les Commissaires se rendent au Comité des finances où son affaire doit être terminée ce soir. Les C.C. Silvestre et Jervière s'y rendront.
- 6.^e Lecture d'une lettre du Cit. Gellin, qui demande qu'on ajoinne deux nouveaux Commissaires à ceux qui lui ont déjà été nommés. Le Bureau nomme le C. Desaudrey pour Commissaire adjoinct.
- 7.^e Lettre du L. Boy, ouvrier, il croit que le Bureau est sain de son affaire. il lui fera irait à Lumesville, pour le prévenir qu'il doit s'adresser au jury de Arras.
- 8.^e Lettre du Ministre. Le 1.^{er} Simon Mony. sur la Carie de l'Blais. Comm. Silvestre Jervière.
Le 2.^e Kaiser
- 9.^e Le Cit. Périssot, demande à profiter de l'ind. Bénéfice de la loi en faveur des Séagénaires. Le Bureau décide qu'il n'y a pas lieu attendu qu'il a obtenu purement et simplement une indemnité.

Rapport sur le C. De Fortthe. Le Bureau, sur la demande
 d'un de ses membres et de C. De Fortthe, décide que les différents
 rapports qui ont été faits seront lus de nouveau, avant d'entendre
 le rapport définitif sur le C. De Fortthe. Le Bureau décide ensuite
 que après quelque discussion, que le Rapport de l'un des Commissaires
 sera entendu quoique l'autre Commissaire n'en adopte pas les conclusions
 et même qu'il soit d'avis différent sur quelques points.

M^{re} fauve prof^{ss}. de Math. M^{re} Laine's N. B.

Un Membre demande que le Bureau ne s'occupe point d'objets dont
 les auteurs font un secret; le Bureau, dit ce membre, ne peut juger
 que ce qui lui est connu, parce qu'on ne doit point avoir d'avis sur
 ce qu'on ne connaît point. Un autre Membre observe que le Bureau
 a déjà accordé des récompenses à des Artistes qui s'étaient réservés le
 secret de leurs machines, mais que les découvertes ou les inventions de ces
 Artistes étaient suffisamment constatées par leur effets comme des
 machines soumises au jugement du Bureau, tels que la montre marine
 de M. Balthazard, &c.

Le C. De Fortthe demande et obtient la parole. il expose ses idées
 sur les moyens d'exécuter l'instrument dont il a conçu l'idée.

Il s'élève une nouvelle question de savoir si l'article Six de la loi est
 ou n'est pas en faveur de l'artiste. on fait lecture de cet Article Six.
 L'article suffisamment discuté, le Bureau juge que l'Article Six
 est applicable au C. De Fortthe.

On demande que le C. De Fortthe s'entende avec les Commissaires
 de manière qu'on en verra les avantages et la possibilité de la machine de proposer
 puisse être vérifiée par le Bureau. En conséquence l'Artiste
 renvoie ses Commissaires dans les bureaux pour qu'ils

il est rendu.

Deux membres de la Commission du poids et mesures sont demandés
au Bureau. Le C. Pauton auteur d'un ouvrage très considérable
peut participer aux récompenses, quoiqu'absent, quoiqu'fort éloigné, et
quoiqu'il ne demande point une récompense. il seroit fâcheux que la singularité
de Caractère privé et auteur du prix que mérite son travail. on propose
de faire son nom marcher auprès du Comité de l'école publique d'instruction
publique et de la loi où il ne pourrait pas s'occuper sur le champ
de cet objet, de s'adresser au Comité de l'école publique pour faire à
la loi un article additionnel. on observe que Pauton, vit, ainsi que sa
famille, de son travail journalier, et qu'il est un peu plus
malheureux.

on propose de faire passer l'ouvrage de Pauton par la voie des
Comités d'instruction publique et de l'école publique, de faire un rapport
en conséquence, et que le Bureau prononce ensuite.

Le C. Borda est chargé de faire ce Rapport verbalement
en attendant qu'il puisse être fait par écrit.

Le Bureau nomme pour Commissaires Lagrange, Ferréol,
Bassompierre, Ballé, à l'effet de solliciter auprès de la Convention
une extension à la loi qui puisse être favorable à Pauton.

Lecture du considérant sur le Cit. Pauton. Adopté.

Jeune levée à huit heures dix minutes.

1^{re} lect. et adopt. du p^{re} V.

Un membre demande la parole sur la rédaction d'un Article du prochain Verbal concernant la ligne de démarcation qui a été établie jusqu'à ce jour entre les Arts et les Sciences, question qui avoit été agitée dans la dernière séance, mais sur laquelle le Bureau n'avoit rien décidé. Le Bureau, après une assez longue discussion, considérant que cette question mérite un examen approfondi, fait rectifier l'Article du Proch. Verbal et passe à l'ordre du jour.

Lettre Du Ministre de l'intérieur au sujet dudit Henry, auteur d'un fusil qui tire 14. Coups dans une minute. un membre expose que cette affaire a déjà été mise sous la yeux du Bureau qui l'a renvoyé au jury des armes, mais ce jury ayant trouvé que cette arme qui mérite une récompense à son Auteur ^{seroit} il ne pouvoit la lui donner foute de fonds. Le C. Henry a été renvoyé par le Bureau par la voie du Ministre au Bureau pour décider quelle doit être la récompense qui peut lui être due. Le Bureau nomme pour Commissaires de

Le C. Maurice demande et obtient la parole. Le Bureau, après l'avoir entendue, l'engage à remplir les formalités nécessaires, sans lesquelles il ne peut faire droit à sa demande.

Les Commissaires chargés par le Bureau de suivre l'affaire du Cit. Dims rendant compte de ce qui s'est passé au Comité d'instruction publique et des démarches qu'ils ont faites ^{auprès du} Comité des finances, quant au s^r objet. Le C. Fourcroy a été nommé par le Comité d'instruction publique de faire un rapport au sujet. Et

Nouveaux ingénieurs aux Grosse forges de Vierzon
en Berry

Le président du B^{au} des arts et m^{ts}.

Au président du Comité du Salut public de la Convention Nat^l.

Cit^{oyen} président.

Je t'adresse l'arrêté du B^{au} des arts relatif aux
Appareils qui doivent être faits avec le charbon de Bois
préparé par le C. paroisse.

Extrait du procès verbal du B^{au} Régistré des procès
Verbaux du B^{au} de fourniture des Arts et m^{ts}
14. frimaire an 2^e de la Rép. fr. une chaudière.

IIII

surin III

Trouville I

IIIIIIII

Jumelin IIIII

I

Le Roi III

helle. I

Comb. II

orda. II

Le B^{au} des arts après avoir entendu
une 2^e lecture de la lettre du Comité de
Salut public en date du 29 Brumaire
par laquelle ce Comité charge le B^{au}
de nommer un membre pour entrer dans
la Commission du jury des inventions de Guerre
a procédé au scrutin à la nomination
d'un desdits membres. Le Cit. Jumelin a réuni
la majorité des suffrages

10 394
Bureau de Consultation. 86

9 Menidoo Notes pour servir à la rédaction 8. cahier
au 19. février
au 2 Des procès Verbaux

depuis le 9. Messidor, l'an 2. de la République
Une et indivisible.

Suite de la séance du
19. frimaire.

Un Membre demande que la liste des artistes qui ont obtenu
des récompenses soit imprimée, adoptée.

Un autre observe qu'une partie du Com. National de l'Instruction
publique, le Bureau de l'Instruction, a écrit à
ce Com. pour lui demander la somme de 11. y. artistes.
Un Membre représente que le Com. National n'a plus de raison
de s'absenter du Bureau, il lui fera écrit à ce sujet.

Rapports sur le Com. Le Blanc. Lecture du Considérant
adopté. 6000.

La Commission d'Instruction publique a écrit que
l'ouvrage du Com. Le Blanc devrait être imprimé. Lecture de
cet Arrêté. il sera écrit à la Commission d'Instruction
publique.

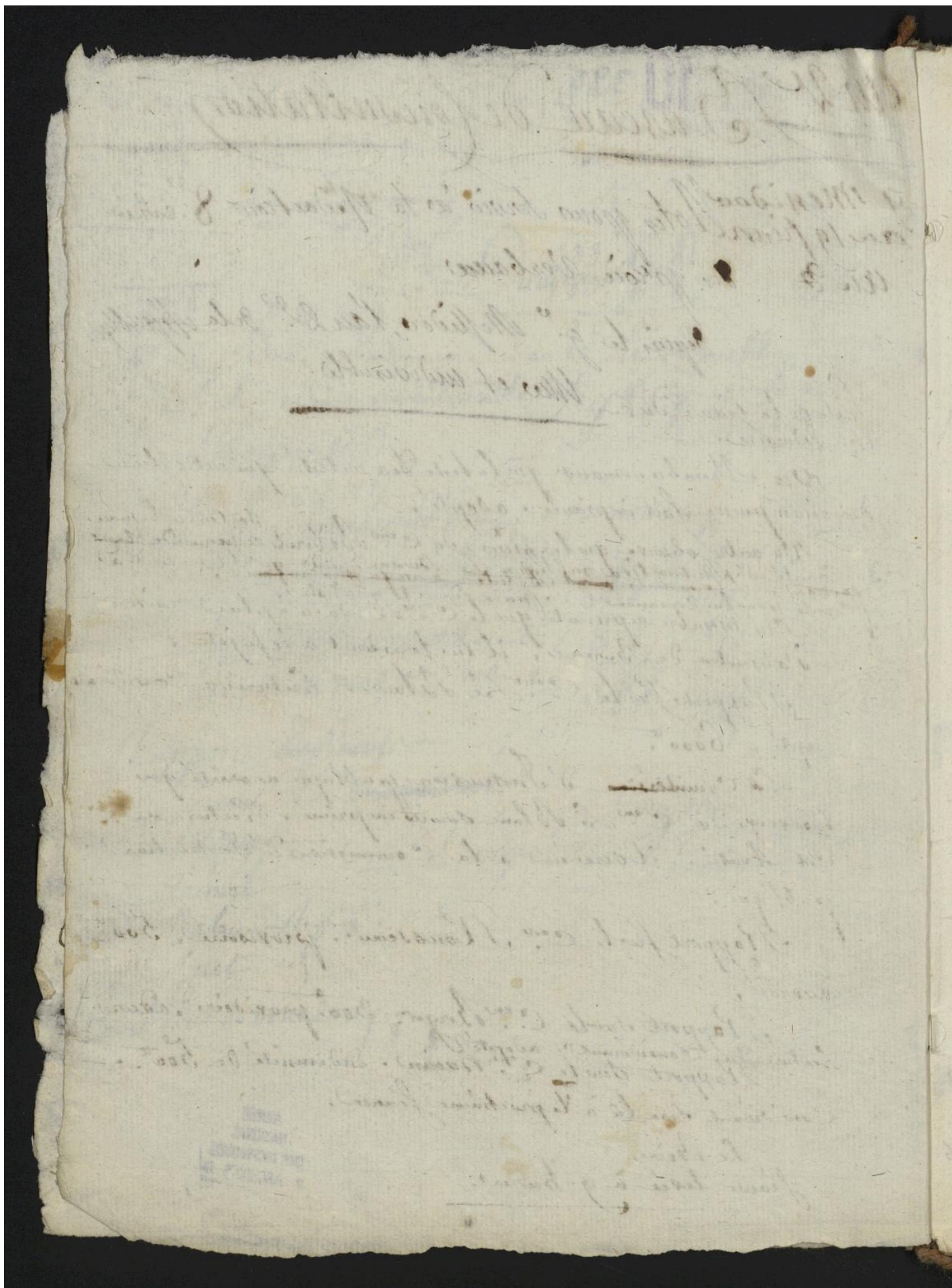
Rapport sur le Com. Rousseau. provisoire. 500.
accordé.

Rapport sur le Com. Anger. 300. provisoire, accordé.
Lecture du Considérant, adopté.

Rapport sur le Com. Naudin. indemnité de 500.
Considérant sera lu à la prochaine séance.

Le soir.
Séance levée à 9. heures.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES



67
séance du 9. Nivôse l'an 2. de la
République une et indivisible.

1^o lecture du Procès verbal

2^o Rédaction adoptée.

Le Cit. Pelletier propose d'envoyer à la commission
d'état l'extrait de l'avis du Cit. Suollet Magny.

Le Comité de commerce adresse les papiers
au Cit. Migneron et demande son avis.

— Commissaires. Pelletier et Le Blanc.

Le Cit. Le Roy ^{et Sumelin} adjoint au Cit. Lagrange
et Soultomb pour le rapp. des Cit. Ziguet

Le Président demande et obtient la parole.
pour rendre compte de la manière de la C^{ie} de
Laplace pour l'éducation des vers à soie. La
C^{ie} Berterem avoit employé des procédés dont la
théorie lui appartient et dont la pratique avoit
été confiée à la C^{ie} Laplace. Le Cit. Leferre,
qui a suivi les expériences sur l'éducation des
vers à soie, expose verbalement au Bureau les
connoissances qui lui sont particulières et touchant
les travaux de Berterem et rend justice tant
aux perfectionnements que cet Artiste a fait dans
cette branche d'Industrie, qu'aux fautes de la

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

Citoyenne la place, ainsi qu'à l'intelligence et à l'esprit
l'observation de cette Citoyenne. Berthier donne
à servir à force de trois éducations, au moyen de laquelle
il porte jusqu'à 15. ce qui ne donnoit jusqu'à ce jour
que 8. au plus. D'où il résulte que la C^{ie} La place
peut complètement suppléer le C^{en} Berthier et qu'elle
peut donner des lieux propres à lui donner des successeurs.
Le Président demande à faire un Rapport de sujet à
la séance prochaine et propose de faire des expériences à
l'isle de Pitcairn, en s'adressant pour cet objet au Comité
de salut public.

Le président fait au Bureau, au nom du C^{en} Baroin,
des remerciemens de ce qu'il lui a accordé un secours provisoire
dont il avoit tellement besoin qu'il étoit sur le point d'y vendre
son lit pour subsister.

Séance levée à huit heures et demie (Vina Style).

Séance du 14. Messidor, au 2. 8c.
Présidence du C^{en} Desaudray.

Noms des Membres présents.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière
séance.

Les pièces du C^{en} Le Noir sont renvoyées au
Bureau, qui nomme pour Commissaires Les CC. Coulomb
et la Grange.

Séance du 19. Messidor, l'an 2^e de la
République, une et indivisible.
Présidence du C.^{en} Desaudray.

Lecture et adoption du Procès verbal de
la dernière séance.

Le président rend compte des démarches qu'il a
faites pour recouvrer, à la place du C.^{en} Serviere, les
sommes répétées par le Bureau pour frais d'expérience.
il faut que l'Etat des sommes demandées soit porté
en marge le nom des membres qui répètent ces sommes.

La Commission d'Instruction publique est surprise,
dit le président, que le Bureau n'ait pas communiqué
avec elle et n'ait pas adressé un mémoire instructif
sur son établissement et ses fonctions, afin de le
comprendre dans le Rapport que cette commission
se propose de faire. Quelque membres pensent que
le Direct n'était pas assez précis, le Bureau ne
peut se regarder comme ayant un Rapport plus
direct avec une commission qu'avec une autre. un
autre membre pense que ^{l'art de} ~~la~~ ^{la loi} proroge ^{scelle} ~~la loi~~ qui établit
le Bureau, n'est pas supprimée, quel intérêt public peut
exiger que le Bureau corresponde avec la Commission

69

d'Instruction publique mais que cette communication n'est
point commandée par la loi. Enfin un membre examine si
c'est de la Commission d'Agriculture et des arts ou de celle
d'Instruction publique que doit ressortir le Bureau de
Consultation. Le Bureau arrête que ses officiers donneront
la communication à la Commission d'Instruction publique
de tout ce qui est relatif à l'existence du Bureau, dont
par rapport à sa composition et ses fonctions, que sous
son institution et les fonds sous la distribution desquels elle
prononce. A cet effet il sera envoyé un double des lois
relatives au Bureau et de la note qui a déjà été adressée au
Comité de salut public. Cet envoi sera également fait à
la Commission d'Instruction publique et à la Commission
d'Agriculture et des arts.

Lecture d'une lettre du Comité d'Instruction publique qui
demande une note sur l'avis du Bureau sur la forme et le
mémoire du Bureau qui doivent être imprimés aux frais de
la république. Comme le Rapport du Bureau doit être
servi à l'Instruction des artistes, le Comité desire qu'il soit
aussi simple que possible. Le Bureau adjoint le C.^{en}
Desandray au C.^{en} Crouville et autres Commissaires pour suivre
cet objet auprès des C.^{en} Grégoire et Villars.

La Commission d'Instruction publique demande l'avis du
Bureau sur les procédés du C.^{en} Huguenin pour rendre le
cuivre inattaquable à l'air. Le Bureau nomme Pelletier, Jamelin
et la Blane pour Commissaires.

autre lettre concernant le C.^{en} Varin. Coulomb, Dumas.

Le C.^{en} Commissaire du C.^{en} DuBoille, Porlogue, disent que cet
Artiste ne croit pas devoir montrer sa machine dans la crainte que

Son secret ne soit rendu public. Le C.^{te} Duboille demande et obtient la parole. il dit qu'il ne veut pas faire un mystère de sa découverte quand sa machine sera achevée, mais que comme il y a encore pour deux mois de travail, un autre plus expéditif pourroit s'en approprier et lui enlever sa découverte. on observe que le C.^{te} Duboille a besoin d'un secours provisoire. Le Bureau décide que le Bureau provisoire envoie un Rapport et que le Rapport ne peut être fait si les Commissaires n'ont point connaissance de la machine. En conséquence le Rapport ne sera fait que lorsqu'il l'aura exigera en faisant ce qui est nécessaire pour instruire les Commissaires.
Séance levée à 9 h. 1/2. (V. S.).

95
15
178
85
125
35
160
Séance du 24. Messidor. l'an 2.
de la République, une et indivisible.

Présidence du C.^{te} Desaudray.

Noms des Membres présents.

Lecture et adoption du Procès-Verbal de la dernière séance.

Le Comité d'instruction publique renvoie au Bureau l'examen de la machine hydraulique du C.^{te} Boul. Le Bureau nomme pour Commissaires les C.^{te} Coulomb, Erouville et Dumas.

Le C.^{te} Pélion demande et obtient la parole. il expose que le C.^{te} Renaux est malade; que le Bureau lui a accordé une récompense pour extraire des cendres les métaux au moyen d'une machine en usage à la monnaie de Paris; que le C.^{te} Renaux désire savoir si c'est pour le seul artifice qu'il a été récompensé ou pour l'invention de la totalité de son découverte. Le Bureau renvoie l'examen de cette affaire par les Commissaires qu'il charge de faire un Rapport.

70
Le C.^{en} Charancou demande que le modèle de fontaines épuratoires
de fontaines de ce genre, d'après le plan de l'Académie, lui soit remis pour
l'académie
la présenter au Comité de salut public. Le Bureau arrête que
ce modèle lui sera remis sous le reçu du C.^{en} Charancou, pour
être remis ensuite au Bureau.

Le Bureau consulte par son président s'il entendra un Rapport
des Commissaires sur les terres bolaires du C.^{en} Perrot,
attendu que le C.^{en} Jumelin, l'un des Commissaires, n'a pu donner
aux autres Commissaires lecture de ce Rapport. Le Bureau
décide que le C.^{en} Jumelin sera entendu, sauf à revenir quand il
sera tenu, sur l'objet de ce rapport. Le C.^{en} Halle prend
lecture de ce Rapport et l'adopte en sa qualité de Commissaire. En
conséquence le Bureau, après avoir entendu les Conclusions
des Commissaires, adopte l'avis. Négatif.

Rapport sur le C.^{en} Renaud, qui propose de faire des
liqueurs ferment spiritueuses avec les mûres, les cerises, les prunelles,
&c. et de l'amidon avec de la racine de Bryonne. Le Bureau
adopte l'avis des Commissaires. Négatif. attendu que ce procédé
pour connaitre et pour utiliser.

Séance levée à huit heures et demie (P. S.)
Séance du 29. Messidor, l'an 2. &c.
Présidence du Cit. Desaudray.

Noms des Membres présents.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière
séance, avec quelques légères changements.
ajoutés à la suite de chaque article relativement à

Pirrot et à Renaux.

Rapport du le C.^{en} Brenet,
tendant à lui accorder un secours provisoire de 300^{fr}.
Le Bureau adopte l'avis des Commissaires et le
provisoire est accordé. il a été de soixante rous.

Lettre du C.^{en} Varin, au sujet d'une bombe
qu'il dit propre à incendier en peu de temps une ville,
un camp, une forêt entière. Le Bureau renvoie
cet artiste au Jury des armes.

Rapport du le C.^{en} Aiguier, auteur d'un
Microscope, qui, de l'avis et d'après les certificats
de plusieurs artistes distingués, est de la plus grande
perfection. Le Bureau prononce en ces termes. Le
Maximum de la 2^e. et le Minimum à cause de l'âge. considérer
sera lu à la s^{te} séance.

Séance levée à 9 heures (V. S.).

Séance du 4. Thermidor. l'an 2^e. &c.

Présidence du C.^{en} Desaudray.

Noms des Membres présents.

Lecture et adoption du Procès-Verbal de la dernière
séance.

Le Bureau entend la lecture du considérant du le

71
C^{en} Chiquet. Le Bureau en adopte la rédaction, avec
l'addition de la même formule que pour la V^e. Le Brun.

Le Bureau Comité d'instruction publique renvoie au Bureau
les p^{rs} découvertes d'une mécanique relative au perfectionnement
de l'art musical. après quelques discussions, le Bureau décide
qu'il sera écrit à cet artiste pour lui proposer de remplir les formalités
prescrites par la loi, et pour répondre au Comité d'instruction publique,
il nomme p^{rs} Commissaires les CC. Lagrange, Trouville et Desandray,
qui lui feront un rapport sur le Clavecin et l'orgue du C^{en} Chiquetier.

Lettre de la Commission de l'instruction publique au Bureau
au sujet du C^{en} Dehortre. il s'agit de prononcer sur l'indemnité
que peut mériter cet artiste pour ses tentatives, recherches et longs
travaux. renvoie aux mêmes Commissaires.

Lettre du Comité d'instruction publique au sujet du C^{en}
Gurquin. Le Bureau conformément au vœu du Comité et à l'esprit
de la loi, invite l'artiste à remplir les formalités et le renvoie à ses
anciens Commissaires.

Lettre du C^{en} Campmar au sujet des expériences de différentes
pièces d'artillerie de son invention qui doivent être faites à Vincennes
le Septidi. il invite le Bureau à s'y trouver.

Rapport sur le bain de vapeur du C^{en} Albert. Le Bureau
est d'avis d'accorder à cet artiste le maximum de la 1^{re} classe et
le minimum, à cause de son âge; c'est à dire, 10,000^{fr}. considérant
ajourné.

seance levée à huit heures et demie dimales.

Séance du 9. Thermidor, l'an 2.^e Ré.
Présidence du C.^{en} Desaudray.

Noms des Membres présents.

Le C.^{en} La Grange occupe le fauteuil en
l'absence du Président.

on fait lecture du Considérant sur le C.^{en}
Albert. Le Bureau en adopte la rédaction.

Un membre rend compte de ce qu'il a vu lorsqu'il
a assisté à l'expérience faite à Vincennes d'une
pièce d'Artillerie du C.^{en} Campmari.

Séance levée à huit heures et demie (8. H.)
Lecture du procès Verbal renvoyé à la
séance.

Séance du 14. Thermidor, l'an 2.^e de la
république, Une et indivisible.
Présidence du C.^{en} Desaudray.

Lecture du Procès verbal du 4. — adopté.

Lecture du Procès verbal du 9. — La discussion
s'engage sur la question de savoir si l'on fera ou l'on

42

ne fera point mention au procès-Verbal du récit qui a
été fait par un Membre de ce qu'il a vu lors de
l'expérience à Vincennes d'une pièce d'Artillerie du
C^{en} Campmar. Le Bureau est d'avis que l'on
peut entendre un nouveau récit plus détaillé à ce sujet,
mais que n'y ayant point eu de Commissaires nommés
ad hoc, le procès-Verbal ne doit point faire mention
de tous ces nouveaux détails d'autant que ce n'est pas l'usage.
Le procès-Verbal est enfin adopté tel qu'il a été lu.

Le Président fait lecture d'un Decret de la Convention
qui renvoie au Bureau de nouveaux obus en fonte
du C^{en} Major. Le Bureau lui nomme pour Commissaires
les CC.

Le C^{en} ~~Barbant~~ présente au Bureau des jalousies de
caune. Le Commissaire des travaux publics recommande cet objet
dans une lettre. Le Bureau invite l'Artiste à remplir les
formalités.

Le C^{en} Turkine adresse une lettre au Bureau. Le
Président en fait lecture. L'Artiste a déposé le modèle,
et se propose d'y joindre un plan. renvoyé aux Commissaires
familiaux et financiers.

Lettre du C^{en} Bastide. renvoyé aux Commissaires.
M^{rs} Perrier espère en faire le rapport. Non.

Les C^{ens} Brue et Baucher demandent une copie de l'avis
du Bureau qui leur accorde une récompense. après avoir entendu
une nouvelle lecture de cet avis motivé, le Bureau décide que

Copie sera délivrée et certifiée par ses officiers.
à l'occasion du Rapport sur le C. en Albert, auteur de l'avis
public, ^{Le C. en Jumelin} qui propose des Caus minérales artificielle propre
à remplacer les Caus minérales naturelles. Le C. en Jumelin
dit qu'il présentera à la prochaine séance de l'avis sur l'organisation
du Bureau de Consultation, de servir sur l'exécution de diverses
machines qui ont été proposées présentées au Bureau, &c.
Plusieurs membres parlent sur cet objet. L'un appuie la proposition
du C. en Jumelin; l'autre combat le projet de s'adresser directement à
la Convention pour obtenir une nouvelle organisation, en demandant pour
l'impression des rapports et l'exécution des Machines; il pense que le
Bureau doit d'abord s'occuper des objets dont il est chargé, avant de
demander une extension d'attribution. Enfin un membre desire qu'il
soit demandé une nouvelle constitution du Bureau, afin que les travaux
ne soient pas multipliés, tandis qu'ils ne seraient point fructueux.
En observant qu'on pourra différer d'objets il faudrait s'adresser
à la Commission des arts qui en a le regard particulièrement.
Le Bureau ajourne ces différentes propositions.
Séance levée à neuf heures (P. S.)

Séance du 19. Thermidor. L'an 2. R. C.
Présidence du C. en Desaudray.

Lecture et adoption du Procès Verbal.

La Commission des Arts renvoie au Bureau une pétition
du C. en Heron, et les pièces y jointes. il s'agit d'une
platine de fusil. Le Bureau nomme pour Commissaires
les C. en Le Roy et Jumelin.

73,
Le C.^{en} Langeron écrit au Bureau. Le secrétaire est chargé
de répondre à cette Lettre.

La Commission de l'Instruction publique écrit au Bureau au
sujet de l'Etat des hommes relatifs aux frais d'expérience. Elle p^{re}sente
par un Membre du Bureau. Cette lettre renferme plusieurs autres
détails.  Un membre observe que les détails demandés par la
diverse Commission tendent à compliquer le travail du Bureau
et qu'il serait bon que la Commission d'Instruction publique fût
consultée à ce sujet.

Séance levée à huit heures et demie C. S. S.

Séance du 24. Thermidor. L'an 2. de la République
Une et indivisible. Présidence du C.^{en} Desaudray.

Noms des Membres présents D.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

Lecture et adoption du Procès-Verbal de la dernière séance.

Le Comité d'Instruction publique renvoie au Bureau une pétition
du C.^{en} Turquin adressée à la construction nationale, renvoyée aux Com.^{es} d'aires.

La Commission d'Instruction publique renvoie au Bureau un
Mémoire du C.^{en} ~~Arret~~ ^{Germier} concernant la fabrication du savon.
Commissaires les C.^{es} Pelletier et le Blanc.

Rapport sur le C.^{en} Migneron, qui propose de faire en grand
du blanc de plomb au moyen de la calcination. Le Bureau adopte
les conclusions des Commissaires et arrête que copie en sera envoyée
au Comité d'Instruction publique, avec l'extrait du Procès-Verbal.

Rapport du le C^{on} Le noir, auteur d'une méthode pour
faire des mètres et d'une machine à Diviser, avec beaucoup de
précision. Le Bureau est d'avis d'accorder que le C^{on} Le noir
mérite le Maximum de la 1^{re} classe, et la mention honorable avec le
regret de ne pouvoir porter la récompense plus loin, attendu le talent particulier
et le zèle qu'a montré l'artiste. Le Considérant est parvenu à la
prochaine séance.

Séance levée à huit heures et demie décimales *s. s.*
Séance du 29. Thermidor, l'an 2^e de la
République, Une et indivisible *s. s.*
Présidence du C^{on} Desaudray.

Lecture et adoption du procès-verbal, avec quelques
légers changements.

Lecture du Considérant du le C^{on} Le noir.
Le Bureau en adopte la rédaction.

Un membre informe le Bureau que la maison où
est le greffe du Bureau doit être donnée à bail pour
trois jours, et que le secretariat ne peut pas rester dans
la rue. Le Bureau arrête qu'il sera écrit aux autorités
qui en doivent connaître et que toutes diligences seront faites à ce
sujet.

Lecture de pièces adressées au Bureau par la Commission de
au sujet du C^{on} Cardinet *Re*. Commissaires: *s. s.*
Monville et Desaudray.

74
Le 2.^e objet est une machine du C.^{en} Michel ^{Diquenard} pour arroser le jardin.
La même commission demande que le Bureau s'occupe du C.^{en} Faussenville.
un membre oppose la question préalable attendu que le C.^{en} Faussenville
n'a jamais voulu communiquer ses plans, qu'il n'est pas en règle, et qu'il a eu
ci-devant un brevet d'invention. Le dernier objet est ajourné. Le Bureau
nomme Commissaire pour le 1.^{er} objet le C.^{en} Silvestre ou Brousselle.

Le C.^{en} Renaud demande un sursis provisoire. La lettre est renvoyée
à ses Commissaires.

Rapport sur le C.^{en} Delahaye, graveur en Géographie et
en Topographie. Lecture du Considérant. Le Bureau est d'avis
qu'il mérite le maximum de la 1.^{re} Classe et le Minimum de cette
même Classe. C'est-à-dire Cinq mille livres.

Le C.^{en} Le Blanc demande la parole pour donner lecture d'une
lettre de ^{au sujet de} C.^{en} Bonchotte et Huguenin.
Ces deux personnes n'ont fourni aucun des renseignements que les Commissaires
leur ont demandés. Il ~~sera~~ sera fait mention au procès verbal de
l'état de choses pour constater qu'il n'y a pas de négligence de la part
du Bureau.

Rapport sur le C.^{en} Delortre. Lecture du Considérant.
Le Bureau est d'avis que cet Artiste mérite une indemnité de 1500^{fr}.

Un membre informe le Bureau que le C.^{en} Rochette invite les
membres du Bureau à passer chez le C.^{en} Charley pour faire la comparaison
de sa gravure avec celles des autres artistes célèbres de la 1.^{re} Classe.

Séance levée à neuf heures 1/4. Fin du Style.

Séance du 4. Fructidor. l'an 2^e de la Républ.
Présidence du C.^m Desandray. &c.¹²⁹

Nom des Membres présents.

Lecture et adoption du Procès-Verbal de la dernière séance.

Le président rend compte des démarches dont il a été chargé par le Bureau relativement au local occupé par le secrétariat et fait lecture de la réponse de l'agence nationale à celle qu'il lui avoit écrite à ce sujet.

Lecture d'une lettre du C.^m Rognat et de l'envoi d'un Mémoire sur plusieurs objets sur lesquels le Comité de Demande l'avis du Bureau. Commissaires. Cousin. Trouville.

Lecture d'une lettre du C.^m Etienne, au sujet de plusieurs articles dont il s'est occupé, avec envoi de deux exemplaires. D'un ouvrage de sa composition sur la monnaie. il n'a rempli aucune des formalités; il sera invité à ^{le} remplir les formalités.

Le C.^m Pélouz obtient la parole au sujet de l'état des fonds d'expériences, répétés par les Membres du Bureau. après quelques discussions, le Bureau décide qu'un trait sera fait du Procès-Verbal, portant que les sommes répétées par ses membres leur sont légitimement dues, et que l'état de ces sommes sera fait dans la forme demandée par ^{lecture faite de la rédaction de} cet article, le Bureau l'adopte en ces termes. &c.¹³⁰

Rapport du C.^m Bastide, forgeron de métier de lair, dont il a perfectionné plusieurs parties essentielles et importantes. Le Bureau prononce en ce sens. Le maximum de la 2^e Classe et le Minimum à raison de son âge. Total 5000.
Séance levée à neuf heures, Vieux et Nye. 1.

il dit aussi que l'artiste Vaupenille
a obtenu un Brevet d'invention ne

substituant ^{Courcier} ~~Courcier~~ au ^{Conservier} ~~Conservier~~
pour Nozette.

idem pour le C. Bertin.

^{Commission}
La Commission d'Instruction publique envoie la pièce de
C. Koch. Commissaire. Sumelin. Desautt et le blanc
celle de C. Clareton. Commissaire. Brouette. Desaudray.
Dumas. /.

La Commission d'Agriculture et d'Arts écrit au Bureau au
sujet du C. Trudon, auteur d'une Machine à battre le blé.
La Commission demande si cette Machine doit être exécutée aux
frais de la République. Le Bureau décide que son intention
n'a jamais été qu'elle fut construite aux frais de l'artiste.

Boudier. pièce remise à Sumelin.

Charard. Dumas. Desaudray.

Chevallier. Dumas. Desaudray.

Clarke.

Gélie. Sumelin.

La Baillie. Barthollet. Le Blanc. Pelletier.

Nicolas D'Auch. Desaudray. Le Blanc.

Palluier.

Pelletier.

Rochette. Lagrange. Courin.

Tramel.

Turquin. Sumelin et

pièce remise par le C. Trudon.

Vincent. Le Roy. Trouville.
Gacchini. Parmetier. Le Blanc.

76

Rapport suola C.^{en} Dixonard, auteur de mètres pour toute les mesures
de Capacité. Le Bureau prononce en ces termes, Le
Minimum de la 2.^e Classe, c'est à dire, Deux mille Lires.
Le C.^{en} chargé du Rapport préparatoire à
la discussion qui a été ajournée relativement aux récompenses
nationales à appliquer aux membres du Bureau pour
leurs travaux particuliers.

Séance levée à neuf heures, P. S.

Séance du 14. fructidor, l'an 2.^e de la République &c.
Présidence du C.^{en} Desauvray.

Lecture du Procès-verbal de la dernière séance: la rédaction en
est adoptée. on observe que le Bureau a alloué les frais d'expérience
répétés par plusieurs membres et que mention doit en être faite
au Procès-verbal.

Séance levée à huit heures. P. S.

France du 19. fructidor. l'an 2.^e 8c.^e
Présidence du Citoyen Desaudray.

Lecture du Procès-verbal de la dernière séance.

Envoi des pièces de C. Chuilhier et Milton, par le C.^m Clement. Le C.^m Chuilhier s'est occupé d'un système monétaire. Le C.^m Milton a perfectionné le Moria &c.^e - Commissaire pour le C.^m Chuilhier, les C.^m Lagrange et Berthollet, pour le C.^m Milton, les C.^m Dumas, Crouville et Desaudray.

Le Commissaire de la Commission de l'Instruction publique envoie le modèle à suivre par le Bureau pour la comptabilité des frais de Bureau et des frais d'expérience. Le Bureau charge le C.^m Prélong de se conformer à ce modèle.

Le C.^m Vausseville a obtenu un Brevet d'Invention et la loi parait être contraire aux prétentions de cet artiste. Un Membre fait lecture de l'article VI. de la loi. Les brevets d'invention n'existent plus pour ceux qui y ont renoncé, mais l'article VI. a besoin d'une explication et l'Orateur propose au Comité d'Instruction publique la difficulté en question. Le Bureau est d'avis que la loi étant impérative à l'égard de ceux qui obtiennent des brevets d'invention, le C.^m Vausseville n'insiste pas dans le cas de participation quant à présent aux inventions nationales, et que dans l'extrait du procès verbal qui sera renvoyé au Comité d'Instruction publique, les motifs de la décision et l'article de la loi sur lequel elle est appuyée, seront exposés.

Le C.^m Chavalier demande et obtient la parole. il se

plainte de ce que faute de moyen il ne peut pas suivre son établissement
qui a pour objet de fabriquer des vis plus parfaites que les vis anglaises, 77
et demande quel on accélère son rapport sur la dentelle et sur la bonneterie
pour lesquels il s'est présenté il y a un an. Un membre propose de faire
à la séance prochaine un Rapport provisoire en attendant le définitif.

Le C^{en} Leroy demande et obtient la parole. Il expose qu'il est
auteur d'une polivaine de fusil, que le C^{en} Le Roy est malade, qu'il serait
instant qu'on lui nommât un nouveau Commissaire. Le C^{en} Le Roy
se consulte pour savoir s'il peut ou ne peut pas faire ce Rapport.

Le C^{en} Prélong présente l'état des frais d'expériences payés par
le C^{en} Baume. Le Bureau autorise son officier à certifier l'état
véritable.

Lecture d'une lettre du C^{en} Jean Charles Merges adressée au Bureau
au sujet de sa médaille de Distinction. Cet Artiste désire que ses
ouvrages qui sont sous le feu de la haricote lui soient rendus et que ce feu soit
levé. Un Membre propose d'envoyer copie de cette lettre au Comité
d'Instruction publique. Le C^{en} Merges demande et obtient la parole.
Il expose tous les obstacles qu'il rencontre pour obtenir la justice qu'il réclame.
Le Bureau décide que les motifs de considération particulière seront joints à
la Copie de cette lettre.

Le Bureau décide qu'il sera écrit une nouvelle lettre à l'agence
nationale pour savoir sur le parti qui a été pris au sujet de la maison
rue du Chantre.

Lecture de la rédaction de l'avis du Bureau concernant le C^{en} Wauvillier,
la rédaction en est adoptée.

Le président consulte le Bureau pour savoir à quelle autorité
il convient de s'adresser pour rectifier l'avis relatif à l'organisation du
Bureau et à la distribution des récompenses nationales.

Commissaires: Millin, Cousin, Desaudray, pour examiner l'avis
prochain &c.

NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

Séance le 24 à huit heures et demie, V. S. /

N.° qui a été arrêté à l'occasion de l'adoption, quel on ^{pour ensuite} ~~l'aurait~~
d'aller audessus des artistes distingués qui ne se trouvent pas
au Bureau de l'J. Les Sciences de l'homme de même en l'J.

Séance du 24 fructidor l'an 2.
Présidence du C.^{en} Desaudray.

Lecture du Procès-Verbal de la dernière séance. Le
Bureau en adopte la rédaction.

La Commission exécutive de l'Instruction publique envoie
^{les pièces du} ~~plusieurs objets~~ de l'J. Le C.^{en} Durand. un nouveau moteur appliqué
à un moulin à bras, à une charrue et à une machine à battre
le bled. Commissaires. Dumas. Cousin. Crouville.

La Commission d'agriculture et de commerce adresse au Bureau
les réclamations du C.^{en} Gaudry, qui demande l'indemnité accordée
par la loi à ceux des Artistes qui ont fait des dépenses de
voyages. Commissaires. Cousin. Millin. Desaudray.

Le C.^{en} Servandoni doit faire une expérience de machines dont
il est l'auteur pour réparer le manque d'hommes et de chevaux,
il invite le Bureau à y assister. Le Bureau lui indique la
forme à remplir pour participer aux Récompenses Nationales.
Le C.^{en} Lagrange rendant compte de son ^{rapport} ~~rapport~~ ^{du} ~~du~~ C.^{en} Chiquet. son instrument
est à Versailles. il ne peut pas le faire transporter. Les C.^{en}
Desaudray et Crouville rejoindront au C.^{en} Lagrange pour

78

rendre compte au Bureau du Mécanisme de l'instrument Du Cén Chique,
qui est invité à remplir les formalités.

Rapport provisoire sur le C^{en} Rochette. 600^{fr}. à la mention
honorables.

Rapport provisoire sur le C^{en} Chesalio. 500^{fr}. à imputer
sur la récompense définitive.

Lecture d'un Mémoire sur l'état actuel du Bureau de
Consultation, et d'un projet de nouvelle Organisation du
Bureau. La discussion sera continuée et reprise à la
prochaine séance. Les membres absents seront invités à s'y
trouver.

Lecture d'une lettre du C^{en} Guillois qui demande un
nouveau provisoire. un des Commissaires fait un Rapport verbal
à ce sujet. ses manœuvres sont très perfectionnées et il désire
être à portée de suivre ses travaux. 600^{fr}. pour indemnité.

Lecture du considérant de la prochaine séance.

heure fixée à 6 heures pour l'assemblée de 29.
séance de 29. h. 14. V. S.

Séance du 1er septembre au V. S. de la Rép.

Lecture du Procès verbal de la dernière séance. Le Bureau en
adopte la rédaction.

Lecture du Considérant sur le C^{en} Guillois. il est adopté.

Lecture de différentes lettres de la Commission de l'Instruction publique.

Sur le C^{en} Salin, auteur d'un brouillon à battre le bled de divers
objets. on lit l'article M. Delaloi. L'artiste sera invité à remplir
les formalités. 1^{re} lettre du C^{en} Guillois de Versailles, maître de
Mathématiques de la petite école, renvoyée aux Commissaires.

3.^e Lettre du C.^{te} armand, auteur d'une machine hydraulique, et
quelques autres objets. il sera mis à remplir les formalités.

Rapport sur les récompenses nationales & auxquelles les membres du
Bureau peuvent avoir droit. On demande l'ajournement de la discussion
et la communication du Rapport aux Commissaires chargés
de la rédaction d'un projet de Décret sur la réorganisation du
Bureau.

Lecture de ce projet de Décret. Un membre en propose l'impression
et la distribution à tous les membres. Un autre demande qu'il soit
discuté à l'instant. Le Président met cette dernière proposition aux voix
et le Bureau à l'unanimité arrête que la discussion sera ouverte à
l'instant et que les artistes présents pourront demander la parole sur les
objets qui leur concernent.

1.^{er} Les deux tiers ont triplé de valeur, 300,000. il y a trois ans représentait
au moins 900,000 d'aujourd'hui; il y a trois ans les Comités accordaient des
sommes particulières, actuellement tout est renvoyé au Bureau. par la suite
son attribution sera encore plus étendue. Le Bureau arrête que la somme à
demander doit être portée au moins à deux millions.

2.^o La suppression des formalités, attendu que ce sont les œuvres et
après une discussion non les personnes qu'il faut récompenser. On désigne ces formalités; il
arrête que le Bureau
n'ira point au
consentirait d'aller au-devant des artistes; il y en a qui ne se sont pas présentés
des artistes. parce qu'il leur a été impossible d'obtenir un Certificat de résidence; et que ce refus
les ayant éloignés de la République ne peut point leur être imputé.

3.^o Il sera payé sans retenue et sans écart toute opposition, la
récompense entière.

4.^o il y aura des récompenses, de gratification, des encouragements et
des indemnités, ce qui formera quatre divisions. Toute récompense accordée par
le Bureau sera accompagnée d'une médaille.

La discussion est ajournée à la 4.^e séance.

Seance levée à 10 heures 1/2. V. S.

Séance du 4. d'après Culotides.
Présidence du C^{en}. Desaudray.

79

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES •

Lecture du Procès-Verbal. adopté.

Le C^{en}. salm est à l'armée du Nord. il ne peut pas
remplir les formalités. le simple envoi de la Commission d'Instruction
~~de l'Instruction publique~~ peut-il suffire? arrêté que le Bureau ira en
avant, et qu'il fera part de sa décision à la Commission;
mais comme il n'y a ni modèle ni dessin le Bureau prononcera
d'après le Rapport du Commissaire Courin et Trouville.

La même Commission fait envoi d'un objet concernant
les monnaies, présenté par le C^{en}. frot. Commissaire.
Peltier et ~~bussefaut~~ Berthollet.

La même Commission fait passer le Mémoire du C^{en}.
Servandoni, sur la charrue pour labourer la terre au moyen d'une
femme et d'un enfant. C^{en}. Le Roy. Silvestre et Trouville.

La nomination d'un président est renvoyée à la prochaine
séance.

Rapport sur le C^{en}. Turkin. L'arrêté du
Bureau ne sera communiqué à la Commission d'Instruction publique
que lorsque le C^{en}. Turkin aura rempli les formalités prescrites
par la loi. En conséquence cet Artiste est invité à les remplir.

Le Bureau charge le C^{en}. Pélou de faire la rétracte des
choses à l'usage du Bureau. après une légère discussion, le Bureau
est d'avis d'écrire à la Commission à ce sujet, pour avoir sa
décision.

On reprend la discussion sur le projet de loi concernant
l'organisation du Bureau.

Ce projet est adopté dans les termes suivants.

Le président fait lecture du préambule du projet de Décret;
la discussion en est renvoyée aux Commissaires de la décision
du Bureau à la prochaine séance.

Séance levée à 40. heures moins un quart (P.S.).

Séance du 4. Vendémiaire, an 3. de la Rep.
Présidence du C^{en} Desaudray.

Lecture du Procès-Verbal de la dernière séance.
La rédaction en est adoptée.

Le Bureau passe à la nomination d'un président.

Le C^{en} Leblanc obtient la majorité des suffrages et
le C^{en} Cousin est nommé Vice-président.

Lecture d'une lettre du C^{en} Campmar qui invite le Bureau
à assister à une V. expérience d'un Canon de 4.

Lettre du C^{en} Langeron, qui demande que ses
pièces soient retirées du Comité d'Instruction publique &c.
et renvoyées à son bureau d'Invention.

Lettre du C^{en} Garoly, renvoyée aux Commissaires.

Mémoire du C^{en} Gardeau, il sera invité à se mettre en
regle, n'ayant pas rempli les formalités.

La Commission d'Instruction publique fait passer la
pièce du C^{en} Babu. C^{en} Dumaret Le Roy.

La même Commission fait passer la pièce Du C. en frot.
Cousin est nommé à joint aux C. Lelievre et
Berthollet, ci-devant nommés.

La même Commission fait passer la pièce Du C. en le
Noble, auteur de Chaudière de Bois. Ornette a déjà proposé
un objet pareil. Le Bureau nomme pour Commissaires les
C. Halle. Jumeau.

une C. en est invitée à remplir les formalités, j'en sais
pour quel objet. il s'agit de la C. en Gardes. Helene Courté
D. Denave. mais elle n'en point parvenue par la voie du
Comité d'instruction publique.

M. L. Desaut Chirurgien en chef du grand
Hospice d'humanité, lue la liste n. 18

Le C. en servandoni présente la principale partie de
la charrie. et en fait voir le jeu. il demande un encouragement.
après une assez longue discussion, le Bureau entend l'artiste
qui demande 1200 livres pour l'exécution de sa machine.
renvoyé au C. en le Roy pour faire un Rapport à la prochaine
séance.

Lecture de la nouvelle rédaction du préambule et du projet
de Décret; t. on met au vote si la dépense faite par l'artiste
de l'œuvre de l'ouvrage formera un article dans le projet de Décret.
La négative est adoptée.

Rapport sur le C. en Bertin. La Maximum de la
L. Classe, c'est à dire, 3000.

Le Bureau arrête que le projet de Décret sera

présente le huit de ce mois.

séance levée à Neuf heures et demie (V.S.).

Séance du 9. Vendémiaire, an 2. 8c.

Lecture du Procès-Verbal. adopté.

La Commission d'Instruction publique.

Helene Coerte V. Denax. pp. fouler les draps propose un moulin. C. Desandray.

Gouverneur L'étang. pp. des objets d'optique. C. Dumas et Crouville.

même commission Ferrand. apoin des bois employés à la filature. Millin et Silvestre.

Eurquin. Lecture du Considérant. il est adopté.

idem. Sigon Desmarais. pp. des Contours par des opérations chimiques. C. Desandray.

Harmant. Jalouse de Caune. C. Millin et Crouville.

Carriat. Cabestan dont il présente le modèle. C. Lagrange et Dumas.

Commission d'Agriculture et des arts.

Bourdieu. grandeur applicable à différentes mécaniques. C. Cousin. Crouville et Dumas.

Les Commissaires chargés de la rédaction du projet de réorganisation du Bureau rendent compte de la manière dont ils ont été accueillis par le Comité d'Instruction publique. Ce Comité a pourvu toutes les travaux du Bureau et il paroît encore que le Rapport de ce Comité ne tardera pas à être fait.

Le C. Tremblay propose le jeu des Mécaniques pour la filature.

Rapport du le. L. Camel. Le Minimum de la
1^{re} Classe et le Benéfice d'âge, idem.

Le C^{on} Serrandou. une indemnité de 500. Le
Considérant sera lu à la prochaine séance.

Séance levée à neuf heures 2. Y. e
Vieux Style. R

Séance du 11^e Nivôse, l'an 3^e
de la République. 1^{re} séance.

Lecture du procès verbal de la dernière
séance. Rédaction adoptée.

Lecture du rapport de M. Serrandou
500. ^{de l'art de la sculpture} ~~de l'art de la sculpture~~ ^{après le jugement}
~~des motifs, indigènes de cet artiste, le 11^e adopt~~

Commission d'ag. et art.

Coquet ^{Modèle d'une} Mag. & Nettoyeur de grain. 1^{re} exemplaire format
reusé, aux anciens formiers de cet artiste

Comm. d'ins. f. que

le. f. - armand. instrum. de musique. ^{Ville composée}
^{octuaires}

Com. res Damas, Crousille, Lagrange

Même. Comm. ion

le. de ferme - ~~modèle pour~~ ^{Caractères, médailles, monnaies} ~~inscriptions~~

Com. res Desaudray, Moillin

Rapport Suolef. L. Haug, opticien,

$mon = 6000^{\text{fr}} + 4000^{\text{fr}} \text{ p. l'az} = 10000.$

Lel. Corvins chargé du rapport duf. Salus d'expens que vu -
l'insuffisance des primes, le défaut de plan, de modèles et de
dessins, il ne peut motiver un avis sur le mérite de cette
machine: (le journal rapport est ajourné)

Lectur d'insuffisance sur le l. Truvel. rédaction adoptée 8000.

Rapport sur Suolef Babu. le bureau
est d'avis de lui accorder un secours p. de 500^{fr}. à
imputer sur la récom. qu'il pourra obtenir. Si
dure rapp. sur Suolef Buett, le bureau
accorde un secours p. de 500^{fr}. à valoir sur la
récom. dont il sera jugé digne s'il s'en lie.

Rapp. Suolef. Ferrant. il mérite
une indemnité de 1000^{fr}. ~~bona fide~~

suob observation du
présent qu'il est
des membres
du B. au
ont besoin de
certificats
d'induite =

On détermine qu'il est si long s'insinuer à
l'approuver. Je ne m'occupe pas d'un modèle de
Certificat d'induite.
il faudra ~~ajouter~~ ^{ajouter} dans les considérants
du l. ferrant, bono fide d'expériences.

Jeance lise à 10 heures moins 1/4

82

9.

27

rendit obsequio
que uobis ad
pense. In certum
tempus hanc aris teo
am faciem attende
les

Le citoyen exempté par cette loi des formalités

Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires

Augg. 1. two ls. recd. of Jas. Garvey.

Le. Frou. remet au Pa. de la part
du. Grégoire Descaings. Pres. du aff. de u. en
à la foyr. su. les an. du. foyr.

le f. Gargy ne peut obtenir le rindement
qu'il réclame. Attendu que cette inf. n'en va,
de la même.

On adapte les conclusions, on s'efforce des
Cres, Guo, Garvey
on lit un Consuet relatif au 1. re demande
pour Oziquelins. Il est adapté.

Le f. Envide demande la mention au
f. CX. du rapport fait par l'organe à la
Cour de l'établissement. O'au sous-secrétaire.

L. C. figot demande qu'on ^{lui} substitue
d'autres Com. res. auf. Pelletier et Bertzel
qui on propose de l'artiste reporteur
des pages auf. Pelletier qui s'engageant lui
fournira les moyens de faire les
expériences. Duinas et Broisette font
noter pour ce qui concerne les autres
mécaniciens présents pour l'art.

France. 1842

84

Séance du 29 Nivôse l'an 3.^e R.
Présidence du f. Le Blanc.

Lecture du procès verbal. Rédaction adoptée.
Le président remet au f. H. pièces du f. Merges qui
étaient aux salles des f. Lavoisier. Les
pièces seront renvoyées aux C. qui ont été
nommés à l'artiste. il sera fait mention de
cette remise dans les journaux dont extrait sera envoyé
à la C. temporaire des arts.

Com. m. d'ins. pub. envoie les pièces du f. Lavoisier
auteur de plusieurs ouvrages. C. les f. L.
Dumas et Soussin.

C. d'ag. et des arts (C. de f. Dorey) auteur
d'une machine pour aigler la paille. on
cette Commission demande l'avis du f. par son
l'avis de cet artiste. C. les f. L. et
et C. L. L. L.

Même Com. m. — les pièces du f. Dubois, aut. de
divers objets mécaniques. cette Commission
demande l'avis du f. ou nommé f. C. les
f. L. L. L. et L. L.

Rapport du f. Bardon: le médium de
la v. est de 5000. Le médium est de 1000. qu'il
a déjà reçu.

Rapport sur lef. Charelin auteur
d'un ouvrage sur la Caminologie marin
de la société mention honorable. —

Séance tenue à 10 heures —

Séance du 11 Binaire au 2^e 88^e
Président M^r Le Blanc

Lecture et adop. du projet de la dernière séance.
Le Com^e d'ins l. qu. renvoie au B^{au} l'inspecteur d. S. C.
Le premier et —

on écrira à ces artistes pour remplir les formatés.
Commun d'ins l'ordon. l. qu. envoie les pièces d'ins l'off.
E. Malherbes. Pres les ff. Pelletier. J. Alliet
Crouille.

Con d'ag^{re} et des art envoie les ff. Colloget
fières. en pièces courtes en une seule descript. on
d'un ag^{re} de cette Com^e par les travaux de
ces artistes. ~~Les artistes~~ ^{ils seront} ~~seront~~ invités à remplir
les formatés.
Pres Dumas Jumelin et ~~Deschamps~~ ^{Exauille}

on écrira à M^r Le Blanc pour avoir les mémoires
et citations qu'elle ainnou dans la lettre
aux us artistes.

Les papiers remis par lef. Bonnot au
B^{au} concernant les ff. Crouille. ils
seront remis au B^{au} Bonnot.

85

Ma pousse sur laf. Moy. Medium de la 2^e Me, 2500.

Leau tirée à 8 h $\frac{3}{4}$ d'aim

Lecture du Procès Verbal de la dernière séance. Le Procès
Verbal est adopté et le Comité sur le C. ^{en fait} est renvoyé à la prochaine séance
pour en faire une nouvelle rédaction.

William Crowlles.

Chapin et Jumeau.

Le Blanc et Desaudray.

la Commission d'Agriculture et des arts envoie de nouvelles pièces concernant le cens,
colligées par eux. renvoyés aux C. ^{Navar}

Schmitt. Rien de art artiste envoyée par la Commission d'Agriculture
et des Arts, un membre observe que le Bureau ne peut juger que les
des Machines ou leurs modèles, s'il doit bon de nommer des Commissaires
pour faire un Rapport sur ce sujet, à l'effet d'irriter une lettre à la
Commission d'Agriculture, dans laquelle ils exposeront que le Bureau ne peut
juger sur le Rapport des Commissaires de quel rapport demande qu'ils machines
soient transportées au Bureau, ou les modèles s'ils sont transportés. Car
Cousin et Desdouches.

Un membre demande la parole pour exposer au Bureau que le premier qu'il
en ont été chargés de remettre à la Commission d'Instruction publique relative
à la réorganisation du Bureau, ont été perdus.

Circular à Le C. Le Roy et le C. Jamelin nommés Commiss. pour faire un
rapport sur la platine de l'Etat du C. Seron. Disant qu'ils ne peuvent
s'occuper. Le Bureau adjoint le C. Seron au C. Le Roy.

Boudville. Le Bureau est de nouveau consulté à ce sujet. Voir les pièces.
il s'agit de Combustibles pour faire des expériences. Le C. Le Roy en
ajoute aux C. Jamelin et Bassefrais.

Le C. Desbarreaux a redemandé ses pièces aux C. qui lui avaient
été nommés, mention en sera faite au prochain verbal.

Pièces lues à G. h. 1/2 v. Style.

Séance du 14. Anuaire, an 3. de la République &c.
Présidence du Citoyen Le Blanc.

Lecture du procès verbal de la dernière séance. adopté.

La Commission d'Agr. et des Arts fait passer le procès du C. Seron qui
le dit auteur de
cet artiste sera invité à Remplir les formalités. C. Cousin. Dumas
et Trouville.

La même Commission fait passer le procès du C. Sauffier qui le dit auteur
d'une pompe pour les vaisseaux et d'autres machines. C. Cousin,
Dumas et Trouville.

Le Secrétaire fait lecture du Considérant relatif au C. Seron. adopté.

86

La C^{on} d'Instruction pub. fait passer le piéu du C^m Rouneau,
qui se dit auteur de *Cher Lagrange et le Roy.*

on remet sur le Bureau une réclamation du C^m Clareton. il est
malade, dans un état dangereux. il demande un secours provisoire. renvoyé
à ses Commissaires pour faire sienne l'urgence du Rapport verbal provisoire,
attendu l'urgence attestée par le Médecin du C^m Clareton porteur de la
réclamation présentée à la séance. Le Bureau après avoir entendu ses
Commissaires en l'avis que le Rapport doit être rédigé par écrit et que le
considérant doit y être ajouté afin d'en entendre la lecture à la fin de la séance.

Le C^m Barbon dépose sur le Bureau un Mémoire tendant à obtenir
une nouvelle récompense et une maison nationale pour obtenir son Rucher.
Un membre propose d'envoyer ce mémoire à la C^{on} d'Agriculture et de Vanter
avec le Rapport qui a déjà été fait sur son travail.

Le Bureau arrête que son président s'adressera à la Commission d'Instruction
publique pour savoir par qui et comment seront délivrés les fonds nécessaires
pour les fournitures à faire au Bureau, tant de Bougies, Bois, papier,
plume et encre &c.

Le président expose au Bureau quelques ^{copies des} piéus qui ont été égarées du Comité
d'Instruction publique, piéus relatifs à la réorganisation du Bureau et
à un projet de Décret sur ce sujet, ni sont par toutes les voies de former au tout qu'un
en usage. — La lecture faite de la 1^{re} de ces piéus la regarde
comme inutile, attendu qu'elle étoit destinée au Comité d'Instruction publique, et que les
circonstances ne sont plus les mêmes. — Lecture faite de la 2^e piéu, le
Bureau observe qu'il ne lui a été présenté aucun approuvé de la Secrétairerie des
d'attache de Mécanique. — Lecture faite de la piéu relative aux Brevets
d'Invention, le Bureau pense qu'elle n'est pas rédigée d'une manière digne du
Bureau, et qu'à d'ailleurs il n'a pris aucun arrêté au sujet de ce qui a été congru
dans cette piéu. Un membre demande que ces piéus soient examinés, parce qu'ils
contiennent des objets sur lesquels le Bureau n'a pas délibéré et dont il n'a même
eu aucune connaissance. — Lecture faite de la piéu relative aux Rapports
plusieurs membres observent que le Bureau n'a pris le moindre arrêté
à ce sujet. — Un Membre observe aussi que ces piéus n'ont pas été

Demandeur officiellement par le Comité d'instruction publique, le Bureau ne
peut les envoyer et d'ailleurs s'il se décide à les envoyer qu'il serait peut
être douteux si la rédaction de ces pièces est telle qu'elle put être usuelle pour
lui. — Un membre propose d'entendre le projet de Décret. Le Bureau observe
quel'article concernant les formalités exigées des artistes ne remplit pas son rôle,
d'autant qu'il a toujours désiré qu'elles fussent entièrement supprimées. —
relativement à la composition du Jury et au droit de jurer le Bureau rejette
ces deux articles. et à cette occasion l'un des Commissaires observe que s'étant
appesantis à la lecture qu'il y avait plusieurs articles qui n'avaient pas été adoptés
par le Bureau, il n'avait point voulu les signer, en que par cette raison sa
signature n'y était point. — Un autre membre demande si les pièces envoyées
au Comité d'instruction publique ont été revêtues de la signature du président et du
secrétaire du Bureau. il résulte de la discussion que ces pièces n'ont été revêtues
par le président ni par le secrétaire, ce qui excite la réclamation de plusieurs
Membres, étant contraire aux principes établis jusqu'ici qu'on puisse présenter
comme l'ouvrage du Bureau ce qui n'en point revêtu par ses officiers. Le
Bureau renvoie ces différends objets à la prochaine séance.

Les Commissaires Du Com^e Clarton font lecture du Considérant relatif
à cet Artiste. Le Bureau l'adopte. com^e en ces termes. 500^{fr}, au vote.

Séance levée à neuf heures et demie Minus style.

Séance du 19. Brumaire an 3^e 8^e
Président du B. Le blanc.

Lecture du procès Verbal de la dernière séance. Adopté.
Le président rend compte de la mission que le Bureau lui a
demandée ainsi qu'au Citoyen Millin relativement aux dépenses
nécessaires pour le service du Bureau.

on agite la question de savoir si les pièces qui ont été présentées
à la signature dans la dernière séance sont conformes aux
originaux déposés au secrétariat et si ces originaux ne contiennent
rien qui n'ait été arrêté par le Bureau. après diverses explications,

87

il consta que les pièces qui ont été données & copiées à la Secrétairerie étoient remplies de nature qui ont induit les copistes en erreur. un membre demande si l'on estime nécessaire de retirer les pièces qui ont été remises au Comité d'Instruction publique, ou s'il conviendrait de passer à l'ordre du jour. Le Bureau décide qu'on fera une nouvelle lecture du projet de Décret.

La Commission d'I. p. fait passer les pièces du C^{te} Doré, renvoyés aux Commissaires.

La même Commission envoie les pièces du C^{te} Lefèvre, renvoyés aux Commissaires.

La C^{te} d'Aggr. Ind. & Art. fait passer de nouvelles pièces du C^{te} Person, renvoyés aux mêmes Commissaires.

Lecture d'une lettre du C^{te} Aborville qui invite le Bureau à nommer des Commissaires pour assister à des expériences aux Célestins. on répondra que la lettre est parvenue trop tard.

Lecture d'une lettre du C^{te} Merges. Cet Artiste demande la parole. il demande que le Bureau entende la lecture de son Mémoire, ce qui est accordé. Le président en fait lecture. Il s'élève une discussion assez vive au sujet des Artistes qui sont dans l'indigence et qui ne peuvent pas tirer parti de leurs découvertes faute de moyens. le Bureau invite les Commissaires du C^{te} Merges à faire son Rapport le plus tôt possible.

Les Commissaires du C^{te} Cuvet, auteurs de chandelles Elliptiques demandent que lecture soit faite d'une lettre de ce Citoyen. Le président fait lecture de ces pièces. Le C^{te} Pelletier remet au Bureau les pièces du C^{te} Cuvet qu'il avoit en sa possession comme Commissaire et demande qu'il soit écrit à l'artiste par le Bureau que ces pièces ont été remises au Bureau qui nomme pour nouveaux Commissaires Les C^{te} Le Roy et Jumelin.

Le président annonce l'envoi de vingt exemplaires du journal des Mines qui est adressé au Bureau pour les distribuer à ses Membres. Le Bureau invite ceux de ses membres qui en ont déjà reçu à se faire inscrire.

au Secrétariat pour éviter les doubles emplois.

on passe à la nomination d'un Secrétaire et d'un Vice-Secrétaire. Le C^{en}. Millin est nommé Secrétaire à la majorité des suffrages, et le C^{en}. Balle Vice-Secrétaire.

Les Commissaires du C^{en}. Bignon font leur Rapport sur les travaux de cet Artiste. Le Bureau est d'avis d'accorder au C^{en}. Bignon la somme de 1000^{fr}. provisoirement, en attendant qu'il soit fait un nouveau Rapport sur les travaux intéressants de cet Artiste relativement à l'emploi de l'assemblage des bois qu'on peut employer pour suppléer ceux de charpente.

Rapport sur le C^{en}. Harmaut, auteur de journées de canne.

Le Bureau prononce en ce terme. 1200^{fr}. à titre d'indemnité, comme Sexagenaire. Lecture faite du Considérant, il est adopté en ce terme.

Le Considérant relatif au C^{en}. Bignon est renvoyé à la prochaine séance.

Demande d'un provisoire de 500^{fr} pour le C^{en}. Coquet Sexagenaire. accordé. Lecture du Considérant. adopté en ce terme.

On revient sur le projet de Dérèglement, et on fait une nouvelle lecture du

Citro second. Cet objet est renvoyé aux Commissaires pour être la nouvelle rédaction être présentée à la nouvelle première séance.

Séance levée à 10. h. 1/2. R. R. R.

Séance du 24 Bureau 3e

Lecture du procès verbal de la séance adoptée

Le C^{en}. Millin propose un modèle de
Carnet à imprimer musique et à une
lettre. on mettra également avant liberté.
proposition adoptée.

on propose de nommer des Comités
concertés avec la Com. de l'Int. pour
examiner les ^{propositions} et avoir comment seront imprimés les
rapports qui ont été faits au Grand
Jury d'impression. La ^{proposition} ^{relative à la} ^{proposition}
est adoptée. Trouvill. Desabry
M. de La Vallée sont Com. —

Rapport Suol. Menget.

~~on aura~~ ^{sira} ~~miles années~~ simplement sans le voyage
les services à aut mort aulia. et d.

Le Bureau en d'avis d'accorder au C^{te} Margt
3000^{rs} p^r le tint-glass.

Le Bureau est d'avis d'accorder au C.^{ie} Billion
1000^l pour la manière de peindre le Mortier.

Rapport Su la Commissione Riccio, autore d'un
modano per l'applicazione dell'orferia e stoffe; d'un moyen
pour tindre la stoffe &c. &c. Minimum de la 2.
classe. Considerant à la 1.^{re} séance.

Lectura de Consideratione Suae Cen. Merges. 3000.
 Scana brà à Nuff. b. p. V. St.

89
nuit à la confection des chandelles, quoiqu'il se fasse une
consommation de suif au moins d'un tiers, plus grand qu'autre-
ment, un autre membre combat l'opinion favorable
à l'huile de navette pour faire du savon, qui est trop grasse
lorsqu'on emploie cette huile. Toussier Alkhatib combine avec
de l'huile fourment un savon, mais un savon gras est un point à
éviter, car il est dépréiable, puisque le savon n'est point un point d'au-
commerce. il s'élève une discussion d'où il résulte qu'il
peut faire du savon avec des corps gras de quelque nature qu'ils
soient; que le C^m Germain mérite une récompense; et enfin
qu'il est bon d'examiner si le suif doit ou ne doit pas entrer dans
la confection du savon, et à quel prix le C^m Germain peut
établir son savon.

Le Bureau est d'avis que le C^m Germain mérite le
Médaille de la 2^e Classe pour le mettre à même de poursuivre
ses travaux.

Le C^m Leblanc demande et obtient la parole pour savoir
s'il doit ou ne doit pas remplir de nouveaux les formalités
prescrites. Le Bureau l'invite à les remplir.

Rapport sur le C^m Malherbe.

La professeure du Collège de France font mettre sous les yeux
du Bureau le programme de l'ouverture de la rentrée de leurs
séances ^{qui auront lieu} au Collège de France et invitent par l'organe du
C^m Delalande les membres du Bureau à s'y trouver;
ce qui est accepté. Le Bureau accorde au C^m Malherbe
6000^{fr} et 4000^{fr} à cause de son âge. Considérant adopté.

Deux Commissaires, Desandray et Bouille et Messieurs
se transporteront aux deux Comités d'Agriculture et des
arts et d'instruction publique pour solliciter une récompense

pour ceux qui se sont occupés du même objet.

Un Membre demande que le Bureau récompense et
même tienne tous les artistes qui ont concourus au même
but.

*Lecture des vœux et de la Com. Vierge.
réaction adoptée.*

un des Commissaires chargés de la rédaction de
projets de Décret, donne communication au Bureau
des changements qui ont paru nécessaire d'après deux
quelques Articles. On fait lecture de ces Articles.
Le Bureau en adopte la rédaction et fixe le nombre des
Membres à 60. et arrête en outre que les membres pourront
bien en particulier inviter les artistes qui ne se présentent
pas à la présentation, mais que le Bureau en corps ne doit
jamais se permettre cette démarche attendu qu'il a la crainte
d'ouïr de préférence et ouvrirait la porte à bien des
inconvénients. Quelques membres combattent cette opinion.
Le Bureau, par la bouche de son président, met aussi les
propositions suivantes, 1°. Les Membres pourront-ils participer
aux Récompenses pendant leur fonction. 2°. Cet article
sera rejeté. L'article est rejeté.

Séance levée à 10. h. moins dix minutes.

Rapport sur le C^{te} Boytar. Les Commissaires
n'ont pas de pièces suffisantes pour conclure à accorder à ce
Citoyen la récompense qu'il demande. Le Bureau suspend
le Rapport jusqu'à l'arrivée du C^{te} Boytar, qui est
à l'armée. Les C^{tes} renouvellent les pièces sur le Bureau.

Rapport sur le C^{te} Vallage. Les C^{tes} concluent
à remettre les pièces sur le Bureau.

Le secrétaire rend compte de la seconde partie de la
mission qu'il a eue à remplir en qualité de Commissaire de
du Bureau auprès de la Commission d'instruction publique, à
l'effet d'obtenir des indemnités pour le C^{te} Malherbe, qui
a fait des voyages et beaucoup de dépenses, &c. Cette
Commission a paru approuver cette demande.

gallus. Rapport d'adjointer le C^{te} Bellégo. Les suppléments
du C^{te} Com^{te} de la Commission pour la récompense
à accorder au C^{te} Malherbe. On a retourné
à la Com^{te} d'instruction publique l'artiste qui est
à com faire donner le supplément de récom.
Un membre opinant pour qu'on demande à la convention
pour chaque artiste séparément un suppl. de récompense. Un
autre membre s'oppose à cette dernière mesure. Le Bureau
charge ses commissaires de suivre leurs démarches et de leur adjoint
le C^{te} Bellégo.

Lecture de la loi sur l'établissement d'un conservatoire
National. Le Bureau charge les mêmes Commissaires de
demander au C^{te} Grignon l'interprétation de cette loi.

Rapport sur le C^{te} Dore. indemnité de
4500.

Le C^{te} Grignon de la C^{te} s'élève contre
les changements qui ont été faits par le Bureau dans le

91

considérant relatif à cette artiste. Le Bureau maintient la rédaction.
Le même Membre demande par motion d'ordre, que le Bureau ne
change rien aux considérants adoptés, qu'en présence des Commissaires
qui ont fait le Rapport. un Membre observe que si cette mesure
étoit adoptée l'absence des C.^{es} au moment de la lecture du Procès
Verbal, empêcheroit la clôture des Procès Verbaux et que les Artistes
en souffriraient. un autre Membre demande, que les considérants
soient rédigés et signés dans la séance même. un autre observe
que la précipitation avec laquelle on entend les considérants à la fin
des séances laisse échapper quelquefois des mots ou des expressions
que le Bureau pourroit dédaigner. Le Bureau arrête qu'en attendant
les considérants seront lus dans la séance même, signés par les officiers
et Commissaires separément, et que les Commissaires seront invités
à apporter les considérants tout préparés.

Lecture du Considérant du C.^m Doré. il est adopté.
Les séances seront ouvertes dorénavant à 8 heures, V. Style.
Séance tenue à 9 h. 1/2. 4. A.

Séance du 9 février. N° au 3. 88.
Présidence de M. le Blanc

- Lecture du Procès Verbal. adopté.
- C.^m Stong, Inst. on pub. 7. Envoi des pièces du C.^m Assinon Pericat.
 - C.^m Le Roy. Brisson. Desaudray.
 - C.^m de fatur public, envoi des pièces du C.^m La Care. Le Comité
demande au Bureau s'il peut employer le C.^m La Care. C.^m
Dumery. Demetria et la Spang.
 - C.^m Stong, J. p. 7. Envoi des pièces du C.^m Colibent. C.^m
 - Midlin. Cousin.
 - Programme de l'Ecole des Mines. il sera appliqué à la porte
de la Salle des séances.

- Lecture d'une lettre du C^{te} Aboville. C^{te} Trouville. Desaudray.
- C^{te} d'Ag^{te} ^{tura} ~~chén~~ Arts. demande la recherche des Rapports
sur le C^{te} Garnett et qu'on lui envoie une copie, elle sera délivrée.
- C^{te} d'Ag^{te} ^{tura} ~~chén~~ Arts. demande copie des
Rapports sur le C^{te} Jamarin, elle sera délivrée.
- Le C^{te} Desaut public admet au Bureau un exemplaire d'un
ouvrage qui a pour titre: Description de l'art de fabriquer les canons
par Gaspard Monge. C^{te} Plessin. Un Membre observe que le C^{te} Plessin
n'est point l'inventeur des fonderies représentant les formes principales de
Cristallisation. Indemnité de 1400^{fr}. Lecture du Considérant. adoptée.
- Rapport sur le C^{te} Rabier. renvoie l'état à l'Agence des Mines.
La conclusion est adoptée. Les prières seront renvoyées à la C^{te} d'Ag^{te}
Instruction publique avec invitation de faire passer les prières à qui
de droit.
- Un membre propose de renvoyer l'arrêté du Bureau relativement
aux membres qui ont refusé volontairement de participer aux réceptions,
au Secrétaire chargé de faire des démarches pour le
chauffage du Bureau &c.

Séance du 11^{er} dimanche d'août

Lecture et adoption du procès verbal.

- Com^{te} d'Ag^{te} ^{ou} ⁴⁴⁰ Lebe^{te} Mag^{te} hydraulique. C^{te} Dumas
- Trouville et Desaudray
- Walter. Cantos pour la cavalerie
- C^{te} Desaudray Jannerfratt
- Jorg Bonafou Mag^{te} Noire. —
- C^{te} Jannerfratt Trouville

1845 - ant. Niux. Cours géométrique. Ors 92

Cousin Leroy

Le Secrétaire du Comité de Salubrité
européenne de la part de ce Comité un
ouvrage intitulé &c. The Commercial,
political, and parliamentary Atlas by William
+ Lloyd. L'Agence des mines européennes. C'est le Numéro
du journal des mines en invitant le
Roi de lui envoyer la liste des membres
qui en voudront. R.

Lettre de C. Guiraud.

Personnel expose ^{dans un mémoire} qu'il est int. d'une
maize pour traiter les limes. Il doit
partir demain. il desire que le Roi
examine la machine. ~~en note le Roi~~
invite le C. Leroy Trouville de voir cette
maize avant le départ de l'artiste pour
le satisfaire, mais nous ne pouvons faire
le rapport.

Rapport. Provisoire sur Babu
7000. # à titre d'indemnité.

Rapport. Lecture. L'œuvre du Considérant. 5000.
adopté.

Le C.^m Cardinal expose au Bureau le modèle du
Cabestan qu'il devoit donner et y joint quelques exemplaires
d'un Rapport à ce sujet.

Le Secrétaire fait lecture du Certificat demandé par le
C.^m Legation. Le Bureau en approuve la rédaction & passe
en délibération.

Séance du 19. Janvier 1822.

Est lu Lecture d'un rapport de la
dite séance. rédaction adoptée.

Pour dire
que

il — pour Villon. Comtes Desaudray
Garnier de la Roche et Cousin.
il — Chemier. Comtes Trues. Silvestre
et Farnelion

il — Luque. Ballous. Comtes Comtes
Brisson. Truville Millin
et Brisson

Coyut adresse au Bureau
un mémoire relatif aux
signaux.

Luque demande la parole
et dit qu'il a vu l'affaire le dessin
descriptif des signaux. qu'il a
un petit modèle

93
L'artiste l'ingénieur communiquera ses réflexions
à ses C. res
Coquet ou lit son mémoire dans lequel il en questionne
il met de le B. de l'examen le modèle
de cette max. qu'il met sous les yeux
de B. de. il offre la max. au B. de
pour être déposée au B. de. Le
B. de. de la mention honorable
et insertion au B. de. Verbal.

Le Secrétaire observe que le B. de.
dans la séance du - ad. i. d. o

Un membre observe par rapport au C. M. Altherbe,
que la mention honorable n'empêche pas l'artiste de se
présenter l'année suivante, mais que le Bureau peut
motiver un supplément de récompense lorsqu'il
croit que l'Artiste n'a pas été suffisamment récompensé.
Le Secrétaire observe que toutes les Artistes qui ont obtenu
le Maximum pourront se présenter pour obtenir un
supplément de récompense, si le Bureau reconnait que les
Artistes qui ont été récompensés ne l'ont pas été suffisamment.
Un membre demande la réforme de la décision du
Bureau à ce sujet. Le Bureau arrête que le B. de.
prova Verbal sera réformé à cet égard et que les
artistes seront présents de la délibération du Bureau.

[illegible]

110
394

174 120

72
5769
600

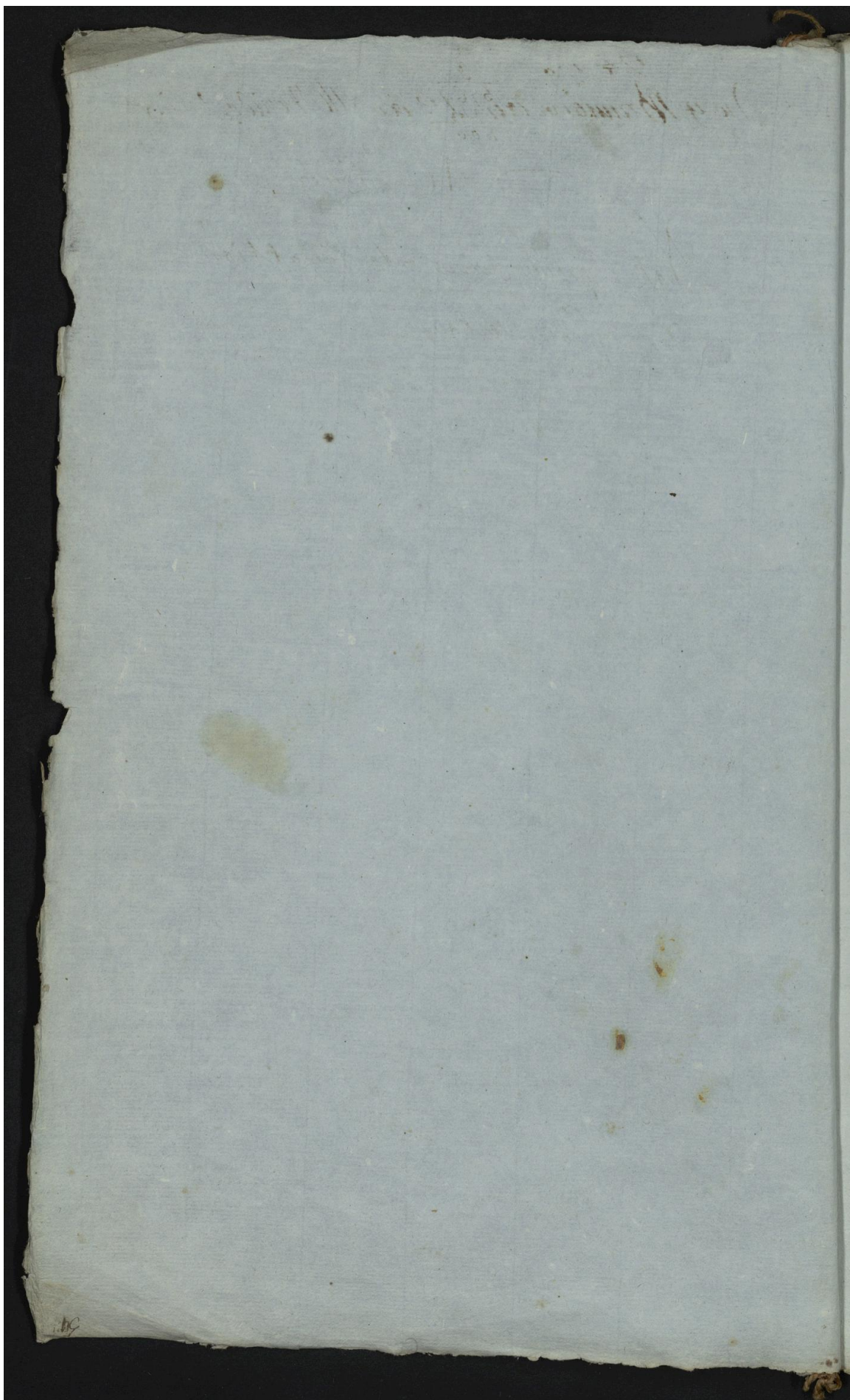
94

Jury Brunnaire au 11^e Méridien Saint

10^e Cah

Notes pour servir à la rédaction
des procès verbaux

NATIONAL
DES TECHNIQUES
ARCHIVES



Séance du 24 Brumaire

Lecture du procès verbal les Comiss. ^{nommés} pour solliciter la
reintegration des fonds artistiques aux Artistes... on passe à
l'examen et au jugement d'un instrument d'optique présenté
par Machet, dont le rapport avait été fait dans la dernière
séance alloué 2500 fr. le Comiss. du C. des Arts font leur
Rapport sur les travaux de cet Artiste au 1000^{te}
Lecture du Confid. concernant Tivry.

Séance du 29 Brumaire

Lecture du procès verbal sur le ~~ministre~~ ^{ministre} des
Artistes lettre du Comiss. de salut public
sur la affaire de paronne lettre du ministre de l'int.
fait qui envoie un état des récompenses et demande
un adjonction de Comiss. du Bureau pour solliciter avec
lui la reintegration de fonds du Bureau lettre du
ministre envoie de pièces d'Artistes on lit des observations
de O. Kunka on passe à l'élection d'un secrétaire
Helli a été élu tout le suffrage on passe à l'élection
d'un vice secrétaire Feltre a été élu la majorité des
suffrages.

Offres sur les travaux à faire pour constater l'exactitude des copies
du C. des Arts qui d'après l'invitation du Comiss. de salut public
doit en faire dans les ateliers du C. des Arts.

Commissaires seront invités à présenter à la séance prochaine
ou à la suivante leurs rapports sur le mode de faire les expériences
ils y sont invités.

L'Ordre adjoint aux commissaires nommés au C. des Arts et des Sciences
pour le mieux des Arts à la platane de l'Ordre.

Objet de servir par l'inconvénient de l'air par comparaison à la construction
des machines les fonds de l'Ordre des récompenses des Artistes
Les commissaires chargés de se rendre à ce sujet avec ceux du C. des Arts.

Le C. Desandray avertit le D. que la séance publique du 10 Brumaire
aura lieu au C. des Arts.

Le C. Desandray avertit le D. que la séance publique du 10 Brumaire
aura lieu au C. des Arts.

Séance du 14. frimaire

Lecture du Procès verbal de la séance

L. Du Ministre de l'intérieur, concernant les inscriptions du C. Grenier. C. Borda-Lamy. du Comité de l'Instruction publique annonçant qu'il a donné ordre aux C. Parisien et metten sur le pied de la loi de l'Instruction publique de l'année 1806.

Le C. Chénier sur les propositions relatives à la fabrication des médailles et monnaies.

Rapport des C. Le Roy, et Bouché sur les inventions de Claude St. Julien horloger (de Paris) pour le C. d'Orléans accompagné par le Bureau de l'Instruction publique.

Rapport des C. Baudouin et C. d'Orléans, le Bureau de l'Instruction publique pour l'envoi de l'argent des Cendres de la mort. Considérant que la difficulté de se procurer le minerai nécessaire à cette opération dans les circonstances actuelles d'urgence une valeur à ce moyen publicitaire, de moyen étant infiniment supérieur à celui de l'ancien C. de l'Instruction publique de l'année 1806.

Donnée des C. de l'Instruction publique relatives à la fabrication des médailles et monnaies. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Deliberation sur l'élection d'un membre pour la Commission de l'Instruction publique. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Séance du 19. frimaire

Lecture du P. V.

Lettre du C. de l'Instruction publique demandant la lecture du C. de l'Instruction publique.

Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Séance du 26. frimaire

Lecture du P. V.

Demander du Président de la Commission de l'Instruction publique. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806. Le C. de l'Instruction publique a été chargé de faire faire des médailles et monnaies de l'année 1806.

Let me know 28th of December

Lecture du Ps. 81.

*Lettre imprimée de la Commission des Pères et Supérieurs
 Service de la Procès verbal des exp.^{tes} relatives au Pain mûlé et à l'hygiène
 par le Dr. Recchini*

Rapport concernant la fille logeuse Margie de New York, elle est
accusée de minime des Reconnaissance de la 2. de l'offe, c'est-à-dire 2000, a été bueuse de
L'âge, autour 4000.

[illegible]

Séance du 24. Nivose

Lecture du P. 8.

Lecture du P. N.
Demande du C. Swedisch concernant le C. Ormeche relativement aux difficultés
qui éprouvent la expiration de son certificat d'habitation. Le B. de Seignen lui a
donné au C. Ormeche une attestation de fait qui son a sa connaissance c. à d. de l'expiration
et que le B. de Seignen lui a été accordée sur la base de l'attestation de l'habitant. Le B. de Seignen a
de D. de Seignen de l'habitant, qui de l'habitant est son voyage de l'habitant de l'habitant
par les rapports des autres, en l'habitant est son voyage de l'habitant de l'habitant
donne par l'habitant de l'habitant, et à l'habitant, le retard de l'habitant, a son voyage de l'habitant
dans le B. de Seignen ont occasionné l'expiration de l'habitant de l'habitant
qui est important par les effets de ces retards, en l'habitant, en l'habitant, à l'habitant.

Le compte rendu des finances, affecté aux vic des arts, le restant à la disposition du Bureau
 de l'Institut de l'art public. D'autre
 des dépenses de l'art public qui est considérable. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 qui ont été enlevés à leur destination. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 et de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.

Lecture d'un rapport tendant à évaluer au C. Guillot une gratification pour son service de 500^{fr}

Session du 29. Mars

Le P. D.

Lecture de la Résolution de l'Assemblée du Bureau au sujet de la fabrication
 des nouvelles machines — adoptée
 article premier. La machine pour imprimer au C. de 500 ex. pour être affichée, envoyée
 aux sociétés populaires de arts, sciences, belles-lettres, et de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 et de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.

Lecture d'une lettre de la commission des apprentis recommandant deux articles de l'art public.
 d'une fabrication de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.

Le C. D. de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.

Le C. de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.

Le C. de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.

Session du 12. Mars

Le P. D.

Machine applicable aux machines de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.

Machine applicable aux machines de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.
 de l'art public. D'autre des dépenses de l'art public qui est considérable.



Séance du 14. pluviôse

~~Le D. de C. confidant que n'a été aucune différence~~
Le D. de C. confidant qu'il n'y a aucune différence entre les deux séries, et
les ont reconnues qu'on confondait la L^e et la l^e du 12^e ou 17^e touz
les objets utiles, soit de principe, soit d'application pour susceptibles de,
devenir par la loi du D.



Séance du 19. Pluviose. l'an 2^e &c. Présidence du Cit. Cousin,

Le C. Servais rend compte de ce qui concerne l'affaire des D^{ns} Stephanos & Co.

Les C^{ts}. Juvénis & Le Roy ont fait
hury a pu être un fait amical qui on peut l'aire. Le temps en une minute
à l'aire d'après ~~leur~~ l'opinion des commissaires a été dans l'accorder
un provision de 500 au C. hury

Rapport sur l'industrie du C.
Sebastien Keyser qui a établi une
dans laquelle ^{la construction d'une} machine ^{pour faire filer} ~~en~~ ^{pour} une grande roue qui en fait le mouvement
pour faire filer. Le bureau considérera les divers perfectionnements qu'il
a faits à la machine à carder ^{et d'après} ~~les~~ ^{sur} machines filatures ^{avec lesquelles il peut}
les instruments ~~pour~~ filer de laines de coton pour jour tant qu'il en la machine les
filatures ne peuvent ~~pas~~ ^{avoir} ~~en~~ ^{avoir} filer qu'un ou deux.

Séance du 26 pluviose

Lect. du P^r. Verbal. il en a adopté.

Lettre du C^{te}. Le Bon réclamant une indemnité qu'il prie le Bureau de Keyser
relativement à une pièce d'artillerie de la composition d'artillerie qu'on envoie
C^{te}. Le Bon pour qu'il suive les formalités présentes remises aux commissaires
Lettre additionnelle de Thorin ~~à~~ ^{sur} ~~les~~ ^{aux} ~~rapports~~ ^{rapports} relatives à une vente involontaire (de rouage)
aux commissaires

Nominations du Bureau - Le C^{te}. Le Bon à la présidence

N^o. Van der Meulen Secrétaire

N^o. Van der Meulen - Halle

arrêté qu'on enverrait au ministre de l'intérieur le nom et la signature des
nouveaux officiers.

qu'on donnera au C. Pilonny une attestation de la réussite d'avoir un ou de
lois pour chauffer les bureaux du Sénat.

Sur une lettre de C. Chemin la parole lui en accordée et il donne des explications sur les différentes
observations qui ont été faites à la dernière séance sur la collection de ~~des~~
qu'il a faite des rapports ~~faits~~ ^{faits} au bureau, il demande que les différents rapporteurs

reviens leurs rapports et qu'ils mettent le C. Chemin dans
le cas de faire une édition parfaite et qui responde à l'importance
du sujet, le Bureau charge les CC. Hallé, Servais et Votter
de lui rendre compte de la demande du C. Chemin.

Les CC. Le Roy. rendent compte des travaux
du C. Jarmine et des Perfectionnements qu'il a procurés à l'un de
l'horlogerie, dont on lui a par demander un rapport provisoire et qui
a été levé à 7 h. 1/2

Seance du 29. pluviose

lecture du Procès verbal ^{de} ad opte

Lettre du ministre de l'intérieur qui envoie des papiers relatifs
du C. Hanin qui a fait plusieurs découvertes relatives aux mesures

et particulièrement au rapport des heures antiques avec les nouvelles.
qui ont été trouvées dans le cadran ^{de l'horlogerie}
et qui ont été envoyées aux anciens commissaires déjà nommés pour examiner le
procès verbal ^{de} la commission. Le C. Hanin écrit pour en voyer un mémoire de
la suite qui annonce avoir trouvé le secret de l'écriture le long de
lequel on a trouvé une récompense. Le bureau a décidé
qu'il sera remis en règle. L'avis est donné
sur la demande d'un membre il a été décidé qu'il sera envoyé
au C. Lavoisier un liste de la suite de la dernière séance ou il
a été décidé qu'il sera remis en règle. Les officiers actuels
certifieront de la réalité des signatures.

Le C. Hallé observe au bureau qu'il y a une multitude de affaires
donc il en charge en lui permettant pas d'accepter les fonctions
de trésorier aux quelles il a été nommé à la dernière séance.

Le C. Renaud demande au bureau s'il peut se présenter
de nouveau au bureau pour un objet déjà déposé lors qu'il
a obtenu une récompense nationale, et s'il sera obligé de
remplir les formalités d'usage. Le Président nomme les CC.
Servais et Trouville pour l'accompagner au bureau de la
question qui lui est présentée par le C. Renaud.

Guélin et Vandermonde font un rapport sur la question de
savoir si le C. Mathis fabricant de bar en dans le cas
d'obtenir de nouvelles récompenses nationales. Le bureau considère
à cet égard qu'il n'y a pas lieu à accorder au C. Mathis

de nouvelles indemnités.
Les CC. nommés dans la dernière séance ont fait un rapport
verbal sur les demandes du C. Chemin, d'après ce rapport le
bureau a engagé les différents membres à revoir les différents
rapports dont ils auront été chargés afin que le C. Chemin
puisse les imprimer avec la plus exactitude et avec le plus grand
avantage des artistes. Il a donné la seconde partie de la
demande tendante à donner sa collection comme
séance levée à 7 h. 1/2



Séance du 4. Ventose

Lecture du Procès verbal & est adopté

La Commission des Subsidiaires et approvisionnement, envoie
une copie de deux mémoires qui lui ont été envoyés par le
Département de la Meurthe et qui traitent des découvertes
économiques relatives au bois et au sel, la Commission demande que
ces objets soient examinés par le Bureau, le Président nomme
M. C. Berthollet Petitier etable.

et C. Vausenville demande qu'il le Bureau statue sur sa
demande. Le Secrétaire fait lecture de la partie du procès
verbal du 19 ~~novembre~~ Mars qui a rapport au C. Vausenville,
et qui exprime que le cinquième obtenu précédemment un bureau
d'invention ne pouvoit pas concourir aux récompenses nationales.

Sur la demande de C. Millin le Bureau arrête qu'il lui
sera donné une attestation ~~par~~ ^{par} son va

Discussion au Sujet du C. Bertin, auteur d'une Sténographie, dans le
Comité d'Instruction publique fait le Renvoi au Bureau. Le Bureau
invite le C. Bertin à remplir les formalités requises par la loi.

Le Bureau passa la nomination d'un Trésorier. Le C^o
Le Roy obtint la majorité des suffrages

Envoi d'un Extrait du procès verbal du Comité de Commerce
à la Convention, sur une voiture inviolable de C. Thoris.
Le Bureau ~~Bureau des pétitions aux Commissions~~, déjà nommé
~~pour les remplir~~, invite le C. Thoris à remplir les formes
prescrites par la loi.

Le C. Brisson fait un Rapport sur le p^{er}ez du
C. Ruby. Le Bureau avoue 500^{fr}, y compris les 300^{fr}
qu'il a déjà lues.

Seance levée à 8 5 1/2

aux récompenses nationales données sur l'avis du bureau
Le rapport sur les travaux du C. Chaurioy le bureau
prononce en ces termes.

Le C. ^{maris} Simon nous a fait un rapport verbal sur les
procédés de ses expériences pour détruire les charançons et la carie
qui attaquent les grains, le bureau sur le rapport en l'avis
qu'il soit fait une expérience en grand et comparative pour
juger des avantages.

Le C. S.

Il est décidé qu'il sera fait un rapport provisoire
sur les procédés du C. Simon nous pour détruire les
charançons et la carie des blés, et sur la nécessité de
faire des expériences sur ce sujet, le C. Sibotte ayant
annoncé que ses travaux multipliés l'empêchent de suivre
toutes les expériences nécessaires pour constater les avantages de la
proposition du C. Simon. Le C. Desaudray en nomme
pour le remplacer et suivre les Suppl. conjointement avec le
C. Lorrain si elles doivent avoir lieu.

Séance du 19. Ventes

Lecture du Procès verbal adopté

Lettre du Minist. de l'Intérieur qui arrive au bureau
Le ^{traité de l'écriture} Du C. Sibotte, après que le bureau décide s'il y a lieu
à le faire imprimer sur la somme destinée aux récompenses
nationales. Le Bureau nomme les C. Persois, Remouille,
et Sibotte pour rendre compte ^{de tout} au bureau.

Le C. Desaudray fait un rapport provisoire sur le Crible
de l'opine du C. Simon nous. Le Bureau l'économe en ces termes

Le Bureau arrête que le présent ^{addressera} sera adressé au Ministre pour
le faire imprimer ^{à ce tableau} sur le tableau des récompenses ^{nationales}
nationales afin qu'il puisse être rendu public par la voie
de l'impression, conformément à la loi de l'article 7. de la loi du 12. 7. br.
1791. et au Décret du C. l'écrit du 1793.

Le rapport sur les Chim. médicinaux établis sur la quai
d'Orsay par le C. Albers

Les récompenses gratuites et encouragements accordés depuis l'époque du 1. Janv. 1793
jusqu'au 1. Janv. 1794. de la 2. au de la 3. 1793.

Lecture du procès verbal de la dernière séance, il est adopté.

Lettre du C^{on}-Léon qui annonce que les pièces relatives à ses travaux d'œuvre ont été transmises au bureau Sec^{re}taire par le C^{on} Maguire, adjoint du ministre de la guerre. La vérification faite le bureau reconnaît qu'il n'a été rien envoyé de relatif au C^{on} Léon chargé du pendant de lui enverrait les modèles ^{indiqués par la loi du 12 pluviôse 1791} de ses plans sur un moyen ^{de conservation} quel que soit de voir préserver des incendies ce travail en renvoyant aux commissaires chargés précédemment d'examiner des pièces antérieures envoyées par le C^{on} Cointeraux.

Les C^{on} du C^{on} Gobelet font un rapport sur les copies et les filatures de ces articles, que le comité de Commerce a été renvoyé au bureau. Le bureau en ~~l'avis~~ invite le comité à prendre ces travaux en considération, ainsi que tous ceux de ce genre qui doivent augmenter nos richesses nationales, et assurer la supériorité de nos manufactures.

Le C^{on} de Gardon demande que l'extraît du procès verbal qui lui a été délivré le 24 pluviôse dernier soit signé de président et de plusieurs membres du bureau afin de lui donner encore plus d'autorité. Le bureau accorde ~~la commission d'extraire de son~~ ses signatures au C^{on} Gardon.

~~Le bureau~~ Le bureau considérant l'importance ^{des objets} sur lequel portent les expériences ^{proposées par les C^{on} de} ~~proposées par les C^{on} de~~ ^{relativement au procédé de Simon-Denis} a arrêté que les commissaires de la Commission nationale des Substances et en lui communiquant le rapport provisoire et le considérant du bureau ~~de la Commission~~ lui ~~proposerait~~ ^{proposerait} de nommer des commissaires ^{auxquels l'adjoint} ~~pour l'examen~~ ^{seraient ceux du bureau} de consultation ~~pour l'examen~~ ^{pour l'examen} dans le cas où elle jugerait ces choses ~~de~~ ^{expériences utiles}.

Seance du 19 Ventose

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance
Envoi par le Ministère de l'Intérieur des pièces

10. de C. Lambere, auteur d'un Email de la table de l'enseigne
20 de C. Jacquet, auteur d'un ouvrage sur l'Antiquaire

Halle
Pellerin
Berthelot
Dern

Lecture d'une Lettre du C^{te} Coitezeaux qui fait l'énumération
de ses travaux (Renvoyé aux Commissaires) avec invitation d'en
faire un prompt rapport.

La Section des Arts, du Comité de Salut public renvoie à l'Examen
du Bureau les moyens proposés par les frères Boudemille pour
arrêter les incendies sur les Vapeurs. Le Bureau nomme Lapeyrolle,
Jumelin & Serrière.

Les Commissaires du C^{te} Berhelot font un Rapport sur le Cirage
proposé par cet artiste. Le Bureau adopte les Conclusions.

Les Commissaires du C^{te} Grandjean font un Rapport sur le
Moulin à Sucre & à l'huile proposé par cet artiste. Le Bureau
adopté les Conclusions du rapport.

Les Commissaires du C^{te} Henrion font un Rapport sur les
Moyens proposés par cet artiste pour procurer à l'homme
la vitesse du Cers. Conclusions adoptées.

Les Commissaires du C^{te} Pencheron font un Rapport sur
le Sac à Nager de cet artiste. Le Bureau accorde une
Somme de 500^{fr} tant à titre de Gratification que d'indemnité.

Seance levée à 8 heures de nuit.

Le C^{te} Le Roy Esprésident. Seance du 4. Germinal

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière Seance.

Le C^{te} ~~amateur~~ ^{Lit} un Mémoire du C^{te} Coitezeaux sur la
Construction du Mètre. Renvoyé aux Commissaires.

Lecture d'une Lettre du Ministère de l'Intérieur qui adresse
au Bureau les pièces

10. de Thonin

20 de Guillon la Baillée qui annonce un procédé pour
Blanchir la Toile & Le Fil.

Les Commissaires du C. Rüdde, architecte, font leur rapport
sur les moyens proposés par cet artiste pour diminuer le
frottement des voitures. Le Bureau accorde une indemnité de
300^{fr}. sauf rédaction du considérant.

Un Membre propose au Bureau de s'occuper de la
Rédaction d'un Comptes Rendu des Rapports du Bureau.

Le Bureau décide que le C. Desfandrai lui présentera le prospectus
de ce travail; & qu'ensuite le Secrétaire lui communiquera, sur
son Récépissé, les Rapports originaux.

Les Commissaires du C. Mény rendent compte de leurs
démarches auprès de la Commission, des approvisionnements & subsistances.
Elle a lu le rapport, ~~et~~ a prié les Commissaires de
Remercier le Bureau de son zèle. & elle a nommé des
Commissaires pour procéder, le plutôt possible, aux
Expériences nécessaires, à franchir

Le Bureau arrête que la nomination de ~~son~~ Président
est renvoyée à la prochaine séance; & qu'à cet effet il sera
envoyé une circulaire aux absents.

Les Commissaires du C. Bouderville proposent & le
Bureau arrête que la Section des Arts du Comité de Salubrité
publique sera invitée à faire délivrer à cet artiste les Matières
Combustibles nécessaires pour des expériences.

Seance du 9. Germinal.

Lecture du procès verbal de la dernière Seance, il est adopté.
 Lettre de la Commission des Substitutions, ^{de la République} qui a nommé quelle
 au moins quelle a nommé les C. Villeneuve et G. B. pour
 assister aux expériences relatives au creble du C. Utrage
 la Commission demande au Bureau d'indiquer le jour, elle
 pièce en renvoyé aux C. pour faire septu es pender
 le jour que les C. de la Commission des Substitutions

~~Lettre du ministre de l'Intérieur~~

Lettre du C. Achet qui demande au Bureau d'
 nouveaux C. pour remplacer le C. Cochin chargé de
 rapport de la machine hydraulique

Des 11/11
 Card. 11 - 1
 D. 11 - 1
 P. 11 - 1
 V. 11 - 1

Le C. de Grange obtient la majorité des suffrages pour
 la présidence
 Le C. Desaudray en nomme vice-président.

Les C. de la Commission font un rapport sur le
 Cabestan de cet artiste le Bureau en d'avis l'accorde
 au C. Salandre le minimum de la 1^{re} Classe des récompenses
 nationales et la lecture du considérant a été renvoyé à la
 prochaine Seance.

Des Opérations du R. Contre-écrou font un rapport
 sur les forces présentées par cet artiste le Bureau d'avis

Seance du 10 Germinal

Lecture du procès verbal de la dernière Seance, il est
 adopté.

on fait lecture d'une lettre du ministre de l'Intérieur adressée
 au Comité d'Instruction publique pour le consulter sur
 la valeur du traitement qui doit être accordé au C. de la
 Le Roy et si cet artiste en dans le cas de cumuler plusieurs

traitements jusqu'à concurrence du Somme de quatre mille livres.
 que cette affaire a été renvoyé au Comité d'Instruction publique.
 le Bureau a décidé que ~~celle affaire ne parait pas de ressort du Bureau de consultation~~
 mais que si le Comité de consultation en vout il seroit conforme à celui que
 le ministre a proposé au Roi.
 Le C. de la Commission des Substitutions qui fait part d'une demande
 du C. de la Commission des Substitutions qui fait part d'une demande
 de la Commission des Substitutions de la République qui a nommé quelle
 au moins quelle a nommé les C. Villeneuve et G. B. pour
 assister aux expériences relatives au creble du C. Utrage
 la Commission demande au Bureau d'indiquer le jour, elle
 pièce en renvoyé aux C. pour faire septu es pender
 le jour que les C. de la Commission des Substitutions

convenable pour faire aller Jacobppier Inmarchand
de l'arsenal d'Orléans au ^{Com. Goussier} au campement d'Orléans
pour les arts et les autres avec l'un des commissaires chargés de faire
parvenir cette offre au ^{Com. Goussier} aux services.

La Commission des poids et mesures de la République
a envoyé au bureau plusieurs exemplaires du travail qu'elle
vient de faire paraître sur les poids et mesures en exécution
des décrets de la convention nationale. Le bureau a arrêté
qu'il ^{en} fût fait mention au procès verbal et que son président
seroit autorisé à reconnaître à la commission des poids et
mesures.

Le ^{Com. Goussier} écrit au bureau pour demander de
suivre les expériences qu'il se propose de faire pour la
conservation des grains et farines, cette lettre est renvoyée
aux CC. Tronville, Servin et Servin et à l'artiste
de cet artiste.

Séance du 19. Germinal

Lecture du procès verbal. adopté

Lettre du Com. Goussier qui invite le bureau à nommer
des Commissaires pour

Les CC. Tronville, Servin et Servin sous charges de voir à ce sujet le Com. Goussier
et de leur adresser du C. Normandie le questionnaire général qui demande
des renseignements au bureau sur les ouvrages de ce
genre et de leur adresser sur les indemnités nationales qu'ils
ont en droit d'attendre. Le bureau écrit que le président enverra
au Com. Goussier les renseignements qu'il aura pu lui adresser et qu'il enverra
à l'artiste les renseignements qu'il aura pu lui adresser.

Le Com. Goussier écrit au bureau pour demander de
nommer des commissaires pour répondre au Com. Goussier
et de leur adresser les renseignements qu'il aura pu lui adresser.

Lettre du Com. de cremps qui fait passer au bureau
un ouvrage intitulé la science des colonies

et qui demande à participer aux récompenses nationales
il est arrêté que le président enverra à cet artiste pour
l'inviter à se présenter dans les formes ordonnées par la loi.

Lettre du Comité de salut public section extraordinaire
des armes qui demande que le bureau spécifie la quantité
de matières combustibles nécessaires pour les expériences du

bureau. Le bureau écrit au Com. de salut public section extraordinaire
pour lui adresser les renseignements qu'il aura pu lui adresser.
Le Com. de salut public section extraordinaire écrit au bureau pour
demander de nommer des commissaires pour répondre au Com. de salut public section extraordinaire
et de leur adresser les renseignements qu'il aura pu lui adresser.

Sous réserves pour ~~proposer~~ faire connaître
ses travaux à cet égard, le bureau arrêté qu'en tout
du procès verbal sera donné au C^{on}seil et que
celle pièce lui servira de titre pour redemander des
pièces qui lui sont nécessaires pendant huit jours
ainsi que le C^{on}seil la demande lui-même.

Le C^{on}seil la grange est nommé ~~apollon~~ ^{apollon} de
C^{on}seil ~~Laflage~~ ^{Laflage} commissaire pour examiner les
travaux du C^{on}seil

Le C^{on}seil demande à annoncer que le C^{on}seil Jacques
qui s'étoit présenté au bureau ~~pour~~ ^{afin} de obtenir des récompenses
pour des pillules antimoniales, s'étoit retiré du concours,
et qu'il a redemandé ses pièces. Le bureau arrêté
que cette déclaration sera consignée au procès verbal.

des C^{on}seils du C^{on}seil ont fait un rapport
sur les droits de cet artiste aux récompenses nationales.
Le bureau prononce en ces termes

Sur la proposition d'un membre le bureau arrêté
que le C^{on}seil s'occupera de traduire l'ouvrage
anglois de ~~en~~ ^{en} que les frais de cette traduction
seront pris sur les frais d'expériences du bureau,

Séance du 14. Germinal

Lecture du procès verbal, et en adopte.

Le C^{on}seil du C^{on}seil fait la lecture du considérant
pour les travaux de cet artiste. Il est adopté en ces termes

Le Président ~~présente~~ ^{présente} annonce une lettre du C^{on}seil
Thoirin qui ~~est~~ ^{paroit} ~~renvoier~~ ^{admis} au bureau de consultation,
par le C^{on}seil d'instruction publique.
Sur l'inspiration de cette pièce dont le renvoi au bureau
de consultation n'est point signé et sur laquelle il existe
un autre renvoi en forme de commission des arts. Le
bureau arrêté que ~~celle~~ ^{le} C^{on}seil Thoirin sera
~~renvoier~~ ^{renvoier} au Comité d'instruction publique pour qu'il puisse le faire
passer à la commission ^{de} ~~la~~ ^{de} laquelle il ~~est~~ ^{semble} ~~est~~ ^{est} destiné par le ~~renvoi~~ ^{renvoi}.

Le Président propose que dorénavant les réponses aux
lettres qui sont envoyées au bureau ne seront que des extraits
des procès verbaux et seront signés du président et du secrétaire.
Le bureau adopte cette proposition.

Les Commissaires du Comité ont trouvé terminés leur rapport sur les ~~travaux~~ la machine hydraulique de cet artiste, la décision est ajournée pour que les Comités puissent prendre des renseignements sur la demande du Citrouille et sur les sommes qui seraient nécessaires pour l'exécution d'une machine ou d'un modèle d'une grandeur déterminée.

Le C. Martin remet au Bureau l'audition de l'ouvrage du Dr. Glair sur les inégalités de responsabilité de la lumière en passant à travers divers milieux, cette audition est écrite sténographiquement, le correspondant propose de lui remettre en écriture ordinaire les C. Borda et Le Roy sont chargés d'examiner l'ouvrage et d'en rendre compte au Bureau.

Séance du 29 Germinal

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance

Lecture d'une lettre ministérielle prescriptive de l'Intérieur, qui adresse les pièces de Monopoles & d'avis Vincens Forlén.

Le Bureau nomme pour Monopoles Les CC. Rouville & Le Roy, auxquels il sera donné communication du rapport fait depuis peu sur cet artiste. Pour Vincens Le Bureau nomme Les CC. Le Roy, Serrière.

Lecture d'un Extrait du Procès verbal du Comité d'Instruction publique relative au C. Foris. Renvoyé aux Commissaires déjà nommés pour cet artiste.

Lecture d'une lettre du C. Lavoisier qui demande un Certificat ou Extrait du procès verbal, qui atteste l'utilité de ses travaux dans le C. des Arts.

Le Bureau nomme Commissaires, pour lui présenter un rapport sur cette demande, Les CC. Coulomb, Galle, Serrière.

Lecture d'une lettre du C. Rouville, relative aux dimensions de la Machine & à la somme nécessaire pour en peindre le Modèle.

Le Bureau se retire pour délibérer.

Séance Extraordinaire du 2 floréal
 Ou 2^e de la République française
 une & indivisible.
 Présidence du C. La Grange.

Les Commissaires du C. Parafé font un Rapport sur la préparation
 du Charbon de Bois par cet artiste, ^{Notable} et rendent compte des expériences,
 faites le 25 & 28 Germinal, à Chailley, & Concluent à un Secours provisoire
 de 500^{fr}

Le Bureau accorde un Secours provisoire de 500^{fr} tant pour
 gratification que pour indemnité. La dite somme à imputer sur
 La Récompense qui pourra lui être accordée.

Séance du 4 floréal

Lecture du Procès verbal de la dernière séance
 elle est adoptée après de légers changements.

Le C. Leclercq

Lecture d'une pétition du C. du Boille Secrétaire
 mécanicien, cette pétition a été renvoyée au comité d'
 instruction publique qui l'adresse au Bureau de Consultation.

Le Bureau invite le C. Boille à remettre en règle ~~son~~
 après la loi du 12 germ. 1791.

Lecture d'une autre pétition ^{de C.} renvoyée par le comité
 d'instruction publique cet artiste annonce avoir fait plusieurs
 inventions de nouveaux battans & râpes, & domistes, &
 il demande des secours pour les mettre dans le cas de
 construire ou perfectionner ces diverses machines le Bureau
 décide à joindre la discussion à la prochaine séance la discussion
 relative à cet artiste, à l'explication générale que le Bureau
 croit nécessaire d'avoir avec le C. d'instruction publique au sujet
 des renvois qui lui a fait des prières de plusieurs artistes.

Les mêmes chargés de présenter au C. d'instruction publique
 plus d'observations que le Bureau a décidé dans la
 dernière séance relatives
 à sa situation présenter

107
sous le rapport de leur mission, qui dans le rapport
en fait il résulte de leur rapport que le Comité a pris en
grande considération les observations du Bureau et qu'il
a ~~eu à l'apport~~ ^{noté} ~~la liste particulière~~ ^{des membres qui se trouvaient dans les cas de l'absence}
la liste particulière ^{des membres qui se trouvaient dans les cas de l'absence} demandeurs Commissaires et
des 26 et 27 germinal ^à
qu'il en les invite à la porter sur même au Comité de la
public.
des Comités du P. Lournant font leur rapport de les travaux
deux articles le Bureau prononce en les terminant.

Les Comités chargés de faire un rapport des travaux du Com
Lavoirs d'après la demande qu'il a adressée au Bureau à la
dernière séance le Bureau a adopté les conclusions de ces
Commissaires réunies en ces termes.

Séance du 9. floreal

après lecture du Procès verbal elle est adoptée :

Le Comité d'instruction publique fait passer au Bureau une
lettre du C^{te} Bralle qui offre au Comité une machine propre
à transporter les arbres, les C^{tes} Dumas et Silvestre sous charges
D'examiner le modèle du C^{te} Bralle.

Le C^{te} Lagrange et Silvestre sont nommés Commissaires
pour remplacer le C^{te} Bralle dans l'examen des dépenses
du C^{te} Morey sur la même manière de nettoyer les grains.

Séance du 14. floreal

Lecture du Procès verbal de la dernière séance adoptée
Le Président rend compte de la circulation qu'il a faite aux
membres absents d'après l'ordre du Bureau contenu dans
le Procès verbal
Lettre du C^{te} Morey qui annonce qu'il a été dans

Séance du 19. floréal

Lecture du Procès verbal de la dernière séance
adopté

Lettre du Commissaire de la Commission Exécutive
d'Instruction publique qui fait passer les pièces
relatives au C. Berant qui annonce avoir découvert
une nouvelle manière de faire la toile avec la plante
connue sous le nom de son tremière
écrit du C. Berant ingénieur en instruments de
Mathématiques qui annonce avoir inventé une machine
proprie à diviser avec diligence les nouveaux mètres,
Les CC. Serviers et Rivet sont chargés de faire l'examen
des procédés du C. Berant.
et les CC. de Grange et Coulomb de ceux du C. Berant.

Le C. d'Instruction publique renvoie au bureau des
papiers relatifs au C. Berant qui annonce avoir
trouvé le moyen de faire des caux de vie par avec des
grains de sorbier des ours et d'autres fruits sauvages.
Les CC. Gamelin et Fourcroy sont chargés d'examiner le
rapport à faire à ce sujet au comité d'Instruction publique.

Le scrutin a passé pour la nomination d'un
nouveau Secrétaire Le C. Serviers a obtenu la
majorité absolue des suffrages; la nomination d'un
v. Secrétaire a été ajournée à la prochaine séance.

Séance du 18. floréal

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

*Est originale
Successif
actuel.
Remplacement* Un Membre propose au Bureau d'adresser au Comité de Santé publique
une Lettre détaillée sur la création du Bureau, sur les Circonscriptions qui
sont Privé de plusieurs de ses Membres, avec une Liste indicative
des Membres et des fonctions publiques qu'ils remplissent; en l'invitant à prendre
cet objet en considération & à reprendre au Bureau la Marche qu'il doit tenir
pour remplir les fonctions honorables dont il est chargé.

Lecture d'une Lettre ~~de~~ du Commissaire adjoint de la Commission
Exécutive d'Instruction publique, qui adresse les pièces du C. Lebe, Agronome, qui
annonce qu'il est auteur d'une Machine hydraulique. Le Bureau nomme
Commissaires, les CC. Dumas & Desfandrai.

Lecture d'une Lettre de Le C. Pelletier, qui marque que son mari
absent pour une Mission du Comité de Santé publique, ne pourra être
de Retour à Paris que dans 8 à 10 jours.

Lecture d'une Lettre du C. Baume.

Séance du 19 floréal

108

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance

Le C. Le Roy présente au Bureau de Consultation un Mémoire
du C. Monvalet, relatif à l'art de défendre & à un nouvel art de
Le Bureau arrête qu'il en sera fait mention au procès verbal

La Commission Exécutive d'Instruction publique adresse au Bureau
les pièces du C. Mathieu, auteur d'une machine hydraulique & d'une autre
pour le démontage des Bateaux. (Commisaires les C. La Grange &
Le Roy.)

Lecture d'une Lettre du C. Acher, qui demande le remplacement
du C. Trouville, l'un de ses Commisaires Dumas en subrogé.
Discussion du Mémoire pour le point de Salut public.

Séance du 1. Prairial.

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

Le Secrétaire fait lecture d'une Lettre du C. Trouville, par laquelle
il demande un Certificat, & réclame une somme de 155 # pour frais de
voiture &c.

Le Bureau arrête que le Certificat demandé par le C. Trouville, lui
sera donné en ces termes:

Ce 1. Prairial

Le Bureau autorise le C. Le Roy, trésorier, à rembourser la
somme de 152 # & 1/2 au C. Baume; celle de 155 # au C. Trouville,
pour frais d'Expériences & de Voiture; & de payer celle de 55 # 10 #
au C. Dupont, pour frais d'impression; Et charge le Président &
Secrétaire de faire, auprès de la Commission Exécutive de l'Instruction
publique, les diligences nécessaires pour l'expédition d'un Mandat, en faveur
du Trésorier, des Sommes qui se trouvent arriérées, &c.

Séance Levée à 8 1/2 heures.

séance du 9 prairial

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

Lecture d'une lettre du Commissaire de la Commission, École de l'Instruction publique, qui adresse au Bureau les pièces du C. Albert. Renvoyé aux anciens Commissaires, Gimmelin, & Lormier.

Le Bureau arrête qu'il sera Entendu cc. Bignon, Damas, Halle, Gimmelin, Le Roy & Pelletier pour les instructions relatives à être apudus jusqu'à la réponse du Comité de Salut public, afin que les travaux du Bureau ne soient pas suspendus par le trop petit nombre de membres présents aux séances.

Séance levée à 8 h. 30.

séance du 14 prairial

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

La Commission d'Agriculture & des Arts adresse au Bureau les pièces de la Cne Lagasse, apocrit de feu Berthoz. Le Bureau nomme pour Commissaires cc. Desaudrai & Silvestre.

Rapport sur le C. Roland, Chirurgien à Morlaix, qui a présenté du Sel de Glauber. Les Rapporteurs concluent à ce que l'on invite Roland à faire connaître le détail de son procédé pour l'extraction du sel de Glauber. (adopté)

Le C. Le Roy présente au Bureau un mémoire du C. Montalembert sur un nouvel affus de canon. Le Bureau arrête qu'il en fera fait mention au procès verbal & que Le C. Le Roy témoignera sa sympathie au C. Montalembert.

Le C. Le Roy fait un rapport sur la traduction faite par le C. Bertin de l'ouvrage de Blair sur les lunettes astronomiques. Le Bureau accorde un provisoire de 600 fr. à Le Roy pour la traduction que sur la récompense qui pourra lui être accordée pour avoir appliqué à la langue française la méthode tachygraphique de Taylor.

Sur la motion de Pelletier, le Bureau arrête qu'il fera demande au Comité de Salut public un article additionnel à la loi portant que les artistes qui veulent conserver leurs moyens & procédés doivent en déposer la description, vérification, préalablement faite par les Commissaires, des procédés & résultats.

109
Le C. Silvestre substitue à Millin pour le rapport
sur les Modèles de Cryptes en bois, présentés par Fleury. Le
C. Leblanc en adjoint.

Séance du 19 prairial

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

Sur la demande du C. Coulomb, Le Bureau arrête qu'il
lui sera expédié un certificat de zèle & d'assiduité.

Le C. Le Roy fait un rapport sur un ventilateur & une
Bouffette du C. Magny.

Séance du 24 prairial

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

Dumas & Simpson substitués à Borda & Trouville pour le
Rapport de Loges

Dumas & Le Roy, nommés Commissaires pour Dubouille.

Mémoires de la veuve Pichon, Rouvoys à Jumeaux; Le C. ~~Le Roy~~

Dumas substitué à Trouville

Le C. Le Roy donne la définition des fonctions de trésorier
Pancras ~~qui n'a jamais fonctionné~~ Reclame une somme de 40 livres.

Le C. Desandrai Reclame une somme de 40 livres.
pour les frais d'expédition de la somme expédiée au C. Pancras.

Le Bureau charge le C. Servier, de Recevoir à la trésorerie
Nationale, par un état arrêté par le président & un autre
Secrétaire la somme de 380^{fr} 12 s. Savoir, celle de 130^{fr} Reclamée par
Le C. Brouille; celle de 155^{fr} Reclamée par Le C. Brouille, celle de 85^{fr} 10 s.
Dumas C. Dupont d'Argemont; celle de 40^{fr} Reclamée par le
C. Desandrai

Le C. Le Roy reprend le rapport sur le C. Magny. La
Décision renvoyée à la prochaine séance.

Le C. Desandrai fait un rapport relatif aux nouvelles Epistoles de
Pancras - Le Bureau, en addition, de secours pour le C. Brouille
lui accorde une indemnité de 500^{fr}.

132^{fr} 2

155

55 10

40

392 12

Séance du 29. Janvier

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière.

Le C. Defaudrai est Substitut au C. Trouille pour le Rapport
de Mille

Le C. Leblanc Substitut à Trouille pour le Rapport du C. -
Prenay

Le C. Le Roy Continue le Rapport sur une Bourse du C. Magny.

Le Bureau accorde à cet Artiste le maximum de la seconde classe
qui jointe au minimum, à cause de l'âge, formera la somme de 5000.

Le C. Defaudrai fait un Rapport sur Le C. Lebe, Brodeur,

Le Bureau accorde 500^{fr} C. à. d. Le Maximum des Gratifications
à la minimum pour l'âge.

Séance du 4. Février.

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

Le Bureau procède par la voie du scrutin à la nomination d'un
président. Après un balottage entre les C. Leblanc & Defaudrai, celui-ci
obtient la majorité absolue des suffrages.

On passe à la nomination d'un vice-président. Le C. Leblanc, obtient
la majorité des suffrages.

On procède ensuite à la nomination d'un vice Secrétaire. Le
C. Dumas obtient la majorité des suffrages.

Il est fait lecture du Considérant sur la Récompense accordée
au C. Magny. La Réduction, y est adoptée.

Il est aussi fait lecture du Considérant sur les Gratifications
accordées au C. Magny. Adoption adoptée.

Le C. Varnier remet au Bureau un Mémoire relatif à un
Moulin à bras, avec un Avertissement de l'Institut, publique, en date
du quatorzième Ventôse. L'artiste a déclaré qu'une longue Maladie
l'empêche de se présenter plus tôt au Bureau. Commisaires
C. C. Coulomb & Dumas.

Séance levée à 8 1/2 Déclinales

Séance du 9^e Messidor.

Lecture & adoption du proc^s Verbal de la dernière séance.

Sur la proposition du C. Pellerier le Bureau arrête que
le C. Magny sera invité à communiquer les plans, dessins &
description de son ventilateur, pour en faire d'utiles applications
dans les hôpitaux de la République.

Le Comité de Commerce de la Convention Nationale renvoie
au Bureau un mémoire de M. Mignerot qui propose
de faire des expériences relatives à la formation d'un
établissement de feruse. Le Bureau nomme commissaires les
Cc. Dumas & ~~Le Pelletier~~ Pelletier

Les CC. jumeles & Le Roy sous adjoint aux CC. Coulomb
& La Grange pour le rapport sur le Microscope du C. Chénier.

Le C. Defendeur fait un Rapport Verbal sur
l'Education de vers à soie par feu Bercey, dont les
procédés sont connus de la C. Levasse, qui offre de
le communiquer. La Suite Remise à la prochaine
Assemblée

Seduce Levée à 8 1/2 Degrés,

Jean de L. Meillon

Declarat adaption Dupuis Verbal

La Commission d'Instruction publique transmet au Bureau les
papiers Dufet. Ses avis relatifs aux papiers et autres,
les fournitures nous ont été la 7^{me} ouverts et agrandis

D'après la lettre adressée de ~~Lille~~ de l'école du set au
général au bureau, ~~en qualité de~~ le 1^{er} Desautay pour être
~~habitué en~~ dernière pour le secondement à la besogne nationale
Vie Lorraine,

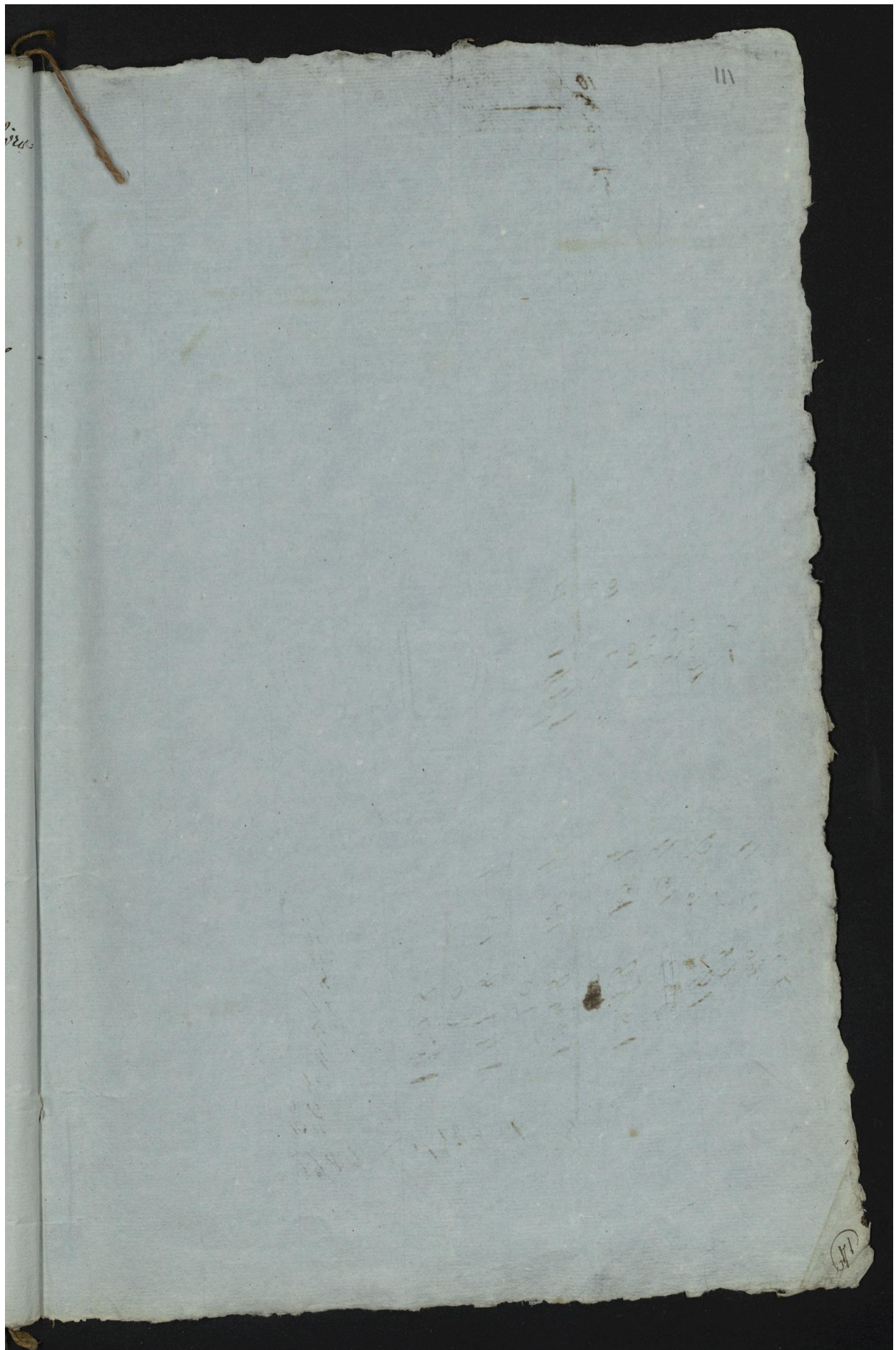
p. 10
 p. 11
 p. 12
 p. 13
 p. 14
 p. 15
 p. 16
 p. 17
 p. 18
 p. 19
 p. 20
 p. 21
 p. 22
 p. 23
 p. 24
 p. 25
 p. 26
 p. 27
 p. 28
 p. 29
 p. 30
 p. 31
 p. 32
 p. 33
 p. 34
 p. 35
 p. 36
 p. 37
 p. 38
 p. 39
 p. 40
 p. 41
 p. 42
 p. 43
 p. 44
 p. 45
 p. 46
 p. 47
 p. 48
 p. 49
 p. 50
 p. 51
 p. 52
 p. 53
 p. 54
 p. 55
 p. 56
 p. 57
 p. 58
 p. 59
 p. 60
 p. 61
 p. 62
 p. 63
 p. 64
 p. 65
 p. 66
 p. 67
 p. 68
 p. 69
 p. 70
 p. 71
 p. 72
 p. 73
 p. 74
 p. 75
 p. 76
 p. 77
 p. 78
 p. 79
 p. 80
 p. 81
 p. 82
 p. 83
 p. 84
 p. 85
 p. 86
 p. 87
 p. 88
 p. 89
 p. 90
 p. 91
 p. 92
 p. 93
 p. 94
 p. 95
 p. 96
 p. 97
 p. 98
 p. 99
 p. 100
 p. 101
 p. 102
 p. 103
 p. 104
 p. 105
 p. 106
 p. 107
 p. 108
 p. 109
 p. 110
 p. 111
 p. 112
 p. 113
 p. 114
 p. 115
 p. 116
 p. 117
 p. 118
 p. 119
 p. 120
 p. 121
 p. 122
 p. 123
 p. 124
 p. 125
 p. 126
 p. 127
 p. 128
 p. 129
 p. 130
 p. 131
 p. 132
 p. 133
 p. 134
 p. 135
 p. 136
 p. 137
 p. 138
 p. 139
 p. 140
 p. 141
 p. 142
 p. 143
 p. 144
 p. 145
 p. 146
 p. 147
 p. 148
 p. 149
 p. 150
 p. 151
 p. 152
 p. 153
 p. 154
 p. 155
 p. 156
 p. 157
 p. 158
 p. 159
 p. 160
 p. 161
 p. 162
 p. 163
 p. 164
 p. 165
 p. 166
 p. 167
 p. 168
 p. 169
 p. 170
 p. 171
 p. 172
 p. 173
 p. 174
 p. 175
 p. 176
 p. 177
 p. 178
 p. 179
 p. 180
 p. 181
 p. 182
 p. 183
 p. 184
 p. 185
 p. 186
 p. 187
 p. 188
 p. 189
 p. 190
 p. 191
 p. 192
 p. 193
 p. 194
 p. 195
 p. 196
 p. 197
 p. 198
 p. 199
 p. 200
 p. 201
 p. 202
 p. 203
 p. 204
 p. 205
 p. 206
 p. 207
 p. 208
 p. 209
 p. 210
 p. 211
 p. 212
 p. 213
 p. 214
 p. 215
 p. 216
 p. 217
 p. 218
 p. 219
 p. 220
 p. 221
 p. 222
 p. 223
 p. 224
 p. 225
 p. 226
 p. 227
 p. 228
 p. 229
 p. 230
 p. 231
 p. 232
 p. 233
 p. 234
 p. 235
 p. 236
 p. 237
 p. 238
 p. 239
 p. 240
 p. 241
 p. 242
 p. 243
 p. 244
 p. 245
 p. 246
 p. 247
 p. 248
 p. 249
 p. 250
 p. 251
 p. 252
 p. 253
 p. 254
 p. 255
 p. 256
 p. 257
 p. 258
 p. 259
 p. 260
 p. 261
 p. 262
 p. 263
 p. 264
 p. 265
 p. 266
 p. 267
 p. 268
 p. 269
 p. 270
 p. 271
 p. 272
 p. 273
 p. 274
 p. 275
 p. 276
 p. 277
 p. 278
 p. 279
 p. 280
 p. 281
 p. 282
 p. 283
 p. 284
 p. 285
 p. 286
 p. 287
 p. 288
 p. 289
 p. 290
 p. 291
 p. 292
 p. 293
 p. 294
 p. 295
 p. 296
 p. 297
 p. 298
 p. 299
 p. 300
 p. 301
 p. 302
 p. 303
 p. 304
 p. 305
 p. 306
 p. 307
 p. 308
 p. 309
 p. 310
 p. 311
 p. 312
 p. 313
 p. 314
 p. 315
 p. 316
 p. 317
 p. 318
 p. 319
 p. 320
 p. 321
 p. 322
 p. 323
 p. 324
 p. 325
 p. 326
 p. 327
 p. 328
 p. 329
 p. 330
 p. 331
 p. 332
 p. 333
 p. 334
 p. 335
 p. 336
 p. 337
 p. 338
 p. 339
 p. 340
 p. 341
 p. 342
 p. 343
 p. 344
 p. 345
 p. 346
 p. 347
 p. 348
 p. 349
 p. 350
 p. 351
 p. 352
 p. 353
 p. 354
 p. 355
 p. 356
 p. 357
 p. 358
 p. 359
 p. 360
 p. 361
 p. 362
 p. 363
 p. 364
 p. 365
 p. 366
 p. 367
 p. 368
 p. 369
 p. 370
 p. 371
 p. 372
 p. 373
 p. 374
 p. 375
 p. 376
 p. 377
 p. 378
 p. 379
 p. 380
 p. 381
 p. 382
 p. 383
 p. 384
 p. 385
 p. 386
 p. 387
 p. 388
 p. 389
 p. 390
 p. 391
 p. 392
 p. 393
 p. 394
 p. 395
 p. 396
 p. 397
 p. 398
 p. 399
 p. 400
 p. 401
 p. 402
 p. 403
 p. 404
 p. 405
 p. 406
 p. 407
 p. 408
 p. 409
 p. 410
 p. 411
 p. 412
 p. 413
 p. 414
 p. 415
 p. 416
 p. 417
 p. 418
 p. 419
 p. 420
 p. 421
 p. 422
 p. 423
 p. 424
 p. 425
 p. 426
 p. 427
 p.

— Rapport du 1^{er} Lekeo, recorde la somme de trois mille livres.

— Lettre du 1^{er} Mithu 4.

— Rapport sur la lettre (Croyance papale)... ~~Assurance~~
~~relativement à~~ l'évacuation du vers usager, le Bureau à
recorde la somme de trois mille livres —

Le Hogue prouva devant nous que nous avions la somme
deux mille livres et six livres due à l'impératrice —



18 Rue de l'Écl. Del.
~~18 Rue de l'Écl. Vaugerand~~
14 m. Rue de l'Écl.
18 Rue de l'Écl.

48

3

750
66-134
25-68
183-68
333-134

1358 134

1398 134
20
1418 134

20
1438

1438

96
96
21
8
178
200
4
04
96
201
6668
1192
8-9-6-8

10.394

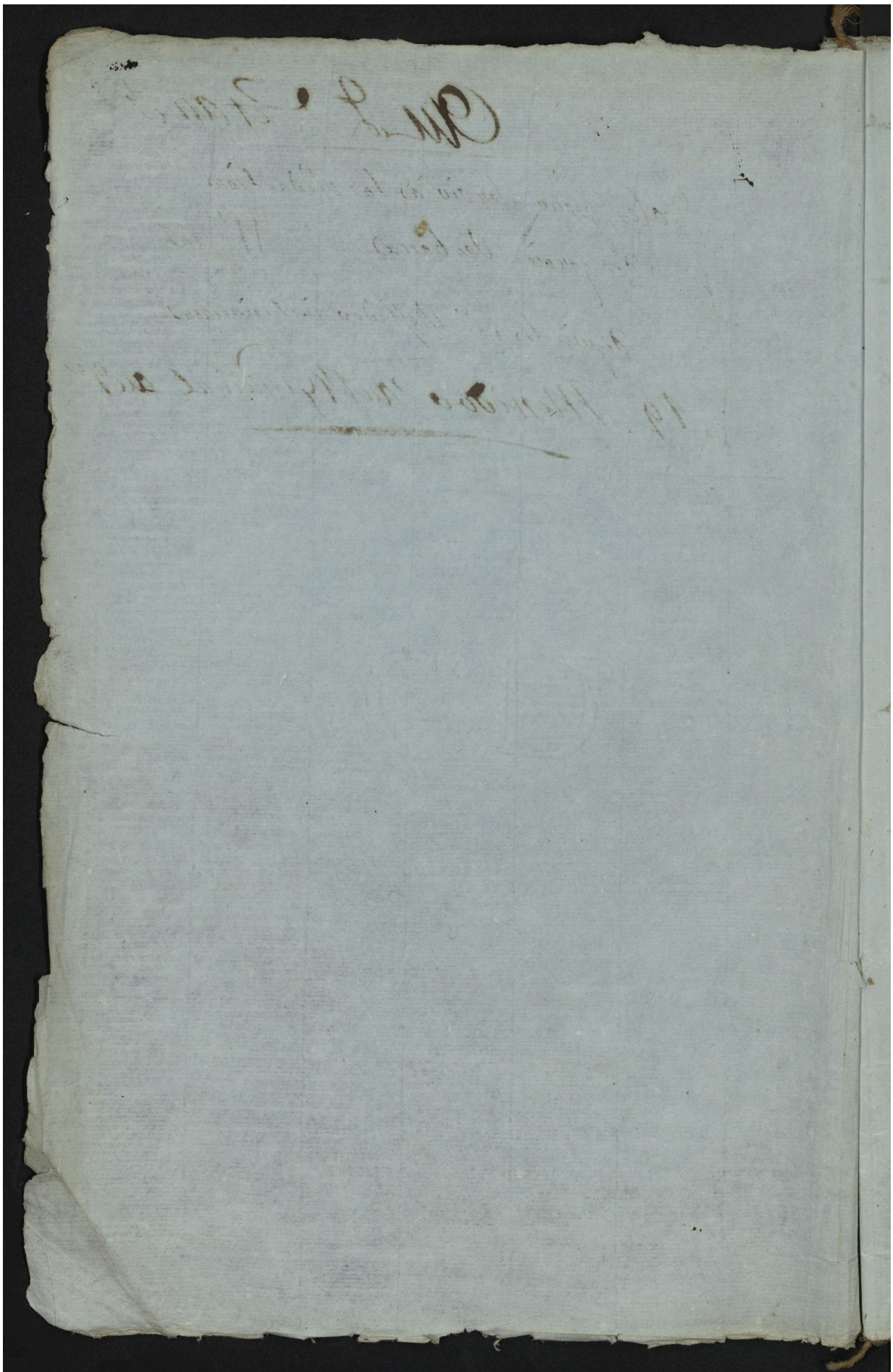
112
M. L. Lange

Notes pour servir à la rédaction
des procès Verbaux N^o 12

depuis le 19^e Messidor inclusivement

19 Messidor au 1^{er} germinal au 9^e

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES



Séance du 19. Messidor présidée du ¹ Deslauray 113
L'au 2^e de J. Van et indivisible

Lect. Deslauray fait part au Bureau du Dialogue
qui a eu avec les membres de l'Instruction publique
relativement à l'existence du Bureau & s'occupant
que les nouvelles commissions ayant les attributions des
ex-^{des} Ministres; il est urgent de correspondre avec
les points d'Instruction et le mettre à même de rendre
compte de l'état de l'Instruction du Bureau -- #

Lecture d'une lettre de la Commission d'Instruction publique
sur le montant des dépenses du Bureau, laquelle est adjointe
au tableau sous la forme suivante --

^{Deslauray} L'orateur a rendu compte de la situation sur les
mouvements des frais d'expérience, demande d'après
Bonneau aux dispositions adoptées par la Commission
d'Instruction publique qu'on lui fournisse de nouveaux états
relatifs à l'emplacement de la signature des commissaires qui
reclament des frais d'expérience,

Le Bureau arrête d'après une longue discussion que ces
officiers se retireront par devant la Commission d'Instruction
après de leur fournir un état de leur nombre ainsi
que de leur travail

Lecture d'une lettre du Comité d'Instruction publique ainsi que
la lettre qui demande au Bureau sous son nom sur la forme
qui serait convenable de donner à ses travaux et les
liant à l'impulsion &

Le Bureau arrête que les ^{expériences} et ^{travaux} auxquels
le ^{des} Deslauray est adjoint de travaux porteraient fait au
Comité d'Instruction pour recueillir ^{préliminairement} des données
sur la proposition de points.

Lecture D'une lettre en date du 17 mars 1800 qui concerne
des loyers pour le service des poudres de l'Etat
Monsieur Le Bureau a nommé les Citoyens Pelletier
Lablanc et Hamelin

Le président annonce les papiers de l'Etat. Pierre Louis Hamelin
qui se présente pour participer aux récompenses nationales
pour l'invention d'un petit moulin à bras -
Le Bureau nomme pour Commissaires les Citoyens Fontaine
et Dumas

Procès Verbal de la séance du 17 mars

Séance du 20 Messidor l'an 8.

Le secrétaire procède à la lecture Du procès Verbal

Le Comité De l'Instruction publique adresse au Bureau
les papiers du Cit^e Morel auteur d'une Machine à vapeur
On nomme les Cit^es Fontaine, Trouille et Dumas

Sur la demande du Cit^e Renaudt en remplacement
de son père les papiers sont déposés aux Citoyens
Fontaine et Deschamps de la Noue les Commissaires

Sur la demande du Cit^e Charaudeau qui dépose
le modèle de son système d'après lequel pour la
quelle il a été récompensé, le Bureau arrête que
son modèle sera déposé lui sera remis
son acte de dépôt

Le rapport sur le Cit^e Renaudt l'avis des
Commissaires Fontaine et Hamelin est adopté
Le rapport sur le Cit^e Renaudt, l'avis des Commissaires
Fontaine et Hamelin est adopté -

Procès Verbal de la séance

avis de l'assemblée
par le Ministre de l'Intérieur

avis de l'assemblée
par le Ministre de l'Intérieur

114
Séance du 29^e Messidor l'an 2^e Je
Présidence de St. Daudray

Lecture du procès verbal et adoption -
rapport provisoire sur le travail et trouer proposition
de travaux et travaux accordés

Rapport sur le travail Chiquet. Le Bureau est d'avis que ce travail
tient. Le maximum de la travaux Chiquet travaux travaux travaux
travaux qui travaux travaux travaux travaux travaux travaux
celle de travaux travaux travaux travaux travaux travaux

Séance levée à 9 heures 30 minutes

Séance du 4. Thermidor.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Lecture et adoption du Conférence sur le C. Chiquet.

Renvoi par le Comité d'instruction publique d'un mémoire du C. —
Chiquet, auteur d'un travaux & d'un travaux travaux travaux
Commisaires La Grange, travaux, travaux.

Renvoi par la Commission d'instruction publique des pièces du C.
Delort, pour obtenir une indemnité.

Renvoi par le Comité d'instruction publique des pièces du C. travaux
qui sera tenu de remplir les formalités prescrites par la loi. Commisaires
travaux, travaux.

Les Commisaires du C. travaux font un rapport sur le travaux du C.
Albert. Le Bureau assigne à cet artiste le travaux de la travaux
classe C. à C. 6000 et 4000 pour le travaux d'âge. Le travaux
Est ajourné à la 1^{re} séance.

Séance levée à travaux 8 1/2 heures 30 minutes.

Séance du 9 Thermidor

Séance du 14 Thermidor

Lecture & adoption des Procès verbaux du 4 & du 9

Lecture d'un Décret de la Convention du 8 Thermidor, qui renvoie au Bureau Le C. Mazieu, artiste d'Yveroy, auteur des Modèles d'obus & de Boulets en fonte. Commissaires Le C. Le Roy, Dumas & Jumelin

Lecture d'une Lettre du C. Turquin. Renvoyée aux Commissaires

Lecture d'une Lettre du C. Rastides, qui demande que son Rapport soit accéléré.

Le C. Jumelin fait Lecture d'un Mémoire. Serrant de suite au Rapport d'Albort. Il promet le Résumé pour la prochaine Séance

Séance du 19 Thermidor.

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière Séance.

Lecture d'une Lettre de la Commission d'Agriculture & de Art, qui adresse les pièces du C. Ferou, auteur d'une platine. Le Bureau Nomme pour Commissaires, Le C. Jumelin & Le Roy.

Lecture d'une Lettre de l'Adjoint de la Commission de l'Instruction publique au Sujet des formes à observer pour le payement des sommes réclamées par plusieurs Membres.

Le Bureau arrête que les Membres lui remettront un Etat Détaillé d'après lequel il sera dressé un Mémoire Général.

115

Séance du 24. Thermidor, l'an 2^e De la République, &c.

Les CC. Coulomb & La Grange font un Rapport sur la
Machine à diviser la Ligne droite, par Le C. Le Noir. Artiste
démontre ses divers machines, divise & mesure jusqu'à Mètres.

Le Bureau accorde le Maximum de la 1^{re} Classe
c'est-à-dire 6000^{fr} & la Mention honorable

Séance Levée à 8 h 1/2 décamales.

Séance du 29. Thermidor l'an 2^e de
Présidence du Cit. Desaudray.

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière Séance.

Les Collègues de C. Le Noir font Lecture du Confidant
sur cet artiste. Le Bureau l'adapte en ces termes:

Le C. Clement, chargé provisoirement de la Commission de
l'Instruction publique, envoie les plans & mémoire relatif à
une Machine à Couper le Blé. Le Bureau nomme pour
Collègues, les CC. Trouille & Desaudray.

La même Commission renvoie les papiers d'honneur Michel de
Dipmard, qui propose une nouvelle Machine pour arroser
les jardins. (Silvestre & Trouille)

Les CC. Sorrières & Silvestre font un Rapport sur le
C. Delahaye, graveur en Cartes de Géographie. Le Bureau
accorde le Maximum de la 2^e Classe, qui jointe au Minimum
de la même Classe, ce qui fait 5000^{fr}.

Le C. Defaudrai fait un quatrième Rapport sur
Le C. Delorhe. Le Bureau accorde une indemnité de
1500^{fr}

Séance Levée à 8 h $\frac{1}{4}$ Décimales.

Séance du 4 fructidor

Lecture & adoption du procès Verbal de la dernière
Séance.

Le p^t donne Lecture d'une Lettre de l'Agence
Nationale du Département de Paris, qui annonce qu'il sera
suris jusqu'au 15 de Ce mois à l'adjudication du Bail des
Greffe du Bureau; à la charge par le Bureau de justifier,
dans Ce délai, des titres de vertu des quels il occupe.

Le Comité d'Instruction publique Renvoie au Bureau
un ouvrage du C. Rogniat, Sur la Mécanique. Le Bureau
Nomme pour Commissaires Les CC. Cousin & Trouville.

Le C. Vuillier, de Versailles, adresse au Bureau, un imprimé
Sur le Système Monétaire.

Les CC. Serrières, Defaudrai, Trouville font leur Rapport
Sur les Changemens & Simplifications ajoutées au
Metier à Bas par Le C. Bastide. Le Bureau
accorde le Maximum de la 2^e Classe de, R. R.
C. à. D. 3000^{fr} qui avec le Minimum de la même Classe,
forme celle de 5000^{fr}.

Séance Levée à 8 h $\frac{1}{2}$ Décimales

Section et adaptation de proc. Verbal de la Commission
Hearne

Le Bureau avec que l'on fera le Secretaire fera
le gendre de la main fournie pour prendre aux remboursements
ou pour les cautions par les Citoyens comme d'aport
et de l'audray pour faire l'expérience,

Le Bureau avait pour l'acquit de la lettre au Ministre
de l'Intérieur. Il a été remis au Ministre de l'Intérieur, pour
le faire passer au Ministre de l'Intérieur.

Sur le local du Tribunal. Le Bureau pour la nomination d'un Secrétaire, le Citoyen Berthe réunit la majorité et Saffraye.
Le président distribue ^{chaque de} aux Membres un quart de Million
divisé par la machine du fût & les six lots sont il a
reçu deux cent mille.

Sebastian averti que le fitographe cochin est
substitué au fit^{es} servier pour le rapport du fitographe
rochet et Bertan.

La Commission exécutive D'administration publique
pour Demander l'avis D'adrien Sans la iconsulte
du 1^{er} log. On nomme Le Blanc & Sautt et
exécution pour fouille

New pour le st.^e Charette russe -
 me pour le st.^e Broiselle et Delaunay Commissaire
 et Dumas Commissaire -

lecteur Digne Pétite de la formation d'agriculture
et des arts qui demandent un développement et des
questions de savoir si le bureau a été établi pour
leur faire suffire à l'expérience de leur Nation
Dun M. M. Mackin a été le bureau, le bureau
et les que l'expérience fait au bureau de
Dun M. M. Mackin a été le bureau, le bureau

Le Secrétaire greffier présente un état des dépenses qui s'ajoutent pour le bureau pendant les mois de messidor et de thermidor. il a été décidé que le C^{te} Pélouge ~~serait chargé~~ ^{par les commissaires et} en règle au bureau.

Le C^{te} Chevallier inventeur de plusieurs objets demande que les commissaires chargés de son rapp^t fassent un rapport provisoire sur ses découvertes. Le C^{te} Desaudray l'a vu et les commissaires presseront ce rapport pour la prochaine séance.

Le C^{te} Jéron demande que vu la maladie du C^{te} Leroy, il lui soit donné un nouveau Commissaire. Le bureau arrête que le C^{te} Pélouge se transportera chez le C^{te} Leroy pour s'informer de son état de sa santé et lui permet plus de faire ce rapport.

Le C^{te} Jéron a une lettre du C^{te} Mergel auteur de cristaux qui ont une étonnante similitude au flint glass, il demande que ces papiers et échantillons qui sont maintenant sous les yeux du C^{te} Lavoisier soient examinés par le bureau afin qu'ils puissent lui être rendus. Le bureau arrête qu'il sera écrit au C^{te} l'Instruction publique pour lui inviter à prendre en considération la réclamation du C^{te} Mergel.

Le bureau charge son président de s'enquérir à la ^{pagure} des domaines nationaux pour lui demander si le Secrétariat du bureau continuera pendant plusieurs années à occuper le local qui lui est en place en ce moment. ~~Enfin du chantre qui est chargé de l'administration et de l'enseignement des arts.~~

Les C^{tes} Cousin, Desaudray et Millin ont été chargés de faire un projet de travail à communiquer au C^{te} l'Instruction publique sur l'état actuel du bureau de consultation et sur les ~~meilleures~~ l'organisation qui paraîtrait la plus convenable pour l'avantage des artistes et la prospérité des arts utiles.

Séance du 29 fructidor

118

Lecture du Procès verbal de la dernière séance, adopté
Lecture du considérant relatif au secours provisoire accordé au
Lettre de la Commission d'Instruction publique qui adresse au bureau un
mémoire du C. Salin qui amène à avoir inventé une nouvelle machine
à battre les blés. Le bureau considérant que le C. Salin ne s'est pas
conformé à la loi du 12 pluviôse 1793 pour parvenir aux récompenses
nationales arrête que son président invitera le C. Salin à produire
des attestations ordinaires exigées par la loi.

C. Brühlis envoie

C. Armand écrit au bureau

Le C. Commissaire chargé de faire un rapport sur la position
de la machine, arrête puis parle au bureau, dans les premiers de la séance
nations par lequel, tous les membres s'étaient volontairement
privés de concourir aux récompenses nationales. Le rapporteur après
avoir rappelé les motifs qui ont dicté ces arrêts, les ~~recommande~~
raison qui pourvoient militer pour son maintien ou pour son
rapport, laisse au bureau la décision de cette question importante et
difficile, la cette décision est ajournée et la ~~séance~~ Commission
du rapport est décidée.

Le Président fait lecture du projet de

Les articles suivants sont adoptés

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES

Séance de la 1^{re} sans calotité

Lecture du Procès verbal de la dernière séance adopté

Le Bureau arrête, que la position du C. Salin qui maintient
en à l'armée du nord l'empêchant de se mettre en route, il lui sera
nommé provisoirement des Commissaires qui prendront connaissance
de la machine, et ~~pour~~ donneront leur avis à la commission sans
conclure à récompense jusqu'à ce que conformément à la loi le
C. Salin ait rempli les formalités prescrites.

La Commission de l'Instruction publique fait passer une note
additionnelle du C. Salin elle arrête aux premières prières et
l'envoie aux C. Cuvier et Trouville qui sont nommés commissaires

La Com. d'Instr. pub. envoie un mémoire sur les moyens de reconnaître les
titres de l'or et de l'argent par le C. Pelletier et
Berthollet sont nommés commissaires
la même commission a dû les papiers du C. ~~qui a annoncé~~
avoir construit une charrue mécanique nouvelle et C. Le Roy
Trouville et Silvestre sont nommés commissaires.

Les Commissaires du C. turquin font un rapport sur le projet de loi de création de ces artistes et sur plusieurs inventions relatives qui lui sont propres. le Bureau ~~qui~~ ~~est~~ ~~terminé~~ considère que le C. turquin n'a été ni au Département ni à la Commission exécutive ainsi que le décret l'ordonne, a ajourné la prononce de l'arrêté ~~qu'il~~ qui a été pris dans l'interim jusqu'à l'époque où le C. turquin aura rempli les formalités prescrites par la loi.

Le Bureau arrête que son président avertira la Commission exécutive pour lui demander le mode qu'il faut suivre dans la fourniture des objets qui sont nécessaires pour le Secrétariat et pour les séances du Bureau.

Le Président termine la lecture du projet de décret relatif à la composition du Bureau et des fonctions qui lui seront attribuées, il lit aussi le préambule qu'il propose de mettre à la tête de ce projet le tout est ajourné à la prochaine séance dans l'intervalle de laquelle les Commissaires ont été invités à se réunir pour mettre la dernière main à ce travail important.

Séance levée à

Séance du 4^e Vendémiaire l'an 3^e

Lecture du procès verbal - adopté

Le Scrutin passe pour la nomination d'un président le C. de la Harpe réunit la majorité absolue des suffrages.

Le C. Cousin est élu vice président à la majorité absolue.

Lettre de M. Rampinat qui annonce qu'il sera fait septième prochain un nouvel essai de son canon, à Vincennes.

Le C. Langron demande que le Bureau retire de la Commission des travaux publics son mémoire sur la machine à battre les blés le Bureau arrête qu'il sera écrit au C. Langron pour lui dire que le Bureau ne peut pas retirer ce mémoire.

Le C. Garot adresse au Bureau une lettre qui est renvoyée aux Commissaires.

Le C. de la Harpe la Commission d'instruction publique adresse au Bureau les pièces de M. de la Harpe qui demande une récompense pour avoir trouvé des

On finit à 9 heures. Le C. Cousin aux ordres du C. de la Harpe. La C. de la Harpe envoie les pièces de M. de la Harpe qui demande une récompense pour avoir construit des chaudières en bois et demande une récompense pour avoir fait les C. de la Harpe et de la Harpe.

Cousin (111111)
de la Harpe (111111)
de la Harpe (111111)
de la Harpe (111111)
de la Harpe (111111)
de la Harpe (111111)
de la Harpe (111111)
de la Harpe (111111)

Le C. Servandoni demande à faire voir au bureau
~~un modèle de sa charrue à bras~~
 il demande aussi cours provisoire pour retirer l'instrument
 qu'il vient de faire achever. Le bureau renvoie cette demande
 aux ~~Commissaires~~ ^{Commissaires} du C. Servandoni ~~et les charge de la faire~~
 rapport à la prochaine séance.

Le Rapporteur fait lecture du projet de décret que
 le bureau doit ~~adresser~~ ^{adresser} au Comité de l'Instruction
 publique sur les distributions des récompenses nationales
 ce projet est adopté et le bureau arrête

Jérome de G. Vendeuvre.

Lecture du Procès Verbal adopté.

La Commission d'Instruction publique envoie les papiers de M. C. Helin
 pour la dépose autour d'un modèle de foulon propre à fouler les draps,
 le bureau lui nomme pour Commissaire des papiers et d'armes
 celle du C. Gouverneur l'Etat pour ses travaux sur les objets
 achromatiques le bureau lui nomme pour Commissaire
 Coutin et Lagrange.

Dans une seconde lettre la Commission d'Instruction Publique fait
 passer les papiers du Comptant qui dit avoir trouvé un moyen de
 filer la soie de l'Asclépias syriaca sans addition de coton.

Les papiers du C. Turquin qui sont demandés par la loi et pour
 le départ avoir suspendu le projet à l'égard de l'artillerie.

Ceux du C. Pigeon Dumaresq autour de divers moyens pour
 remplacer toutes les couleurs de la ligne les C. Rothbarth et Pelletier
 et le blanc dont avouent commissaires.

Ceux du C. Charmant autour d'un nouveau modèle de pulvériser
 en cannes les CC. millin et Trouille dont nommés Commissaires.

Ceux du C. Cardin autour d'un nouveau cabestan. les C.
 Dumas et Lagrange.

La Commission d'Agriculture et des arts envoie les papiers au
 mémoire du C. Boudier inventeur d'un moulin à pendule pour
 les mouvements pour servir à adapter aux machines hydrauliques.
 Les CC. Trouille Coutin et Dumas sont nommés Commissaires.

Les rapporteurs lisent le considérant relatif au C. Turquin
 il est connu en ces termes.

Les Commissaires chargés de présenter au Comité de l'Instruction publique
 le projet d'organisation du bureau qui a été arrêté dans la dernière
 séance rendent compte de leur mission, ils disent que le Comité
 a pris en grande considération les réflexions qui lui ont été
 communiquées par le bureau et qui a tenu compte les intentions
 les plus favorables pour les artistes et pour encourager le progrès des arts
 et métiers.

Le C^{te} Bureau fait la démonstration des modèles
filés le fil et le coton ~~et de la machine à carder~~
cette démonstration est suivie par le rapport que les Commissaires
font du travail de cet artiste. Le Bureau prononce en ces termes.

Sur un rapport verbal ~~de la Commission~~ relatif des travaux
du C^{te} Servandoni. Le Bureau prononce en ces termes.

Séance du 14. V^{de} l'Anivier.

Le C^{te} Bureau verbal de la dernière séance. il est adopté
des Commissaires du C^{te} Servandoni devant le considérant relatif
aux travaux de cet artiste il en conclut en ces termes

La Commission Instr. Publ. adresse au Bureau les papiers
du C^{te} Coqueret
~~et artiste en travail~~ l'accompagne d'un certificat
de service le Bureau nomme pour Commissaires des C^{te}
trouville et qui déjà avaient été nommés pour l'examen
d'un travail à peu près semblable du même artiste. Le Bureau
arrête qu'il en sera écrit à cet artiste de remplir les formalités
prescrites par la loi.

Envoi de la Commission Instr. Pub.
Papiers du C^{te} Coqueret de barème et modèle de lettres d'inscription
en lettres de métal appliqués le Bureau nomme des auditeurs
en latin pour Commissaires.

Le pendule hydraulique à deux faces du C^{te} Bon. — des C^{te} trouville
Lagrangier et d'autres sont nommés commissaires.

Les Commissaires du C^{te} Lefebvre font un rapport sur les travaux
de cet artiste. Le Bureau prononce en ces termes.

Les Commissaires du C^{te} Salin déclarent que les papiers envoyés
par cet artiste ne suffisent pas pour déterminer si la machine
peut servir à l'exécution, le Bureau arrête que ce rapport sera
sursis jusqu'à ce que l'artiste ait fourni des renseignements
suffisants. et que cette décision sera envoyée à la Commission
d'instruction qui a demandé un prompt rap^{port} décision.

Les Commissaires font du C^{te} Babu font un rapport provisoire
sur les rames gravées que ce C^{te} a inventées le Bureau d'après
les conclusions des Commissaires davis qu'il s'en accorde au C^{te}
Babu un provisoire de 500 à imputer sur les récompenses
dont il pourra être jugé susceptible.

ceux du C^{te} Huet font un rapport provisoire sur la machine
que cet artiste emploie à appl^{iquer} qu'il se propose d'appliquer à l'horlogerie.
Le Bureau en davis de lui accorder un provisoire de 500 à
imputer sur les récompenses dont il pourra être jugé susceptible.

des réclamations et des plaintes sur la conduite du gouvernement
et son egard, il a été par l'attestation du Dept aux p^{res} Lavoisier, Laplace
Dumas et autres sous-chargés de les examiner

Sur la demande parvenue du C^{on}seil long le bureau a été qu'il
lui donnera une attestation que le bureau s'assemble deux fois par
décade, qu'on allume douze bougies à toutes les séances, & que
le bureau ne connaît d'autres fonctions que des objets qu'il emploie
pour son secrétariat, que le C^{on}seil long

Pelletier et Garnier sont adjoints aux anciens Officiers du C^{on}
Merges qui dit avoir trouvé des moyens de faire du flint glass.
Le bureau a rendu au C^{on} Merges la lunette qui avoit été
déposée au Secrétariat avec les p^{res} de ces artistes.

Les Officiers du C^{on} Millon font un rapport sur les travaux de ces
artistes le bureau prononce en ces termes.

Les Officiers Garnier et Verandras sont adjoints au C^{on} Leshay pour
juger de la machine à tailler les loins du C^{on} Pelletier.

Séance du 29. Vénémiaire

Lecture du Procès verbal de la dernière séance, l'assemblée

Le Président remet au bureau les p^{res} qui ont été trouvés
sous les selles du C^{on} Lavoisier, elles sont relatives aux travaux
de C^{on} Merges et adressées par le C^{on} Lavoisier au bureau de
consultation le bureau accepte cette p^{re} et décide qu'il traitera
de son procès verbal donné à la Commission temporaire des arts
sur la demande, constater la remise de ces p^{res}.

La Commission d'Instruction publique a dressé au bureau les p^{res}
relatives à deux nouvelles machines inventées par le C^{on} Servandoni,
les C^{on} Dumas et Cousin sont chargés de faire un rapport,

La C^{on} d'Agriculture et des arts envoie au bureau une
machine du C^{on} Dore qui dit être inventeur d'une machine
à hacher le paille, et demande qu'il soit nommé des Officiers
pour examiner le travail de ce C^{on} Dore, les C^{on} Leshay
Garnier et Silvestre sont chargés de faire un rapport sur ces
objets

La même Commission envoie des p^{res} relatives à un travail du C^{on}
Dubois sur plusieurs objets mécaniques elle demande si l'Académie
n'est pas destinée aux frais de la République. Garnier lui en
Silvestre sont chargés de répondre par une réponse à faire
au comité.

Les Officiers du C^{on} Servandoni font leur rapport sur les
travaux de C^{on} Servandoni dans l'éducation des aveugles, le
bureau prononce en ces termes

Les Officiers du C^{on} Clavelin font un rapport sur les p^{res} de ces
expériences de ce C^{on} Clavelin et sur son ouvrage qu'il a soumis à l'examen
du bureau, le bureau prononce en ces termes

Séance du 4 Brumaire

121

Procès verbal de la dernière séance, adopté.

Le C^{te} Instruction Publique renvoie au bureau des p^{res} relatives au C^{te} Guilleminot qui se dit inventeur d'un moyen de préserver des incendies, et aller du C^{te} Jergny qui dit avoir construit une pompe avantageuse, le bureau décide qu'il sera écrit à ces artistes pour les inviter à se mettre en règle d'après la loi.

~~Le C^{te} Pelletier Halle et Trouville~~

Le C^{te} Instruction Publique adresse au bureau les papiers du C^{te} Malherbe qui se dit auteur d'un procédé pour retirer la soude du sel marin, les C^{tes} Pelletier Halle, et Trouville sont nommés Commissaires.

Le C^{te} d'Agriculture et des arts envoie un mémoire des C^{tes} Collangeot et Frères qui se disent inventeurs d'une mécanique nouvelle propre à la fabrication de la draperie, le bureau arrête qu'il sera écrit aux artistes pour les inviter à se présenter dans les formes prescrites par la loi.

Le C^{te} Pelouze remercie le bureau des marques. Il estime qu'il lui a données depuis trois ans, et lui demande un certificat d'authenticité, le bureau se fait représenter le certificat déjà accordé antérieurement au C^{te} Pelouze et y fait seulement ajouter qu'il a été secrétaire greffier du bureau depuis son origine.

Le C^{te} Servandoni met sous les yeux du bureau le modèle d'une machine à tordre les grains. ~~Il expose~~ ^{il présente} de cette machine en renvoyant aux commissaires du C^{te} Servandoni.

Les C^{tes} de Confinon et Morey font leur rapport sur plusieurs inventions de ces artistes le bureau prononce en ces termes.

Les C^{tes} de Confinon demande un secours provisoire pour ces artistes en attendant qu'ils puissent faire un rapport sur des travaux le bureau prononce en ces termes.

Séance du 3^e Brumaire l'an 3^e Ré.

Le secrétaire fait lecture du Procès-Verbal de la dernière
séance: Le Bureau ^{en adopte la rédaction} ~~arrête~~ ^{puis il arrête} que l'Article considérant le Citoyen
Gyot sera renvoyé à une nouvelle rédaction. Le Procès-Verbal est
d'ailleurs adopté.

Séance Du 14. Brumaire, l'an 3^e Ré. #

Lecture des Procès-Verbaux adoptés.

L'Ordonnance en ce qui concerne des papiers relatifs
au Citoyen auteur de diverses machines, qui dit
propres au desséchement des marais et une autre machine pour battre
et rammer les grains, les C^{tes} Dumas et Cousin sont chargés
de répondre à ce sujet à la demande de la Commission d'agriculture
et arts.

La même Ordonnance envoie des papiers relatifs au C^{te}
Paufer qui dit avoir inventé une pompe pour les vaisseaux
et plusieurs autres machines. Le Bureau lui nomme les
mêmes Commissaires.

Les Officiers du C^{te} Gyot présentent le ^{nouveau} considérant
relatif à cet artiste et en courent en ces termes.

La Commission d'Instruction publique adresse au Bureau
des papiers du C^{te} Roussau qui dit avoir inventé des
meridiens à canon des montres solaires portatives, et notamment
d'un nouveau méridien qui indiquera les nouvelles et anciennes
heures. Le C^{te} Roussau et le C^{te} Lory sont nommés Commissaires.

Le C^{te} Clareton envoie au Bureau un mémoire avec
une attestation d'un ~~officier~~ ^{officier} ~~de~~ ^{de} qui expose l'état
malheureux de sa santé et le ~~de~~ ^{de} l'emploi qu'il a fait pour la
perfection de l'art de la récompense nationale qui lui a été
accordée l'année dernière, le Bureau ~~arrête~~ ^{arrête} qu'il sera après avoir
entendu et statuer par les Officiers du C^{te} Clareton les droits
de ce C^{te} aux récompenses nationales prononcées en ces termes
relativement au C^{te} Clareton.

124
Le C^{te} Gardon écrit au bureau pour lui demander un supplément
de récompenses qui porte ~~la~~ somme qu'il a reçu à 6000^{fr} ~~la~~
et d'inviter à demander ~~pour la~~ (M^{me}) Agnès ~~la~~ en local pour établir un ~~local~~
le bureau considérant qu'aucun motif nouveau ne peut changer les précédents
arrêts relatifs au C^{te} Gardon arrête qu'on pour répondre à ce citoyen
elle se bornera à envoyer ^{à la M^{te} d'agriculture et arts} une copie de rapport qui a été fait
par ~~le~~ ^{le} ~~citoyen~~ ^{citoyen} ~~antiquaire~~

Le secrétaire observe que pour remplir exécuter l'arrêté pris à
la dernière séance d'envoyer des cop. au M^{te} d'instruction publique
Copie du projet de décret relatif à la nouvelle formation du bureau
de consultation il lui a été présenté à la s^{te} nature plusieurs
pièces qui ont été par suite communiquées au bureau ^{et qui ont été}
signés par le président et le secrétaire, il demande ~~à la~~
que le bureau en ordonne la lecture, plusieurs de ces pièces sont
lues ~~au~~ ^à la séance ~~la~~ ^{une} a pour titre

Sur l'art de la h^{te}

Le bureau après la lecture de ces divers p^{rs} considérant
que plusieurs de projets qui y sont relatifs ont été ~~présentés~~
lui, chargé ~~les~~ ^{de} suspend l'envoi des p^{rs} présentés et
~~de les voir, et de lui présenter une réponse à la~~
de les publier ^{à la prochaine séance} ~~obtenus~~ ^{la} délibération à prendre à
ce regard.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES

Séance du 19. Brumaire l'an 3^e R^e Présidence de M. Le Blanc.

Lecture du procès verbal de la dernière séance adoptée

Le Président rend compte au bureau de la démarche qu'il a faite
conjointement avec un tiers conformément à la commission qui lui a été
donnée dans la dernière séance, il présente qu'il a après une demande
qui a été faite à la M^{te} de Commerce le bureau obtiendrait en
bois, bougies, encre, papiers et les objets qui sont nécessaires à ses
travaux ~~et son~~ ^{le} ~~secrétariat~~

Le C^{te} Desaudrai demande la parole et dit au bureau qu'il
p^{rs} qui avaient été portés par les M^{tes} du bureau de consultation
~~aux~~ au Comité d'instruction publique ont été retrouvés.

Le bureau arrête qu'en tant qu'il en sera besoin on retirera à la M^{te} le projet de décret

La M^{te} d'instruction publique envoie les p^{rs} du C^{te} D^{re} qui dimoient
insérer un instrument à bascule la paille; elle, sont renvoyés aux
Commissaires des arts et métiers.

La Commission d'Instruction Publique
a pris sous renvoi aux Commissaires des arts
Le Secrétaire est chargé d'annoncer à la Commission d'Instruction Publique la
reception des différentes pièces et de lui marquer que le mérite en est suffisant
aujourd'hui pour mériter l'attention du Bureau et que les recommandations de
certains députés deviennent inutiles.

La Commission d'Agriculture et des arts envoie des papiers relatifs au
person qui font mention d'un
projet de brochette pour missionner, machine économique
L'annonce pour faire la pondre ces papiers sont renvoyés aux
Commissaires des arts

Le C. Aboville ^{General d'Artillerie} a annoncé qu'il doit se faire une
expérience pour constater ~~qu'il~~ examiner les preuves d'une
roue d'une nouvelle invention comparativement avec une roue
ordinaire, pour reconnaître laquelle opposera le plus de résistance
au centre, le Bureau considérant que cette invention étoit
pour ce motif à dix heures du matin, charge son Secrétaire de venir
au C. Aboville, l'imp. omibilité ou il se trouve d'envoyer des
Commissaires pour assister à cette expérience intéressante.

Le C. Merget écrit au Bureau pour donner quelques
éclaircissements sur les ~~devis~~ découverte qu'il dit avoir
faite d'un glacé le mémoire qu'il adresse en lui et renvoie
à ses Commissaires.

Le C. Merget communique une lettre qui lui a été adressée par le
C. de Cresset, auteur de l'ouvrage intitulé l'Étude de la lettre
en lui au Bureau ainsi que le mémoire en forme de rapport que
le C. de Cresset a adressé au C. de Pelletier. Le C. de Pelletier se rendra
pour être présent, le Bureau a nommé ~~le C. de Cresset~~ ^{à la place} Le C.
Juncatier et le Roy.

Le Président offre au Bureau 20 exemplaires du Journal
des mines qui sont adressés par l'Agence des mines de la
République le Bureau arrête que ceux des membres qui prendront
des exemplaires de cet ouvrage inscrivent leur nom au
Secrétaire afin qu'on puisse leur envoyer la suite lorsqu'elle sera
adressée au Bureau.

Les Maires du C. de Villon font un rapport sur les travaux
des artistes et particulièrement sur les constructions en bois.
Le Bureau arrête qu'il leur sera accordé un provisoire
de mille livres et invite les Commissaires de la Commission d'Artillerie à faire
un nouveau rapport sur ~~la~~ en coïncidant avec
particulièrement son intérêt dans la fabrication des
modèles en bois en adjoint à la Roy pour faire ce rapport.

communiqué
le 1
h.

hali
Bureau
millier 1

hali
millier 11111
Pelletier 1
le Roy 1

Bureau 1
hali 1111111
le Roy 1
le Roy 1
le Roy 1
le Roy 1

123
Les Maîtres du C^m Harmand font un rapport sur les jalousies
mises en usage par ces artistes du Bureau en d'avis.

Les Maîtres du C^m Coquet demande un secours provisoire
de cinq ans pour cet artiste qui a présenté une machine
proprie à briser les grains et à les dégraisser de la carie qui
le vicia le Bureau adopte les conclusions des Commissaires qui en
conviennent en ces termes.

La Rédaction du projet de décret à présenter au Comité de
l'instruction publique est renvoyée aux Commissaires déjà chargés de
cette rédaction pour y faire les changements qui leur ont été
communiqués à la séance qu'on lira à g^h Dimanche.

Séance du 29 Novembre Ann. 2^e Sp.
Président M. Le Blanc

1. Rédaction du procès verbal adoptée.

La Commission d'instruction publique ~~et~~ demande l'avis du Bureau
sur les motifs d'inscription de Citoyen de l'Harmonie, et les raisons de ceux
qu'elle a fait passer au Bureau. De Saurat, Commissaire déclare
que le C. de l'Harmonie le lui a remis, ce que le Bureau a vu que
le Bureau et l'avis du Bureau en donne ainsi à la Commission.

Le Bureau a vu que les motifs de C. de l'Harmonie lui ont été
remis et la demande et qu'elle seront renvoyés à la Commission
d'instruction publique en motivant le renvoi.

Le Bureau a vu que ces motifs de renvoi sont adoptés généralement.
renvoyés des motifs de Le Blanc. et lui renvoie par Commissaire
M^{rs} Pelle Poir Millier et De Saurat.

Le H^{on} M^r Salotte à la Commission d'instruction.

Rapport sur le savoir de Germain. le Bureau après avoir
entendu le

Rapport sur Malherbe.

+ La séance veut inviter le Bureau de la part du Collège
de l'Harmonie à assister à la séance publique du 1^{er} mai prochain
le Bureau a vu que cette invitation est assignée au 1^{er} mai.

Huiler peut demander que la Commission
de Commission, par elle demande un supplément
à son annuaire d'interdit, pour que elle Agriculture etc. art.
Faire un petit exposé sur le 5 pour le 10
Maffre de son

Huiler se propose cette demande soit étendue
à tous les artistes qui sont dans la même Cas.
Le Comptable de la Citoyenne Dickson et le

Dejourné, d'australité de charge me jusqu'à pour
pour quelques articles d'après de deval. S'ils sont
adoptés.

Séance du 9. frimaire, l'an 3^e de la
Présidence du C. Leblanc

par verbal.

affier Perica. Comm. Le Roi. D'australité.

Martinet de La Casse. demande d'un an par la suite
verbal public. Dumas. Tumbelin

Mida Libert. Millin Caspi Dumas.

Envoi du programme des fêtes de l'an 3 de l'école de
Mines. campagne au pure verbal, affiché

Lettre de Citoyen Abouille. Comm. Travailleur
Demande pour rendre compte au bureau

George Garnet, avoir une copie de piece

Lettre de la Commission d'habillement. relative
à l'an 3 de l'an 3 pour la copie des habits

Envoi de l'ouvrage de Mouton sur le canon
nouveau au pure verbal.

Rapport sur Plaine
Rapport sur Rague, rapport au gîte, rapport au
Commissaire par che savoir a qui de droit

Séance du 11^e dimanche d'août 3^e

procès Verbal adopté.

Philippe Le Roy. Dumas et ^{Trouville et} Desaudrais.

Claude Antoine Vallée. Hannonfrate Desaudrais.

Joseph Bonafant Hannonfrate et Trouville

Antoine Rieur. Coujui et Le Roi

ont vu et lu la ve. plussair le Procès verbal
bureau

L'Agence de Mines adresse le 1^{er} d'août Numéro
de la journal avec une lettre adressée au bureau
de remontrant la bi la de. Ceux qui l'ont reçu le
1^{er} Numéro le Secrétaire est chargé de regarder

Lettre de Guirant.

Le C. D'Arpval. desir faire connaître au bureau une
Machine à vapeur le 1^{er} d'août. Le Roi et Trouville
sont nommés Commissaires pour en rendre
Compte au bureau.

Le Commissaire de Citoyen Dabut &c.
le bureau accorde 100 Mille livres.

Le Commissaire du C. Le Roy

Séance du 29 Janvier 1843

Président absent
 Envoi du Rapport sur le Canon
 Citoyen Hamier. - Le précédent Commissaire.
 Courtois par de Moulins. Trouille et Dumas
 Le Commissaire d'inst. assiste la réception de la Notice de
 Citoyen Rahier
 Lettre de S. Commisnaire de la Gu. d'Alger. Lavan
 publie respectivement au C. Charenton
 Rapport sur le Globe de Montelle depuis ajourné.
 Valgus sur le Mor p. point de récompense.
 à Charenton 300#.

Séance du 29 Janvier 1843

pro. Verbal redacté adopté.
 Dutel pour un Vnet. Code. CC.
 Modèle de Tremel. lui en demander un pour le bureau qui
 lui sera prêté et sera communiqué à la Comm. de arts.
 Dernier papier. par de pompe. Comm. H. de
 Le CC. Trouille et Dumas.
 De la che par la Route de Dray. renvoyé à la Comm. an
 Matthei. Demande d'indemnité renvoyé à la Comm. an
 Lettre de Route de France sur la Cit. Montre
 Le Pré-mission de la première Classe mention honorable
 Caisson sur le C. Hamier
 Rapport sur la machine de Montre à M. M. de
 le Anguati.
 par la Ca. que de Gen. 300 d'indemnité
 par la machine à Noter le Anguati de Montre 2000 pour
 l'aider la construction

Séance du 1^{er} Nivôse An 3^e de la République de Le Blanc

Procès verbal adopté.

Du Valant. CC. Sylvestre et Dumelin.

Gardeur. CC. Cousin et Dumaj.

Leve. CC. Hassenfratz Le Roi.

Dorgny CC. Trouville et Dumaj et Driffon.

Zecchini CC. Halle' Dumelin et Hassenfratz

Séance du 9^e Nivôse.

Procès verbal adopté.

Martinot CC. invité à se mettre à régler

Parmentier invité de même

Lettre de Mathis qui demande un autre commissaire le place de
Dumajet autre qu'il lui reste 3 commissaires et que le nombre
est suffisant.

Lettre de Wallet a nouveau

Desandrier lui le suppléant par C. Guilleminot

Lettre de Halle'. Hassenfratz et Desandrier.

Sur le projet de 2^e membre le Roux autre d'aller
Quand on a vu l'instruction relative au
dispositif de la salle.

Séance du 14^e Nivôse.

Procès verbal adopté.

pour Mathis Desandrier et substitué.

Person. CC. Hassenfratz Le Roi invité
à compléter la formalité

Le Roux. Trouville et Sylvestre et Cousin

Martin

Martin a vu ancien commissaire Desandrier

126

Michel son que l'assemblée
Mettra de son. Dumelin s'en repaître a le
Commissaire temporaire et Michel s'en
separa par le Citoyen Wallet que le bureau
n'a point entendu - garder le manuscrit.
Lettre de la Commune sur la disposition de
bielles
Le Cit. Durand fait hommage de son
ouvrage. accepte avec mention au procès verbal.
envie une Circulaire

Seance du 19e Nivôse l'an 3e

Procès verbal adopté
Lettre de repaître des Caroubes.
Cardinet s'en va CC. Durand Sylvestre
Martinet CC. Franchi Roi et Dumelin
Corps de CC. s'engage à remplir la formalité jusqu'à
le 1500.
Lettre de Malherbe. renvoyée au CC. pour l'avant la Commune
Vertun. CC. Driffon invité à la mettre en règle
CC. La Place. Haffner et Driffon.
Rapport sur Mathis. l'assemblée ajournée.
Wallet. ennuement de 1500.
seconde lecture de la lettre de la Commune
d'instruction publique avec à quel.
après 11^e
Rapport sur Mathis le Bureau se sépare avec
premier acte

Séance du 24. Nivôse l'an 3^e Présidence de Cousin.

redaction adoptée
rapport de la députation du Comité d'instruction publique
qui a arrêté que le Comité de Consultation ne
serait point traité d'assemblée permanente de son local.

Thiebault. C. La Gharapate et Ordon et Laro.
Opoix. Le Roi et Dumelin et Haffenspratz.

C. Rosnay. lecture de la Commission des CC. Leblanc
et Haffenspratz se proposant par prendre de l'information
sur le Citoyen.

F. Hubert. Lecture comme à la Gharapate par le premier
de l'acte le rapport

Hubert Martinet. CC. Bernier et Dumas

Deaudoux. lecture de la même CC. Nivôse
et Deaudoux.

Rapport sur le travail de l'Ordre du jour.

Séance du 29 Nivôse

Présidence de Cousin.

C. De Chalant lecture de la même commission

C. Salle. Lecture de la Commission

C. Thorin. Lecture de la Commission

C. Mathis. Lecture du Verbal

L'En. une discussion s'étant

Alors un membre ayant proposé que le Citoyen venant
n'avait pas joint à ses pièces celles qui peuvent mériter le
bureau dans le cas de lui accorder légalement des récompenses
le Bureau déclare qu'il n'admettait au récompense
que les artistes dont les pièces lui auraient été envoyées,
par le Commissaire d'instruction publique à qui sont
les règles d'après la loi et l'organisation actuelle du
gouvernement (bénéficiaire de Bureau de l'Instruction
publique) relativement au autre demande le Bureau
redonneait que des avis, et qu'il s'occupait l'artiste
à remplir les formalités d'usage

Le Citoyen Desandroux fait un rapport verbal
sur la proposition de Choix de matériaux dont il
a vu et l'impossibilité!

Le Commissaire de Choix fait sans rapport
Médiane de la seconde classe

Déjeuner de 1500

Séance du 11e trimestre l'an 92

présent verbal adopté
D'après Desaulx et Mithu.

Valentinian. CC. Le Blanc et Delletier. Halle!

Duveau Considérant

feron Considérant

Boisson. 5000 de provisions.

Seance du 19 Mars 1892

Redaction adoptee

Lettre de Thibaudau ^{seconde}

Parmeniers des pices sont envoyés à la commission
au lieu au lieu de 200^{fr}

Lettre de Laguet. Transmettre le premier de son ouvrage.

Rapport sur Dattome de l'union au de la seconde classe
de la ou 200^{fr}

Rapport sur Pascal.

Le Vat ~~500~~ 500

Seance du 27 Mars

Redaction adoptee

Waltet. CC. Dumas, Haffenriatz.

Desmard. CC. Desbault et Halle et de l'Union

Pascal. A. Rouvray et de la Commission 400^{fr}

Gagin CC. Dumas et Silvestre.

Valentin Rouvray et de la Commission

Stephanopolis.

Halle Bretagne et de la Commission

Stephanopolis et de la Commission.

Seance du 29 Mars

Lettre de Pissier et de la Commission

Lecture d'impression de C. Pissier concernant les Difficultés faites par le conseil des
finances au sujet des conclusions du conseil

Lettre de la commission concernant les travaux de C. Goussier relatifs à la culture de l'opium
au sujet d'un ouvrage de C. Goussier. Sur la maladie des vaches laitières (premier volume à l'Union)

Reclamation de C. Pascal concernant la Commission

Rapport sur les travaux de C. Pissier relatifs à l'anatomie de C. Pissier et de la Commission

Le médium des Neomys n. de la 1^{re} classe

i) Rapport sur les travaux parfaitement ajoutes au ^{autres, et offertes} ~~rapport~~ par
 les ~~travaux~~ ^{travaux} collationnés.
 un de, commissaires de la C^{te} Salomon ^{proposée} ~~proposée~~ ^{autour} d'un moulin, très utile
 et bien construit, propose un ^{projet} ~~projet~~ ^{de 500^{tes}} ~~de 500^{tes} ^{et une invitation à la Commission}
 d'agriculture d'agriculture transporter ce moulin dans un lieu plus commode pour en profiter
 au profit de l'économie ~~faucement~~
 ou le le considérant comme ^{relativement} ~~au travail~~ ^{proposé} ~~proposé~~ ^{de}
 et l'apporter au ^{Canada} ~~Canada~~~~

Lectures du P. N. de la France précédente. - et en adopte.

C. de J. pub. concernant - Sachant - machine à faire - renvoie aux commissions
26.01.01 - ou les agents d'armes travaillant

Lecture des rapports des commissaires de l'Etat sur l'administration

on ~~doit~~ ouvrir la discussion sur le sujet des secrets que les artistes se font entre eux et la
publication s'ajoute au bien public.

il est ~~très~~ important de prouver les moyens d'engager les Bernois à plus de modération
et faire des idées qui puissent porter l'attention de la Douane

si les membres du Bureau ont été invités à l'Assemblée à cette occasion

ou le le coup d'œil sur b. travaux Des O. entamées. Non adopté.

Les membres d'un autre club insalubre de la Ch. Lebrun en ont placé sans aucun.

convenable —

Seance du 9 Ventose l'an 32

129

Après la lecture du procès verbal. Le président lit
1^o une lettre de la Commission des inventions publiques
qui envoie les pièces Abraham Dode auteur de nouvelles tentatives pour
fabriquer les ressorts qui composent ^{les ressorts} l'infinité et d'une
autre machine pour enlever des poids considérables
par les forces d'un seul homme
des C^o de Roy et ~~de Roy~~ sous nommés Commissaires

2^o Lettre du C^o James White auteur d'une nouvelle
pompe des C^o de Roy et d'un autre sous nommés
commissaires

Le C^o Courcier écrit au bureau pour le prier
de charger les Officiers qui lui ont été donnés pour examiner
la machine à bras d'examiner aussi les autres machines
de son invention le bureau lui accorde sa demande et
renvoie la lettre à ses commissaires

Le C^o Adaltes demande qu'il soit substitué un autre
Commissaire Courhammet qui est absent pour plusieurs
mois le Président nomme le C^o de Roy à la place du C^o
Courhammet

Le bureau arrête qu'en invitant ^{tous les} ~~les~~ membres
du bureau à venir à la séance du mardi prochain
pour discuter le projet d'organisation du jury des arts
ils seront également invités à voir le plus rapidement
possible aux séances du bureau et à terminer le plus
promptement possible les rapports dont ils sont chargés

Le C^o de la Section des armes du Comité des
Affaires publiques renvoie au bureau une lettre du C^o
Stapler qui vient à Cammours qui annonce avoir fait
le modèle d'une machine propre à tailler les limes, il propose
de faire passer le modèle de cette machine, le bureau arrête
chargé ou de l'entretenir ^{d'ici} à la fin des armes du C^o de la S. A.

+ que tous les artistes qui se sont présentés au bureau en Stapler pour juger du degré de son utilité
soient jugés avant le
changement des membres
qui le composent. /

Le C^o Mathieu Secrétaire de la S. A. des inventions et
découvertes écrit qu'ayant appris que le bureau était dans
l'intention de rembourser à cette Société la valeur des
bois qu'elle lui a fait passer, la Société ayant en vue
que le désir d'être utile au bureau, ne peut pas accepter ce
remboursement mais seulement le remplacement quand
il sera dans le cas de pouvoir le faire

Le bureau arrête que ce remplacement sera fait ~~la plus~~
qu'il le pourra qu'il en aura reçu une quantité suffisante
Le Président invite tous les membres présents à accélérer
de tout leur pouvoir les rapports dont ils sont chargés, à fin

Séance du 14 Ventose l'an 9e Présidence de C. Crasim

Lect. du P. S. ad -

R. Renaud. (Com. des Sc. et art. et Com. de Marine) machines pour
couper les batiments en mer. - faire un rapport au comité
Louis Pouchet (Commission D. S. P.) mesures comparatives pour le mètre
système de mesure pour le mètre - Laplace et Lalande.

Lecture du plan d'organisation -

on discute d'abord le fond - ad. 1^{er} 2^{es} 3^{es} 4^{es} 5^{es} 6^{es} 7^{es} 8^{es} 9^{es} 10^{es} 11^{es} 12^{es} 13^{es} 14^{es} 15^{es} 16^{es} 17^{es} 18^{es} 19^{es} 20^{es} 21^{es} 22^{es} 23^{es} 24^{es} 25^{es} 26^{es} 27^{es} 28^{es} 29^{es} 30^{es} 31^{es} 32^{es} 33^{es} 34^{es} 35^{es} 36^{es} 37^{es} 38^{es} 39^{es} 40^{es} 41^{es} 42^{es} 43^{es} 44^{es} 45^{es} 46^{es} 47^{es} 48^{es} 49^{es} 50^{es} 51^{es} 52^{es} 53^{es} 54^{es} 55^{es} 56^{es} 57^{es} 58^{es} 59^{es} 60^{es} 61^{es} 62^{es} 63^{es} 64^{es} 65^{es} 66^{es} 67^{es} 68^{es} 69^{es} 70^{es} 71^{es} 72^{es} 73^{es} 74^{es} 75^{es} 76^{es} 77^{es} 78^{es} 79^{es} 80^{es} 81^{es} 82^{es} 83^{es} 84^{es} 85^{es} 86^{es} 87^{es} 88^{es} 89^{es} 90^{es} 91^{es} 92^{es} 93^{es} 94^{es} 95^{es} 96^{es} 97^{es} 98^{es} 99^{es} 100^{es}

ensuite la section 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Séance du 19 Ventose

Lect. du P. S. verbal. adopté

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Lect. du P. S. verbal. Confirmation de la P. de Turre. C. Sylvester Pelletier
armand. et. Desguinard. } moyen d'élire un homme à la P. de Turre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre
ou d'un autre genre

Leaves of the Kew Garden Jan 22 1821
L. D. P. S. v. 100

L. D. P. 8.^e adopte

faure. — (machine à vapeur à bras). Tunnelling Coulombs
on continue l'abatage du puits.

on continue l'écriture du projet.

art. 12. ou au moins que par l'effet de l'exposition ait fait découvrir
d'une invention d'un avantage si notable de nouveaux avantages, contre
des motifs pas un long effort et une satisfaction instantanée de le faire juger.

arr. 13. ~~III~~ repette -

art. 107 reple -
dag
omgryf der Substitutien art. 108 en de redactie van omgryf der Gerechtshofen

Lettre def. Opoiz demandant ^{jeune homme} ~~un~~ commissaire fut présentée à Messieurs l'absent
on nomme — Borda —

on norme — Bona

Rapports sal. - Tuncetur fundit^{us} abiter^{us} sustinente^{us} regit^{us} et opus^{us} quip^{us}
Rapp. Rute C. magis^{us} - 2000.

Exp. Sub C. Magre - - - 2000.

Séance du 29 ventose l'an 2.
 L. D. P. N. adopté

L. D. P. N. adopted

Lamprolud. (Système lymphatique anat. artificielle) Muller's Diffus
J. A. Treckel (instr. à l'usage des vis) — Lagrange, Coulomb
Chapuy. — (Boulet courrier) — Peth., Muller

J. A. Tucker (instr. atailles les vis) — Lagnage, Cantons

Chapuz. — (Boulet courtes.) — Rath. Milling

On continue la discussion sur le projet d'organisation.

L. art. 14 originale -

13. a soft' over one corner

16 a sept

La Lycée des arts offre des exemplaires de l'Annuaire de cette Société. le principal
cours de la classe phar. le C^u d'Andry de St. Julien, au lycée

on fait un rapport provisoire sur les manières de C. Lemaire on renvoie les conclusions
à la séance prochaine — Lambercier

Lecture I'melette In

la France prochaine
Secteur d'insolite du C. Lamberling
Gautier

131

0000

2. 1.

turn

on ~~the~~

Le Citoyen Naupe âgé de 19 ans désireroit entrer dans
dans un bureau quelconque

Le Citoyen Naupe âgé de 19 ans désireroit entrer dans
un bureau quelconque

5000
3000
2400
1500
200
800
13000

Le Com. Servier présente au Bureau les modèles ~~de~~
d'ornemens du Com. et il prévient le Bureau que cet
artiste a été obligé de traiter de la machine qui lui sert à faire
ces moules et qu'elle doit partir sous peu de jours pour les
départements, le Bureau arrête qu'il sera écrit au Comité
d'instruction publique pour le prévenir que cette machine
unique à Paris est fort utile à un grand nombre d'ouvriers
va être enlevée, et l'inviter à en ordonner une copie à
l'artiste lui-même après qu'elle restera ~~de~~ dans son
atelier ou qu'elle soit déposée dans le Conservatoire
national des machines de Paris.

La séance levée à

10 394

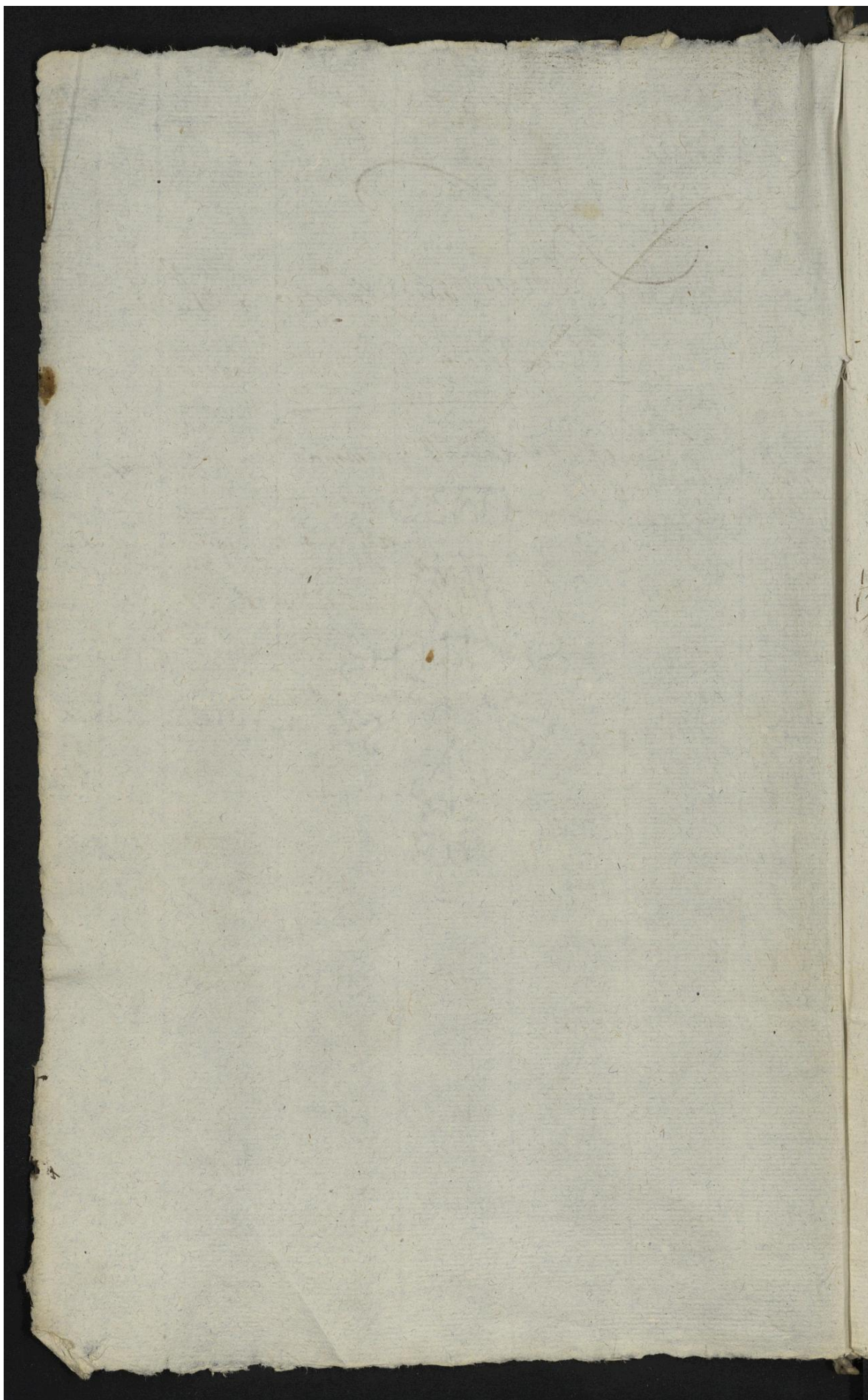
12^e Cah.

132

Votes pour servir à la
rédaction des notes verbales.

Depuis le 24. Germinal au 2.^e inclusivement

2 floréal demande d'augmenter le nombre des
24 et 29 floréal. mem. présentée au C^{te} de Salabaz
26 fructidor l'avis de. Proj. d'org. du bureau
3 vendémiaire an 5
29 frimair, le 1^{er} arrêté qui l'a au C^{te}
même à la convention
14 ventôse. Proj. d'organisation
2 floréal an 5 porte le projet au comité



Seance du 24. Germinal L'an Troisième.
Présidence du Cit. Zorda.

Verbal Report

La Commission d'instruction publique ~~est~~ envoie au bureau
les papiers du C^{ie} en gardes qui annonce avoir des nouveaux
moyens ~~pour~~ perfectionner la fabrication des cartons
~~qui~~ qui lui ont mérité une récompense nationale de la part
des papiers sont envoyés aux ^{anciens} Chaires du C^{ie} en gardes, ingénieurs
en chef, ~~et~~ le C^{ie} de la Blanc
Le Président lit une lettre du C^{ie} Dupuy qui propose
de soumettre au bureau plusieurs mémoires de Mécanique
Le bureau décide qu'il sera décidé que le C^{ie} Dupuy sera
invité à remettre en règle s'il est dans l'intention de
concourir aux récompenses nationales, et si l'on p^uut savoir
son adresse

consideraant de Com Martinus

Le 29. Germinal l'an 30

L. J. P. V. Man a Doyle.

C. *Piquet* Mechanicien (Petite Sangle) - Dofandrai Htts

C. Coquet (fabr. de papier) Brissac Lezay

~~on fit l'analyse de l'article substitué à l'art. 19.~~

Rapport de J. Trouille sur les objets présentés par feu le B. Pichou.
 Le B. Pichou, ancien curé de la paroisse de la Chapelle, a été élu par la paroisse de la Chapelle, et a été élu par la paroisse de la Chapelle.
 Le B. Pichou, ancien curé de la paroisse de la Chapelle, a été élu par la paroisse de la Chapelle, et a été élu par la paroisse de la Chapelle.

— on fait lecture de la Redaction. L'impression substituee a l'art. 13 Du
1^{er} Feb. — demande aussi qu'il fut.

— Rapport sur les travaux du f. Buffier. sur l'in à moulin à blé.
sur l'usine à cannelures en bois — le D. lui accorde le minimum
de la 5^{re} classe c. a. d. 4000



Séance du 24. floréal l'an 3^{ème}.

L. du P. V.

nomination d'un secrétaire et d'un vice secret.

Le C. Sylvestre en P. le C. Mullin N. S.

Les Officiers du Conserveur font un rapport sur les préparations
que le C. en fait subir aux Cartons qu'il destine à faire
des couvertures de Cartons, le bureau a donné son avis
à cet égard

Les Commissaires chargés d'examiner la machine à numérotter
les assignats proposés par le C. en Montet demandent qu'il
soit accordé à cet artiste une nouvelle somme pour l'indemnité
à

Séance du 29 floréal l'an 3^{ème}

Acte du 3^{ème} verbal

Lettre du Conserveur qui représente au bureau que
lors de la récompense qui lui a été accordée sur l'avis du
bureau, il n'a pas été compris pour ~~son~~ ^{son} ~~service~~
supplément qui lui est dû à raison de son âge qui pass
soixante années le bureau a été qu'il était du poids
verbal de ce jour sera délivré au Conserveur en quel
sera fait mention des pièces qui constatent l'âge
avancé et le droit du Conserveur.

Le bureau a été qui a considéré sera expédié sous
chapeau au Conserveur

Le C. T. Institut Publ. renvoie au bureau une
lettre du C. en Vallée qui lui a été adressée de l'expérience
relative à un bûcher courrier, cette lettre est renvoyée
aux C. de l'oy et d'autres Officiers et le bureau décide
que cette affaire sera jugée conformément avec
celle du C. en Chapuis, attendu l'usage machine semblable

Le C. en Vallée et d'autres sont nommés Officiers
pour examiner les titres aux récompenses nationales
du C. en Vallée qui doivent avoir

Les CC. ~~général~~

135

Les citoyens du Cit^e Jaudel font un rapport
sur un soufflet ~~naustion~~ ^{naustion} ~~creu~~ ^{creu} par ce Citoyen.

Seance du 9 Prairial an 3e

- + après la lecture du Procès verbal
- + le rapporteur des travaux du Cit^e Jaudel lit
le considérant mentionné dans la dernière séance
il est adopté en ces termes
- + La Commission d'instruction publique sur les papiers
relatives à une demande du Cit^e Carmouzel qui a
~~trouvé~~ le dit auteur d'un moyen particulier de
peindre sur velin. Les CC. Le Royer trouvant sous
moyennement commissaires,
Le Président donne connaissance d'une lettre du
Cit^e Dino Stephanopoli qui annonce au bureau
qu'à conséquence des démarches qu'il a faites en sa
faveur il vient de toucher la récompense qui lui
avait été accordée le 10 avril 1793. il témoigne sa
reconnaissance au bureau
- + Rapport sur la machine à ^{tailler} ~~travailler~~ le bois du Cit^e
Jeker. Le Bureau prononce en ces termes
- + Rapport sur une machine présentée par le Cit^e Barre
Le Bureau invite le rédacteur à faire quelques changements
à son rapport et à le relire à la prochaine séance
- + Les Officiers du Cit^e Valler font un rapport provisoire
sur les travaux d'art et artiste. Le bureau est d'avis
d'accorder ^{provisoirement} à cet artiste une somme de cinq cent livres,

Séance du 11^e Réunion N° 2^e
Président M. Borda

- Motion adoptée.
- Envoi de la commission d'instruction d'un manuscrit
C. Thomas Verloren. Cabre a vent. Trouille
et Dumas.
- Commission d'instruction publique. C. Girardin
par un motif abatto le M. ~~Chambrun~~
Sylvain et Girardin.
- L'Assemblée M. M. sur le 1^{er} numéro de
la journal.
- Le M. M. M. de parler d'après le acte de
consentement public par le Département de l'an
des Champs sur le terrain de la place de
Citoyen Darnay. on lui donne par le remplacement
le Citoyen Deltair.
- Il est également le place de Citoyen
Cog. on lui donne par le remplacement le
Citoyen aussi qu'il ait de l'autre qui le veut
vient d'ailleurs au lieu de C. M. M. et
Darnay.
- Il en est ainsi celle de la Citoyenne P. M. M. le
don au sein de l'Assemblée.
- M. Girardin il n'y a rien d'autre par cet
acte qui a été l'objet de l'Assemblée
de récompense.
- Rapport sur les travaux du 1^{er} an. l'Assemblée l'Assemblée
en 1^{er} et en 2^e an.
Le M. M. M. M. en ce terme

Le Comte de Babut écrit au bureau que le renchérissement
des matières premières l'ont empêché de faire les expériences
qu'il avoit proposées ~~au bureau~~ pour établir l'utilité
de ses machines, il demande que le bureau lui ait accordé
le ~~bon~~ de récompenses qu'il a mérité lui avoir été
promises par un décret de la Convention Nationale
le bureau invite l'artiste à ~~se~~ mettre sous les yeux
~~de la Convention~~ de ce décret, ^{dont le texte est nécessaire} pour
éclairer la discussion

Les Commissaires du Comité font un rapport sur leur
machine proposée par cet artiste ^{machine} ~~et qui~~ ^{est propre}
à plusieurs usages particulièrement à enlever les ~~rochers~~
fardeaux ~~ou~~ à mouvoir des Marteaux de forge, des
à creuser des rivières. Les Commissaires pensent que cette
machine ne peut pas être avantageuse ^{à importer de l'étranger} ~~et~~ ou il y en
a des préférables, cependant pour récompenser le zèle
de l'artiste, et le dédommager en partie de dépenses
qu'il a faites, ^{dans laque d'été l'artiste aux appr.} le bureau adopte l'avis des Commissaires
de donner un dédommagement de mille livres au Citoyen
Barre.

Les Commissaires du Comité font un rapport sur
les travaux de cet artiste. Le bureau prononce en ces termes.

Les Commissaires du Comité font un rapport sur le ^{projet} ~~travail~~
présenté par cet artiste pour établir un cadran solaire sur
canon dans le Jardin des Tuilleries, le bureau prononce en ces termes.

Jeune du 19 Janvier l'an 21^{me}

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.
Lecture d'une lettre du C. Vilvaire, Secrétaire qui s'excuse de ne pouvoir
venir. Le Bureau charge le C. Pélissier de tenir la plume.
Le Bureau saisit cette occasion d'exprimer les regrets pour la perte du C. Desjardins.
Lecture d'une lettre du C. Desmarest, Relative aux
Mémoires de John Maccloud.

Le Bureau adresse le C. le Roy au C. Desmarest
et arrête que la Commission d'Agriculture & des arts
sera invitée à permettre à Maccloud de se servir
pour ses propres besoins, de trois métiers déposés
à la Maison de Montagne.

Lecture d'une lettre du C. Couffis, président du
Département de Paris, qui envoie un mémoire du
C. Vera sur les moyens de Réparer le Bateau submersé
qui servoit d'appui au pont du Louvre au Châtelet.

Les CC. Dumas & Desfandrai sont nommés Commissaires.

Lecture d'une lettre de la Commission d'instruction
publique, qui renvoie à des peles priés du C. Bouroude
auteurs d'une brochure à Rome, & pour les Canons.

Les CC. Desfandrai & Houville Commissaires.

Lecture d'une lettre de la C. La Sape qui demande que
le Bureau charge des Commissaires de suivre son éducation
de vers à soie.

Les CC. Le Roy & Desfandrai, sont nommés Commissaires.

Lecture & adoption du Confidant sur le C. Waller.

— — — — — C. Baret.
— — — — — C. Dode.
— — — — — C. Roupeau.

Jeune Levée à 9 heures, décamer

137

Séance du 28 Prairial 2^{ème} année

Après la lecture du Procès verbal la C^{ie} hallé
a déclaré que ses occupations actuelles ne lui permettaient
pas de suivre les expériences du Cir Lambert, sur papier de
feuil blanc, le Bureau arrête que le Cir Desandrai
lui sera substitué pour cet examen.

Les Officiers du Cir Chiquetier font un rapport sur le clavier
harmonique inventé par le citoyen Le Bureau Considérant
l'importance ~~de~~ de cette machine pour l'écrit
consigné dans plusieurs ouvrages étrangers n'est pas encore
enlaidie en France considérant aussi l'utilité de son invention
en décide qu'il soit accordé au c^{ie} Chiquetier une somme
de 5000 à titre de secours pour l'aider à couvrir toutes
ces dépenses, il charge les Commissaires de cet art de surveiller
le travail.
Les Officiers du Cir Valentini font un rapport sur les
demandes qui ont été renvoyées au Bureau par le Comité
de Salut public en priant de vouloir bien obtenir une somme en faveur
pour fabriquer de la cerise, le Bureau en adoptant l'avis
des commissaires arrête que le rapport sera renvoyé au
Comité de Salut public

Séance du 29 Prairial an 2^{ème}

Le président membres présents à la Séance de la veille
les membres à arriver qu'on se berna à entendre
la lecture du procès verbal après de ne pas reculer
l'expédition des considérants qui peuvent être
favorables aux artistes, il en décide ensuite que le
Secrétaire envoie une lettre circulaire à tous les
membres qui peuvent venir au Bureau pour les
inviter à se réunir le plus souvent possible à leurs
collègues afin de soutenir leur zèle, et de contribuer
avec eux à donner des encouragements si nécessaires
aux artistes utiles

Séance du 4e Messidor l'an 9ème

^{pour verbal adopté}
La Commission d'Instruction publique
admet le projet de C. Clair ^{intendant} ^{reclut} ^{autour}
d'imprimerie par la dédicace de la somme de 1000
francs à C. P. Parmentier, Desaudrais.

Rapport de la Commission de Drouin.

Séance du 9 Messidor l'an 9ème

Lecture du Procès verbal, adopté.

Pièces du Cit^{on} Hamier. Les Citrouille et
Borde Maier.

Pièces du Cit^{on} Farin ^{qui} ^{le} ^{dit} ^{un} ^{voleur}
d'une machine propre à tisser les laines. Les
C. Miron et Desaudrais sont nommés Commissaires.

Les Cit^{ons} Du Cit^{on} Bruley ^{font} ^{lire} ^{le} ^{rapport}
qui avoit été ajourné à la séance du Bureau
prochain en ces termes.

Les Cit^{ons} Du Cit^{on} Guillaud font un rapport sur les
moyens qui conviennent pour et à l'édifice, le Bureau procède
en ces termes.

France du 14. Messidor l'An 3.^e
Présidence du Cr Coulomb

Lecture du Procès verbal

+ Le C^{on}seil d'administration au nom de la Commission temporaire des
 arts envoie les pièces du C^{on}seil Dumas qui avoit retiré
 du ~~Secrétariat~~ ^{du Bureau} les demandes à participer aux
 récompenses nationales. Le Bureau arrête que ces pièces seront renvoyées
 au C^{on}seil Dumas qui enverra invite à ces ~~pièces~~ ^{pièces} adresses par la Commission
 d'instruction publique en conséquence de la loi du 1^{er} Feb. 1791.
 Sur la proposition
 du Secrétaire Le Bureau arrête qu'il sera écrit au C^{on}seil Dumas
 en réponse à l'adresse de par laquelle il demande
 que les notions que ces artistes a déposés à l'Académie nationale
 de Mécanique lui soient rendus pour faire de nouveaux
 essais à Paris, et que le C^{on}seil Dumas sera lui-même la
 demande de charge de la surveillance des travaux de
 ces artistes qui lui avoit été confiée par le Bureau et
 qui depuis par sa demande a été donnée au C^{on}seil des Rois.
 Le Bureau envoie les

Le Circulairement écrit au bureau que les
assemblées du Cte de Haute Le mettaient dans l'impossibilité
absolue d'accepter la place d'inspecteur du Bureau, il
demande à être remplacé dans cette fonction le Bureau
n'a nommé le Cte de Le Roy.

Le Circulaire ~~est~~ sous les yeux du Bureau
~~est~~ copie du direct de la convention Nationale

[illegible]

"Services" |
 L'ency - VIII | Les Rapporteurs du Ciro Coquer font un rapport sur
 de laudray - II la machine à four proposée par cet artiste, le Bureau
 prononce en ces termes :

Le Bureau nomme les Citoyens Le Roy. — Chaires pour
remplacer les cedant dans l'affaire du comte de Lyon

La même Commission fait passer au bureau les pièces ¹³⁹
du Cir^e D'opport^e auteurs d'une nouvelle pompe pour
les incendies, les Citoyens Lenoir et Dumas sont nommés
commissaires.

La même Commission fait passer les pièces du Cir^e Rochas
auteurs d'un moyen de mesurer les petits angles avec des
prismes achromatiques de cristal de roche, les Citoyens
Dorda et Laplace sont nommés commissaires.

Sur la proposition d'un membre et en conséquence
de la discussion qu'elle a occasionnée le bureau arrête
qu'il envoie au Comité d'Instruction Publique, pour lui
faire appeler à la nécessité de renouveler les membres du
bureau pour la longue existence à diminuer le nombre
de telle manière que le bureau ne peut plus continuer
ses fonctions. V. Le bureau a été d'augmenter les
récompenses des artistes en proportion du besoin de l'art
et de la cherté actuelle des d'œuvres. Le bureau nomme
pour rédiger cette lettre les Citoyens Dorda, Lalle, et
Servières, et les invite à lire cette rédaction à la prochaine
séance.

Proposer de donner une
aide de 500^e au Cir^e Dorda pour
sur les épreuves proposées par le Cir^e Dorda, le bureau
adopte la considération dans les termes suivants.

Les Officiers du Cir^e Dorda ont fait un rapport
sur les travaux de ces artistes.

Seance du 29 Messidor l'an 92
Présidence de Coulomb

Après lecture du procès verbal, adopté.

Cit^{re} Dancourt au nom du
C^{te} de Salubrité public. envoie au bureau une
réclamation du C^{te} de Salubrité qui demande que
le bureau fasse son rapport sur les découvertes de
ces artistes. le bureau considère que ce rapport
datte du 18 messidor est postérieur à l'envoi qu'il
a fait de son rapport en datte du 6 messidor et de
ceux qui lui a été donné par le comité en datte du
7 du même mois, arrête qu'une seconde copie de
ce rapport sera envoyée au C^{te} de Salubrité et
que la raporte fera mention de ce double envoi.

Le C^{te} de Salubrité publique envoie les
procès de Cit^{re} Dancourt qui dir avoir des procédés
pour teindre toutes les couleurs en peinture pour
des procédés techniques, le bureau lui nomme les mêmes
commissaires qui déjà à précédemment avoient été
chargés de faire l'examen de ses procédés.

Sur la demande que le C^{te} de Salubrité
faisait d'envoyer pour aller à la commission
nommer à sa place un nouveau secrétaire le bureau
pour cette nomination de Cit^{re} Dancourt
nomme C^{te} de Salubrité, le bureau arrête que ses
fonctions continueront ~~après la nomination de~~
~~pendant~~ pendant la durée du prochain trimestre
après l'expiration de celui-ci, et que le Cit^{re} Millin
à qui les fonctions actuelles ne permettent pas d'être
assisté aux seances du bureau, restera vice secrétaire
du bureau ainsi qu'il l'est déjà en ce moment.

Les autres nommés dans la dernière séance
font lecture du projet d'adresse au C^{te} de Salubrité publique
relativement à la reorganisation du bureau de consultation,
et à l'augmentation ~~des~~ des nouvelles des récompenses
accusées aux artistes. le bureau adopte ~~la~~ la rédaction
suivante. — Il décide que tous les membres s-

recevront deux fois par semaine à huit heures du soir au
C^{te} de Salubrité publique ^{pour la lui présenter} et qu'il sera écrit aux membres
absents ~~pour les en prévenir~~.

Les Compagnaires du cisme Baboufont adopter la proposition
de considérer comme relatifs aux travaux de ces
artères. — — — — — 140

Les Objets du Cercle Mobiliers fissent la considération relative
à cet article il est a double en ces termes.

Same lev. a 103. 1/2

Plan de l'Herminette au zône

Lectes. faite d'après verbal de la dernière séance
il n'y en a point fait d'observation et la Résolution
en est adoptée.

le la prendant l'ordre de la démission faite du di-
 recteur pris le 25 août d'insurrection publique et ne oblige
 de l'arrêter d'urgence pris dans la dernière partie, les
 demandes à être bien accueillies et le représentant protesté
 de l'ordre a été chargé d'en faire un rapport de l'ordre.

Les exemplaires du Ben Chapuis
 par M. de la Fayette, au dernier état de la Conf. des arts
 et métiers, et de la Fayette, au dernier état
 de la Fayette, au dernier état de la Fayette, au dernier état

Je prie d'en faire lecture d'abord à la Commission
relativement à un Moulin qui appartient au
Baron, et y a plusieurs Mises. Et si l'on demande quel
soit son usage, en l'absence du Comte, et au
2^e cas, on y fait. Le le Bureau Moulin
Candela. —

L'abbé du S^r Dumas a pu voir quel des commissaires
 avoit été nommé de Marseille, et qui, Malgou
 l'offra qu'il avoit fait de d'écouter M^{rs} elle-même
 les premiers changements. Il étoit à la suite d'un Marseille
 C^{on}grégation de, couvent, ~~de la~~ de M^{rs} et de
 demand après de M^{rs} commissaires apporté de
 faire un Rapport, de la suite de la mission de leur.
 la dite communication et demande au P^r ~~de~~ à

Nous vous prions, en conséquence de ces présentes, de vous en
longue des arrangements particuliers, de d'inter et les
poursuivants de donner les dits procédés, le bureau arrêté
qu'il aient été demandés du Conseil national pour les
procès de l'Assemblée ou d'ailleurs, et d'instruction
publique ou il pourra le reprendre.
Jeune homme à 8. 1/2 -

Séance du 9. Thermidor l'an 3^e Présidence du Cit. Coulomb.

^H Jouis, Alexandre
Dubaron

Lecture faite du procès verbal de la dernière séance
il est adopté sans discussion et la rédaction
en est adoptée avec le seul amendement que
nous ne pouvons pas admettre. Mais Colas en arme
présente par le Cit. Chapuis, Mais Colas en arme
des bureaux et d'autres qui sont les principaux
Machines de la Machine qui a présenté, et qui
est arrêté qu'il est arrêté de proposer au bureau
avant de recevoir les dits projets Nationaux qui lui
ont été alloués.

La Commission d'Instruction Publique ^{adressé} au
bureau une nouvelle demande du Conseil national
relativement à une réclamation qui fait
est Artiste pour de nouveaux droits qui sont alloués
aux dits projets Nationaux, pour dits projets
qui nous sont été envoyés par le bureau, le
bureau arrêté qu'il sera alloué des commissions
pour l'examen de ces objets et en tant que
bureau donnera les Citoyens les Citoyens
Jumet.

Le président fait lecture d'une lettre du Cit. Valentin
pharmacien de la ville, qui demande que le

Relatif
Bureau s'abstient de proposer sur les procédés, mais la fabrication
des machines, d'après la détermination qui fait l'objet certain, quel que
soit le genre de machine, dans la lettre d'avis qu'on adresse au
Comité d'Etat public une nouvelle copie de l'avis d'avis
du Bureau sur les l'objet présenté par l'Etat, il en
a également donné par une lettre particulière, adressée au
Comité d'Etat, que cette exposition a été faite aux
avis d'avis fait exactement la demande, et est
arrivé que le Bureau s'abstient de cette formalité.
et ne répondra pas à la dernière lettre.

un Membre du Comité d'Etat a demandé de l'Etat
de l'Etat de l'Etat, et dans la même au prompt rapport
le Bureau arrive que les commissions font savoir, et
à l'Etat le plus grand possible cette exposition.

Les commissions de la Rochelle font leur rapport sur
un bête imaginé par la Rochelle pour servir
à maintenir une jambe fracturée de manière à
qu'on ne la mette à l'Etat. Mais comme l'Etat
n'a pas encore donné et de l'Etat propre à
l'Etat, par conséquent, le Bureau s'abstient de l'Etat
d'avis d'avis, qui qu'on y ait eu de l'Etat
à l'Etat, semblable à l'Etat, en différents, tous
par l'Etat, en l'Etat, ainsi qu'il en est fait
mention, dans le Journal de l'Etat
de l'Etat de l'Etat, en l'Etat, celle qui est
présentée par l'Etat de l'Etat, dans l'Etat
présentement offert, et présente l'Etat
de l'Etat de l'Etat, qui ne l'Etat en l'Etat, et
en l'Etat, par le Bureau, ainsi que l'Etat de l'Etat, en l'Etat
l'Etat, les commissions, à l'Etat
en l'Etat, de l'Etat de l'Etat, par l'Etat
de l'Etat, ainsi que l'Etat de l'Etat.

Les commissions de l'Etat, par l'Etat
l'Etat, par un l'Etat, en l'Etat, de l'Etat
par l'Etat, de l'Etat, et de l'Etat, le
Bureau s'abstient de l'Etat.



Le maximum de la 2^e classe de l'Etat de l'Etat
la commission de l'Etat, par l'Etat, en l'Etat, pour
l'Etat de l'Etat, par l'Etat, en l'Etat, de l'Etat
l'Etat, par l'Etat, en l'Etat, de l'Etat
l'Etat, par l'Etat, en l'Etat, de l'Etat
l'Etat, par l'Etat, en l'Etat, de l'Etat

Séance du 14 Thermidor An 2^e Présidence de J. Coulomb

Lecture faite du procès verbal de la dernière séance, il n'y a rien à proposer.

Le Secrétaire Remet au Bureau une lettre par laquelle le Comité d'agriculture lui accuse la réception des papiers et papiers relatifs au Com. Valentin, cette lettre sera déposée aux archives.

Le président fait lecture d'une lettre de la Commission d'agriculture et des Arts qui consulte le Bureau par une demande faite par le Com. Thérin, et sur laquelle on propose que l'art de la soie soit déjà dans la classe de l'agriculture, le Bureau décide qu'il le rapporte qui a

et en lui observant
qu'il ne s'agit pas
d'un article de législation
à un bureau d'administration

il fait passer le Com. Thérin et le Com. Valentin qui l'a fait passer
à la Commission.

Les Commissaires du Com. Ferron font lecture du Com. Ferron
qui avait été déposé à cette séance, il est adopté en les
termes.

Les Commissaires du Com. Charpentier font un Rapport
provisoire sur les expériences faites sur la machine
proposée par l'artiste pour éclairer les lieux de Paris
en l'éclairant, et demandant une provision
de neuf cent livres pour l'aider à faire les travaux
expérimentaux qui lui ont été demandés, ce rapport
est adopté, et le Bureau décide d'adopter les
conclusions des Commissaires en ces termes.

[Signature]

Les Commissaires du Com. Mathieu font un Rapport
provisoire sur l'état de la machine à vapeur de cet
Artiste et publient l'acte de lui accorder un avantage
pécuniaire; les conclusions sont adoptées en ces termes.

— 3000^e francs accordés sur la déclaration de l'artiste
que cette provision est destinée à l'entretien
pour acheter la Machine.

Séance du 19 Thermidor l'an 2e Présidence du ^{citoyen} Coulomb

Lecture faite du Procès verbal de la dernière séance la
Réaction en est adoptée.

il est arrêté que quatre des membres du Bureau
liberaux se chargent de rédiger les travaux d'après lesquels
pour aller au bout de l'instruction publi. que demandant
un séjour pour la doctrine que le Bureau lui a présentée
le -

La Commission a dû lui adresser de suite adresser au Bureau
une lettre avec des échantillons de papier sur lesquels il
lui demandait des épreuves selon son avis, les dits. papiers, sont
présentés, M. l'inspecteur, le Bureau n'étant pas
encore pour les fêtes de l'an 2e, arrêté que le Comptable
sera le plus tôt possible et administrateur de police pour
la présenter que les fêtes, car qui lui font l'effet de grand
lui faire pour dire que les fêtes, nationales, et
qu'elle a la Commission de suite quelle peut l'adresser
pour avoir les renseignements qu'elle désire.

4 Les Comités du Com. d'urgence ont fait leur rapport
lecture du Com. d'urgence relatif au Com. d'urgence et
il est adopté en ces termes. "
Le Com. d'urgence du Com. d'urgence fait lecture du
Com. d'urgence arrêté à la dernière séance sur la lecture
devenue à cet effet, il est adopté en ces termes

il est arrêté que le Comptable et les autres
membres, à tous les membres qui ont fait des progrès
pour les éviter à se faire de mieux et mieux
à p. h. propres.

143

Procès du 25 Thermidor au gène

Lecture faite du procès verbal de la dernière séance, et mise à jour
fait d'observations et de décisions et l'ordre.

Les Commissaires du C. R. K. premier M. Hamelin, font
lecture pour la boîte imaginée par le artiste pour l'écriture
une jambe. L'opération est de nature à faciliter la plume, en
conservant au Malade. l'habitude de l'écriture. M. Hamelin, dans son
lib. sur la conclusion d'accorder au C. R. K. le minimum de la
1^{re} classe. ~~Le Bureau~~ Ce n'est pas le Bureau de quatre Mille livres
Le Bureau adpte le Confidant en l'écriture. et quatre Mille livres
pour la boîte d'âge.

Le président fait lecture d'une lettre de l'Artiste, qui expose sa situation
auquel le Bureau a accordé une somme de 500, puis
un fond provisoire de 3000. — est art. de l'opération qui n'est
lui accorder un local pour l'écriture après la réception des divers
Machines dont il a fourni les provisions travaux au p. gène et
dubureau; — est sujet n'étant pas de l'écriture de dubureau
et est arrêté que les Commissaires fassent un rapport d'urgence
sur les choses d'après le fait que l'Artiste pourra
le présenter aux autorités qui pour dans le cas En lui —
accorder un logement. M. Hamelin est chargé aux Commissaires.

Le Commissaire présente au Bureau un dessin de la
machine qui a été la cause de l'opération de l'écriture
et qui est d'après l'expérience et d'après l'usage
qu'il fait d'une jambe. L'opération de la plume par le
Commissaire, la double et l'habileté de l'écriture.

Le président fait lecture d'une lettre du C. R. K. Hamelin
sur de l'écriture de l'opération qui a fourni l'examen —
de l'écriture, les Commissaires sont invités à faire
le rapport le plus tôt possible —
pour l'écriture de la plume.

Seance du 29 Mars 1800
Seance du 29 Mars 1800

Lecture faite du procès verbal de la dernière séance,
il n'y a point fait d'observations et la Résolution en
est adoptée.

La Commission d'instruction publique a dressé au Bureau
les pièces relatives à une Nouvelle Méthode de faire des
cartes par M. L. Rabat, au moyen d'un tableau qui y
est adapté, à la Méthode Anglaise, Présentée par le
C. L. Rabat, Bonnetier, Domicilié à Paris, Dragon
M. G. V. le Bureau lui donne pour Commissaires les
C. L. Rabat et G. V. —

Un des Commissaires du Bureau propose de faire les
Rapports de l'Etat de l'art, pour les Sciences, les Arts, les
Métiers, les Manufactures, les Arts et Métiers, les
Arts et Métiers, les Arts et Métiers, les Arts et Métiers,
le Bureau étant d'avis de proposer la ladite Commission
au nom de l'Assemblée au Bureau le 1800.

Le Président a lu l'exposé de l'Assemblée de la
Commission d'instruction publique au Bureau des Sciences,
d'instruction publique pour les Sciences, les Arts, les
Métiers, les Manufactures, les Arts et Métiers, les Arts et Métiers,
il est arrêté que deux Commissaires du Bureau
le Roi et l'Assemblée rendront par les Commissaires
Rapports du Bureau d'instruction publique d'instruction
et l'appel de l'Assemblée à proposer au Bureau d'autoriser
le Bureau à doubler les différents Recueils
qui sont en la possession de la Commission, jusqu'à
le Bureau de la Commission fixe par lui.

Il est arrêté d'après que sur l'offre de l'Assemblée de
de dix ans l'Assemblée sur la Résolution particulière
de l'Assemblée relative au point de la Commission
membres le Bureau adopte cette offre et arrête qu'il en soit

[illegible]

Le présent fait lecture de propos verbal de la dernière
page de la rédaction que j'ai adoptée. —

que Membre observe que la demande d'admission des
 Récupérés des artistes, ne présente pas un péril
 suffisant dans la circulation actuelle, quoiqu'il y ait
 dans l'œuvre d'exercice d'effacement, il ne faut
 donner l'assurance de la part, abandonner les démarches
 et de faire pour l'assurance d'interdiction (examen d'un
 nouveau projet de décret qui libère à présent pour
 l'ensemble du Récupéré M. l'œuvre aux artistes.
 en conséquence, il propose de l'interdiction de la
 partie comme d'habitude, la dernière, l'œuvre
 forte pour l'œuvre à faire le Rappel d'un il se
 change - cette proposition est adoptée -

l'Assemblée de la Ligue de la jeunesse de l'Amérique
 au bureau au rapport sur la réorganisation de l'Union
 qui de 40 jours d'attente multipliée. Sur des
 Messieurs Républicains et toute exemplaires
 pour être distribués aux ^{différents} Membres. —

Les Commissaires du Com. Bédouin font leur rapport
sur l'état de la situation de la Colonie.
Le Rapport est lu par le Secrétaire.

Le Sec. au l'adapte aux besoins. F.
un Membre propose de faire un 1. de haut grade Membre qui
ajoutent aux Femmes. J. P. de la. Que l'homme a une a. de la
Celle propose, l'ère est ajoutée à la prochaine de l'année.

la Commission d'Instruction Publique
adresse au Bureau des p. n. de l'Instruction Publique
d'après l'habitant d'Algérie, d'indiquer et d'indiquer
du Ministère d'Etat établi dans cette Commission qu'il
se veut au Bureau pour participer aux travaux
National, la Commission qui lui fait honneur
pour le C. n. de l'Instruction Publique.

pour le C. n. de l'Instruction Publique

Séance du 11 Février 1860

lecture faite du procès verbal de la dernière séance
la Commission d'Instruction Publique.

la Commission d'Instruction Publique a adressé au Bureau
un rapport par lequel elle lui a fait connaître les
quelles la Commission d'Instruction Publique a fait
de 1860 à 1861. Elle lui a demandé son avis sur une nouvelle
demande de dépenses qui est faite lui a été faite, le Bureau
chargé de l'Instruction Publique a la Commission d'Instruction
extraordinaire de son dernier arrêté qu'il a fait lequel il lui a
été accordé un Arrêté de l'Instruction Publique d'Instruction
expressement qu'il s'agit de faire.

la Commission d'Instruction Publique a adressé au Bureau
le rapport de la Commission d'Instruction Publique, d'après
des indications qui lui ont été accordées, d'après un
rapport d'Instruction Publique. — le Bureau d'Instruction Publique
d'Instruction Publique a fait connaître les
un nouveau rapport par cette demande, le C. n.
travaux est chargé de l'Instruction Publique, d'après les
à sa prochaine séance.

(une commission de lecture de la Commission)
le C. n. de l'Instruction Publique a fait connaître les
demande d'Instruction Publique lui a été faite
la 2^e Commission d'Instruction Publique a fait connaître les
par le Bureau d'Instruction Publique d'Instruction Publique
l'Instruction Publique d'Instruction Publique, et d'après
d'après la Commission d'Instruction Publique, la Commission d'Instruction
d'après la Commission d'Instruction Publique, la Commission d'Instruction
d'après la Commission d'Instruction Publique, la Commission d'Instruction
d'après la Commission d'Instruction Publique, la Commission d'Instruction

Le C. Person a dressé au Bureau une Reclamation sur
le rapport qu'il attend sur les divers inventeurs de machines
qui s'occupent de son examen, le Bureau desay de voir cette
lettre de la Commission et lui enjoint de faire le Rapport le plus
propre et le plus prompt est chargé de lui faire un
rapport dans le jour de l'arrêté.

Séance du 19 Janvier au 2e

Lecture faite du procès verbal de la dernière séance, il n'y a eu
point d'observations et la rédaction en est adoptée.

La Commission d'Instruction publique adresse au Bureau les
procès verbal de la Commission d'un Mouvement de la
Machine à vapeur, le Bureau desay de voir ces procès verbal
pour les examiner et cette Machine - les C. Le Roi, desay de
travailler.

La Commission d'Instruction publique adresse au Bureau les
procès verbal de la Commission d'un Mouvement de la
Machine à vapeur, le Bureau desay de voir ces procès verbal
pour les examiner et cette Machine - les C. Le Roi, desay de
travailler.

La Commission d'Agriculture et des Arts ad fait par le Bureau
un procès verbal de son arrêté qu'il après le Roy provincial en France
du C. Macdonald, elle vient de s'être établie à Chantilly avec
4. M. de la Roche qui il va s'occuper de former des écoles dans
les provinces au long des côtes de la Loire, le C. de la Roche
est chargé de répondre à la Commission.

Un Membre fait par le Bureau des plaintes pour
parle C. de la Roche relativement aux lettres qui lui a été
fait à la Commission d'Instruction publique de la faire
payer de la Reclamation qui lui a été adressée par le Bureau
par le Bureau du

et du Bureau que cette Commission a eu à voir faire de
cette manière à la Commission d'Instruction publique pour
elle définitivement. — le C. de la Roche est chargé

Indiquant et attestant une déclaration par écrit de cette Plante au
Dictionnaire des Connaissances, ou pour le dictionnaire pour les observations
que conformément Valerius date Janvier 1793 - le
barreau est fait conformément pour cette description et pour le
Newry qui est fait et absolument entre le Dictionnaire,
Les auteurs de l'histoire de la Nouvelle France en retard
un obstacle. —

14
longue se presenta
au nord de
pour venir par le cap
Nesqueens. N. 14.

[illegible]

Les Commissaires du Con. Millen font des Rapports
sur une Machine à pointer les Mortiers
et conduisant à ce qu'ils font accorder aux artistes
un Resuys de 200

Le baron est d'avis que le Comte de Moustier le
Marquis de La Roche de La Roche de La Roche
lequel a été le Marquis de La Roche de La Roche
le baron de La Roche de La Roche de La Roche
Cinq mille livres pour la grande provision
de M. de La Roche de La Roche de La Roche.

140

Séance du 29 fructidor l'an 3^e

Lecture faite du Procès verbal de la dernière séance, il n'y a eu qu'une
faute d'observation en la rédaction en l'adoptant.

Par l'observation d'un membre que les Remontrances du Com. des mœurs
sont trop abrévies, le bureau leur adjoint le Com. des arts auquel
les premiers Remontrances.

La Commission d'instruction publique a dressé au bureau les pièces relatives
au Com. Jean Marie par qui j'ai pu au bureau en la séance Moyens,
de l'ancien Vaisseau d'aller; le Bureau Mouvement d'admission
les lieux.

La Commission d'instruction publique a dressé au bureau des pièces officielles
relatives à un projet de loi qui permet le jugement
du Bureau; les Comités de la Loi et des mœurs.

La même Commission Mouvement au Bureau en l'avis, et les pièces
relatives au Com. des mœurs relatives à un projet de loi
au Moyens de laquelle un Bureau peut dépendre dans la Mer.
Les Comités de la Loi et des mœurs.

Un membre observe que Malgré la loi qui veut que le jugement
du Bureau de Consultation soient définitifs, et Malgré la représentation
faite, à cet égard, au Com. des mœurs dans une lettre écrite au Bureau
de la Commission, cependant le Bureau ne peut pas payer les
avances à l'artiste choisi, est toujours suspendu, le Bureau
arrête qu'il sera tenu compte d'un projet de loi de la Commission au
Com. des mœurs une lettre par laquelle le Bureau se classe
définitivement le paiement de l'artiste, cette lettre a
été envoyée au Bureau.

Attendu la loi sur les conditions requises d'un membre, quelle
ce trouve-t-il les artistes Billon et Berger, par lesquels
a pu procéder au vote, le Bureau arrête que les Comités de la Loi
et des mœurs se font enjoint par le Bureau.

Lettre du Com. des mœurs de la Commission d'agriculture
et des arts, sur la demande faite au Bureau du Com. des mœurs
qui ne peut être lue avant qu'elle ne soit lue au Com. des mœurs
publique.

Enfin, du Com. des mœurs sur la Commission de la Commission
Bureau public de la Commission pour donner son avis.

Séance Du 4^e jour Complémentaire
au 2^e

Séance Du 4^e Vendémiaire Cinqième

Séance Du 4^e Vendémiaire au 1^{er}

Lecture faite du procès verbal de la dernière séance par
le Président en est adopté. —
Le Congrès a fait lecture d'une lettre adressée par le
Comité d'Instruction publique au Congrès, celle qui lui avait
été écrite séance tenante le 29 fructidor dernier
libre de son avis qu'il présente à l'Assemblée nationale
à délibérer. — et le Congrès attend que cette lettre
est remplie d'appréhensions absolues et de craintes
au sujet de la loi, et de la vérité des propositions qui
lui sont attribuées, les Citoyens présents et absents
chargés de l'appréhension, et de l'appréhension
qu'ils ont de voir, grand nombre de la dite lettre en
cause d'appréhension afin de préserver le Comité d'une tentative
contre les faits et propositions qui pourraient lui
devenir le Mémoire que le Congrès a communiqué
qu'il est possible à lui présenter et qui s'est passé,
comme il y a eu le Comité par les propos des
erreurs, empêcher le Comité de prendre de
la situation et de travailler d'abord au lieu de
qu'il doit en avoir. — Le Comité a été invité
à s'adresser au Congrès pour être cette
démarche la plus qu'il soit possible de faire
le Congrès a chargé de faire un rapport,
le Comité a été invité à se réunir pour se réunir
pour les nombreux occupations, de ce qu'il
n'a pu pas à son travail.
Le Comité d'agriculture et des arts écrit au
bureau pour l'inviter à faire le plus tôt possible
le rapport relatif au cadastre, le rapport
est chargé de lui répondre que le Comité s'en va

changé de la Raport, par son Malgrou de suivre l'ordre
de l'Etat des objets présentés par les artistes dont beaucoup
attendent également après. Les Raports et qu'ils en
donnent en des d'œuvre qui se font en la plus grande
mettre les d'œuvre à l'œuvre de la province —

Les Commissaires assemblés par le Com. Dumas ont fait
leur rapport sur cet article et traduisant à la fois les faits et le
Le minimum de la première classe de la classe de la première
au 1er janvier

les commissaires du Congrès ayant ~~entendu~~ fait un
verbal ~~de tout ce qui~~ provisoire. fut le Mr. Haenke
présent par écrit et le Congrès la signature de la loi
lequel rapport tend à accorder au Dr. Kaysers
un ~~rapport~~ provisoire de Mitchell le Bureau
présente en la forme

Sept-vingt-neuf piéces d'antique a droites par la bourse de la ville

Procès du 14 Vendémiaire an 4. Présidence du C^{te} Coulomb

Le secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance, la rédaction en a été adoptée.

Il est observé par un Membre du C^{te} Millin et de
Moussu adjoint aux commissaires chargés du
Rapport du C^{te} d'Arbuthnot et de Jomard
le Bureau Moussu le C^{te} de la Loi Commissaire
adjoint à ceux qui avaient été Moussu's pour
le C^{te} de la Loi et de la Loi du

Le Commissaire en cause de la Loi du public
a été en Bureau les pièces relatives à la
demande de participation aux récompenses nationales
présentées par le C^{te} de la Loi Moussu le
Bureau Moussu le C^{te} de la Loi Commissaire
Ces faits ont été présentés.

Le Président fait passer au Bureau d'un lettre
du C^{te} de la Loi relative à la demande du
C^{te} de la Loi. Cette lettre est renvoyée à
la Commission dans sa séance.

Le secrétaire ayant posé pour la Commission,
Moussu le C^{te} de la Loi a été Moussu
à la Commission.

Le secrétaire ayant également posé pour une
vignette de la Loi de la Loi a été
Moussu le C^{te} de la Loi.

Les Commissaires du C^{te} de la Loi d'après un
Rapport verbal proposent d'adopter un
provisoire de la Loi de la Loi
conférant et adopté.

un Membre observe au Bureau que les artistes
Koch, Touroude et Kéjor ne sont pas
ceux payés des récompenses nationales
qui ont été adjugés au Bureau, il

Séance du 1^{er} Brumaire An 4^e
 Présidence de M^{le} Le Roy
 Séance du 9 idem

Lecture faite du procès verbal de la séance du 1^{er} Brumaire
 et il n'y a eu rien de particulier à observer ni à la rédaction
 ni à l'adoption.

Les Commissaires de Conservation font un Rapport sur le
 travail de l'après lequel ils proposent d'accorder à l'artiste
^{artiste un premier}
~~le premier~~ de Milléville attitudes pour l'aider
 dans les divers objets qu'il a présentés au bureau —
 le bureau propose en outre ^{de l'artiste} et attend à l'usage
 le Confiscant pour l'usage de l'artiste, sans en venir
 à l'usage de l'artiste du bureau.

Le C^{te} Gaudou adresse d'abord un lettre aux prières
 de la séance au C^{te} Gaudou; le C^{te} Gaudou
 charge de la remettre au C^{te} de Milléville qui d'ailleurs
 a des papiers.

Sur un article qui doit être au sein des Assemblées des
 An Communes et à 6 heures précises et que
 l'Assemblée en présence de l'Assemblée du bureau qui
 sont absents.

Les Commissaires du C^{te} Boulay font un Rapport
 sur le travail de l'après lequel ils proposent d'accorder à l'artiste
 un premier de Milléville pour l'aider

La création
 du Musée de
 Machines à vapeur
 les machines à vapeur
 et les machines à vapeur
 et les machines à vapeur

Le Bureau propose en outre ^{de l'artiste} et attend à l'usage
 le Confiscant pour l'usage de l'artiste, sans
 en venir à l'usage de l'artiste du bureau.

Seance du 9 Brumaire an IV

Lecture du Procès verbal, adopté
au nom de l'Administration du Dept de Paris
le Citoyen Cousin demande au bureau son avis
sur les Expériences du Cit. Charancourt afin de
fixer l'opinion du ministre et du département
sur les dépenses que ces Sup^{tes} occasionnent.

Le Cit. Cousin annonce au bureau que
le Cit. Meunier gère pour les travaux duquel
il a été nommé Commissaire, ne peut pas lui-même
lui donner des renseignements sur les découvertes
qu'il annonce, il propose de charger le Cit. Vaudoumont
comme chef de l'attaché de perfectionnement de ce rapport, une
correspondance avec le Cit. Duval de la Part de la
Part n'étant seule.

Le Cit. Vaudoumont Le Bureau décide d'aller
en députations priant le Cit. Meunier de
l'intérieur, d'aller au ministre de l'intérieur pour
lui en rendre un compte et de le prier de l'intérieur
de l'affaire de Bureau.

Le Cit. Cousin fait hommage au bureau
d'une instruction sur les machines poud et
mécan.

Feuille du 29 Prumaire an 8^e

Le Comité a fait lecture de ces résolutions, et les a adoptées à l'unanimité. Il a été décidé qu'il y aurait une séance publique, et qu'il y aurait une séance d'observation. Le Comité a en outre décidé qu'il y aurait une séance d'observation.

les Commissaires font Da Com ~~Karl~~ Matthieu
font lecture de l'aspir. de l'art. 14 au p. 1. au p. 1. au p. 1.
de Milchior au p. 1. au p. 1. au p. 1.
proposant en la t. 1. 1.

Leburn au De,

le projet dont l'ad. compte de l'écarter favorable que
l'ad. représentation du Bureau a donné de la part de
M. l'archevêque de Paris, au lieu de l'approuver qu'il
a donné de protester la plus grande attention à tout ce
qui s'offre sous les yeux, les actes de la progression
des industries : —

Après avoir fait lecture d'Emilie au Comte Valer
qui n'est autre que le d'après le propre d'Emilie
- d'Emilie, dans laquelle il a d'Emilie une ~~rem~~ adjointe
- d'Emilie de 1000^e d'Emilie, - après un
- d'Emilie d'Emilie sur les différents objets présentés
- par le Comte Valer d'Emilie d'Emilie d'Emilie que ces
- objets pourraient lui donner aux d'Emilie
- d'Emilie, le d'Emilie est d'Emilie d'Emilie d'Emilie
- d'Emilie sur la d'Emilie.

L'après midi fut la lecture d'une lettre de l'agence des
profr. de Caracas qui par invitation les deux ans au
à engager le ~~service~~ les commissaires du C. S. D. A. B. O.
à faire prescrire aux leurs Rapports sur les investigations
de ces artistes.

Je suis artiste. —
 Je me campe moi-même d'apparence Noëme
 dans son logis avant celui du Cuv d'armes
 et le baron invite pour se faire à écrire à son
 Compagnon de l'indigne artiste,

le 1^{er} au Confins au Nord du dyocèse de Nîmes

le Rapport du Com. Charbonnier relatif aux mines anglaises.
le Ministère de l'Intérieur s'en demande l'impression
et la réimpression.

La Monnaie de mon d'après l'original et le Recueil de la
une autre France de la grande. Membres, qui se
trouvent profanes. —

Feed me twice a day 1/2.

Save de l'Esprit saint

Lecture faite du premier verbal de la division française il n'y est rien
fait d'observation et la rédaction en est d'usage. —
Le 1^{er} d'octobre 1801 fait 170000 arbutan au Mexique

Le charbon est fort commun en Meuse
Le fer est en abondance dans la Lorraine de la Meuse.

Nom du 9^e primaire au 4^e

Lecture faite sur le Vocabulaire de la République
d'après les principes d'observation et de la doctrine en son
adoption.

Upernivik. Nord Ouest du littoral de l'Arctique
qui fait un pas de l'Arctique vers le sud, par le littoral
du littoral pour faire l'Arctique. Le royaume de
bois et de l'Arctique — et de l'Arctique et de l'Arctique
d'Arctique et de l'Arctique, par l'Arctique et de l'Arctique
la chaudière et de l'Arctique.

Leurs rois ont été obligés d'aller à Malacca, où on leur
a fait proposer de donner une somme d'argent pour
l'entretien d'un vaisseau à leur service. Ils ont refusé.

Nejprezidentu a ministru vnějšku
a le. č. Brilova a le. a. grand. Majest. —

Seance du 11^e frimaire an 5 Président J. B. Leroy

Lecture faite du procès verbal de la séance du 9 frimaire.
Le Bureau en adopte la rédaction.

Le Citoyen Guinard est autorisé à aller se
faire la loi de membre du bureau qui est d'ordr
au dit Citoyen

Le Ministre chargé du Bureau la piece de Citoy
Montre par une machine à vapeur la grand
Le Bureau nomme pour Commissaire le Citoyen
Thérèse et le Citoyen

Le Commissaire D. C. Carpentier fait
leur rapport sur les inventions de cet artiste.
Le Bureau propose à l'Assemblée qui aura le
numéro de la première classe la lecture
de l'ouvrage et approuve.

Séance du 19^e frimaire

Lecture faite du procès verbal de la séance du 14 frimaire.
Le Bureau en adopte la rédaction.

Le Ministre de l'intérieur demande qu'on fasse le Rapport relatif
au C^{te} Grasoff, sur son moyen de rendre, au moyen d'une liqueur,
le feu du charbon de bois plus actif. . . on décide qu'on
confiera les procès verbaux des expériences déjà faites.

Le Ministre de l'intérieur envoie les pièces du Citoyen Bossi, du département
de l'herault, inventeur d'un procédé pour déterger l'huile des olives, pour
le service des cabas. . . Commissaires Brissot et Sylvestre.

on a lu le conf. devant du rapport fait sur l'invention du C^{te}
casanotet.

La séance est levée
Le C^{te} jumeau fait le rapport relatif au C^{te} Brancourt, sur son invention
sur la projection des ombres. . . Remis à la prochaine séance.

La séance est levée à 8 $\frac{1}{2}$ heures.

Séance de M. Tivory aussi

Le procès verbal est adopté.

Le Directeur de l'Instruction publique relative aux indemnités

Le M. le Préfet qui s'adresse au Procès Verbal

Le Préfet a déclaré lire la réponse que le Bureau lui avait demandé dans la dernière séance. Le Bureau a voté de reporter les observations qui ont été faites et lui adresse un principe de mille francs en attendant leur résultat. M. l'abbé de Duras s'est adressé au Bureau précédemment Nommes.

Le C. de Duras a fait hommage au Bureau de deux livres de la bibliothèque de la ville de Duras de 1795, et le Bureau a ordonné le maintien au procès verbal.

Le M. le Préfet et M. le M. le Préfet ont chargé de voir le lit. Gringuerie pour avoir donné au Bureau une explication relative aux indemnités qui doivent être accordées au Bureau de la ville de Duras pour les quatre années qu'il a été en service.

Confidant au Procès Verbal.

Appel sur le Bureau a été fait le Grand D. Duras Grand D. Duras lui adresse 200 francs mille francs d'indemnités. Le Bureau a voté.

Leanne Aug. Virostaus

Le projet verbal est adopté

Le président rend compte de la visite qu'il a faite
au directeur de l'instruction publique, qui a
promis de faire une mission au prochain rapport sur le
budget, que la Commission aura étudié. Il a aussi
parlé de la Commission et du Comité d'administration.

Rapport sur les machines de C. Biquet. le bureau
~~présente au 4^e me~~ ~~bureau~~ lui a rendu le
 numéraire de la première classe des refoulements nationale
 la lecture d'insiderant et approuvé.
 D. J. J. J. J.

La Commission de C. P. Jeanne
font leur rapport. L'œuvre lui a été
donnée et sous leur protection
l'œuvre lui a été donnée. Le médium de la
première classe. La lecture de l'ouvrage
ajoutée.

fiance du M. Rivote aux

perone verba adqte.

Impressant de Beaumont adopte.

France du 19. iul.

gratias Vobis agito!

Lettre du Ministre demandant Communication de rapport
sur le charbon de C. Barrière. Les commissaires font suite
affaire promptement leur rapport et attendant le président
avec anxiété pour lui dire que la première opération
indiquée par son excellent bureau est d'écouter les
rapports.

Le Ministre est au Bureau sur la liste de
C. Girardin ~~muni~~^{muni} en affaire précédemment
arrivé à CC Treppo et De Landari également
chargé d'élaborer le mécanisme de C. f. v.

bulletin de Minuterie sur l'illumination
C. Charancourt. renvoie au 2^e Bureau
~~seance~~ seance a huit heures
Rapport sur le C. Henri. Il obtient le. Médaille de
la premiere classe la 500 lres verbal par de Durb
ayant été employé en France d'urgence
seance a 8 1/2

seance du 11 Ventose an 10.
Procès verbal adopté.
Le président Confidant elat au C. Henry.
lettre de congé a la suite de ~~seance~~ seance sur la
Confidant

seance du 29 Ventose
procès verbal adopté.
Lettre du directeur de l'instruction publique relative au
Citoyen Valentino. au sujet d'un voyage au directeur de
l'instruction publique Copie du rapport.
Circulaire pour la nomination d'un président
seance du 4. Nivose

procès verbal adopté.
Le C. ~~Henry~~ ^{Legrand} président.
C. Davoust vice président.
Rapport sur le différentiel Mécanique de C. Gaudon
Elu en accorde une indemnité de dix huit cent lres
rapport C. Schunt. C. F. Coulomb et D. Gaudon. Summation

Le C. Duvivier a présenté un
qu'il a eu pour lui le C. Paria pour
annoncer la réception de la lettre de l'Institut
sur son état et art de ne pas en être
atteint qu'il se présente pour l'usage
expérimental et en faire l'essai au lieu de
en transmettre le résultat au Ministre.

Séance du 19 pluriel, C. 19.

procès verbal adopté après de légères changements
Lettre du C. Dimo Stephanopoli le Bureau
seule qu'il ne peut se faire sans l'assentiment
du C. Dimo Stephanopoli ne lui ayant pas été
envoyé légalement.

Ordre : C. Dumelin a été élu Secrétaire.

Séance du 19 pluriel

Séance du 24

procès verbal adopté
Lettre du Ministre pour le C. Samma.
Commissaires : Fournelle et Dumas
Lettre du Ministre qui envoie la demande de
Dimo Stephanopoli à C. C. Halle, Dumelin et
Pelletier sont nommés Commissaires

Séance tenue à Sept heures et demie.

Siame du 9 Ventose an 4.

Du 14 Ventose

Du 19 Ventose an 4.

Lettre de Ministres de l'Intérieur sur la
fourniture de Draps.

Lettre de l'Intérieur à la Machine à l'Assemblée
Cinq de C. Roth. C.C. Le Aboyer
De Sandrais et Dumas.

~~Lettre de l'Intérieur à la Machine à l'Assemblée~~
Lettre de l'Intérieur à la Machine à l'Assemblée
Lettre de l'Intérieur à la Machine à l'Assemblée
Lettre de l'Intérieur à la Machine à l'Assemblée

Lettre de l'Intérieur à la Machine à l'Assemblée

Siame du 24 Ventose an 4.

Procès verbal adopté

Compte rendu des séances de l'Assemblée
art de avec le Ministre, de manière qu'il lui ait
présenté et de la sorte qu'il a fait.

L'Assemblée a approuvé de C. Mouton fait un rapport verbal
sur la situation de la Machine à l'Assemblée et sur la
situation qui empêche de faire de rapport le personnel
et chargé d'enlever au C. Mouton pour avoir de l'enseignement
à la Machine.

Lettre de l'Intérieur à la Machine à l'Assemblée

155

proi verbal adopte.
L'ethica diestam se l'instanca pultga re la bresant
an indamite! que demanda la C. Hauri. repande que
la determinanta de ce indamitei verbal de la Curatoria
D. Bures.

Siame du 4 Geminale 1795

Letra de la Directora de Instrucción pública relativa
a C. Darvat.

Lettre de Reth sur la machine à miner et le assignat

Jeune du 19. Germinal an 4^e

Le Myiophobus 1900# a C. prot

Pièce du 14 Germinal aux
Rapport sur le fourneau de C. Candet.

Jeune de 29 Germinal

plus malade
un de ses fils Charles (C. Joly
Frank et Le Roi

14
 Samedi 14 Floral l'an 4^e
 Samedi du 19 Floral an 4^e
 Samedi du 24 -

Lection faite par Brois Vabell sur le sujet de Jeanne d'Arc et
présent d'observations —
Le Bureau a été que de ce jour 8^e d'octobre 1791

Le Messieu Arrive que Samedi 23. A une Représentation
de l'Académie de l'Institut de France, pour
présenter au Messieu L'exempt de la loi Relative
à la Cour de Cassation. Et lui Rapporter les
débats de la Commission qui a pourvu à la
réorganisation de la Cour de Cassation. Et lui
Rapporter les

Les commissaires font deux Rapports, l'un en
présence par le candidat pour M. de la Borie
etc.

Les travaux ont cessé par suite au Médian de la V. classe
des Recenseurs Nat. et de l'Etat de l'art. et le
travaux pers. ont été terminés.

Considerant

le Bureau preside a la Reunion de l'apres midi, le
Comte de Bern est élu president et le Comte de Bray
secrétaire —

^{provisoire}
Les Commissaires ont fait leurs Rapports sur les divers
devisés du Collège, et concluant de ce qu'ils
ont fait accorder un premier provisoire de 500 francs Culture.

Le Bureau provisoire en a été en

Consistant

Les Commissaires ont fait leur Rapport sur les diversités
provisoire, et sur les diversités, et concluant de
à un premier provisoire de 500 francs Culture. Le Bureau provisoire
en a été en

La proposition faite de résider au Bureau à
une seule assemblée particulière, j'ai qu'en que le Ministère
a pu proposer pour son organisation, et la décision
sur le sujet est revenue à la prochaine séance de Mardi

19 floral

Le Bureau

Le Bureau a demandé à Monsieur de la Bourne
de lui en la liste des divers travaux dont il a qui
ont été soumis à son examen, et de lui en faire
et de lui en faire en lui en la liste des divers travaux
signé du président

Résolu au Bureau de proposer à la prochaine
séance de la Commission les diversités qui ont
été résolu, par le Bureau, et par le Bureau
pour la prochaine séance de la Commission

Pancras 19 floral an 7
Président du Bureau

Le Bureau a fait du premier Verbal de la séance du 24 floral
il en a fait un autre d'observation et la Résolution en
est adoptée

Le Directeur Général de l'instruction publique fait
proposer au Bureau une telle Réclamation de l'administration du
Département de la Garde Nationale et de ses divers formes

par le Comité d'art pour lequel le Bureau des œuvres
pour commissionner les bons le Roi et les villes
cette institution a pour le plus prompt et possible
leur d'après les besoins.

Un Membre du Comité d'art a été nommé de la
République que le Ministère a fait de la République
qui pour le Roi et les villes. et de la République qui y
ajoute de plus son influence et son action
accrue par le rapport de la République d'abandonner
après le Ministère de l'Organisation.

14
et velle patet avate
de l'Assemblée
que le Ministère
le Comité d'art
le Bureau des œuvres
qui attendent cette
de l'Assemblée, les Assemblées Nationales
que le Ministère de l'Assemblée, et que l'Assemblée
le Comité d'art présidera les Membres qui
sont attendus.

Les Commissions présenteront un Rapport provisoire
sur le Comité d'art, le Comité d'art de la République
de l'Assemblée qui a été de la République
de l'Assemblée qui a été de la République.

Le Bureau des

Les Commissions présenteront un Rapport provisoire
sur le Comité d'art de la République qui présente
de l'Assemblée de la République pour la République
et concluant de ce qui est de la République
de l'Assemblée de la République de la République
et attendent l'Assemblée le Bureau des œuvres
le Comité d'art de la République de la République
de l'Assemblée - et est adopté en la République -

Sur la proposition d'un Membre et attendu
que le Bureau des œuvres de la République
que tous les dix jours, le Comité d'art que
de l'Assemblée et tant que les Assemblées

Maurice Lén, Anis; qu'on fût parvenu à
Le coup, se val pour ~~arrêter~~ le Redigé et
arrêter à l'effet de chaque rapport, le bureau
Rapportant, à cet égard, son arrêté du

Les Commissaires font leur rapport sur la
Machine imaginée par le Ministre pour
transmettre les Papiers Mémorables. ~~Il paraît~~
~~à la fois~~ ~~pour~~ ~~accuser~~ ~~le~~ ~~ministre~~ ~~de~~ ~~l'ignorance~~
la complaisance des Commissaires de
la confiance de l'adoption de ces
considérations après ce que la confiance
des est peut invitée à donner la
éclaircissement nécessaire pour la demande
faite par la Commission des appointements

Séance Du 9 Prairial, Ann 4.^e
 Présidence de C. Bourne

lecture faite d'après le V. Nat de la dernière année
il résulte d'un fait d'observation et la Rédaction en
est adoptée.

Le Ministre de l'intérieur fait passer au bureau de Différentes
pièces relatives à un criminel le Je — pour la
construction d'une Nouvelle Porloge dont le Mouvement
se renouveleront de lui même.

Le Central du Membre d'abord au de Consultation pour écrit
 l'usage pour l'exécution des occupations du Civil, il ne
 peut pas après aux affaires du Nord, pour le d'été
 pour d'après avoir aux l'école d'enfant.

lettre écrite d'une lettre du Comte Gardain au Comte de
Carnegie, pour le Comte du Ministre de l'Intérieur
Relatif aux affaires des prisonniers au sujet des
démarches et du barreau, dont le paiement est arrêté par
une décision des bureaux du Ministre, le Comptable
et chargé d'adresser au Ministre pour l'admission
Celle Comptable, voir le Comte du barreau

~~Cette~~ Ces Messieurs, ont le plaisir de vous en
Les Commissaires font leur rapport séparé par la

de l'ordre

projet d'arrêté par lequel le Conseil d'Administration
 s'emploie au service en qualité de chef.

Le bureau arrêté quel état des divers projets
 qui a été remis par le bureau et autres documents
 qui y en ont été remis et déposés incessamment
 conformément à l'art. 7. de la loi. Les Conseils
 et Présidents pour l'année suivante.

Séance du 29 Mars 1804.

Lecture faite du procès verbal de la dernière séance
 et des propositions d'observations et de la résolution
 en est l'adoption.

Le président fait lecture au bureau de la lettre
 du Ministre de l'intérieur qui a fait passer une
 ampliation de l'arrêté du Directoire exécutif qui
 en interprétant l'arrêté du 3 Brumaire, décide que
 les arrêts de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 passer au Ministère National de l'arrêté, auquel tous les Conseils
 de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 également l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 et plusieurs Conseils ont remis leur avis sur
 cet objet le bureau arrêté que pour voir en la
 justice de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 en lui assurant qu'il est de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

Lecture faite d'une lettre du Ministre de
 l'intérieur qui a fait en l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 en l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 lui faire passer les arrêts de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté
 qui ont été remis par le bureau.

Le Ministre fait passer au bureau une demande
 du Conseil d'Administration de l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté

II
qui doit être
Néanmoins, absolument
National, ainsi que
le propose le Comité
des Commissaires.
proposer un moyen de
le faire au point que ce point
soit joint à celles
le Ministère fait également, après au Bureau d'Instruction
proposer Relativement aux Artistes Armées et
tourment - il est arrêté que ce point
jointes à celles qui regardent les Artistes
pour être Révisés, comme les précédentes,
à l'Institut National d'Instruction.

et d'une nouvelle
réclamation de
cet artiste,

Les Commissaires, font une nouvelle lecture
du rapport de la Commission de la Montre, et la
Bureau d'Instruction que d'après l'avis qui a
été pris par la Commission d'Instruction, et que
le Ministère vient de communiquer au
Bureau, ne voyant pas plus en état d'être
de proposer sur les articles relatifs à l'œuvre
aux artistes, la Réclamation du Bureau d'Instruction
pour l'œuvre aux artistes, du Bureau
pour proposer d'être agitée.

III

Les Commissaires, font une nouvelle lecture
du rapport de la Commission de la Montre, et la
Bureau d'Instruction que d'après l'avis qui a
été pris par la Commission d'Instruction, et que
le Ministère vient de communiquer au
Bureau, ne voyant pas plus en état d'être
de proposer sur les articles relatifs à l'œuvre
aux artistes, la Réclamation du Bureau d'Instruction
pour l'œuvre aux artistes, du Bureau
pour proposer d'être agitée.

Seance du 9 Mars 1794 -

Lecture faite du procès verbal de la dernière
séance. La Résolution en est adoptée.

Les Membres font de nouveau l'avis, ou
Recommandent au point de vue les différentes pièces
qui ont trait aux artistes d'armes
et de la Commission.

Sur l'observation d'un Membre qui
souhaiterait de faire un rapport d'admission
d'écrits, une marche d'un esprit
de lui de représenter. Combien lui il soit

1. Utile de Conférer la forme de Commission du
Bureau de Confédération en matière d'art,
et de lui présenter l'état des travaux d'abord au
dépens du établissement, et de l'arrêter que
les Cours de l'Etat, de l'Etat et de l'Etat pour
adjoints aux Membres, Membres, Membres de l'Etat
Assemblée pour la rédaction de travail, et
qu'il se réunissent le mardi 14 au Secrétariat
du Bureau, pour le préparer et le présenter
au Bureau pour l'Etat d'abord au Bureau
le mardi au mardi 18. — Le Secrétariat
est chargé de recevoir les Membres du Bureau
et ceux qui font l'Etat. Comme il n'y a
de l'Etat d'abord au Bureau.

seance lundi 19 h. 1/2.

seance du 18 Mercredi

seance du 15 Mercredi

Lecture faite du procès verbal de la dernière seance
et de l'Etat d'abord au Bureau et de l'Etat d'abord au Bureau
la rédaction en est adoptée. —

Le président fait lecture d'une lettre du
Ministre de l'Intérieur dans laquelle le Ministre
présente dans le Rapport de l'Etat d'abord au Bureau
de 1800 au 1801 d'abord au Bureau d'abord au Bureau
qu'il y a eu, et de l'Etat d'abord au Bureau
d'abord au Bureau d'abord au Bureau d'abord au Bureau
en l'Etat d'abord au Bureau.

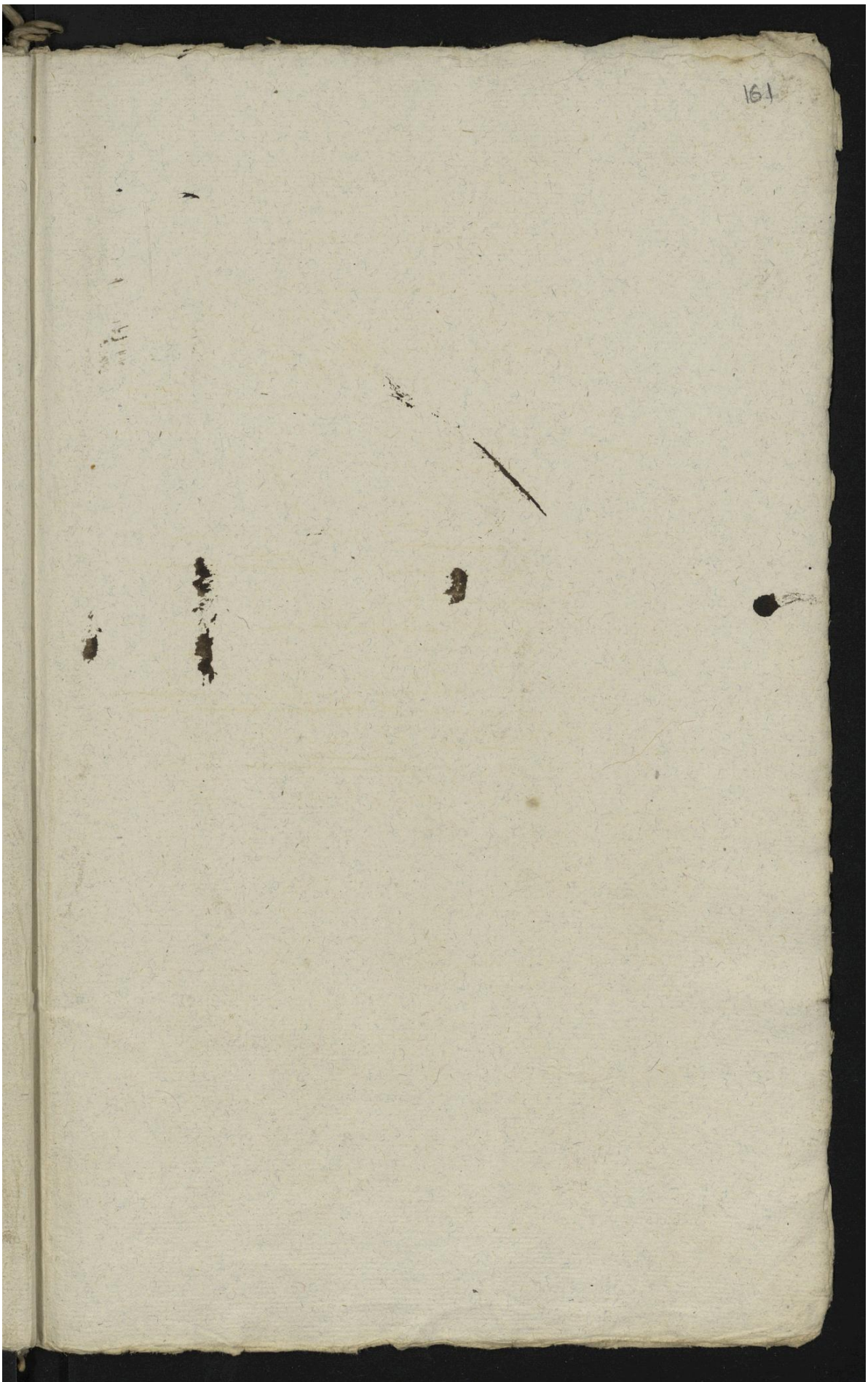
Le Président fait lire le Bureau et d'abord
que le Bureau d'abord au Bureau d'abord au Bureau
une nouvelle lettre dans laquelle il lui présente
que le Bureau d'abord au Bureau d'abord au Bureau
d'abord au Bureau d'abord au Bureau d'abord au Bureau
d'abord au Bureau d'abord au Bureau d'abord au Bureau
d'abord au Bureau d'abord au Bureau d'abord au Bureau
d'abord au Bureau d'abord au Bureau d'abord au Bureau

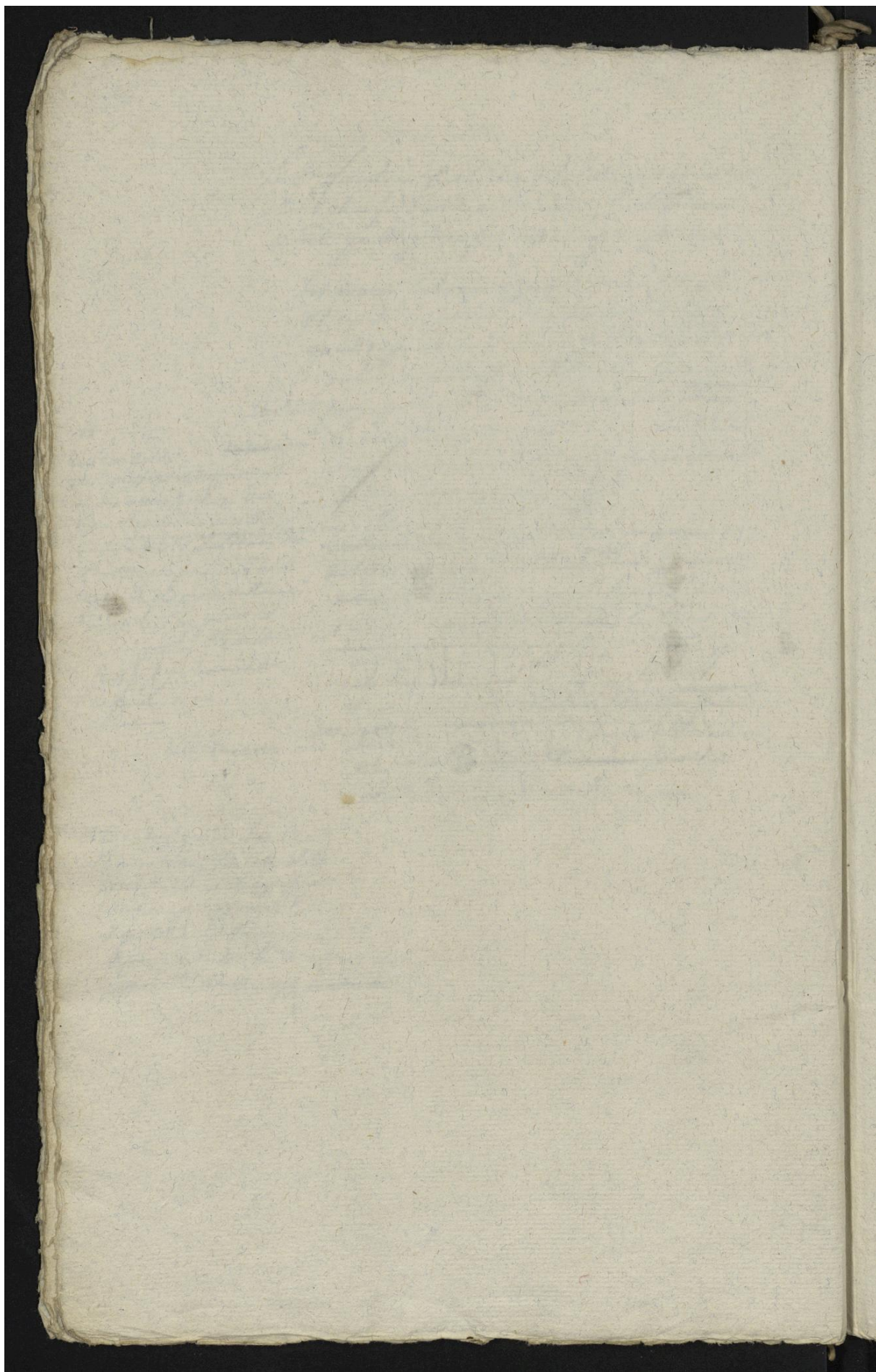
Le Comptant se fait le don de la lettre qui avoit
été chargée d'adresser au Ministre, le 22 baradeu
arrête qu'elle sera faite infirme sur un verbal

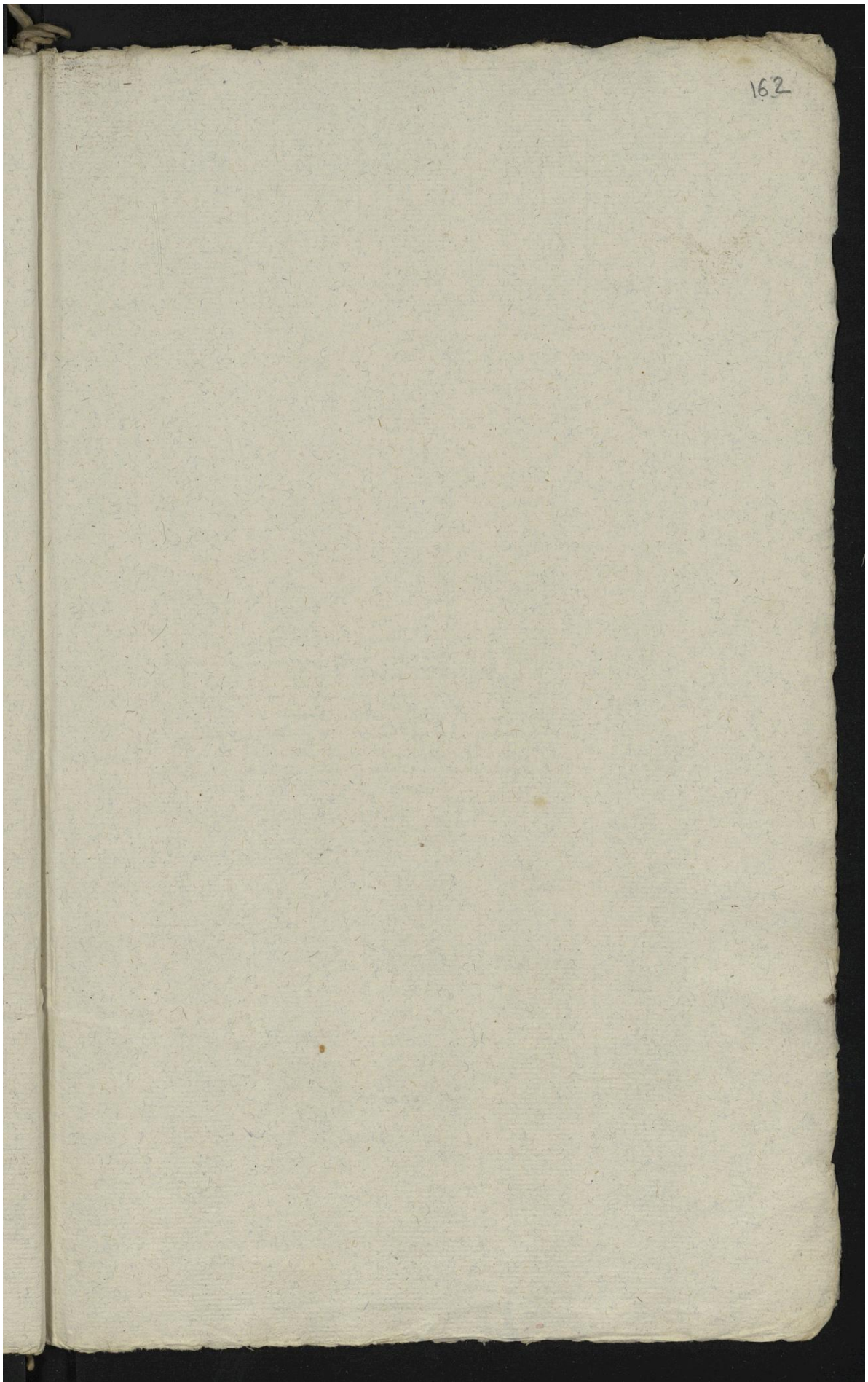
[illegible][illegible]

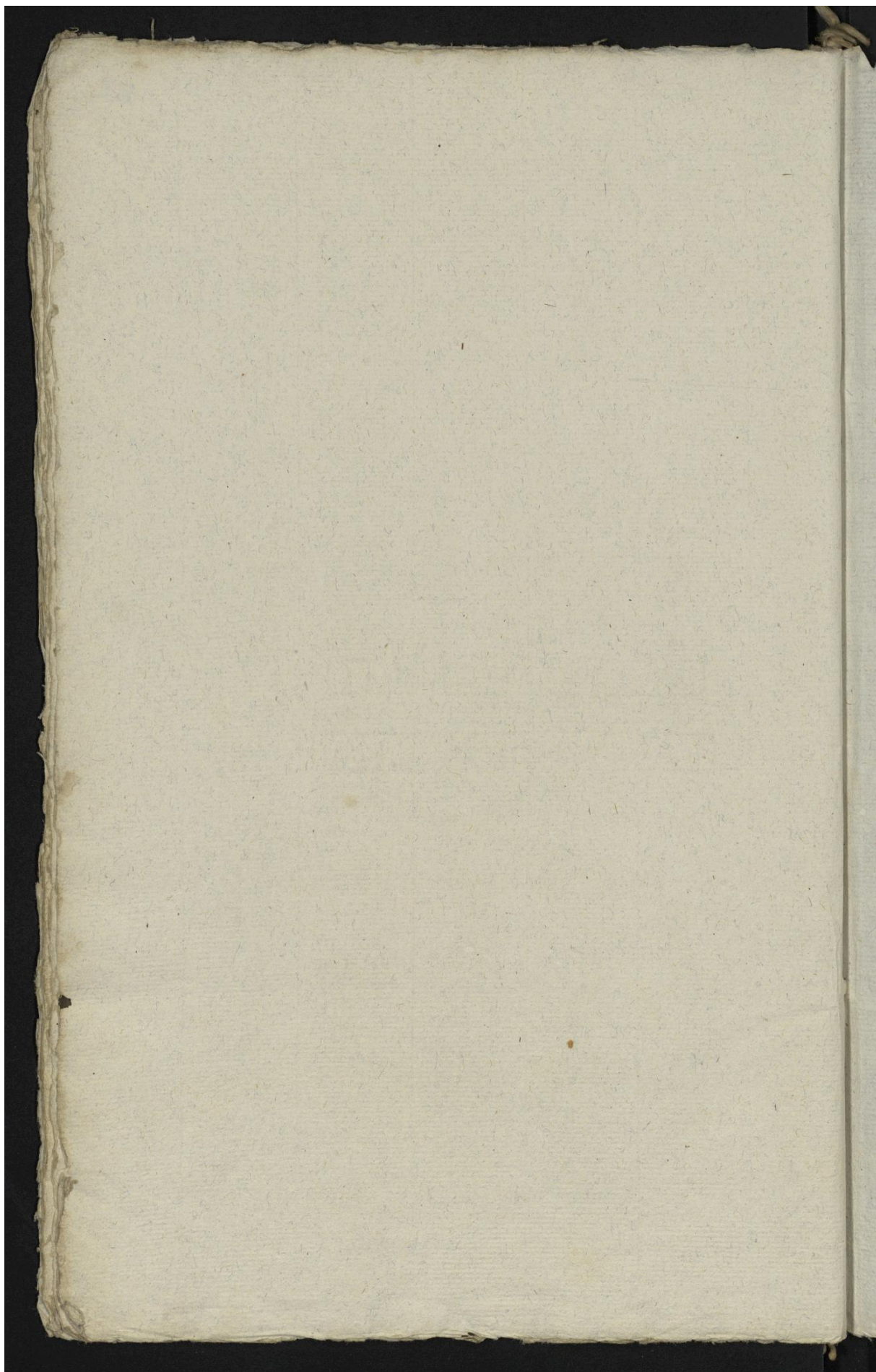
Labrousseau — Desapprouvé par le
~~Commissaire~~ ^{Commissaire} fatigué à l'instar du Directeur
 exécutif — ~~Il en va de même pour les~~
 choses de la vie sociale.

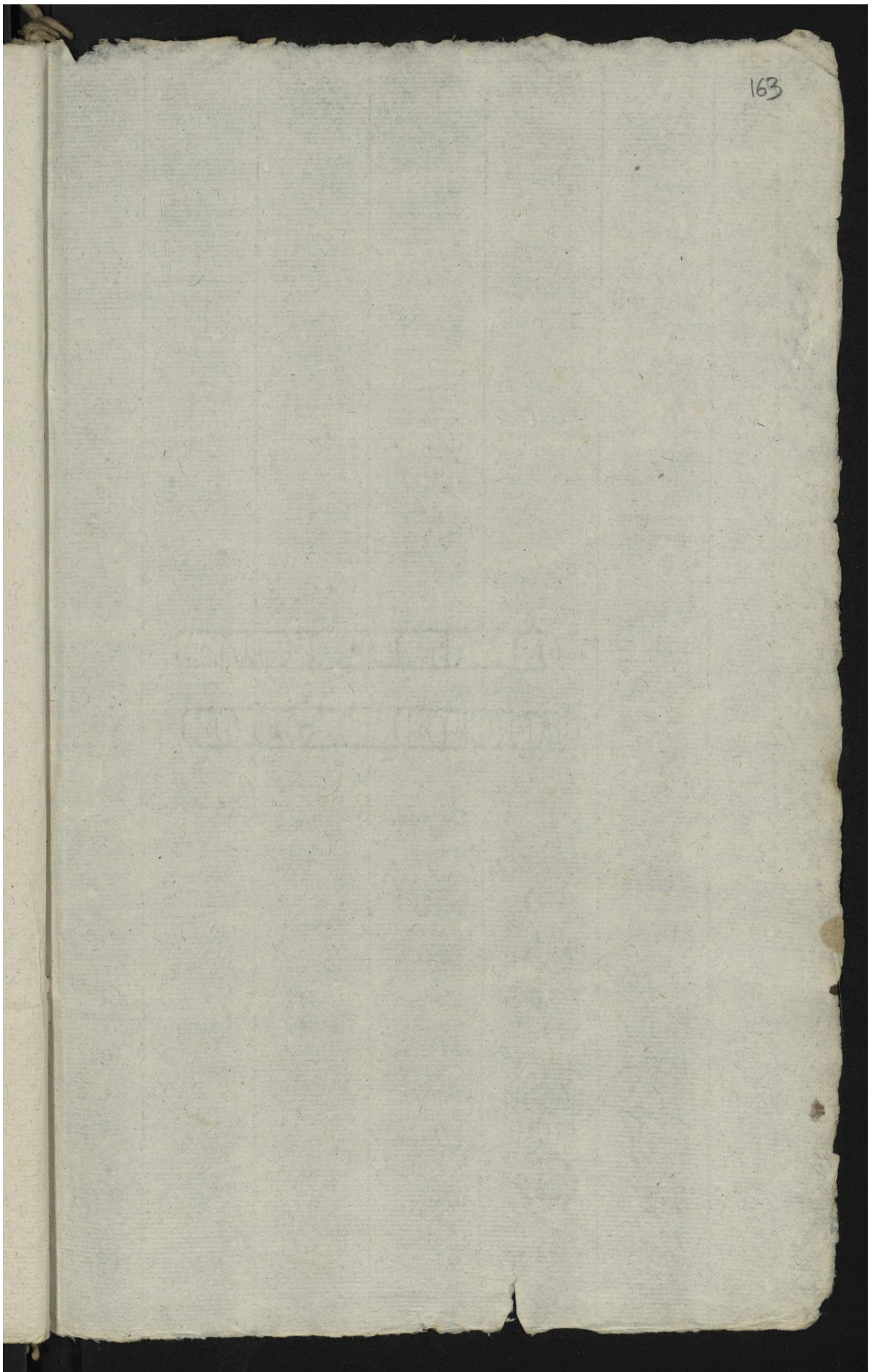
20 entoufflées par le
 Bureau des Pensions de la
 Grande Escadre et par
 l'Armée pour les
 déclarations et les
 déclarations, les membres
 pour les déclarations
 pour les déclarations

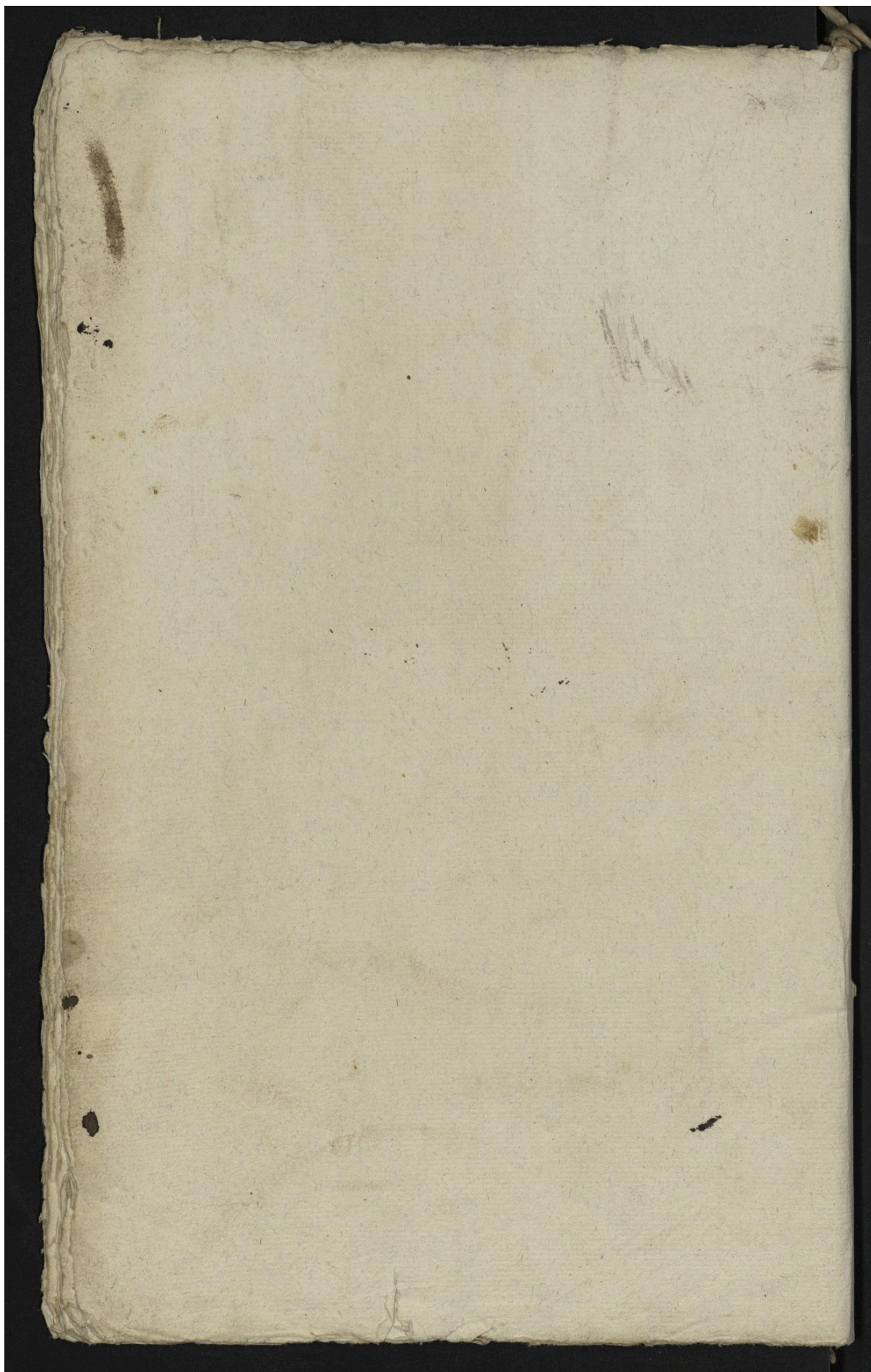












110

Zau
Consultation

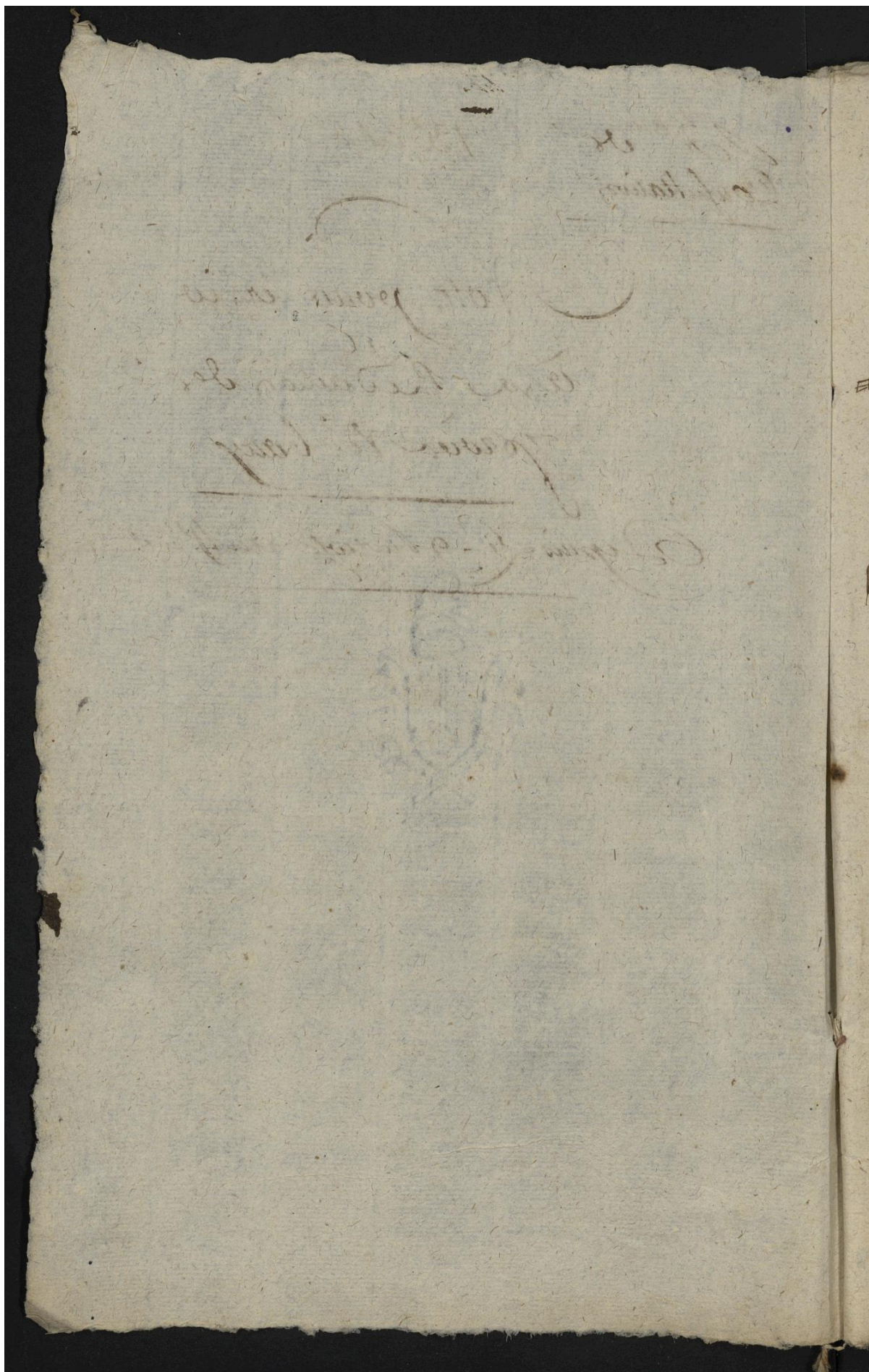
13^e Cahier

16465

LIBRAIRIE
NATIONALE
DES TECHNIQUES
ARCHIVES

Notes pour servir
à la Rédaction des
propos Verbaux

Depuis Le 9 Mars 1844 jusqu'au 1^{er} inclusivement



165

Le Comte Dims écrit au Duc - en lui faisant
journey Septuagies en ^{un} deux rings rimée italique :

Le Roy décide qu'il cette demande n'est pas
agréable sans cette demande, si le Ministre
de Confiance a le sujet il Dormira alors
pauvre.

Le Or. Gardien ^{antique} demande et fait un rapport
rapport le 24. floréal ^{de} ~~l'an~~ ¹⁷⁹⁴ ~~1795~~ ¹⁷⁹⁶ ~~1797~~ ¹⁷⁹⁸ ~~1799~~ ¹⁸⁰⁰ ~~1801~~ ¹⁸⁰² ~~1803~~ ¹⁸⁰⁴ ~~1805~~ ¹⁸⁰⁶ ~~1807~~ ¹⁸⁰⁸ ~~1809~~ ¹⁸¹⁰ ~~1811~~ ¹⁸¹² ~~1813~~ ¹⁸¹⁴ ~~1815~~ ¹⁸¹⁶ ~~1817~~ ¹⁸¹⁸ ~~1819~~ ¹⁸²⁰ ~~1821~~ ¹⁸²² ~~1823~~ ¹⁸²⁴ ~~1825~~ ¹⁸²⁶ ~~1827~~ ¹⁸²⁸ ~~1829~~ ¹⁸³⁰ ~~1831~~ ¹⁸³² ~~1833~~ ¹⁸³⁴ ~~1835~~ ¹⁸³⁶ ~~1837~~ ¹⁸³⁸ ~~1839~~ ¹⁸⁴⁰ ~~1841~~ ¹⁸⁴² ~~1843~~ ¹⁸⁴⁴ ~~1845~~ ¹⁸⁴⁶ ~~1847~~ ¹⁸⁴⁸ ~~1849~~ ¹⁸⁵⁰ ~~1851~~ ¹⁸⁵² ~~1853~~ ¹⁸⁵⁴ ~~1855~~ ¹⁸⁵⁶ ~~1857~~ ¹⁸⁵⁸ ~~1859~~ ¹⁸⁶⁰ ~~1861~~ ¹⁸⁶² ~~1863~~ ¹⁸⁶⁴ ~~1865~~ ¹⁸⁶⁶ ~~1867~~ ¹⁸⁶⁸ ~~1869~~ ¹⁸⁷⁰ ~~1871~~ ¹⁸⁷² ~~1873~~ ¹⁸⁷⁴ ~~1875~~ ¹⁸⁷⁶ ~~1877~~ ¹⁸⁷⁸ ~~1879~~ ¹⁸⁸⁰ ~~1881~~ ¹⁸⁸² ~~1883~~ ¹⁸⁸⁴ ~~1885~~ ¹⁸⁸⁶ ~~1887~~ ¹⁸⁸⁸ ~~1889~~ ¹⁸⁹⁰ ~~1891~~ ¹⁸⁹² ~~1893~~ ¹⁸⁹⁴ ~~1895~~ ¹⁸⁹⁶ ~~1897~~ ¹⁸⁹⁸ ~~1899~~ ¹⁹⁰⁰ ~~1901~~ ¹⁹⁰² ~~1903~~ ¹⁹⁰⁴ ~~1905~~ ¹⁹⁰⁶ ~~1907~~ ¹⁹⁰⁸ ~~1909~~ ¹⁹¹⁰ ~~1911~~ ¹⁹¹² ~~1913~~ ¹⁹¹⁴ ~~1915~~ ¹⁹¹⁶ ~~1917~~ ¹⁹¹⁸ ~~1919~~ ¹⁹²⁰ ~~1921~~ ¹⁹²² ~~1923~~ ¹⁹²⁴ ~~1925~~ ¹⁹²⁶ ~~1927~~ ¹⁹²⁸ ~~1929~~ ¹⁹³⁰ ~~1931~~ ¹⁹³² ~~1933~~ ¹⁹³⁴ ~~1935~~ ¹⁹³⁶ ~~1937~~ ¹⁹³⁸ ~~1939~~ ¹⁹⁴⁰ ~~1941~~ ¹⁹⁴² ~~1943~~ ¹⁹⁴⁴ ~~1945~~ ¹⁹⁴⁶ ~~1947~~ ¹⁹⁴⁸ ~~1949~~ ¹⁹⁵⁰ ~~1951~~ ¹⁹⁵² ~~1953~~ ¹⁹⁵⁴ ~~1955~~ ¹⁹⁵⁶ ~~1957~~ ¹⁹⁵⁸ ~~1959~~ ¹⁹⁶⁰ ~~1961~~ ¹⁹⁶² ~~1963~~ ¹⁹⁶⁴ ~~1965~~ ¹⁹⁶⁶ ~~1967~~ ¹⁹⁶⁸ ~~1969~~ ¹⁹⁷⁰ ~~1971~~ ¹⁹⁷² ~~1973~~ ¹⁹⁷⁴ ~~1975~~ ¹⁹⁷⁶ ~~1977~~ ¹⁹⁷⁸ ~~1979~~ ¹⁹⁸⁰ ~~1981~~ ¹⁹⁸² ~~1983~~ ¹⁹⁸⁴ ~~1985~~ ¹⁹⁸⁶ ~~1987~~ ¹⁹⁸⁸ ~~1989~~ ¹⁹⁹⁰ ~~1991~~ ¹⁹⁹² ~~1993~~ ¹⁹⁹⁴ ~~1995~~ ¹⁹⁹⁶ ~~1997~~ ¹⁹⁹⁸ ~~1999~~ ²⁰⁰⁰ ~~2001~~ ²⁰⁰² ~~2003~~ ²⁰⁰⁴ ~~2005~~ ²⁰⁰⁶ ~~2007~~ ²⁰⁰⁸ ~~2009~~ ²⁰¹⁰ ~~2011~~ ²⁰¹² ~~2013~~ ²⁰¹⁴ ~~2015~~ ²⁰¹⁶ ~~2017~~ ²⁰¹⁸ ~~2019~~ ²⁰²⁰ ~~2021~~ ²⁰²² ~~2023~~ ²⁰²⁴ ~~2025~~ ²⁰²⁶ ~~2027~~ ²⁰²⁸ ~~2029~~ ²⁰³⁰ ~~2031~~ ²⁰³² ~~2033~~ ²⁰³⁴ ~~2035~~ ²⁰³⁶ ~~2037~~ ²⁰³⁸ ~~2039~~ ²⁰⁴⁰ ~~2041~~ ²⁰⁴² ~~2043~~ ²⁰⁴⁴ ~~2045~~ ²⁰⁴⁶ ~~2047~~ ²⁰⁴⁸ ~~2049~~ ²⁰⁵⁰ ~~2051~~ ²⁰⁵² ~~2053~~ ²⁰⁵⁴ ~~2055~~ ²⁰⁵⁶ ~~2057~~ ²⁰⁵⁸ ~~2059~~ ²⁰⁶⁰ ~~2061~~ ²⁰⁶² ~~2063~~ ²⁰⁶⁴ ~~2065~~ ²⁰⁶⁶ ~~2067~~ ²⁰⁶⁸ ~~2069~~ ²⁰⁷⁰ ~~2071~~ ²⁰⁷² ~~2073~~ ²⁰⁷⁴ ~~2075~~ ²⁰⁷⁶ ~~2077~~ ²⁰⁷⁸ ~~2079~~ ²⁰⁸⁰ ~~2081~~ ²⁰⁸² ~~2083~~ ²⁰⁸⁴ ~~2085~~ ²⁰⁸⁶ ~~2087~~ ²⁰⁸⁸ ~~2089~~ ²⁰⁹⁰ ~~2091~~ ²⁰⁹² ~~2093~~ ²⁰⁹⁴ ~~2095~~ ²⁰⁹⁶ ~~2097~~ ²⁰⁹⁸ ~~2099~~ ²¹⁰⁰ ~~2101~~ ²¹⁰² ~~2103~~ ²¹⁰⁴ ~~2105~~ ²¹⁰⁶ ~~2107~~ ²¹⁰⁸ ~~2109~~ ²¹¹⁰ ~~2111~~ ²¹¹² ~~2113~~ ²¹¹⁴ ~~2115~~ ²¹¹⁶ ~~2117~~ ²¹¹⁸ ~~2119~~ ²¹²⁰ ~~2121~~ ²¹²² ~~2123~~ ²¹²⁴ ~~2125~~ ²¹²⁶ ~~2127~~ ²¹²⁸ ~~2129~~ ²¹³⁰ ~~2131~~ ²¹³² ~~2133~~ ²¹³⁴ ~~2135~~ ²¹³⁶ ~~2137~~ ²¹³⁸ ~~2139~~ ²¹⁴⁰ ~~2141~~ ²¹⁴² ~~2143~~ ²¹⁴⁴ ~~2145~~ ²¹⁴⁶ ~~2147~~ ²¹⁴⁸ ~~2149~~ ²¹⁵⁰ ~~2151~~ ²¹⁵² ~~2153~~ ²¹⁵⁴ ~~2155~~ ²¹⁵⁶ ~~2157~~ ²¹⁵⁸ ~~2159~~ ²¹⁶⁰ ~~2161~~ ²¹⁶² ~~2163~~ ²¹⁶⁴ ~~2165~~ ²¹⁶⁶ ~~2167~~ ²¹⁶⁸ ~~2169~~ ²¹⁷⁰ ~~2171~~ ²¹⁷² ~~2173~~ ²¹⁷⁴ ~~2175~~ ²¹⁷⁶ ~~2177~~ ²¹⁷⁸ ~~2179~~ ²¹⁸⁰ ~~2181~~ ²¹⁸² ~~2183~~ ²¹⁸⁴ ~~2185~~ ²¹⁸⁶ ~~2187~~ ²¹⁸⁸ ~~2189~~ ²¹⁹⁰ ~~2191~~ ²¹⁹² ~~2193~~ ²¹⁹⁴ ~~2195~~ ²¹⁹⁶ ~~2197~~ ²¹⁹⁸

Francisco a 87 años

Spal adopsi

Le C^{te} Henry demande sa parole,
il desire que obtenu une certaine
quantité d'argent pour faire de nouvelles
Armes les fusils de son instruction aux quels il a
fait divers C^{te} augmentent
Le Roy^{me} desire que le C^{te} Henry

Le ~~seul~~ ^{seul} deinde que l'Or. Henry pourra
se représenter au R. ^{roy} lorsque son fusil sera
en état. C'est à dire lorsque les deux sangs
qu'il y a fait pourront ~~se~~

Stomachicis & 8 June

same duty Purse

Dec 24

Lecture of a ^{con} Dup. mal

Le m^{re} de l'Église de Saint-André (Vieux)

Courtes Trouille & D'Immer

Le même Ministre transmet au leu une petition
du D^{ns} Dima il s'agit d'un pauvre homme qui a été malade.

...gale finché, e per tutto l'out gale,

Original auch in rapport Swladimand
auf. Dimo —

Lettre du Jany. il annonce avoir fait
interdire les Changements indignes dans
le pays et fait voir le Comte de Desires et l'ancien
Correspondant pour faire la paix en un

Le pauvre d'aujourd'hui qui se remuait

guerre pour l'inviter à prouver inf. in
Henry Andoux et l'abbé

flame lexic à 87 m

Je ne lui
marque
qu'il croit

Seance du 29 Mars 1848

Du 29 Mars 1848
M. de Ventos au M.

Le C. Durand a été au pres du M. de Ventos
pour l'exprimer son vœu.
Le M. de Ventos a répondu que le C. Durand
avait été informé de son vœu.
Le C. de Ventos et son M.

Rapport sur une maison
C. Maurin, pour la maison
à la maison. Gratification de 1000
Considérant ajourné.

Rapport sur le M. de Ventos
L'Etat 1800. Le M. de Ventos
Le C. de Ventos sera expédié de
suite.

Seance tenue à 8 heures 1/2

Seance du 29 Mars 1848
Présidence de M. de Ventos

Du 29 Mars -

Le M. de Ventos a été au pres du M. de Ventos
pour l'exprimer son vœu.
Le M. de Ventos a répondu que le C. Durand
avait été informé de son vœu.
Le C. de Ventos et son M.

M. de Ventos a été au pres du M. de Ventos
pour l'exprimer son vœu.

Séance du 19 Nivôse an 5

Lecture du ~~procès-verbal~~ de la séance du 11 Nivôse.

Le Com. milles obligea quelques N. par

et qu'il n'en eût rien fait.

Le projet communiqué au Com. milles

Du Com. Grand an. Il est relatif aux

restes de la loi sur la propriété

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

est l'intention de faire un nouveau rapport

propre sur les travaux de cet artiste

Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

Le Com. milles a demandé aux Com. milles

[illegible][illegible]

L'Esprit de Dieu ray il ne peut venir au bas
 et demander qu'un seul point qu'il a fait mal.
 Esprit et qui est reine d'Esprit. Parmentier fort
 en y voir que au d'astute. ^{en y voir que au d'astute} Et ne et dans le bas
 au d'astute le pouvoir qu'il a qui est d'astute
 dans la confusion.

Noy. gal
 1900' de roge à l'unité des
 19. gal

Lecture du Discours relatif aux armées
adopte — ~~et~~ orogio al'art de l'ingénieur

N^e Copie le
rapp. sus
le 1^{er} jour

168
séance du 4^e Germinal An 4

Lecture du rapport relatif à la
séance du 1^{er} Germinal An 4

Le Directeur de l'Intérieur a lu le rapport
relatif au projet de loi sur le
Darnet. Le 1^{er} Germinal An 4, il sera
fait au 1^{er} Germinal An 4 l'initiative au
nom du 1^{er} Germinal An 4 le rapport.

Lecture du rapport relatif à la
Gratification de 1000^{fr} accordée au
adopté en ce moment.

Le 1^{er} Germinal An 4, il sera
fait au 1^{er} Germinal An 4 l'initiative au
nom du 1^{er} Germinal An 4 le rapport.

Le 1^{er} Germinal An 4, il sera
fait au 1^{er} Germinal An 4 l'initiative au
nom du 1^{er} Germinal An 4 le rapport.

Le 1^{er} Germinal An 4, il sera
fait au 1^{er} Germinal An 4 l'initiative au
nom du 1^{er} Germinal An 4 le rapport.

Après avoir entendu cet article
le 1^{er} Germinal An 4, il sera
fait au 1^{er} Germinal An 4 l'initiative au
nom du 1^{er} Germinal An 4 le rapport.

Le 1^{er} Germinal An 4, il sera
fait au 1^{er} Germinal An 4 l'initiative au
nom du 1^{er} Germinal An 4 le rapport.

Le 1^{er} Germinal An 4, il sera
fait au 1^{er} Germinal An 4 l'initiative au
nom du 1^{er} Germinal An 4 le rapport.

14
Séance du 9 Germinal l'an 5

Séance du 9 Germinal l'an 5

Lecture du rapport ^{rel} ou adoptée.

Lettre du Montu. il demande ^{rel} au
Commissaire des pièces qui s'y trouvent à l'égard des
Commissaires avec moi

Lettre du Montu. ^{rel} l'interne relative au
Général. ancien d'une prompte fût acte et approuvé

Lettre de l'artiste qui réclame les pièces
renvoyées au Bureau par le Montu. ^{rel} l'interne
Les pièces seront rendues à l'artiste et
il sera ^{rel} l'interne

Lettre du Le Directeur ^{rel} l'interne relative
à Darnal. il envoie des plans des machines de
cet artiste. renvoyé aux Commissions

il est relative aux pièces verbales ^{rel} l'interne
s'adresser. les Commissions seront chargées de remettre
les pièces qui seront renvoyées au Montu. ^{rel} l'interne

L'un des Commissions de l'Assemblée rend compte
de l'entretien qu'il a eu avec cet artiste. il n'a
pu faire voir la machine qu'il propose pour la
fabrication du lin et du chanvre. de sorte qu'on ne
peut encore rien dire au Bureau sur cette machine

Il me informe du fait fait sur
par cet artiste et Commissions à l'égard des pièces
sont de proposer ^{rel} l'interne adoptée

4 June
1759.

Fründe
garonne
194

Qual red. ind. p. r.

Le Ministre de l'intérieur adresse les pièces
relatives à l'opération ^{de} Commerce des Cane-
Ecrans & le Roy.

Scams out Social Cause

Lecture Supp. Mat

[illegible]

Le Yangtze & son tributaire l'Am-
de-minister des Finances
Tientsin & Canton & Commerce
sur l'Amoy & Hong Kong
Tientsin & Canton

Séance du 14 floréal an 5

Lecture d'après vol. a d'opte

Lettre d'ad.

Lettre d'ad. est l'ouvrage relatif aux
pays des rivières.

Lettre de C. Dubon qui envoie
des relatives au ^{ministère} Cult. Inter. pour
aux Com. de cet artiste.

Lettre d'ad. Burdon dans laquelle il
solicite une provision pour le mettre à portée
d'obtenir le N. 1000 où il obtiendra le
brevet qui lui a été promis pour établir des
rivières. Le 1000 observé à cet
artiste que le premier qui il demande ne
peut lui être accordé qu'

Lecture d'un rapport de M. Wallet
sur le projet de l'arrêté du 19 germinal an 5
Le C. Lalauze demande et obtient le rapport
pour insérer le 1000 à l'ouvrage de l'ouvrage
relatif aux. Mouspetit. Les Com. de cet
artiste sont engagés à présenter le N. 1000
selon le v. de G. 1000

Séance du 15 floréal an 5
Séance du 16

pro. vol. a d'opte.

Le directeur annonce au bas que les
membres sont chargés verbalement de présenter à cette
séance un projet de lettre au M. ^{ministre} Inter. pour lui
rappeler les diverses demandes qui lui ont été faites. Il
présente cette rédaction.



au bar qu'il a été la loi qui vient d'être
rendue sur les étrangers. il s'agit de
arrêter qu'il n'y a une loi sur les étrangers
du Mont et qu'il en

Si en remis tout. C. Drouillet
qui était entre les mains
Pier duf. Darnal

is duf. Curville

is duf. Cardinet

is duf. Verant, fils -

Stane du 19 floral an 5

Président duf. Darnal

Lecture du rapport de la dernière séance:

révision adoptée

Lettre du D. d'Orléans, relative au C.
Darnal. ^{il y a un rapport sur ce sujet} relative à ce artiste
le D. d'Orléans. ^{il y a un rapport sur ce sujet} relative à ce artiste
à cet artiste qui se trouvait sans forces

Un membre du Comité de la Demande faite
par le ministre de l'intérieur il a promis de faire
un rapport rapport au D. d'Orléans relatif au l'état
actuel du D. d'Orléans et des Demandes qui lui ont
été faites

Les D. d'Orléans arrête qu'il se réunira
à l'avenir qu'une fois par semaine. Le 10 d'ici
les membres absents passeront à l'ordre du jour
relatif au rapport de 15000 accordé au
montant petit. Il est adopté.

Les D. d'Orléans, Darnal, Coustaut font
un rapport pour le D. d'Orléans pour le D. d'Orléans
Coustaut à Chaffin. Darnal fait un rapport pour le D. d'Orléans
le D. d'Orléans de la loi accordée au D. d'Orléans de 1900

Valoir du la R. surprise qu'il pourra obtenir.
Le Considérant est adopté en ces termes : X

Rapport sur la machine à Numéros
les assignats en même temps qu'on les imprime,
présenté par M. de Montan. Le Rapport ayant
besoin de quelques éclaircissements, a été
présenté à la prochaine séance de mardi
prochain le 10. au moins 11

Séance du 9 Primal L'après

La Cour. des mines
sur le 13
et M. de Montan
journal
Lecture du procès verbal de la séance du 10. adopté.
Lettre du Ministre de l'intérieur relative
à la loi sur le 13. et l'Armement du Mouvement
perpetuel.

Les 13. la Cour des mines jointe à la lettre
aux Comités chargés de rendre compte de son
travail et l'avis.

Ref. après avoir demandé qu'on s'occupe de son
Rapport, les Comités y sont invités.

Lettre du J. de l'École de
Justice d'empêcher l'admission aux sciences aux yeux
de la D. de l'Instruction Publique.

Le D. de l'Instruction Publique renvoie le 13. de
son rapport aux Comités sur le 13. de l'Instruction Publique.
Publique en observant que d'après l'art. 4.
de la loi du 22. 7. 1791. les pensions ne doivent
être accordées qu'à 500. et 500. lorsque l'âge de 60. ans.
Il a même été dit que les pensions ne doivent
être accordées qu'à 500. et 500. lorsque l'âge de 60. ans.

sur l'observation de plusieurs membres
l'art. 4. du 9. Germinal an 2. qui porte que
les Comités. 8. est rapporté par
pendant tout le temps que durera la réduction des pensions
à une seule par Decade.

172

Jeune du 9 Prairial an 4.
 Résidence de Bourne.

le Minist. est chargé de renvoyer le dossier
au Minist. en lui faisant les mêmes observations
qui lui ont été faites antérieurement au C. de
Dubouche.

Le C^{te} Siegentin demande à faire lecture du rapport
dijouté par le C^{te} Leblanc et duquel le C^{te} avait
dijouté la décision, jusqu'à l'époque où les Gardes
sont entrés en possession de l'artillerie et des
batteries de la ville.

1. *La durée d'un an à l'air.*
 Lecture faite avec *rapport* et *pour* des procès
 verbal qui *contient* *quelques* *lois* *les* *garde* *des*
apostrophes *rochers* *ou* *trousses* *une* *note* *de*
les *origines* *le* *roy* *est* *clair* *qu'il* *merite* *le*
medium *de* *la* *classe* *des* *universitaires* *de* *la*

~~Compromises~~
Ces journaux seront remis et à remettre
à l'Institut National.

Un paquet adressé au bon ~~timbre~~ de l'Jou
y compris, contenant 3 p. relatives aux Courants
armant et une au C. armant, ~~rest en uniforme~~
Courants, ~~de l'Institut National~~ ne renferme point de lettre d'arriv.
des journaux, et je ~~laisse~~ seulement une
note dans laquelle est ~~expliqué~~ l'ajout de
certaines épaves et ~~autres~~ ~~formulations~~
L'ap. par ~~les~~ ~~armant~~
les ~~secondes~~ ~~armant~~ ~~Courants~~
elles seront remises à l'Institut National

Montin - Lettre du Montin dans laquelle il réclame
contre la modicité de la récompense qui lui
a été accordée pour sa Map. de l'Armée
de la République.
L'ap. est dans ce rapport de cette
lettre. ~~C'est~~ ~~qu'il~~ ~~reclame~~ ~~pour~~
ces réclamations à l'Institut National des p.
Montin - qui a qui'il rapporte ~~pour~~ ~~l'Institut~~
~~pour~~ ~~actuellement~~ ~~pour~~ ~~l'Institut~~
les ~~Conseils~~ ~~de~~ ~~l'Institut~~ ~~le~~ ~~Comité~~ ~~qui~~ ~~le~~ ~~gouverne~~
il est adopté en ces termes

Nouvelle lecture de la lettre du Ministre de
l'Intérieur et de l'avis du J. qui elle transmet
l'ap. ~~à~~ ~~l'Institut~~ ~~National~~ ~~des~~ ~~p.~~
à l'égard de la demande de l'Institut -
à l'Institut National de la lettre et que
le J. ~~par~~ ~~la~~ ~~lettre~~ ~~de~~ ~~remplir~~ ~~l'objet~~

Les C^{tes} Leroy, Sibire et Desandray
sont nommés pour examiner les tableaux
récompensés par l'Académie des
Beaux-Arts et Cartons H^{rs} et présenter
leurs avis avec votes des divers comités
à faire au Ministre.

L'Académie a arrêté qu'il sera écrit
à tous ses Membres pour leur proposer
de faire un des plus qu'ils ont entre
eux afin qu'ils puissent faire la revue
et qu'ils les apportent à la prochaine
séance pour en effectuer la remise
à l'Institut National. Conformément
à l'art. 2^e de l'arrêté du Directeur
exécutif du 24 décembre. Ces Membres
seront de suite avisés par la
secrétairie à cette séance.

Séance du 10 Janvier

Lecture sur l'art de la sculpture
adoptée.

Le Président Communique au public la lettre
qu'il a reçue de la Société des Beaux-Arts
pour lui adresser la réception de celle par
laquelle il a été mis au courant de l'arrêté du
Directeur.

Le Président fait ensuite lecture de la lettre du Ministre.

Le C^{te} Leroy fait des observations sur la proposition
actuelle du jour.

Plusieurs
Propositions d'aller au Dr. exécutif. Le N^o arrêté qu'il
~~se fera au Corps législatif~~ sera fait des
démarches par le Directeur
— pour l'ordonner. viii. quelles seront ces
démarches. de quelle manière du ruy. et de
présenter une même note à l'Assemblée des Conseillers
l'Assemblée des ^{telles qu'elle est} ~~ou~~ fait-on ces démarches
par un ou par plusieurs. et d'avis unanime quelles sont
faites directement ou par l'intermédiaire
d'un tiers est 1^{re}

Le N^o Nomme les C^o N^o et les N^o de l'Assemblée
Ces deux N^o ont été adoptés par le N^o de l'Assemblée
pour l'observation d'un membre qui a institué
M. l'Assemblée Nomme pour le N^o de l'Assemblée
que l'Assemblée sera lue le 18 de ce mois
et qu'il sera écrit à tous les Membres pour
les inviter à y assister. Les C^o N^o se réuniront
quartier à quartier d'abord pour s'occuper de
l'Assemblée dont ils sont chargés et il leur
sera également écrit pour leur renouvellement
général — fin de l'Assemblée à 9^h

Jeune du 18^e Mémorandum

Lecture Supplémentaire de la Jeune du
9^e Mémorandum adoptée
Le projet de minutes sera 16^e N^o du
journal des Mines.

MUSEE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES

Lettre du N^o de l'Assemblée relative au
projet de loi sur le Démonstrateur et à la
l'Enquête sur le 1500^e anniversaire de la ville
pour la construction d'un barrage hydraulique

Cu
in
do

1844

176

MAIRIE
NATIONAL
DES TECHNIQUES
• ARCHIVES •

